

OMPI



A/42/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 31 juillet 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-deuxième série de réunions
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) contient le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour l'exercice biennal 2004-2005 qui a été établi dans le cadre de la programmation et de la préparation du budget de l'OMPI axées sur les résultats.
2. Ce rapport a été élaboré compte tenu des critères définis dans le programme et budget pour 2004-2005 (document WO/PBC/7/2) approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées “assemblées de l'OMPI”) en septembre 2003.
3. Ce rapport présente une évaluation de l'exécution des programmes de l'OMPI pendant l'exercice biennal 2004-2005 par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés pour cet exercice biennal. La deuxième partie récapitule les progrès accomplis pendant l'exercice biennal dans le sens de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, en fonction des résultats atteints au niveau des programmes principaux. La troisième partie rend compte de chaque programme principal et comprend, au niveau des sous-programmes, des évaluations des “résultats obtenus” ainsi que des tableaux récapitulant les données relatives aux “indicateurs d'exécution”.
4. On trouvera une liste de sigles dans l'annexe I et un index dans l'annexe II.

II. PROGRES ACCOMPLIS PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 DANS LE SENS DE LA REALISATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'OMPI

5. La vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI (document A/34/3) pour le moyen terme, approuvées par les assemblées de l'OMPI en septembre 1999, ainsi que le programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005 constituent les principes directeurs fondamentaux pour l'exécution des activités de l'Organisation pendant l'exercice biennal précité.
6. Les objectifs stratégiques de l'OMPI doivent être replacés dans le contexte plus large de la Déclaration du millénaire pour le développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, qui inscrit les huit objectifs de développement pour le millénaire au cœur du programme de la communauté mondiale. L'OMPI ne doute pas, en collaboration avec ses États membres et d'autres parties prenantes, que des contributions importantes pourront être apportées à la réalisation de ces objectifs, la propriété intellectuelle étant de plus en plus considérée comme un moteur du développement économique et social, qui est un préalable à la réalisation de beaucoup de ces objectifs.
7. Les principaux résultats obtenus et progrès accomplis pendant l'exercice biennal 2004-2005 sont récapitulés ci-après, dans le cadre des secteurs stratégiques suivants :
- création d'une culture de la propriété intellectuelle;
 - protection de la propriété intellectuelle et développement du système de la propriété intellectuelle; et
 - renforcement de l'efficacité du Secrétariat.
8. L'exercice biennal a été marqué par des contraintes budgétaires et la mise en œuvre de plusieurs mesures visant à renforcer l'efficacité du Secrétariat. Cela n'a toutefois pas compromis la capacité de l'Organisation à atteindre les résultats escomptés pour l'exercice biennal.

CRÉATION D'UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9. Les travaux relatifs au développement et à l'amélioration des activités de sensibilisation menées par l'OMPI et les activités conjointes auxquelles l'Organisation a participé en vue de promouvoir la connaissance de la propriété intellectuelle dans les États membres ont été considérablement étoffés et les efforts ont été intensifiés en vue d'atteindre des groupes précis. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, plus de 60 et 110 États membres ont mené des activités de sensibilisation en 2004 et 2005 respectivement.
10. L'OMPI a lancé une nouvelle série de publications sur la propriété intellectuelle à l'intention des élèves des écoles intitulée *Inventions et brevets*, dans le cadre de ses efforts visant à offrir des supports d'enseignement concrets et détaillés sur la propriété intellectuelle utilisables dans les salles de classe du monde entier. L'OMPI envisage de publier trois volumes supplémentaires consacrés au droit d'auteur, aux marques et aux dessins et modèles industriels.

11. En 2004 et 2005, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est attaché à associer un large éventail de parties prenantes à ses travaux. Plusieurs mesures concrètes ont été prises pour renforcer la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) et pour étendre les moyens permettant de sensibiliser le public et de recueillir des commentaires. À la fin de 2005, plus de 120 ONG, représentant des communautés autochtones et locales ont été accréditées auprès du comité intergouvernemental. Les assemblées de l'OMPI ont aussi décidé de créer un fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales afin de faciliter la participation de ces communautés aux travaux du comité intergouvernemental.

12. Pour mieux se faire connaître des petites et moyennes entreprises (PME), l'OMPI a développé et renforcé sa collaboration avec toute une série de partenaires extérieurs. Cette action a abouti à la publication en commun avec le Centre du commerce international (CCI) de deux guides pratiques sur la propriété intellectuelle pour les PME et à la traduction et l'adaptation des guides de l'OMPI de la série ayant pour thème "La propriété intellectuelle au service des entreprises" dans 62 pays. En outre, un colloque international, organisé conjointement par l'OMPI, le Ministère italien des activités de production (Office italien des brevets et des marques) et l'Institut italien de promotion industrielle (IPI), et tenu en novembre 2005 à Caserta (Italie), a mis l'accent sur l'importance du système de la propriété intellectuelle dans le développement de la compétitivité des PME dans les secteurs du textile et de l'habillement. Le colloque a été suivi par quelque 200 représentants de maisons de mode réputées du monde entier, de gouvernements, de milieux universitaires et de milieux d'affaires.

13. Les relations extérieures de l'OMPI avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont gagné en portée et en intensité. La communauté internationale a confirmé une fois de plus l'attribution d'un rôle particulier à l'OMPI au sein du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet créé par le Secrétaire général de l'ONU pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Tunis en novembre 2005. Dans ce contexte, l'OMPI a organisé un forum en ligne consacré à la propriété intellectuelle dans la société de l'information, relié au site Web du SMSI.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14. En 2004-2005, 107 instruments d'adhésion ou de ratification en ce qui concerne des traités administrés par l'OMPI ont été déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

15. En 2004-2005, l'Afghanistan, les Comores, les Maldives et la République arabe syrienne ont adhéré à la Convention instituant l'OMPI, portant le nombre total des États membres de l'OMPI à 183 le 31 décembre 2005.

La propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore

16. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est réuni en mars et novembre 2004, ainsi qu'en juin 2005, son mandat ayant été renouvelé par les États membres pendant les assemblées de l'OMPI d'octobre 2003. Le nouveau mandat n'exclut aucun résultat pour les travaux du comité intergouvernemental et évoque la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments internationaux dans ce domaine. Pendant les assemblées de l'OMPI de septembre 2005, les États membres de l'Organisation ont prolongé le mandat du comité intergouvernemental de deux ans dans le sens des instructions données au comité par les assemblées réunies en 2003.

17. Le comité intergouvernemental a accompli des progrès importants dans l'élaboration d'un cadre international plus clair et mieux construit et a réalisé des progrès considérables sur la voie de résultats concrets sous la forme de deux séries de projets d'objectifs de politique générale et de projets de principes fondamentaux relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le comité intergouvernemental est aussi convenu d'aller de l'avant dans ses travaux de fond et a mis en place à cette fin une procédure de commentaires intersessions sur les propositions existantes afin de compléter les nombreuses observations et propositions de modification présentées pendant la session du comité.

18. À la suite d'une invitation de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) tendant à ce que l'OMPI examine les questions relatives aux exigences de divulgation en ce qui concerne les ressources génétiques et les savoirs traditionnels dans les demandes de brevet, les États membres sont convenus, pendant les assemblées de l'OMPI réunies en septembre 2004, d'un programme de travail détaillé pour l'élaboration d'une contribution aux travaux de la CDB. L'étude technique initiale réalisée par l'OMPI a été accueillie positivement par la Conférence des Parties. Pendant les assemblées de l'OMPI de septembre 2005, les États membres ont décidé que la deuxième étude serait transmise à la CDB pour examen, à la prochaine Conférence des Parties qui devait se tenir au Brésil en mars 2006.

Application des droits

19. Le Comité consultatif sur l'application des droits a examiné les questions suivantes pendant sa deuxième session tenue en juin 2004 : le rôle du pouvoir judiciaire, des autorités parajudiciaires et du ministère public dans les activités d'application des droits; les analogies entre les systèmes juridiques de droit civil et de common law; les procédures administratives d'application des droits de propriété intellectuelle; les procédures et les sanctions pénales, et différentes expériences nationales. Compte tenu du rôle fondamental du pouvoir judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle, le comité est convenu de l'importance mondiale de la formation judiciaire continue et de la spécialisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de sensibiliser les autorités judiciaires, à tous les niveaux, aux questions d'application des droits de propriété intellectuelle. Il a été convenu que, à sa prochaine session, le comité traiterait des questions de l'éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, dans tous les secteurs de l'application des droits, en

privilégiant en particulier les domaines d'intérêt commun. En septembre 2004, les assemblées des États membres de l'OMPI ont fait le point sur les travaux du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits et l'ont encouragé à poursuivre ses travaux.

Règlement extrajudiciaire des litiges

20. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a continué de produire et diffuser des informations sur les possibilités de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, y compris une guide de l'arbitrage de l'OMPI, et des versions mises à jour du Guide de la médiation OMPI et du Guide de l'OMPI sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Le Centre a aussi contribué à un cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) consacré au règlement des litiges.

Classification

21. En 2004-2005, l'Arménie, Bahreïn, l'Égypte, la Jamaïque, la République arabe syrienne et Saint-Kitts-et-Nevis ont adhéré à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le nombre total des États contractants était de 78 le 31 décembre 2005.

22. En 2004-2005, l'Arménie et la Jamaïque ont adhéré à l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Le nombre total des États contractants était de 21 le 31 décembre 2005.

23. En 2004-2005, la Belgique et la Lettonie ont adhéré à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le nombre total des États contractants était de 45 le 31 décembre 2005.

24. En 2004-2005, l'Arménie a adhéré à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. Le nombre total des États contractants était de 55 le 31 décembre 2005.

25. Lors de ses trois sessions tenues en 2004 et 2005, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé un certain nombre de modifications recommandées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB dans le cadre de la réforme de la classification. À sa trente-sixième session tenue en février 2005, le comité d'experts est convenu que tous les principaux objectifs de la réforme avaient été atteints et que la période de base de la réforme devait être considérée comme terminée. La nouvelle édition de la CIB (la huitième) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Information en matière de propriété industrielle

26. À ses sessions de janvier et de novembre 2004 et de septembre 2005, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a approuvé la révision de 10 normes existantes de l'OMPI, y compris celles qui devaient être modifiées en fonction de la réforme de la CIB. Le SDWG a aussi adopté la norme ST.36, nouvelle norme de l'OMPI, en vertu de laquelle il est recommandé d'avoir recours aux ressources XML (eXtensible Markup Language) pour le dépôt, le

traitement, la publication et l'échange de tous les types d'information en matière de brevets. Une équipe d'experts chargée de renouveler le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle a aussi été constituée.

a) Systèmes et services mondiaux de protection

Brevets

27. En 2004-2005, les Comores, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Marin ont adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le 31 décembre 2005, le nombre total des États contractants était de 128, dont 73 pays en développement, soit 57%.

28. À la fin de 2004, le PCT a célébré le dépôt de la millionième demande selon le PCT. Le taux d'accroissement des demandes déposées selon le PCT a été particulièrement élevé au cours des huit dernières années. Alors qu'il a fallu 18 ans depuis le début des opérations du PCT, en 1978, pour atteindre 250 000 demandes, il n'en a fallu que quatre pour parvenir à 500 000 et quatre années supplémentaires pour arriver à 1 000 000.

29. En 2004 et 2005, un total de 122 898 et 133 117 demandes internationales selon le PCT ont été respectivement déposées, soit une augmentation de 14, 2% par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Le nombre total de demandes internationales émanant de 23 pays en développement s'est élevé à 16 754 contre 11 471 pendant l'exercice biennal 2002-2003, une progression d'environ 46%.

30. Le dépôt électronique des demandes internationales de brevet a été mis à la disposition de tous les déposants le 12 février 2004. Environ 14 et 26% des demandes selon le PCT ont été déposées sous forme entièrement électronique en 2004 et 2005 respectivement.

31. La nouvelle application E-Pdoc du Bureau international concernant les documents de priorité sous forme électronique a aussi été lancée en 2004, ce qui a permis au Bureau international de recevoir, de traiter et de communiquer les documents de priorité soumis sous forme électronique.

32. Le 20 juin 2005, la procédure de traitement par voie entièrement électronique des demandes selon le PCT a été lancée pour les demandes reçues de l'Office coréen de la propriété intellectuelle, et le 4 juillet 2005 pour les demandes reçues de l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande. Le traitement par voie électronique signifie qu'aucun dossier ne sera établi sur papier à l'OMPI. Ce service continue d'être progressivement étendu à toutes les demandes internationales reçues à l'OMPI en provenance de tous les offices récepteurs du PCT.

33. En ce qui concerne la réforme du PCT, des projets de modification du règlement d'exécution du PCT ont été adoptés par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2004 et octobre 2005, avec effet au 1^{er} avril 2005, au 1^{er} avril 2006 et au 1^{er} avril 2007. Les modifications portent sur les points suivants : l'introduction d'un système de désignation automatique global; l'adjonction de l'arabe comme langue de publication du PCT; l'adjonction de documents de brevet de la République de Corée dans la documentation minimale du PCT; la publication internationale et la Gazette du PCT sous forme

électronique; la restauration du droit de priorité; la rectification d'erreurs évidentes; les mesures applicables lorsque des éléments ou des parties d'une demande internationale sont manquants; la simplification de la procédure de réserve en cas de défaut d'unité de l'invention; la fourniture de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen; et les rectifications et les modifications découlant des modifications déjà adoptées par l'assemblée en 2002.

34. Depuis le 26 juillet 2004 et le 15 juillet 2005 respectivement, l'Office canadien de la propriété intellectuelle et l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande agissent en tant qu'administrations chargées de la recherche internationale et administrations chargées de l'examen préliminaire international. À la fin de 2005, 12 offices agissaient en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international.

Marques

35. L'année 2004 a été marquée par un accroissement important du nombre des parties au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole de Madrid"), avec le dépôt par le Conseil de l'Union européenne, le 1^{er} juillet 2004, de l'instrument d'adhésion de la Communauté européenne à ce traité. En outre, Bahreïn, la Croatie, le Kirghizistan, la Namibie et la République arabe syrienne ont adhéré au Protocole de Madrid en 2004 et 2005, portant le nombre total des Parties contractantes du Protocole à 67 le 31 décembre 2005.

36. En 2004-2005, la Namibie et la République arabe syrienne ont adhéré à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le nombre total des Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid était de 56 le 31 décembre 2005.

37. L'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid a pris effet le 1er octobre 2004 et marque la première signature d'un traité administré par l'OMPI par la Communauté européenne et la première adhésion d'une organisation intergouvernementale à un traité de ce type. La Communauté européenne est devenue le soixante-dix-septième membre de l'Union de Madrid. Le lien qui en découle entre le système international et le système de la marque communautaire signifie que les propriétaires de marques des pays parties au Protocole de Madrid peuvent désigner la Communauté européenne dans leur demande d'enregistrement international de marque. Ils pourront également utiliser une demande d'enregistrement de marques déposée ou enregistrée auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) comme base pour le dépôt d'une demande internationale selon le Protocole de Madrid.

38. L'utilisation du système d'enregistrement international des marques a atteint un niveau record pendant l'exercice biennal 2004-2005, avec la réception de 63 038 demandes d'enregistrement international, soit une augmentation de 34% par rapport aux exercices biennaux précédents. À la fin de 2005, quelque 450 000 enregistrements internationaux de marques appartenant à plus de 150 000 propriétaires de marques différents étaient en vigueur au registre international. Ces enregistrements internationaux représentaient l'équivalent de quelque 5,1 millions d'enregistrements nationaux.

39. À la suite de la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Madrid en 2003 d'adopter l'espagnol comme langue de travail du Protocole de Madrid, les utilisateurs du système international des marques peuvent, depuis le 1^{er} avril 2004, déposer leurs demandes en espagnol, outre le français et l'anglais.

40. Afin de favoriser l'utilisation du système international des marques par les pays les moins avancés (PMA), les États membres ont approuvé une proposition de réduction des coûts liés au dépôt des demandes d'enregistrement international de marques pour les déposants des PMA. Cette réduction ramène l'émolument de base payé à l'OMPI à 10% du montant actuel. Cette réduction d'émolument a pris effet le 1^{er} janvier 2006.

41. Parmi les autres faits nouveaux, il convient de noter le lancement de l'édition en ligne de la Gazette OMPI des marques internationales en 2005, celui de la version en ligne de ROMARIN et une nouvelle augmentation sensible du nombre des demandes internationales et autres communications dans le cadre des procédures du système de Madrid par des moyens électroniques.

Dessins et modèles industriels

42. En 2004-2005, la Croatie et le Niger ont adhéré à l'Acte de La Haye de 1960 et à l'Acte complémentaire de Stockholm. Le nombre total des Parties contractantes (Acte de La Haye) était de 31 le 31 décembre 2005.

43. En 2004-2005, la Croatie, l'Égypte, la Hongrie, la Lettonie, la Namibie, Singapour et la Turquie sont devenus parties à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le nombre total des Parties contractantes était de 19 le 31 décembre 2005. Cet acte, qui est entré en vigueur le 23 décembre 2003, a pris effet le 1^{er} avril 2004.

44. En 2004-2005, le Bureau international a reçu, au total 2569 demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, soit une diminution de 60,3% par rapport à l'exercice biennal précédent. Le nombre d'enregistrements s'est établi à 2550, une baisse de 61,7% par rapport à l'exercice biennal précédent. Le nombre de renouvellements a atteint 7476, soit une augmentation de 10,5% par rapport à 2002-2003. La poursuite de la tendance baissière observée pendant l'exercice biennal 2002-2003 découle, semble-t-il, de l'entrée en vigueur du système d'enregistrement des dessins et modèles de la Communauté européenne en avril 2003.

45. Une conférence internationale de deux jours sur les dessins et modèles s'est tenue en mai 2004 à Venise. Cette conférence a permis d'échanger des vues sur l'importance stratégique de la protection internationale des dessins et modèles pour les entreprises de ce secteur. Elle a également été l'occasion d'étudier les moyens d'utiliser plus efficacement le système de La Haye pour la protection internationale des dessins et modèles industriels.

Appellations d'origine

46. En 2004-2005, la Géorgie, l'Iran (République islamique d'), le Pérou et la République populaire démocratique de Corée ont adhéré à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Le nombre total des Parties contractantes était de 24 le 31 décembre 2005.

47. En 2004-2005, 18 nouvelles demandes internationales ont été reçues par le Bureau international, portant à 867 le nombre total d'appellations d'origine enregistrées en vertu du système de Lisbonne, dont 793 étaient toujours en vigueur.

48. La base de données électronique des appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne ("Lisbonne Express") est devenue accessible en ligne au début de 2005.

Noms de domaine

49. En 2004-2005, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de 2632 litiges relatifs à des noms de domaine en vertu des Principes directeurs concernant le règlement extrajudiciaire des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), soit une augmentation de 12% par rapport à l'exercice biennal précédent. La plupart des litiges ont porté sur des domaines internationaux, le domaine .com représentant plus de 80% des noms en cause, mais 161 des litiges relatifs à des noms ont porté sur des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD), soit une augmentation de 100% par rapport à 2002-2003. En décembre 2005, le Centre a été désigné organisme de règlement des litiges pour un total de 46 ccTLD, dont .ch (Suisse), .fr (France) et .nl (Pays-Bas).

50. En 2005, le Centre a mis en place un nouveau mécanisme intitulé WIPO Electronic Case Facility (WIPO ECAF) qui donne aux parties la possibilité d'utiliser un moyen électronique pour faire valoir leur cause dans le cadre des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Grâce à sa fonction de dossier sécurisé en ligne, ce mécanisme facilite la communication des pièces de procédure volumineuses et l'accès des parties concernées à ces pièces.

b) Développement du droit international de la propriété intellectuelle

51. En 2004-2005, Andorre, les Comores et le Pakistan ont adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le nombre total des États contractants était de 169 le 31 décembre 2005.

Droit des brevets

52. En 2004-2005, Bahreïn, la Croatie, le Danemark, la Finlande, la Roumanie et le Royaume-Uni ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT). Le nombre total des États contractants était de 13 le 31 décembre 2005. Le Traité sur le droit des brevets est entré en vigueur le 28 avril 2005, à la suite de quoi la première assemblée du PLT a été convoquée pour établir son règlement intérieur, examiner l'applicabilité de certaines modifications du PCT au PLT et arrêter son programme de travail futur.

53. À ses dixième et onzième sessions tenues en mai 2004 et juin 2005, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a poursuivi ses délibérations sur les dispositions du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et les moyens de rapprocher certaines notions du droit matériel des brevets. Si l'importance que revêt la poursuite des travaux au sein du SCP a été largement reconnue, les États membres ont néanmoins exprimé des points de vue différents sur les détails du programme de travail. Au cours de l'examen de cette question pendant les assemblées de l'OMPI en septembre 2004 et 2005, les États membres ont adopté une déclaration, pendant la dernière session, qui indique la procédure à suivre en ce qui concerne les travaux relatifs au projet de SPLT. Les assemblées de l'OMPI feront le point, en septembre 2006, sur les progrès réalisés en vue de déterminer un programme de travail pour l'année suivante.

54. En 2004-2005, l'Arménie, la Géorgie et la Tunisie ont adhéré au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes. Le nombre total des États contractants était de 61 le 31 décembre 2005.

Droit des marques

55. En 2004-2005, l'Iran (République islamique d') a adhéré à l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. Le nombre total des Parties contractantes était de 34 le 31 décembre 2005.

56. En 2004-2005, l'Allemagne, la Belgique et la Turquie ont ratifié le Traité sur le droit des marques (TLT). Le nombre total des Parties contractantes était de 33 le 31 décembre 2005.

57. Les délégués participant aux réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) en 2004 et 2005 ont sensiblement progressé sur la voie de la mise au point des textes juridiques tendant à réviser le TLT. Le SCT est parvenu à un consensus sur une série d'articles et de règles, notamment des dispositions relatives aux marques auxquelles le traité est applicable, les questions relatives aux communications électroniques et autres, des mesures en cas d'inobservation d'un délai, la durée et le renouvellement d'un enregistrement, les questions relatives aux requêtes en inscription, modification ou radiation de l'inscription d'une licence et les dispositions concernant la création d'une assemblée. Pendant les assemblées de l'OMPI de septembre 2004, les États membres sont convenus de la convocation, en mars 2006, d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT), qui permettrait d'actualiser les procédures prévues dans le traité existant au regard des progrès techniques enregistrés. En avril 2005, le SCT a approuvé un texte à proposer comme base de négociation à la conférence diplomatique. Lors des assemblées de l'OMPI tenues en septembre 2005, les États membres ont accepté l'invitation du Gouvernement de Singapour d'accueillir la conférence diplomatique. En décembre 2005, le SCT a examiné une série de questions proposées par les délégations comme éléments possibles pour des travaux futurs dans le cadre du SCT et il a demandé au Bureau international de préparer des documents de travail sur les éléments ci-après :

- Marques non traditionnelles telles que les marques unicolores, les marques sonores, les marques de mouvement ou les marques de forme et, en particulier, la façon dont ces marques sont enregistrées et publiées, si elles le sont.

- Rapport entre les marques, les dessins et modèles industriels et le droit d’auteur et chevauchement de ces différents types de protection.
- Procédures d’opposition aux marques, dans la mesure où ces procédures prennent de plus en plus d’importance à une époque où le nombre de demandes d’enregistrement de marques ne cesse de croître.
- Procédures d’enregistrement des dessins et modèles industriels et procédures de protection des emblèmes d’État selon l’article 6^{ter} de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

58. En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT a examiné, pendant sa session d’octobre 2004, la question de l’enregistrement abusif d’indications géographiques en tant que noms de domaine de l’Internet. Sans entrer dans une discussion de fond, le SCT a décidé de maintenir ce point à son programme de travail à moyen terme.

59. En ce qui concerne la protection des emblèmes d’État, une base de données intitulée “Article 6^{ter} Express” a été lancée en 2004, en tant que dernière adjonction à la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle de l’OMPI (BMPI). Cette base de données offre une fonction gratuite de recherche en ligne de tous les signes et emblèmes actuellement protégés en vertu de l’article 6^{ter} de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Droit d’auteur

60. En 2004-2005, l’Andorre, le Bhoutan, les Comores, les Émirats arabes unis, l’Irlande, le Népal, l’Ouzbékistan, la République arabe syrienne et le Viet Nam ont adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Le nombre total des États contractants était de 160 le 31 décembre 2005.

61. En 2004-2005, l’Andorre, l’Azerbaïdjan, Bahreïn, les Émirats arabes unis et la Turquie ont adhéré à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Le nombre total des États contractants était de 82 le 31 décembre 2005.

62. En 2004-2005, l’Albanie, l’Arménie, Bahreïn, le Botswana, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Kazakhstan, l’Oman, le Qatar, la République de Corée, la République dominicaine et Singapour ont adhéré au Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT). Le nombre total des États contractants était de 56 le 31 décembre 2005.

63. En 2004-2005, l’Arménie, Bahreïn, le Botswana, Chypre, les Émirats arabes unis, l’ex-République yougoslave de Macédoine, l’Indonésie, la Jordanie, le Kazakhstan, l’Oman, le Qatar, la République dominicaine et Singapour ont adhéré au Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Le nombre total des États contractants était de 55 le 31 décembre 2005.

64. Les délégués participant à la session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) tenue en novembre 2004 ont réalisé d’importants progrès vers la mise à jour des normes internationales de propriété intellectuelle pour les organismes de radiodiffusion en réduisant les différences sur des questions fondamentales contenues dans un texte de synthèse révisé des propositions relatives au traité. Les délégués ont aussi

demandé une accélération des travaux dans le sens de la conclusion du traité. Une seconde version révisée du texte de synthèse a été élaborée dans la perspective de consultations régionales qui se sont tenues en 2005. Pendant les assemblées de l'OMPI de septembre 2005, les États membres ont décidé de programmer deux réunions supplémentaires du SCCR pour accélérer les délibérations en vue d'adopter et de mettre au point une proposition de base pour permettre aux États membres de recommander, pendant les assemblées de septembre 2006, la convocation d'une conférence diplomatique en décembre 2006 ou à une date appropriée en 2007. La deuxième version révisée du texte de synthèse ainsi qu'un document de travail visant à déterminer si la protection devait être étendue aux diffuseurs sur le Web et selon quelles modalités ont été examinés à la première de ces sessions du SCCR en novembre 2005.

65. La question de la protection des bases de données non originales a été examinée par le SCCR pendant ses sessions de juin 2004 et novembre 2005 et il a été décidé de revenir sur cette question uniquement sur la demande des États membres.

66. Pendant leurs assemblées tenues en septembre 2004 et 2005, les États membres de l'OMPI ont fait le point sur l'état d'avancement des consultations portant sur les questions en suspens relatives à la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. Plusieurs pays ont instamment demandé que ces questions soient réglées rapidement afin de permettre l'élaboration d'un nouveau traité. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la session des assemblées des États membres de l'OMPI qui se tiendra en septembre 2006. Avant la session du SCCR tenue en novembre 2004, une séance d'information sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles a été organisée. De nombreuses délégations et de nombreux représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont exprimé leur souhait de progresser dans le règlement des questions laissées en suspens par la conférence diplomatique de décembre 2000 sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

Noms de domaine

67. Les participants des assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre 2004 et 2005 ont examiné les activités de l'OMPI relatives à la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet (DNS) et ont pris note de la situation de leurs recommandations relatives au deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet quant à la protection des noms de pays et des noms et sigles d'organisations internationales gouvernementales, dont l'examen a été poursuivi par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).

68. En 2005, l'OMPI a publié un nouveau rapport intitulé *New generic Top-Level Domains: Intellectual Property Considerations* consacré aux répercussions sous l'angle de la propriété intellectuelle de l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD). À partir de l'expérience de l'OMPI dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet (DNS), le rapport recommande la mise en place d'un mécanisme uniforme de protection de la propriété intellectuelle pour lutter contre l'enregistrement non autorisé de noms de domaine dans tous les nouveaux gTLD. Il contient des éléments utiles pour l'élaboration par l'ICANN d'une stratégie complète pour l'élargissement futur du DNS.

c) Coopération pour le développement

69. L'exercice biennal 2004-2005 a été caractérisé par une révision stratégique des priorités et des orientations des activités de l'OMPI en faveur du développement. Les activités traditionnelles d'appui institutionnel, humain et juridique ont été conservées mais l'accent a été mis davantage sur une étroite coopération avec les gouvernements bénéficiaires afin de les aider à mieux tirer parti des actifs de propriété intellectuelle contribuant aux objectifs de développement nationaux.

70. Pendant la session des assemblées de l'OMPI tenue en septembre 2004, les États membres sont convenus de poursuivre l'examen d'une proposition initialement présentée par un groupe de pays en développement pour renforcer la dimension développement de toutes les activités de l'OMPI, dans le cadre de réunions intergouvernementales intersessions. C'est ainsi que trois réunions intergouvernementales intersessions se sont tenues en 2005; elles étaient aussi ouvertes aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées à l'OMPI. À cet égard, l'OMPI a aussi accueilli, en mai 2005, un séminaire international sur la propriété intellectuelle et le développement ouvert à toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les ONG, la société civile et les milieux universitaires. Un rapport sur ces questions a été présenté aux assemblées de l'OMPI en 2005; pendant cette session des assemblées les États membres sont convenus de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la prise en considération du développement dans toutes les activités de l'Organisation et de s'appuyer sur les résultats du processus engagé l'année précédente. À cette fin, il a été décidé de créer un comité provisoire chargé d'accélérer et d'achever l'examen de propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement et de rendre compte de toute recommandation à la session de septembre 2006 des assemblées des États membres de l'OMPI. Les États membres sont aussi convenus que les travaux du comité provisoire "ne devront pas porter préjudice aux activités des autres organes de l'OMPI concernant l'examen de toutes les questions relatives au développement" et que, "dans l'intervalle, et sans préjudice de la fourniture de l'assistance technique, le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) cessera d'exister".

71. Pendant les assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre 2004, le Gouvernement singapourien a officiellement offert d'accueillir un bureau de liaison de l'OMPI. L'office de l'OMPI à Singapour a officiellement ouvert en mars 2005, comme centre chargé de promouvoir les objectifs stratégiques de l'OMPI dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans la sous-région de l'ANASE.

72. Un accord d'établissement d'un fonds fiduciaire entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) destiné à intensifier la coopération entre les deux organisations et à renforcer le système de la propriété intellectuelle pour les pays en développement et les pays les moins avancés a été conclu. Le KIPO s'est engagé à verser un milliard de won coréens (environ un million de francs suisses) en faveur de ces activités. En vertu de cet arrangement le KIPO et l'OMPI mettront conjointement à la disposition des autres offices qui reçoivent des demandes internationales de brevet selon le PCT un logiciel qui facilitera la gestion des demandes internationales de brevet selon le PCT sous forme électronique et sur papier.

73. Un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) a été signé en juillet 2004. Ce mémorandum d'accord prévoit une importante contribution financière en faveur de projets visant la région Amérique latine.

74. Dans le souci de mieux faire comprendre le lien entre la propriété intellectuelle et la croissance économique, les initiatives en faveur de l'élaboration de méthodes de recherche concrètes se sont poursuivies de façon continue pendant l'exercice biennal, débouchant sur l'élaboration de données et d'instruments pratiques visant à aider les responsables de la politique à suivre et les décideurs au moment de formuler des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle au bénéfice du développement national et régional.

75. Pour répondre à l'intérêt croissant manifesté par les États membres en faveur de l'adoption de stratégies fondées sur la propriété intellectuelle visant à promouvoir l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle aux fins de la croissance économique et du développement social, la Division de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies a été créée en avril 2004, avec pour mission d'aider les États membres, en particulier les pays en développement et les pays en transition, à renforcer leur capacité à développer, acquérir, gérer, utiliser et commercialiser sur le plan local la propriété intellectuelle en tant qu'actif économique au profit de leur ressortissants.

76. Dans ce cadre, un projet coordonné par l'OMPI avec l'appui financier du Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et destiné à aider les instituts de recherche dans le domaine de la santé des pays en développement à protéger les résultats de leurs recherches a été lancé en septembre 2004. Ce projet vise à créer des réseaux d'instituts de recherche dans le cadre d'un service commun de la propriété intellectuelle pour protéger et commercialiser les résultats de la recherche grâce à l'utilisation des brevets et d'autres types de protection de la propriété intellectuelle. À la fin de 2005, plus de 30 instituts de recherche situés dans sept pays d'Afrique et d'Amérique du Sud participaient au projet.

77. En outre, afin de rendre plus efficace l'assistance fournie par l'OMPI aux pays pour les aider à évaluer leur potentiel de création, la Division des industries de la création a été constituée en juin 2005, avec pour mission principale de mener des activités de recherche et de renforcement des capacités, de contribuer au développement de méthodes permettant de mesurer l'incidence du système de la propriété intellectuelle sur la créativité et de participer au débat international sur la conceptualisation des industries de la création, en mettant en valeur la composante propriété intellectuelle de ces industries.

78. Le programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en mai 2001 a continué de servir de cadre à la fourniture de l'assistance de l'OMPI aux PMA. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les actions engagées, en particulier dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, des techniques de l'information, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles (ou folklore), des PME et des sociétés de gestion collective. Les États membres ont souligné l'importance que continue de revêtir pour les PMA le programme d'assistance de l'OMPI avec l'adoption de la Déclaration ministérielle de Séoul lors de la Conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle et les pays les moins avancés (PMA), tenue à Séoul en octobre 2004.

79. La mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et dans les pays en transition aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation efficaces du système de la propriété intellectuelle s'est poursuivie dans le cadre des activités de l'Académie mondiale de l'OMPI. En 2005, le nombre total des participants des cours en ligne d'enseignement à distance a dépassé le chiffre de 10 000 pour la première fois. De nouveaux cours avancés d'enseignement à distance en ligne ont continué à être élaborés pendant l'exercice biennal sur les questions ci-après : protection des obtentions végétales, brevets, artisanat et arts visuels (l'intention des PME), et règlement des litiges de propriété intellectuelle (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI). En outre, quelque 385 fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition ont suivi le programme de formation des cadres. L'organisation de manifestations de haut niveau a continué de renforcer les connaissances et les compétences des décideurs, conseillers et autres hauts fonctionnaires en matière d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles orientations relatives à la propriété intellectuelle.

80. Une importante contribution a été apportée au renforcement et à l'utilisation effective des système de propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie. Plusieurs pays de la région ayant adhéré à l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 et d'autres étant candidats à l'adhésion, l'OMPI a intensifié sa coordination avec l'Union européenne pour l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle.

81. Pendant l'exercice biennal, l'OMPI a intensifié ses efforts en vue d'aider les offices de la propriété intellectuelle des États membres à automatiser leurs opérations dans un souci de plus grande efficacité. Depuis décembre 2005, 34 offices de la propriété intellectuelle de toutes les régions utilisent des logiciels personnalisés de l'OMPI. Plusieurs autres offices de la propriété intellectuelle se trouvent à des stades différents de planification, de préparation et d'installation dans le cadre du processus d'automatisation.

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SECRÉTARIAT

82. L'accent a continué d'être mis sur le renforcement de l'efficacité du Secrétariat et la réduction des dépenses globales de fonctionnement grâce à des mesures de réduction des coûts. À cet effet, il a été fait davantage usage des techniques de l'information, la rationalisation des procédures administratives s'est poursuivie et des économies ont été réalisées dans les services administratifs et d'appui.

83. Les assemblées des États membres de l'OMPI réunies en septembre 2005 ont approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007, qui contenait un budget équilibré.

84. La fonction de supervision interne à l'OMPI a été sensiblement renforcée pendant l'exercice biennal, avec l'approbation, pendant les assemblées de l'OMPI en septembre 2005, de la Charte de l'audit interne de l'OMPI, la création d'un Comité d'audit de l'OMPI et une augmentations des ressources destinées aux activités de supervision interne.

85. Les négociations avec les compagnies aériennes ont permis de réduire notablement les dépenses liées aux voyages, qui ont diminué d'environ trois millions de francs suisses par rapport à l'exercice biennal précédent. Les frais de télécommunication à partir des téléphones fixes et mobiles ont diminué de 30% pendant l'exercice biennal par rapport à l'exercice 2002-2003 et les coûts d'impression ont été réduits grâce à la spécialisation de l'imprimerie interne et à l'augmentation de la production de documents sur CD et DVD.

86. D'autres économies importantes ont été réalisées sur les locaux à usage de bureaux loués. Au début de 2004, les baux existants ont été révisés afin de réduire les coûts de location et d'entretien des bureaux. En 2004-2005, le montant des loyers et des charges a diminué de 17% par rapport à l'exercice biennal précédent.

87. En ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction, une étude a été réalisée par l'architecte, sur l'initiative de l'OMPI, à propos d'une éventuelle réduction des coûts. En septembre 2005, les assemblées de l'OMPI ont approuvé le projet révisé et la proposition de recourir à un financement externe assuré par une banque pour la réalisation de la construction. Les travaux de construction devraient reprendre en 2008 à la suite du lancement de plusieurs appels d'offres portant respectivement sur l'obtention du prêt bancaire et la désignation d'une société chargée de la gestion externe de l'exécution du projet ainsi que d'un appel d'offres international visant à désigner l'entreprise générale.

88. Cet exercice biennal a aussi été marqué par l'achèvement du système de gestion de l'information administrative (AIMS), qui a accru l'efficacité des opérations financières de l'OMPI. De nouveaux outils informatiques, notamment des bases de données terminologiques, ont également été installés au Service linguistique, entraînant une hausse de la productivité globale. La rationalisation des systèmes administratifs des ressources humaines s'est poursuivie, débouchant notamment sur une plus grande efficacité dans l'administration des prestations et avantages. Il a été de plus en plus répondu aux besoins en personnel de l'Organisation grâce à des redéploiements internes à la suite des limitations instituées au niveau du recrutement.

89. La maîtrise des coûts est restée au centre des activités informatiques de l'OMPI, entraînant d'importantes économies. Les grandes initiatives prises par l'OMPI dans le domaine informatique au cours des six dernières années sont à présent opérationnelles.

90. Le Secrétariat a coordonné le suivi des recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes"¹ et a entamé les préparatifs en vue de la réalisation d'une évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI, conformément à la recommandation n° 1 du rapport.

III. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL

PROGRAMME PRINCIPAL 02 – Direction générale

91. Ce programme vise à fournir au directeur général les informations, les analyses et les conseils juridiques et de politique générale requis pour la direction, l'administration et la mise en œuvre des activités de l'OMPI.

¹ JIU/REP/2005/1.

92. Au titre du sous-programme 02.1 (Cabinet du directeur général) et aux fins du bon déroulement quotidien de son calendrier de réunions et d'activités, le directeur général a disposé d'une infrastructure administrative fournissant un appui permanent. Ce sous-programme a, avec le sous-programme 02.2 (Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures), constitué un cadre consultatif important qui a permis au directeur général de recevoir de la part de sources internes et externes des renseignements et des conseils d'ordre général, y compris sur les questions de supervision.

93. Le suivi et l'analyse des tendances en matière de propriété intellectuelle présidant à l'orientation stratégique de l'OMPI, à la coordination des politiques internes, à la planification et au contrôle budgétaires ainsi que les conseils juridiques sont restés au cœur du sous-programme 02.3 (Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques).

94. Le renforcement des contacts, de la coordination et de la coopération de l'OMPI avec la communauté internationale de la propriété intellectuelle, les organismes des Nations Unies et les institutions de la Communauté européenne a été assuré dans le cadre du sous-programme 02.4 (Bureaux de liaison et coordination extérieure).

Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général

OBJECTIF : Fournir au directeur général l'appui administratif nécessaire.

Résultat escompté : Fonctionnement performant du Cabinet du directeur général.

95. Les services d'appui à la direction fournis au directeur général ont favorisé le bon déroulement du processus décisionnel à ce niveau. Cet appui comprenait notamment les éléments suivants : dispositions relatives à la mise en œuvre efficace du calendrier du directeur général; établissement de la correspondance avec les gouvernements des États membres, les organisations régionales, les ONG et autres institutions, ainsi qu'avec des personnalités; rédaction de discours et de déclarations et préparation de documentation; services du protocole; synthèse des contributions de fond des chefs de programme; coordination du secrétariat des assemblées des États membres et activités connexes importantes, et fourniture d'un appui organique à l'Équipe de la haute direction et suivi de ses décisions.

96. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le directeur général a effectué 10 missions à l'étranger et reçu 430 visites de représentants d'États membres, notamment des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales, dont la Division du protocole a assuré le bon déroulement sur le plan logistique.

Indicateur d'exécution

Retour d'information de la part du directeur général :

n.d.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

3 385

Sous-programme 02.2 – Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures

OBJECTIF : Conseiller le directeur général en ce qui concerne les orientations de politique générale, les relations extérieures et la direction de l'OMPI.

Résultat escompté : Fourniture en temps voulu au directeur général des conseils les plus judicieux en matière de politique générale.

97. Des informations de politique générale et des analyses ont été fournies au directeur général afin de s'assurer que la direction générale de l'OMPI soit à même de répondre rapidement et efficacement aux besoins de la communauté et du système de la propriété intellectuelle au niveau international.

98. En outre, les secteurs d'activité de l'OMPI dans lesquels il est possible d'obtenir une plus grande efficacité ont été recensés et le directeur général a été conseillé en conséquence.

Indicateur d'exécution

Retour d'information de la part des États membres sur les résultats des conseils de politique générale dans les orientations données et l'administration assurée par le directeur général :

Les propositions et initiatives concernant différentes questions ont été accueillies de façon positive et étudiées. Les initiatives en matière de maîtrise des coûts qui ont été entreprises tout au long de l'exercice biennal en vue d'améliorer la situation budgétaire de l'OMPI ont aussi été reconnues et appréciées.

Résultat escompté : Meilleure prise en compte des tendances internationales et des besoins du secteur commercial grâce aux apports et aux avis de la Commission consultative des politiques (CCP) et de la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE).

99. Des contacts ont été maintenus avec les membres de la Commission consultative des politiques (CCP) en vue de l'élaboration d'un programme futur. En raison de contraintes financières, cette commission ne s'est pas réunie en 2004, ni en 2005.

100. Les contacts avec les ONG et les groupes industriels se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal, renforçant les voies de communication de l'OMPI avec les représentants de l'industrie et du secteur commercial, malgré l'absence de réunion de la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE).

Indicateur d'exécution

Nombre de recommandations faites à l'OMPI et traduites en actions sur le plan des politiques ou des programmes :

Les recommandations importantes faites par la CCP lors de sa réunion en 2003 ont été intégrées aux programmes de l'OMPI, notamment :

- aligner l'évolution des politiques et de la législation en matière de propriété intellectuelle sur le rythme du progrès technique;
- poursuivre et renforcer la lutte contre le piratage et la contrefaçon;
- favoriser une protection du droit d'auteur solide dont le respect peut être assuré, y compris par des sociétés de perception efficaces, et promulguer le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT);
- poursuivre et renforcer la production des publications de l'OMPI et intensifier les efforts de démythification de la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans la presse; clarté et exactitude des articles de presse et des écrits et déclarations publics sur la propriété intellectuelle et sur l'OMPI.

101. Au cours de l'exercice biennal, le nombre d'articles de presse consacrés à l'OMPI et à des questions de propriété intellectuelle recensés est demeuré identique et reflète un intérêt important et constant pour les questions de propriété intellectuelle au-delà du cercle de la presse spécialisée dans la propriété intellectuelle. En témoignent aussi un certain nombre de recherches ad hoc effectuées à l'aide de plusieurs moteurs de recherche sur l'Internet qui ont révélé un grand intérêt pour les questions de propriété intellectuelle. De plus, le nombre d'inscrits sur la liste de diffusion de la salle de presse a augmenté pour atteindre environ 5900 personnes à la fin de l'exercice biennal. Ces éléments mettent clairement en évidence un intérêt croissant pour les activités de l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle en général.

102. Au cours des dernières années, la propriété intellectuelle a fait son chemin au sein de la presse dominante, en grande partie grâce à l'évolution de l'Internet et des technologies numériques qui ont placé une série de questions de propriété intellectuelle sur le devant de la scène publique. L'importance accordée à la capacité d'innovation d'une entreprise, débouchant sur des produits rentables, a aussi accru la sensibilisation du public et son intérêt pour les brevets et les marques. Par ailleurs, des questions d'ordre sanitaire telles que le sida et la grippe aviaire ont aussi suscité un plus grand intérêt pour les brevets. L'attention accrue dont l'OMPI a bénéficié et les rapprochements faits avec l'Organisation peuvent être liés aux efforts médiatiques concertés qu'elle a déployés pour prendre part à ces débats naissants.

103. La politique médiatique active de l'OMPI a sensibilisé davantage le public au rôle et à la mission de l'Organisation. Ces articles présentaient un degré d'exactitude élevé mais il reste encore beaucoup de précisions à apporter concernant l'ensemble des questions de propriété intellectuelle examinées. La propriété intellectuelle étant de plus en plus examinée par le public et politisée, l'enjeu des communications revêt une importance croissante pour l'OMPI.

104. L'augmentation du nombre de visiteurs demandant des exposés sur les activités de l'OMPI ainsi que la nature de ces demandes constituent un autre indicateur de l'intérêt croissant du public pour l'Organisation et la propriété intellectuelle. En 2004-2005, environ 150 groupes, 3760 personnes au total, ont visité l'Organisation et pris part à des séances d'information organisées. Alors que dans le passé les demandes ne portaient le plus souvent que sur un exposé général, au cours du dernier exercice biennal les groupes de visiteurs ont demandé des programmes plus approfondis sur un ou plusieurs domaines spécialisés de la propriété intellectuelle. Cette évolution est positive mais le nombre croissant de ces demandes obligera l'Organisation à consacrer davantage de ressources à ces visites dans l'avenir.

Indicateur d'exécution

Nombre d'articles ayant trait à l'OMPI publiés dans la presse du monde entier et exactitude de leur contenu :
Quelque 6000 articles ont été recensés à l'aide d'un seul système.

Résultat escompté : Évaluation cohérente et exhaustive employée comme instrument de gestion des activités de l'OMPI.

105. L'évaluation interne indépendante du projet WIPOnet a été achevée et le rapport correspondant, qui contient un certain nombre de recommandations relatives aux pratiques et initiatives actuelles et futures de l'OMPI dans le domaine des techniques de l'information, a été diffusé en interne au premier semestre 2004.

106. Une série de lignes directrices pour la préparation et la conduite des évaluations à l'OMPI a été mise au point et publiée sur l'Intranet. L'utilisation systématique de ces lignes directrices ainsi que d'autres outils d'évaluation par les chefs de programme a continué d'être activement encouragée au cours de l'exercice biennal.

107. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, des rapports sur l'exécution du programme et des aperçus de la mise en œuvre du programme ont été établis à l'intention des assemblées des États membres de l'OMPI. En ce qui concerne le programme et budget 2006-2007, des conseils ont été dispensés à la haute direction et aux chefs de programme sur le cadre stratégique de l'OMPI et la définition des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution.

108. L'OMPI a continué de participer activement au Groupe d'évaluation des Nations Unies, une instance interorganisations d'évaluation professionnelle. En avril 2005, le groupe d'évaluation a adopté une série de normes d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies, fournissant des critères importants pour la conduite, la gestion et l'utilisation efficace des évaluations dans l'ensemble des organismes des Nations Unies.

109. L'élaboration d'une politique d'évaluation de l'OMPI conforme aux pratiques recommandées au niveau international a été lancée en complément à la charte de l'audit interne de l'Organisation, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en

septembre 2005, afin de s'assurer que toutes les fonctions de supervision de l'OMPI soient visées par des lignes directrices appropriées. Cette politique devrait être finalisée au cours du prochain exercice biennal et soumise aux États membres pour approbation.

Indicateur d'exécution

Les résultats des évaluations servent à améliorer l'exécution des programmes en cours et la conception de nouveaux programmes :

La politique d'évaluation de l'OMPI vise à traiter des questions telles que la nécessité d'un mécanisme institutionnel efficace de suivi des recommandations découlant des évaluations entreprises à l'OMPI.

Résultat escompté : Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.

110. La charte de l'audit interne de l'OMPI, qui définit son mandat, ses pouvoirs, ses attributions, ses obligations en matière d'établissement de rapports et ses ressources, a été approuvée par les États membres lors des assemblées de septembre 2005. La charte confère aussi au directeur de l'audit interne la responsabilité et le pouvoir de procéder à des activités de recherche et d'inspection. Un premier projet de charte, qui s'inspire des pratiques recommandées des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, a été présenté par le secrétariat au Comité du programme et budget lors de sa huitième session, en avril 2005. Le Comité du programme et budget a décidé de renvoyer ce projet à l'un de ses groupes de travail qui l'a examiné en juillet 2005 et a recommandé son approbation par les assemblées des États membres de l'OMPI.

111. À la demande du Comité du programme et budget, le mandat d'un comité d'audit a aussi été examiné et finalisé selon une procédure similaire par le groupe de travail, qui a présenté une proposition tendant à la création du comité d'audit de l'OMPI aux fins de son examen par les assemblées des États membres de l'OMPI. Cette proposition a été approuvée lors des assemblées de 2005 et le Secrétariat a rapidement entamé les préparatifs aux fins de la désignation des membres du comité, qui devait avoir lieu lors d'une réunion du Comité du programme et budget prévue pour janvier 2006.

112. L'observation des règlements et procédures de l'OMPI, la qualité des contrôles internes ainsi que l'économie et l'efficacité des opérations sont restées au centre des activités d'audit interne. Des conseils ad hoc ont été dispensés à la haute direction et aux chefs de programme sur plusieurs questions relatives au respect des règles et à la rationalité économique.

113. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales multilatérales s'est poursuivie à des fins d'échange de vues et d'informations sur les pratiques et méthodes en matière d'audit et dans d'autres activités de supervision. À cet égard, l'OMPI a assisté à la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes à Paris (2004) et à Luxembourg (2005) et à la Conférence annuelle des vérificateurs des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales à Lyon (2004) et à Washington (2005).

Indicateur d'exécution

Niveau d'irrégularité minimal selon les rapports d'audit interne :

Un audit réalisé en 2005 a confirmé la conformité totale aux règlements et procédures applicables. Le rapport du vérificateur externe des comptes portant sur l'exercice biennal 2004-2005 n'était pas encore disponible au moment de l'élaboration du présent document; toutefois le rapport sur l'exercice biennal 2002-2003 était positif et contenait un avis favorable sur les comptes de l'Organisation, indiquant que les activités étaient conformes au Règlement financier de l'OMPI.

Relations extérieures

114. L'exercice biennal 2004-2005 a aussi été marqué par une coopération étroite entre l'OMPI, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Ces deux années ont constitué une période de consolidation des principes d'organisation arrêtés pour les relations extérieures et l'accent a été mis sur des questions prioritaires émergentes telles que la sécurité des membres du personnel de l'OMPI et des visiteurs reçus par l'Organisation et la volonté de participer à des organismes et activités communs au sein du système des Nations Unies tels que le Conseil des chefs de secrétariat, le Corps commun d'inspection et les mesures prises par les Nations Unies pour satisfaire aux objectifs de développement du millénaire.

115. La coopération de l'OMPI avec d'autres organisations internationales en 2004-2005 a notamment porté sur les aspects indiqués ci-dessous.

- Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : réunion des directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC aux fins d'accroître la coopération entre les deux organisations; représentation de l'OMPI à la sixième conférence ministérielle de l'OMC, au Conseil général, au Conseil des ADPIC et à plusieurs cours de formation et ateliers; à deux colloques organisés à l'intention des enseignants en droit de la propriété intellectuelle; à un séminaire régional et à quatre séminaires nationaux organisés conjointement par l'OMPI et l'OMC.
- Coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : représentation de l'OMPI à l'Assemblée mondiale de la santé et au Conseil exécutif de l'OMS; et contribution à la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPHI) avec la fourniture de conseils sur les questions de propriété intellectuelle.
- Publication, conjointement avec l'UPOV, de documents sur "la coexistence des brevets et des droits d'obtenteur dans la promotion des innovations technologiques" et sur "les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale", et organisation conjointe de deux cours de formation.
- Forum en ligne sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information, juin 2005, organisé par l'OMPI dans le cadre de sa contribution au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'OMPI a aussi participé et contribué aux délibérations du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet.
- Participation à un Atelier international sur les méthodologies relatives au consentement libre, préalable et éclairé et les peuples autochtones, organisé par l'Instance permanente sur les questions autochtones et le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones. Lors de la quatrième session de l'instance permanente, en mai 2005, l'OMPI a organisé une séance d'information, coprésidée par un membre de l'instance

- permanente, sur les avancées récentes à l'OMPI concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, ainsi que sur les mesures prises pour renforcer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'Organisation.
- Participation en qualité d'observateur à deux sessions du Comité intergouvernemental de l'UNESCO chargé d'élaborer la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. En juin 2005, le comité a finalisé un projet de convention qui devait être soumis à la Conférence générale de l'UNESCO en septembre 2005 pour adoption officielle. L'OMPI a aussi participé à une réunion d'experts chargés d'élaborer des lignes directrices concernant la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. L'OMPI et l'UNESCO poursuivent leurs travaux techniques d'exploration des mécanismes concrets susceptibles d'améliorer la complémentarité entre protection de la propriété intellectuelle et sauvegarde du patrimoine culturel.
 - Participation aux travaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris l'examen d'un projet de commentaire général sur les droits de l'homme et la propriété intellectuelle dans le cadre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (article 15), le Groupe de travail sur les populations autochtones et l'élaboration en cours du projet de déclaration sur les droits des populations autochtones. À la demande du Haut commissariat aux droits de l'homme et de l'OIT, l'OMPI a continué d'accueillir des participants des programmes de bourses pour les autochtones de ces organisations.
 - Coopération avec le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris la participation à un atelier du PNUE sur le renforcement des capacités en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, à Nairobi (Afrique) en février 2005.
 - Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la base des propositions élaborées lors de la dernière session de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment au travers de la participation à un séminaire interne à la FAO et au Groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel prévu par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
 - Un accord cadre fondamental a été négocié avec la Banque de développement interaméricaine pour faire progresser conjointement les activités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dans le domaine technologique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce partenariat visait à encourager l'investissement public et privé dans la recherche-développement dans le but ultime d'instaurer des cadres juridiques et institutionnels au sein desquels il serait possible d'ancrer le développement des sciences et techniques nationales et de faciliter le transfert de technologie.
 - Création en septembre 2004 d'une Commission chargée de la politique de sécurité (SPB), en réaction à l'aggravation de la situation à laquelle les organismes des Nations Unies devaient faire face sur le plan de la sécurité et pour superviser les efforts déployés par l'OMPI pour s'acquitter des obligations lui incombant en vertu des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) des Nations Unies et fournir au directeur général des orientations en la matière. Le secrétaire de la SPB représente le Conseil aux réunions de l'Équipe d'experts de l'OMPI chargée de la coordination de la sécurité, assurant ainsi la coordination des politiques générales en matière de sécurité et des actions entreprises.

- Participation active à l'élaboration de rapports dans le cadre des programmes de travail du Corps commun d'inspection pour 2004 et 2005, notamment sur des questions telles que : les mécanismes de coordination interinstitutionnelle, l'utilisation de logiciels libres, les pratiques dans le domaine des achats et la possibilité d'instaurer un service de paie commun pour le système des Nations Unies.
- Participation aux sessions du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat qui se sont tenues au cours de l'exercice biennal. Parmi les résultats obtenus par le Comité de haut niveau sur la gestion pendant cette période figurait la renégociation d'un budget commun pour les frais liés à la sécurité sur le terrain, qui a permis à l'OMPI d'obtenir une augmentation minimale de sa taxe plafonnée, un accord commun sur la mobilité du personnel et la planification de mesures d'urgence au sein du système des Nations Unies concernant une grippe pandémique. L'OMPI a aussi participé aux travaux des secteurs secondaires du Comité de haut niveau sur la gestion (finances et budget, ressources humaines et techniques de l'information et de la communication), notamment en tant que membre d'une équipe d'experts sur la gestion des techniques de l'information.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	10 242
--	---------------

Sous-programme 02.3 – Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques

OBJECTIF : **Seconder et conseiller le Directeur général en ce qui concerne la planification stratégique, le contrôle budgétaire et les affaires juridiques.**

Résultat escompté : Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.

116. Le directeur général a bénéficié d'une assistance et d'un appui aux fins de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la communication, la consultation et la coordination au sein du Secrétariat en général ainsi que dans plusieurs secteurs de programme. Les programmes de travail pour 2004 et 2005 ont servi à harmoniser les activités de programme et les objectifs, l'affectation des ressources, le suivi et l'évaluation. Les questions relatives à la cohésion inter- et intrasectorielle ont été passées en revue en collaboration étroite avec les chefs de programme et les chevauchements et répétitions d'activité ont été recensés dans le but de poursuivre la rationalisation de certains programmes et de certaines activités. Des contributions et des avis ont aussi été communiqués concernant l'actualisation des lignes directrices applicables à la passation de marchés de produits et de services et à l'exécution de projets importants, à l'analyse des politiques et procédures relatives à la sécurité du personnel et des biens de l'OMPI, et à la mise au point d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines.

117. L'Équipe de la haute direction et son groupe d'experts se sont réunis régulièrement en 2004 et 2005. D'autres mécanismes de coordination interne destinés à améliorer la coopération intersectorielle se sont réunis, notamment la commission chargée de la politique informatique, le Comité consultatif des promotions, le Comité des transferts, le Comité d'examen des contrats et le Comité de la construction. Les décisions et recommandations de

la Commission chargée de la politique de sécurité ont été mises en œuvre. En octobre 2005, le directeur général a créé le Groupe de gestion sur la grippe aviaire, chargé de renforcer la coordination interne aux fins de l'élaboration de plans permettant de réagir rapidement et de façon appropriée en cas de pandémie.

Indicateur d'exécution

Retour d'information de la part des États membres sur l'adéquation des programmes de l'OMPI du point de vue du contenu et de la structure et utilisation plus efficace des ressources :

Lors des assemblées des États membres de l'OMPI de 2004 et 2005 (documents A/40/7 et A/41/17, respectivement), les États membres (y compris les porte-parole de trois et quatre groupes régionaux, respectivement) se sont prononcés à une large majorité en faveur de la nature et de la structure des programmes de l'OMPI.

Résultat escompté : Documents budgétaires et rapports de gestion de haute qualité et axés sur les résultats, disponibles aux dates voulues.

118. En ce qui concerne les questions budgétaires, la principale difficulté en 2004 et 2005 consistait à combler un déficit de recettes estimé à plus de 70 millions de francs suisses en réduisant les dépenses sans compromettre pour autant la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs pour l'exercice biennal. Pour y parvenir, en 2004 les secteurs dans lesquels des économies pouvaient être réalisées, tant dans les dépenses de personnel que pour les autres catégories de dépenses, ont été recensés en consultation avec les chefs de programme. Cette tendance s'est poursuivie en 2005. Une session extraordinaire informelle du Comité du programme et budget a été organisée en février 2005 pour présenter aux États membres une analyse globale de la situation financière de l'Organisation. Les efforts déployés tout au long de l'exercice biennal pour réduire les coûts se sont soldés par un budget révisé pour 2004-2005 largement inférieur au budget approuvé (18,1%). L'exercice biennal 2004-2005 s'est donc achevé sur une absence de déficit.

119. Les préparatifs à l'établissement du programme et budget proposé 2006-2007 ont débuté à la fin de l'année 2004 avec des propositions concernant l'élaboration d'une nouvelle stratégie budgétaire pour l'Organisation. Après quatre exercices biennaux consécutifs, un budget équilibré a été présenté pour la première fois sans augmentation de taxes et avec un niveau de réserve fixé par les États membres. La structure des programmes a été révisée afin de la relier plus efficacement aux objectifs stratégiques à moyen terme de l'Organisation. Pour la première fois, les États membres ont reçu des informations complémentaires sur les ressources en personnel et autres et ont été informés des objectifs en termes de gains d'efficacité définis dans un certain nombre de domaines. La présentation de ce document a aussi été révisée et simplifiée. En ce qui concerne les prévisions de recettes, de nouveaux mécanismes internes ont été mis en place pour les secteurs du PCT et de Madrid.

120. En 2004, un processus interne a été lancé pour rechercher d'autres solutions financières et techniques pour le projet relatif à la nouvelle construction. Ces solutions ont été présentées lors d'une session informelle du Comité du programme et budget en février 2005, accompagnées d'un bilan de rentabilité mettant en évidence les avantages de la construction par rapport à la location de bureaux, d'une part, et d'une stratégie à moyen terme pour les

locaux à usage de bureaux, d'autre part. Lors des assemblées de 2005, les États membres de l'OMPI ont approuvé la proposition tendant à relancer le projet de nouvelle construction selon une approche de financement révisée et fondée sur un prêt bancaire.

121. L'établissement du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes" (JIU/REP/2005/1) a été entrepris en 2004. Les actions s'inscrivant dans le prolongement des recommandations figurant dans le rapport ont été coordonnées au niveau interne en 2005 et les préparatifs à l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI telle qu'elle est exposée dans la première recommandation du rapport, ont été lancés.

122. La révision des procédures d'achat et de passation de marchés de l'Organisation a commencé en juin 2005.

Indicateur d'exécution

Approbation par les États membres des documents budgétaires :

En 2004, des documents ont été établis pour la session informelle du Comité du programme et budget qui s'est tenue en février 2005. Les résultats de cette session ont été positifs.

Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 a été présenté à la huitième session du Comité du programme et budget en avril 2005, avec plusieurs autres points importants de l'ordre du jour, tels que le rapport et les recommandations du Corps commun d'inspection, la nouvelle charte de l'audit et la création d'un comité d'audit de l'OMPI. Lors de cette session, les États membres ont décidé de recommander le programme et budget proposé aux fins de son approbation par les assemblées des États membres de l'OMPI. Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 a été approuvé par les États membres lors des assemblées de septembre 2005.

Résultat escompté : Conseils et assistance de qualité et en temps utiles, au bénéfice des États membres, du directeur général et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses relatives au travail de l'Organisation.

123. Au cours de l'exercice biennal, les questions juridiques traitées ont porté notamment sur les ressources humaines et les questions administratives, les contrats conclus avec des entités extérieures, les préparatifs en vue du lancement d'un nouvel appel d'offres pour la construction du nouveau bâtiment, y compris un prêt bancaire, l'analyse des règles appropriées applicables à la passation de marchés de produits et de services et la protection juridique de l'Organisation de façon générale. Les fonctions de dépositaire de l'OMPI ont continué d'être efficacement gérées et des préparatifs ont été entrepris en vue de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques. Les activités en rapport avec de nouvelles adhésions aux traités de l'OMPI et l'examen des demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'OMPI émanant d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont nécessité un temps considérable.

124. Cent-sept nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI ont été reçus et traités, dont 55% en provenance de pays en développement, 30% de pays en transition et 15% de pays développés. Au total,

133 notifications d'actions engagées au titre de traités ont été délivrées aux États membres et autres institutions concernées et publiées de façon systématique sur l'Internet et, le cas échéant, dans des communiqués de presse.

125. L'entrée en vigueur, le 28 avril 2005, du Traité sur le droit des brevets est un événement important de l'exercice biennal.

126. Au cours de la période considérée, deux organisations intergouvernementales, 31 organisations internationales non gouvernementales et 21 organisations nationales non gouvernementales ont obtenu le statut d'observateur permanent auprès des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2004 et septembre 2005. Des documents concernant ces organisations ont été établis et soumis aux États membres lors des assemblées.

127. Des conseils et une assistance juridiques dans le domaine statutaire ont continué à être fournis en ce qui concerne des demandes extérieures d'autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans différentes publications, des demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI, des demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI, l'élaboration de notes sur les avantages de l'adhésion à certains traités de l'OMPI et des informations sur l'état d'avancement de ratifications ou d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.

128. L'OMPI a continué de participer aux réunions annuelles des conseillers juridiques du système des Nations Unies et du comité pour l'obligation redditionnelle des organisations internationales de l'Association du droit international. Des commentaires et des propositions ont aussi été présentés concernant le rapport de la Commission du droit international des Nations Unies sur la question de la responsabilité des organisations internationales.

129. Suite à l'offre du Gouvernement singapourien, présentée officiellement lors des assemblées des États membres de l'OMPI de 2004, d'accueillir un bureau de l'OMPI qui répondrait aux besoins des parties prenantes de l'OMPI dans la région Asie et Pacifique, en particulier dans la sous-région de l'ANASE, un accord a été conclu avec les autorités singapouriennes concernant le statut juridique de l'OMPI à Singapour, les privilèges et immunités de l'Organisation et des membres de son personnel, ainsi que les locaux, les équipements et d'autres questions connexes.

130. En octobre 2005, les États membres ont décidé lors des assemblées d'accepter la proposition du Gouvernement singapourien d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques. Le projet de règlement intérieur de la conférence ainsi que les dispositions administratives et finales du Traité révisé sur le droit des marques ont été établis.

131. La fourniture de conseils et d'assistance juridiques s'est poursuivie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Secrétariat, concernant notamment des mémorandums d'accord et des arrangements relatifs à l'établissement de fonds fiduciaires, l'établissement ou la révision d'environ 400 documents liés à des contrats, l'interprétation d'arrangements en vigueur, des questions bancaires et de fiscalité ainsi que des conseils juridiques généraux aux organismes des Nations Unies et à des entités publiques et privées.

132. En outre, des documents importants concernant la conclusion de trois importants contrats concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM et le nouveau bâtiment administratif ont été établis et un important contrat relatif à l'informatique a été dénoncé précocement.

133. Le Comité d'examen des contrats, le Comité consultatif des investissements et le Comité de la construction ont continué de bénéficier d'un appui.

Indicateur d'exécution

Retour d'information de la part des États membres, du directeur général et d'autres entités sur le caractère approprié des conseils reçus et du délai dans lequel ils ont été fournis :

Aucune information négative n'a été reçue en retour.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

8 956

Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure

OBJECTIF : Renforcer les liens de l'OMPI avec la Communauté européenne, les organisations et institutions nationales et internationales à Washington ainsi qu'avec le siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et promouvoir une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'OMPI au sein de ces organisations.

Résultat escompté : Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'ONU, dans le secteur privé, les médias, les milieux diplomatiques et les institutions internationales à New York.

134. Le Bureau de coordination à New York a continué de représenter l'OMPI lors de réunions de l'Organisation des Nations Unies et s'est entretenu de façon suivie avec les ambassadeurs et les diplomates en poste à New York. Le bureau a aussi représenté l'OMPI dans le cadre de réunions interinstitutionnelles telles que celles du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, ainsi que de réunions entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC).

135. Dans le cadre de ses programmes de vulgarisation à l'intention du corps diplomatique des Nations Unies, du personnel du Secrétariat de l'ONU, de la société civile et du secteur privé, le bureau a poursuivi ses activités de sensibilisation et de promotion des travaux de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, contribuant à une meilleure reconnaissance de l'importance du système de la propriété intellectuelle et de l'OMPI, de sa mission, de son histoire et de son programme d'activités.

Indicateurs d'exécution

Degré de coordination et nombre d'initiatives conjointes avec l'ONU, les institutions internationales et la communauté de la propriété intellectuelle :

Les programmes de formation, ateliers et autres manifestations ci-après ont été organisés à l'intention des diplomates en poste à New York, des membres du personnel de l'ONU et des juristes :

- manifestation annuelle sur la propriété intellectuelle organisée par l'OMPI et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à l'intention des diplomates et du personnel de l'ONU, le jour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle;
- cinq séances d'information à l'intention des groupes régionaux de l'ONU à New York;
- séance d'information à l'intention des 35 guides touristiques du Secrétariat de l'ONU;
- réunion d'experts sur la propriété intellectuelle et le développement, organisée conjointement par l'OMPI, l'OMC et la CNUCED;
- manifestation organisée en collaboration par l'OMPI et l'Association pour le droit de la propriété intellectuelle de New York sur les dernières nouveautés concernant les pratiques dans le domaine des marques et les dessins et modèles industriels;
- manifestation conjointe OMPI-International Intellectual Property Society (IIPS), intitulée "The PCT: Where We Stand, What Lies Ahead";
- manifestation conjointe OMPI-Association des avocats américains (ABA) sur les mécanismes et les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI;
- manifestation de sensibilisation au droit d'auteur;
- treize conférences destinées à des instances universitaires et professionnelles;
- six séances d'information à l'intention de plus de 50 visiteurs représentant différents gouvernements ou issus du secteur privé de plusieurs pays et notamment : des visiteurs dans le cadre du programme de visite international du Département d'État américain; des représentants de cabinets juridiques spécialisés dans la propriété intellectuelle de plusieurs pays et des membres d'une délégation de spécialistes en propriété intellectuelle issus du secteur privé chinois;
- cinq séances d'information à l'intention de groupes et de fondations appartenant à la société civile.

Représentation de l'OMPI auprès d'organes des Nations Unies (75 réunions d'importance), en particulier les réunions du Conseil de sécurité et des principaux comités de l'Assemblée générale, notamment l'ECOSOC, le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil des chefs de secrétariat, la Commission du développement social, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Forum du développement sur l'intégration des politiques économiques et sociales aux fins de la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour le développement, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, le Comité spécial de la charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et le Sommet mondial sur l'analyse de l'application de la Déclaration du millénaire des Nations Unies.

Au total, une vingtaine de personnes provenant de plusieurs universités et de divers pays ont participé au programme de stages du Bureau de liaison de l'OMPI à New York.

Réponse à plus de 1600 demandes d'information émanant du public, en particulier en ce qui concerne le Protocole de Madrid, les services de règlement des litiges selon les principes UDRP du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et le PCT.

Dispositions logistiques et matérielles pour les 38 membres du personnel de l'OMPI en voyage officiel aux États-Unis d'Amérique.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans les médias de New York :

Neuf mentions.

Résultat escompté : Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement, du secteur privé, des médias, des milieux diplomatiques et des institutions internationales telles que la Banque mondiale à Washington.

136. Le Bureau de liaison de l'OMPI à Washington a continué de promouvoir l'OMPI et ses activités aux États-Unis d'Amérique. Il a aussi constitué un lien entre le siège de l'OMPI à Genève et la communauté de la propriété intellectuelle à Washington, avec l'organisation d'une série de réunions, d'exposés, de réceptions et de consultations avec des représentants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Congrès, de conseils en propriété intellectuelle, d'organisations non gouvernementales, d'associations et des milieux d'affaires ayant un rapport avec la propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre de contacts entre le bureau de liaison et des fonctionnaires nationaux :

Un nombre élevé de contacts ont été maintenus entre le Bureau de liaison de l'OMPI à Washington et des fonctionnaires nationaux, des employés et des membres du personnel du Congrès, des représentants des milieux d'affaires, des associations et des ONG.

Nombre de manifestations organisées à l'intention de la communauté de la propriété intellectuelle (secteurs d'activité, associations) :

Les fonctionnaires du bureau ont suivi les débats publics du Congrès des États-Unis d'Amérique; participé à des conférences organisées par l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), l'Association des avocats américains (ABA), l'Institut international de la propriété intellectuelle et d'autres ONG, l'Organisation des États américains (OEA) et la Banque mondiale; présenté des exposés dans des facultés de droit et des ambassades de la région de Washington; aidé le Secrétariat dans ses contacts avec les organismes de radiodiffusion et les parties intéressées en rapport avec un éventuel traité sur la radiodiffusion; apporté une aide pour les séminaires sur le droit d'auteur, les délibérations relatives aux savoirs traditionnels et les débats sur la réforme des brevets dans plusieurs organisations; ils sont intervenus devant des associations d'avocats et des groupes en rapport avec la propriété intellectuelle à Washington.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans les médias de Washington :

Des informations générales ont été communiquées aux médias à plusieurs occasions, mais des demandes émanant d'organes de presse ont été adressées au siège de l'OMPI à Genève. Les articles relatifs à l'OMPI qui sont parus dans la presse de Washington portaient principalement sur les débats qui se sont déroulés à Genève dans le cadre des assemblées des États membres de l'OMPI et des réunions des comités permanents et faisaient référence aux négociations sur le thème de la radiodiffusion, à l'harmonisation dans le domaine des brevets, aux traités sur le droit d'auteur et à d'autres questions. En raison de la multiplication des points de presse sur l'Internet et d'une meilleure connaissance du rôle de l'Organisation, l'OMPI a été fréquemment mentionnée dans des articles sur des questions de propriété intellectuelle aux niveaux national et international.

Outre un contact quotidien avec le Gouvernement américain, les entreprises et les ONG américaines, le bureau a organisé la première célébration par le Congrès des États-Unis d'Amérique de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui a réuni plus de 125 dignitaires, notamment des membres du Congrès, plus d'une vingtaine d'ambassadeurs, le représentant du Secteur de la propriété intellectuelle à l'Association des avocats américains et des représentants de la communauté de la propriété intellectuelle à Washington et ailleurs. Parmi les principaux intervenants ayant rendu hommage à l'OMPI et célébré la Journée de la propriété intellectuelle figuraient le président de la Commission judiciaire, le président du Groupe sur la propriété intellectuelle et le président de la Sous-commission sur la propriété intellectuelle de la Commission judiciaire.

Le bureau a collaboré avec le Congrès pour mettre en avant la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à des textes législatifs sur l'importance de la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique et au niveau international. Dans sa Résolution 2005, la Chambre des représentants a remercié l'OMPI pour l'ensemble de son rôle dans la promotion de la propriété intellectuelle. Elle a voté à l'unanimité les textes législatifs destinés à célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Le bureau a aussi publié un nouveau bulletin d'information trimestriel intitulé *WIPO Wire*, destiné à familiariser le Congrès des États-Unis d'Amérique et la communauté de la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique avec les buts et objectifs de l'OMPI, et à fournir des informations sur des questions ayant trait au système mondial de la propriété intellectuelle. À la fin de l'année 2005, la liste de diffusion de *WIPO Wire* comptait plus de 1500 personnes inscrites.

Le bureau a répondu aux demandes quotidiennes émanant du public, d'établissements d'enseignement, d'entreprises et du Congrès sur l'OMPI, ses activités et ses publications.

Résultat escompté : Sensibilisation et appui aux objectifs et aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein des institutions et organismes compétents de la Communauté européenne.

137. Le 30 avril 2004, un accord définissant le statut du Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a été signé avec le Gouvernement belge.

138. Le bureau a continué à établir, à maintenir et à entretenir des relations avec les décideurs, les personnalités influentes et autres parties prenantes intéressées à Bruxelles. Les activités visaient aussi notamment les directions générales qui ne sont pas directement concernées par la propriété intellectuelle, les membres du Parlement européen, les organisations régionales et nationales et les groupes de réflexion.

139. L'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux États le 1^{er} mai 2004, ainsi que la création d'une nouvelle commission et la transformation progressive des services de la Commission pour inclure des fonctionnaires des nouveaux États membres ont nécessité des efforts accrus pour établir un nouveau cadre d'action pour le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles dans un nouveau contexte en termes d'actions de politique générale et de relations interinstitutionnelles.

140. En 2005, une activité importante a consisté à suivre les débats sur la proposition de directive sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur qui ont eu lieu entre les institutions de l'Union européenne, d'autres parties prenantes et les médias, et à y participer.

141. À la suite d'une analyse des conditions de sécurité par le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD), le bureau a été déplacé en mai 2005, ce qui a entraîné des perturbations et des difficultés opérationnelles importantes.

Indicateurs d'exécution

Degré de connaissance des objectifs et des activités de l'OMPI parmi les décideurs et les personnalités influentes en Europe; transposition de cette connaissance dans les délibérations et décisions relatives à la propriété intellectuelle :

Degré accru de connaissance du travail de l'OMPI au sein des directions générales de l'Union européenne, notamment celles qui n'ont pas de lien direct avec la propriété intellectuelle.

Degré de compréhension des objectifs et des activités de l'OMPI au sein des associations professionnelles et des ONG :

De nombreuses associations professionnelles ayant leur siège à Bruxelles participent déjà aux travaux de l'OMPI et connaissent donc bien l'Organisation. L'existence du bureau de l'OMPI à Bruxelles permet de développer des activités de sensibilisation à l'intention d'entités n'ayant pas de lien avec l'OMPI.

Nombre de mentions positives de l'OMPI dans la presse économique, spécialisée et générale de Bruxelles :

Plusieurs mentions positives. L'OMPI a aussi publié des articles sur la propriété intellectuelle dans deux revues.

Résultat escompté :

Stratégie de partenariat cohérente dans les activités en faveur du développement et de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social.

142. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué de communiquer aux collègues du siège des informations sur les manifestations pertinentes organisées au niveau de l'Union européenne, de ses États membres et d'autres entités.

143. En ce qui concerne les activités communes, la coopération avec la Commission européenne dans le domaine de la promotion de la propriété intellectuelle en Europe, notamment dans le cadre du programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) et du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS), relevant de la Direction générale Élargissement, a été renforcée en 2004 et s'est poursuivie en 2005.

144. La coopération avec la Commission européenne en ce qui concerne l'aide à un pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle est entrée dans sa phase opérationnelle en 2005 et les préparatifs concernant un autre projet de développement se sont poursuivis. Des discussions ont été engagées avec un troisième pays.

Indicateurs d'exécution

Consultations et coopération entre l'OMPI, l'ONU, la Commission européenne et d'autres institutions gouvernementales et intergouvernementales sur les activités pertinentes :

- participation à de nombreuses réunions, en particulier des groupes de réflexion;
- conférences données à l'occasion de huit manifestations;
- participation, avec un stand, au Salon de l'invention "EUREKA" à Bruxelles;
- participation au Sommet sur la propriété intellectuelle de décembre 2004;
- réunion à Genève avec des représentants de la Direction générale du commerce de la Commission européenne et du Parlement européen.

Nombre et portée des projets communs ou coordonnés recensés et mis en œuvre :

- contribution de l'OMPI à 63 séminaires organisés par les programmes CARDS et TAIEX;
- lancement du processus de signature de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA) régissant la conclusion et la mise en œuvre d'accords sur des projets de développement financés par l'Union européenne;
- mise en œuvre d'un projet de coopération pour le développement et poursuite des préparatifs concernant un autre projet.

Retour d'information sur ces projets et évaluation de leur incidence :

- les personnes ayant bénéficié des activités susmentionnées ont invariablement exprimé leur satisfaction;
- la presse locale a publié des comptes rendus positifs sur ces manifestations.

Bureau de l'OMPI à Singapour

145. En tant que correspondant chargé de promouvoir l'objectif stratégique de l'OMPI consistant à développer et à faciliter l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social dans la région Asie et Pacifique, en particulier la sous-région de l'ANASE, au cours de ses 10 mois de fonctionnement, de mars à décembre 2005, le Bureau de l'OMPI à Singapour a déployé un certain nombre d'activités de sensibilisation destinées aux États membres et institutions ayant un rapport avec la propriété intellectuelle, y compris des organisations internationales intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, afin de promouvoir une meilleure connaissance de la vision, de la stratégie, des programmes et des initiatives de l'OMPI et de fournir un accès plus rapide aux services de l'Organisation.

146. Des tables rondes, des ateliers et des colloques portant sur tout un éventail de thèmes, notamment des questions de politique générale concernant la propriété intellectuelle au service du développement, les savoirs traditionnels, l'arbitrage et le droit d'auteur au regard du système judiciaire, ont été organisés ou accueillis avec la coopération des secteurs concernés du siège de l'OMPI. Des échanges et des contacts intrarégionaux, offrant un accès à l'information et aux expériences acquises au sein de la communauté de la propriété intellectuelle dans la région, ont aussi été facilités par des voyages d'étude et des missions d'experts. En outre, le bureau a assuré une plus grande présence de l'OMPI dans les manifestations nationales en rapport avec la propriété intellectuelle et a établi de nouveaux contacts avec les parties prenantes de la propriété intellectuelle et les institutions concernées dans la région.

147. Le bureau a notamment déployé les activités suivantes :

- participation aux réunions de consultation avec le groupe de travail de l'ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et les responsables économiques des pays de l'ANASE en vue d'examiner les activités de coopération en cours et futures;
- participation active à la conduite de l'étude de l'OMPI sur la possibilité de créer des centres de services destinés au développement des entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE;

- participation aux manifestations nationales et régionales dans le domaine de la propriété intellectuelle organisées à Singapour par le Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour, y compris les activités menées en coopération avec d'autres institutions extérieures telles que l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique;
- réunions d'information/entretiens avec des représentants du Secrétariat de la coopération économique Asie-Pacifique, de la Fondation Asie Europe, d'autres institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des universités de Singapour;
- participation à des manifestations nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines telles que la célébration de la Journée nationale de la propriété intellectuelle, la commémoration des inventeurs, la conférence de l'innovation et le forum national sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle.

148. En outre, un certain nombre de projets communs ou coordonnés ont été définis et mis en œuvre :

- colloque régional OMPI-région Asie et Pacifique sur la propriété intellectuelle au service du développement, coorganisé avec le Gouvernement singapourien;
- réunion informelle d'experts sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore, coorganisée avec l'Académie de la propriété intellectuelle à Singapour, qui a débouché sur l'examen d'un éventuel projet de recherche commun;
- accueil d'un atelier de l'OMPI sur l'arbitrage et d'un colloque de l'OMPI à l'intention des juges;
- organisation ou facilitation de voyages d'étude au Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour et dans des institutions ayant un rapport avec la propriété intellectuelle, notamment des services universitaires de transfert de technologie, à l'intention de fonctionnaires du Cambodge, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Népal, de la République populaire démocratique de Corée et de la Thaïlande;
- organisation ou facilitation de missions d'experts singapouriens en Chine et aux Philippines.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 02.4 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	6 157
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 02 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	28 740
---	---------------

PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

149. Parmi les principaux résultats de ce programme durant l'exercice 2004-2005 figure l'entrée en vigueur du Traité sur le droit des brevets (PLT), axé sur les formalités relatives aux brevets, le 28 avril 2005, à la suite de sa ratification par un dixième État. Au cours de

l'exercice biennal, six États ont ratifié le PLT ou y ont adhéré. Le nombre total d'adhésions et de ratifications concernant le PLT s'élevait ainsi à 13 à la fin de 2005. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu deux sessions consacrées à la poursuite de l'examen du projet de Traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et à ses travaux futurs.

150. L'examen des propositions de réforme du système du PCT a progressé à l'occasion des sixième et septième sessions du Groupe de travail sur la réforme du PCT, tenues en mai 2004 et en mai 2005, respectivement, et de l'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2004 et en octobre 2005, de deux séries de modifications du règlement d'exécution du PCT.

151. Durant l'exercice biennal, 256 015 demandes internationales ont été reçues et traitées, soit une augmentation de 14,2% par rapport à 2002-2003 (224 113 demandes). Le nombre d'États contractants est passé à 128, avec l'adhésion de Saint-Marin en 2004 ainsi que celle des Comores, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria et de Saint-Kitts-et-Nevis en 2005. En outre, le Bureau international a continué de prendre des mesures pour renforcer l'automatisation du système.

152. L'amélioration de la CIB s'est poursuivie en 2004-2005 sur la base des programmes de révision et de réforme de la CIB tels qu'établis. La réforme de la CIB a pour objectif stratégique d'adapter la CIB à l'environnement électronique en vue d'améliorer l'efficacité de l'extraction de l'information en matière de brevets et de faciliter son utilisation par les offices de propriété intellectuelle et le grand public. À sa trente-sixième session, en février 2005, le Comité d'experts a reconnu que tous les grands objectifs de la réforme avaient été atteints et qu'on pouvait considérer que les aspects fondamentaux de la réforme avaient été couverts.

153. La nouvelle (huitième) édition de la CIB comprend de nombreux changements résultant de la réforme et de la révision de la CIB. Cette huitième édition a été publiée mi-2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

154. Aux fins de l'adaptation de la CIB à l'environnement électronique, il a été largement recouru aux techniques d'information modernes et différents instruments informatiques à l'appui de la CIB après sa réforme et de son utilisation ont été mis au point.

155. En ce qui concerne la documentation minimale du PCT, des progrès importants ont été accomplis quant à l'incorporation, dans la littérature non-brevet, de revues sur les savoirs traditionnels. Le projet sur les savoirs traditionnels s'est conclu par l'inscription de 13 revues sur les savoirs traditionnels sur la liste des éléments constitutifs de la littérature non-brevet. Cela permettra d'améliorer sensiblement l'accès à la documentation sur les savoirs traditionnels constituant une partie de l'état de la technique.

Sous-programme 03.1 – Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets

OBJECTIF : Poursuivre le développement du système international des brevets, y compris les lois et les services, ainsi que la réforme du système du PCT conformément aux intérêts et aux politiques des États membres.

<p>Résultat escompté : Coopération internationale renforcée dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets.</p>
--

156. Des progrès ont été réalisés aux fins du développement du système international des brevets dans le sens des intérêts et des politiques des États membres et du renforcement de la coopération internationale dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets au cours des deux sessions du SCP tenues en mai 2004 et en juin 2005, dans le cadre desquelles les délibérations se sont poursuivies sur les dispositions du projet de SPLT et sur les moyens de rapprocher certaines notions du droit matériel des brevets. Si l'importance que revêt la poursuite des travaux a été largement reconnue, les États membres ont exprimé des vues différentes sur le programme de travail futur du comité. Cette question a aussi été soulevée au cours des assemblées de 2004 et 2005 des États membres de l'OMPI. À la dernière session, une déclaration a été adoptée, qui détaille la procédure des travaux sur le projet.

Premièrement, un forum informel à participation non limitée aura lieu à Genève au premier trimestre 2006, qui portera sur toutes les questions soulevées dans le cadre de la rédaction du projet de SPLT ou que les États membres souhaitent intégrer dans ce projet. Deuxièmement, une session informelle du SCP, d'une durée de trois jours, se tiendra peu après à Genève pour arrêter le programme de travail du SCP, compte tenu des délibérations du forum à participation non limitée. Troisièmement, une session ordinaire du SCP, de cinq jours, aura lieu pour commencer des travaux inscrits au programme de travail du SCP arrêté par celui-ci lors de sa session informelle. Enfin, les assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2006 examineront les progrès accomplis en vue d'arrêter le programme de travail de l'année suivante.

157. En outre, à la demande du SCP, le Secrétariat a, entre autres choses, soumis un projet d'étude préliminaire intitulée "Notion de nouveauté élargie : étude préliminaire concernant la nouveauté et l'effet sur l'état de la technique de certaines demandes en vertu du projet d'article 8.2) du SPLT" pour information des membres du SCP et examen par ceux-ci.

158. À la suite de l'entrée en vigueur du PLT, la première session de l'Assemblée du PLT s'est tenue en septembre 2005. L'Assemblée du PLT a décidé que certains amendements et modifications apportés depuis le 2 juin 2000 au PCT, à son règlement d'exécution et aux instructions administratives s'appliquaient au PLT, et a adopté les amendements apportés au règlement d'exécution du PLT à cet effet. En outre, l'Assemblée du PLT a approuvé la mise en place de procédures de consultation aux fins de l'établissement des formulaires internationaux types et du formulaire de requête.

159. Dans le prolongement du nouveau portail *PatentScope*, un site Web a été créé, qui fournit des liens vers un certain nombre de sites, d'articles et d'études sur un ensemble non exhaustif de questions d'actualité et de questions émergentes sur les brevets.

Indicateur d'exécution

Retour d'information et rapports des réunions du SCP concernant le renforcement de l'harmonisation du droit des brevets :

- Les discussions se sont poursuivies sur les dispositions du projet de SPLT et un accord a été atteint sur certaines d'entre elles.
- Présentation d'un projet d'étude préliminaire sur la notion de "nouveau élargie".
- Décision des États membres à leurs assemblées de 2005 de poursuivre les travaux en vue de parvenir à un accord sur le programme de travail du SCP.

Résultat escompté : Coopération internationale renforcée dans le domaine du dépôt international de micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

160. Les investigations se sont poursuivies au sein de l'OMPI pour recenser les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. En raison d'autres priorités, il a été décidé toutefois de ne pas présenter de propositions de révision concrètes pendant l'exercice considéré. L'administration du Traité de Budapest a néanmoins donné lieu à un renforcement de la coopération entre les États membres, les autorités de dépôt internationales et l'OMPI, ce dont témoigne notamment les nouvelles adhésions au traité durant l'exercice biennal.

Indicateur d'exécution

Décision des États membres d'examiner l'évolution du Traité de Budapest, y compris une révision éventuelle :

Aucune décision n'a encore été demandée aux États membres quant à une éventuelle révision du Traité de Budapest.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités sur les brevets administrés par l'OMPI, en particulier le PLT.

161. La promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets et de la mise en œuvre de ces traités s'est traduite par un certain nombre d'adhésions.

Indicateur d'exécution

Nombre d'États membres ayant adhéré ou se préparant à adhérer aux traités :

- six pays (Bahreïn, Croatie, Danemark, Finlande, Roumanie et Royaume-Uni) ont adhéré au PLT, et un certain nombre d'autres pays ont fait part de leur intention de ratifier ce traité dans un avenir proche;
- trois pays (Andorre, Comores et Pakistan) ont adhéré à la Convention de Paris;
- trois pays (Arménie, Géorgie et Tunisie) ont adhéré au Traité de Budapest et trois nouvelles autorités de dépôt internationales ont été désignées.

Résultat escompté : Amélioration du système du PCT, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, y compris des procédures simplifiées et rationalisées, la réduction des coûts pour les utilisateurs et le renforcement de la qualité du service.

162. Les travaux se sont poursuivis concernant l'amélioration du cadre juridique et procédural du PCT, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, notamment la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les déposants, le maintien de l'équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services assurés, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du PLT et l'assurance que le système est avantageux pour tous les offices, indépendamment de leur taille. Le Groupe de travail sur la réforme du PCT a tenu deux réunions durant l'exercice 2004-2005.

163. À ses sixième et septième sessions tenues en mai 2004 et mai 2005, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a approuvé un certain nombre de propositions de modification du règlement d'exécution du PCT en vue de la soumission de celles-ci à l'Assemblée de l'Union du PCT pour adoption. À sa session de mai 2004, le groupe de travail a aussi examiné certains aspects du droit d'auteur et d'autres droits en rapport avec la littérature non-brevet mise à disposition par des offices de propriété intellectuelle ainsi que des propositions de méthodes de travail pour le groupe de travail. À sa session de mai 2005, le groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre la réflexion sur d'autres propositions de modification du règlement d'exécution concernant la publication internationale dans plusieurs langues et l'amélioration de la qualité des recherches internationales. Il a aussi décidé de ne pas examiner d'autres propositions sur l'inscription de modifications par le Bureau international ayant une répercussion sur la phase nationale et sur la phase internationale de la procédure PCT. Le groupe de travail a en outre pris note, d'une part, d'une demande de la Suisse à l'effet de reporter à la session suivante l'examen de ses propositions sur la déclaration de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet et, d'autre part, d'un exposé du Bureau international sur la définition en cours d'indicateurs d'exécution devant permettre d'évaluer la performance de la Division des opérations du PCT.

164. Sur la base des travaux préparatoires du groupe de travail, l'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2004 et 2005, a adopté les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2005, au 1^{er} avril 2006 et au 1^{er} avril 2007.

Indicateurs d'exécution

L'Assemblée de l'Union du PCT adopte des modifications du règlement d'exécution du PCT afin de mettre en œuvre la réforme :

L'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2004, a adopté les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2005, concernant la simplification de la procédure de réserve en cas de défaut d'unité de l'invention, la remise de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen ainsi que des rectifications et des modifications découlant d'autres modifications déjà adoptées par l'Assemblée en 2002.

L'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2005, a adopté les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2006, concernant le système de désignation globale, la publication internationale et la gazette du PCT sous forme électronique, l'adjonction de l'arabe comme langue de

publication du PCT et l'incorporation des documents de brevet de la République de Corée dans la documentation minimale du PCT ainsi que d'autres modifications du règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2007, portant sur la restauration du droit de propriété, la rectification d'erreurs évidentes et les mesures à prendre en cas d'éléments manquants ou parties manquantes dans la demande internationale.

Retour d'information et rapports de réunions (de l'Assemblée de l'Union du PCT, du Comité sur la réforme du PCT et du Groupe de travail sur la réforme du PCT) concernant la réforme du PCT :

Adoption à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT sur la base des travaux préparatoires du groupe de travail. Satisfaction exprimée par les États membres au sein tant du groupe de travail que de l'Assemblée de l'Union du PCT au sujet des travaux du Secrétariat concernant la réforme du PCT.

Résultat escompté : Coopération internationale renforcée pour le développement du système international des brevets.

165. À la suite de la présentation aux assemblées des États membres de l'OMPI tenues en 2003 de quatre études d'expert sur les incidences du système international des brevets pour les pays en développement, de nouvelles discussions ont eu lieu au sein du SCP et du Groupe de travail sur la réforme du PCT, ainsi que dans le cadre des assemblées des États membres, sur les effets pour les États membres, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, des propositions relatives au système international des brevets et sur les moyens de renforcer la coopération internationale aux fins du développement de ce système.

Indicateur d'exécution

Nombre et qualité des rapports et des études définissant les incidences des propositions relatives au système international des brevets sur les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés :

Voir ci-dessus le compte rendu des travaux du Groupe de travail sur la réforme du PCT et du SCP.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

4 761

Sous-programme 03.2 – Système du PCT

OBJECTIF : Assurer avec rapidité, fiabilité, facilité d'utilisation et un bon rapport coût-efficacité les services de protection de la propriété intellectuelle dont doit s'acquitter le Bureau international en vertu du PCT et contribuer à renforcer davantage le système du PCT.

Résultat escompté : Gains de productivité dans les opérations du Bureau international relatives au PCT.

166. La productivité des opérations du PCT au sein du Bureau international s'est considérablement accrue en 2004-2005 par rapport à 2002-2003, comme le montre l'augmentation de 14,2% du nombre de demandes reçues et traitées alors que le personnel et les dépenses dans ce secteur ont diminué de 8,9% et de 2%, respectivement.

167. Les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004, ont rendu obligatoire le traitement de toutes les nouvelles demandes internationales conformément au nouveau système alors que, selon différents arrangements transitoires juridiquement contraignants, les demandes déposées avant le 1^{er} janvier 2004 ont dû être traitées, en tout ou en partie, selon l'ancien système. Il en ira ainsi jusqu'en juillet 2006, date à laquelle il n'y aura plus de demandes à traiter selon l'ancien système. Par conséquent, tous les membres du personnel du PCT ont dû traiter les demandes à l'aide de deux jeux de règlements d'exécution et autres textes juridiques et pratiques. Si cette période a été éprouvante pour le personnel du PCT, aucune difficulté anormale n'a été à signaler durant cette période de transition.

Indicateurs d'exécution

Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :

Ce rapport s'est établi à 1:318 pour l'exercice 2004-2005, ce qui représente une augmentation importante (24,7%) du gain de productivité par rapport à l'exercice 2002-2003 (rapport : 1:255)².

Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :

Par rapport à 2002-2003, les dépenses au titre des opérations du PCT ont diminué de 2% en 2004-2005 tandis que le nombre de demandes selon le PCT a augmenté de 14,2%.

Résultat escompté : Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité des documents ci-après dans les proportions suivantes : demandes internationales : 130 500 en 2004 et 143 000 en 2005; demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : 6500 en 2004 et 7000 en 2005; rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité (au titre des chapitres I et II) : 121 000; brochures à publier : 121 000 en 2004 et 131 000 en 2005.

168. Le nombre de demandes internationales reçues en 2004 et en 2005 a été inférieur aux chiffres prévus (130 500 et 143 000, respectivement) mais correspondait néanmoins à une augmentation sensible et continue.

169. Le nombre de demandes déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur en 2004 et en 2005 a été sensiblement supérieur à ce qui avait été prévu (6500 et 7000 demandes, respectivement).

170. Cela étant, aucun rapport préliminaire international (chapitre II) sur la brevetabilité n'a été reçu, ni traité en 2004, étant donné que, compte tenu du délai applicable en vertu du nouveau système, ces rapports n'ont commencé à être établis par les administrations chargées de l'examen préliminaire international qu'au cours du premier semestre de 2005. Par conséquent, 38 183 rapports préliminaires internationaux (chapitre II) sur la brevetabilité ont été reçus par le Bureau international en 2005. En 2004 et en 2005, les administrations

² Depuis décembre 2004, le rapport personnel-demandes internationales englobe le service de traduction du PCT. Par conséquent, les rapports pour l'exercice 2002-2003 ont été modifiés rétrospectivement à des fins de comparaison entre les deux exercices biennaux.

chargées de la recherche internationale ont établi, respectivement, 58 054 et 123 382 opinions écrites, dont 34 848 ont été converties par le Bureau international en rapports préliminaires internationaux (chapitre I) sur la brevetabilité en 2005.

171. Comme au cours des dernières années, le nombre total de brochures publiées a continué d'augmenter, dont environ 24% par suite d'une publication et d'une communication tardives, par les administrations internationales, de documents devant être publiés.

Indicateurs d'exécution

Nombre de demandes internationales et de rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité reçus et traités, et nombre de brochures publiées :

- En 2004 et en 2005, 122 898 et 133 117 respectivement, demandes internationales ont été reçues et traitées (soit, au total, 256 015 demandes), ce qui représente une augmentation de 14,2% par rapport à 2002-2003 (224 113 demandes).
- En 2004, 55 778 rapports d'examen préliminaire international ont été reçus dans le cadre de l'ancien système. En 2005, 38 183 rapports préliminaires internationaux (chapitre II) sur la brevetabilité ont été reçus par le Bureau international.
- En 2004 et en 2005, les administrations chargées de la recherche internationale ont établi, respectivement, 58 054 et 123 382 opinions écrites, dont 34 848 ont été converties par le Bureau international en rapports préliminaires internationaux (chapitre I) sur la brevetabilité en 2005.
- Au total, 321 900 brochures contenant les nouvelles demandes déposées selon le PCT (soit 112 526 demandes en 2004 et 125 292 en 2005) et les demandes republiées en raison d'informations manquantes ou de documents supplémentaires manquants, essentiellement des rapports de recherche internationale établis tardivement par certaines administrations internationales (44 809 et 39 273, respectivement, en 2004 et 2005), ont été publiées durant l'exercice biennal. Cela représente une augmentation de 9,4% du nombre total de brochures publiées par rapport à 2002-2003 (294 149 brochures).

Traitement en temps voulu (publications et rapports compris) des demandes internationales :

Le Bureau international distribue les publications et autres documents en temps voulu. Tous les documents émanant d'un certain nombre d'offices et d'administrations reçus en retard, en particulier des rapports de recherche internationale, ont été traités de manière urgente afin qu'ils puissent être publiés et communiqués dans les meilleurs délais après leur réception par le Bureau international. Toutefois, des travaux sont restés en souffrance, ce qui a eu une incidence notamment sur la traduction des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité.

Nombre de demandes internationales traitées par le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

Le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a reçu et traité, respectivement, 7047 et 7249 demandes internationales en 2004 et 2005 (14 296 demandes au total), soit une augmentation de 15,8% par rapport à 2002-2003 (12 349 demandes).

Résultat escompté : Amélioration du fonctionnement du système du PCT, y compris la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les utilisateurs et la fourniture d'un service de qualité.

172. Les opérations du système du PCT ont été améliorées au Bureau international suite au renforcement des mesures en 2004 et en 2005 et à la nouvelle organisation mise en place au cours de l'exercice biennal précédent. Cela a permis de traiter de manière appropriée le nombre croissant de demandes, à la fois selon l'ancien système et le nouveau système, avec moins de personnel et de ressources. Toutes les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT et à tous les autres textes juridiques (ceux-ci ayant été généralement

soumis à l'obligation de consultations avec les offices et les administrations intéressés) ont été promulguées, mises en œuvre et notifiées aux offices, aux administrations et aux utilisateurs, selon que de besoin. Des informations ont été régulièrement reçues en retour des offices et des utilisateurs, et des réponses, observations et autres explications ont été fournies au cas par cas, en temps voulu.

173. L'examen des procédures à simplifier s'est poursuivi en 2004 et en 2005, notamment en ce qui concerne la réception et le traitement des documents de priorité établis par certains offices récepteurs. Une nouvelle procédure partiellement automatisée a été mise en place, qui a permis au Bureau international de faire face, sans porter préjudice aux droits des déposants, à une augmentation constante du nombre de ces documents communiqués en nombre imprévu par certains offices récepteurs dans de nouveaux formats.

Indicateurs d'exécution

Mise en œuvre de toutes les modifications du règlement d'exécution adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en rapport avec la réforme du PCT :

Toutes les modifications ont été intégralement mises en œuvre en temps voulu.

Promulgation et mise en œuvre des modifications apportées aux instructions administratives du PCT :

Toutes les modifications nécessaires apportées aux instructions administratives ont été promulguées et mises en œuvre en temps voulu

Retour d'informations et rapports de réunion (notamment de l'Assemblée de l'Union du PCT et de la réunion des administrations internationales du PCT) sur les questions sans rapport avec la réforme :

Des informations ont été reçues en retour d'offices, d'administrations et d'utilisateurs dans le cadre des processus de consultations engagés par la voie postale, sur des forums électroniques ou en rapport avec les sessions du Groupe de travail sur la réforme du PCT ou les réunions des administrations internationales à leurs sessions respectives de 2004 et 2005.

Résultat escompté : Promotion d'une meilleure connaissance du système du PCT, amélioration des échanges bilatéraux entre le Bureau international et les offices de propriété industrielle et des échanges avec les utilisateurs.

174. Une prise de conscience et une connaissance accrues du fonctionnement et des avantages du système du PCT parmi ses utilisateurs, les agents de propriété industrielle, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont été favorisées par le programme de séminaires et de stages de formation, l'établissement continu de nouvelles filières de communication avec davantage de parties prenantes dans un nombre croissant d'offices, l'utilisation accrue du site Web du PCT et des outils connexes pour diffuser l'information pertinente sur le PCT dans un plus grand nombre de langues et sous différents formats aisément accessibles aux utilisateurs.

Indicateurs d'exécution

Qualité et quantité de l'information relative au PCT et possibilités d'accès à cette information :

- En juillet 2005, un nouveau portail dénommé *PatentScope* (<http://www.wipo.int/patentscope/en>) a été mis sur le Web : il centralise toute l'information sur les brevets et l'information relative au PCT en vue de fournir aux utilisateurs de meilleurs services, et comprend notamment une partie consacrée aux données sur les brevets permettant d'accéder à la collection complète des demandes internationales publiées selon le PCT depuis 1978 jusqu'à aujourd'hui, au format image, ainsi que le texte pouvant faire l'objet d'une recherche intégrale des descriptions et des revendications de demandes internationales déposées après juillet 1998.
- En 2004, une nouvelle page en japonais a été ajoutée au site Web du PCT afin d'offrir un accès plus aisé et plus pertinent aux informations juridiques et générales sur le PCT intéressant spécialement les utilisateurs japonais, et, en 2005, une nouvelle page a été créée, qui contient un ensemble de stratégies mises au point par les utilisateurs du PCT.
- En 2005, une nouvelle publication intitulée *La protection des inventions à l'étranger : questions fréquemment posées au sujet du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, comprenant des informations générales sur le PCT, a été mise à disposition sur le site Web du PCT.
- Au cours de l'exercice biennal, le site Internet a fait l'objet de mises à jour hebdomadaires et le guide du déposant du PCT a été en grande partie révisé à l'aide de deux versions actualisées afin de tenir compte de toutes les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT et à d'autres textes juridiques entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} avril 2005.
- En 2004 et en 2005, la PCT Newsletter a continué d'être publiée chaque mois, sous forme électronique et sur support papier.
- En 2004 et en 2005, respectivement, 110 et 102 séminaires, sessions de formation et exposés ont été organisés à l'intention de 8700 et de 6976 participants, dans 16 et 30 pays, en sept langues.
- Un forum à l'intention des diplomates a eu lieu au siège de l'OMPI en français, en anglais et en espagnol en 2004 et en 2005.
- En 2005, une session de formation régionale et une session de formation sous-régionale ont eu lieu, respectivement, au Mexique et en Afrique du Sud, au cours desquelles l'office hôte a assumé un rôle essentiel dans le domaine des aspects pratiques de la formation et des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés. Ces sessions de formation étaient différentes d'un séminaire du PCT en ce sens qu'elles proposaient une nouvelle approche selon laquelle des fonctionnaires d'offices sélectionnés avaient la possibilité de bénéficier de sessions pratiques individualisées sur l'expérience acquise par l'office hôte en tant qu'office récepteur, désigné ou élu, et sur l'utilisation qu'il fait de l'information en matière de brevets.
- En 2005, un programme de formation à l'intention de fonctionnaires d'un nouvel État contractant, à savoir le Nigéria, a eu lieu au siège de l'OMPI.
- En 2004 et en 2005, les grands utilisateurs du système du PCT aux États-Unis d'Amérique, ainsi que des représentants de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'Office européen des brevets, ont participé à une table ronde au siège de l'OMPI et à New York.
- À l'occasion des assemblées des États membres de l'OMPI en 2004 et en 2005, des exposés sur le PCT ont été présentés à des représentants nationaux et à d'autres délégués en français, en anglais et en espagnol.
- En 2004 et en 2005, la législation nationale de 12 et quatre États, respectivement, a été analysée du point de vue de sa conformité avec le PCT.

Nombre d'offices de propriété industrielle, d'utilisateurs et de groupes d'utilisateurs avec lesquels des échanges de vues ont lieu régulièrement :

Des conseils et des informations juridiques ont été échangés avec les représentants d'États contractants et d'autres États en de très nombreuses occasions : 2200 occasions en 2004 et 2771 en 2005 (4% et 7,5%, respectivement, avec les pays les moins avancés, 15% et 16,8% avec certains pays d'Europe et d'Asie, 37% et 39,4% avec des pays en développement et 44% et 36,3% avec des pays industrialisés).

Résultat escompté : Règlement efficace et rapide des problèmes juridiques survenant dans l'administration du système du PCT ou dans le traitement des demandes par le Bureau international.

175. Le Bureau international a apporté rapidement des réponses adaptées aux problèmes juridiques liés au traitement des demandes selon le PCT soulevés par des déposants, leurs mandataires, les offices récepteurs, des administrations internationales et le Bureau international. Durant l'exercice biennal, près de 24 000 demandes de renseignements ont été soumises, portant sur un large éventail de questions allant d'informations sur des aspects juridiques et de procédure à des interprétations juridiques extrêmement complexes. En outre, des conseils juridiques ont été fournis à propos de 4156 demandes selon le PCT au cours de l'exercice biennal à la demande du déposant ou de son mandataire, des offices ou des administrations intéressés ou du personnel du Bureau du PCT.

Indicateurs d'exécution

Nombre et qualité des solutions proposées :

En 2004 et en 2005, des avis juridiques ont été donnés sur, respectivement, 1688 et 2468 demandes selon le PCT, à la satisfaction de toutes les parties en cause.

Retour d'information et rapports sur les problèmes résolus :

Dans la plupart des cas, les demandes ont franchi l'étape suivante de la phase internationale ou nationale. Dans les cas où elles ne l'ont pas fait, la procédure du PCT, et l'assistance du Bureau international sous forme de conseils juridiques spécialement adaptés au PCT ont constitué un avantage important pour les déposants et leurs mandataires dans la mesure où ils n'auraient pas pu obtenir ces conseils auprès d'autres offices ou administrations.

Résultat escompté : Amélioration de la productivité dans la traduction des abrégés et des rapports d'examen préliminaire international, et introduction de la traduction des opinions fondées sur la recherche internationale.

176. Le Bureau international a davantage recouru à la sous-traitance en 2005 pour pouvoir faire face à l'augmentation de la charge de travail dans le domaine de la traduction des abrégés et des rapports. Si le Bureau international confie depuis plusieurs années déjà la traduction en anglais d'abrégés et de rapports en japonais et en chinois à l'extérieur, il a commencé à sous-traiter la traduction de documents rédigés dans un plus grand nombre de langues en 2005. Cela a permis au Bureau international de mieux pallier à l'augmentation sensible soudaine de sa charge de travail due notamment à la délivrance, conformément au nouveau système, d'une opinion écrite de l'administration chargée de la recherche internationale pour chaque demande internationale. Malgré cette sous-traitance, certains travaux sont restés en souffrance, ce qui a eu des répercussions notamment sur la traduction des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité. Les travaux toujours en souffrance devraient être achevés durant le prochain exercice biennal.

Indicateur d'exécution

Augmentation du nombre de traductions dans chaque catégorie :

Le nombre d'abrégés traduits en 2004 et 2005 s'élevait, respectivement, à 129 649 et 141 310 (soit un total de 270 959 abrégés), ce qui représente une augmentation de 6,5% par rapport à 2002-2003 (254 480 abrégés traduits).

En 2004, 10 755 rapports d'examen préliminaire international ont été traduits contre 17 007 en 2005 (rapports d'examen préliminaire international selon l'ancien système et rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité selon le nouveau système), soit une augmentation de 58% par rapport à 2004.

Le nombre de rapports de recherche internationale traduits en 2004 et en 2005 s'élevait à 1739 et 1673, respectivement.

Résultat escompté : Mise en œuvre rapide et efficace des modifications du système du PCT et amélioration de l'efficacité des services fournis en vertu du PCT, y compris l'évaluation des tendances concernant les demandes de brevet déposées dans le monde entier.

177. Outre les modifications juridiques dont il est rendu compte ci-dessus, les modifications du système du PCT, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} avril 2005, ont été mises en œuvre dans les délais grâce à des changements de procédure interne et des séances de formation dispensées au Bureau international. Au cours de l'exercice biennal, de nouveaux instruments de mesure interne ont été définis afin de suivre les tendances de dépôt par déposant et par pays. En outre, un rapport statistique a été créé et mis sur le site Web de l'OMPI au deuxième semestre de 2004, et est mis à jour régulièrement.

Indicateur d'exécution

Élaboration et mise en œuvre de politiques, pratiques, bases de données et systèmes de gestion de projets appropriés :

Au cours de l'exercice biennal, des efforts continus ont été déployés pour mettre en œuvre et renforcer les politiques et pratiques administratives actuelles. Une attention particulière a été accordée à la répartition de l'espace de travail ainsi qu'à la fourniture d'équipements appropriés au personnel du PCT.

Depuis 2004, un rapport statistique sur le PCT, mis à jour régulièrement, est disponible sur le site Web de l'OMPI.

En juillet 2005, un nouveau portail dénommé *PatentScope* a été mis à disposition, qui centralise toute l'information sur les brevets et sur le PCT.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

128 641

Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

OBJECTIF : Assurer l'utilisation efficace de la CIB dans un environnement électronique et en promouvoir l'utilisation dans le monde entier pour le classement et la recherche des informations relatives aux inventions ainsi que pour la recherche de l'information en matière de brevets.

Résultat escompté : Augmentation de l'efficacité de la CIB en tant qu'outil de recherche de la documentation de brevets résultant de la réforme de la CIB.

178. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB, à ses quatre sessions, a poursuivi l'examen des projets de révision de la CIB destinés à améliorer la CIB et à tenir compte du progrès technique. Des recommandations du groupe de travail ont été examinées par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC aux trois sessions que celui-ci a tenues en 2004 et 2005. Le comité a approuvé un grand nombre des modifications apportées à la huitième édition de la CIB. La version succincte de la nouvelle édition, c'est-à-dire son niveau de base, a été publiée sur support papier en juillet 2005. La version intégrale de la huitième édition, en français et en anglais, a été mise sur l'Internet en août 2006. La huitième édition de la CIB est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Indicateur d'exécution

Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications élaborées en vue de leur introduction dans la huitième édition de la CIB :

Dans le niveau élevé de la huitième édition de la classification, une nouvelle classe et cinq nouvelles sous-classes sur les nouvelles techniques ont été ajoutées. Au total, plus de 1400 nouvelles entrées ont été incorporées dans la CIB. Un grand nombre d'entrées existantes ont été réexaminées en vue d'accroître l'utilité de la CIB à des fins de recherches.

Résultat escompté : Adaptation de la CIB à l'environnement électronique.

179. L'adaptation de la CIB à l'environnement électronique a été l'un des principaux objectifs de la réforme de la CIB. À sa trente-sixième session tenue en février 2005, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a constaté que tous les principaux objectifs de la réforme avaient été atteints et a estimé que la période de réforme pouvait être considérée comme terminée. Les modifications fondamentales ci-dessous ont été apportées à la CIB elle-même et aux méthodes de révision et d'utilisation de la classification : la CIB a été divisée en deux niveaux pour mieux satisfaire aux différents besoins des utilisateurs de l'information en matière de brevets; des fichiers maîtres de la CIB ont été créés et utilisés dans la mise au point d'une version Internet de la CIB, enrichie de différents instruments électroniques facilitant le classement et la recherche; une nouvelle procédure de révision, permettant l'introduction rapide dans la CIB des modifications rendues nécessaires par le progrès technique, a été adoptée; et une base de données bibliographique mondiale des documents de brevet – base de données centrale de classification contenant les documents de brevet classés selon la nouvelle édition de la CIB – a été créée. Tous les documents nécessaires à l'utilisation de la classification après sa réforme, tels que le nouveau guide d'utilisation de la CIB, les principes directeurs pour le classement des documents de brevet, le

déroulement des opérations pour la CIB après sa réforme, les principes et procédures de révision de la CIB après sa réforme, ont été mis au point et approuvés par le Comité d'experts. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a incorporé, dans la CIB après sa réforme, une grande quantité de données électroniques, comme des définitions relatives au classement et des formules chimiques données à titre d'exemple.

Indicateur d'exécution

Achèvement de la période de base de la réforme de la CIB :

Les 19 tâches inscrites au programme de la réforme de la CIB ont été achevées. Presque toutes les tâches portant sur la transposition des résultats de la réforme dans la CIB ont aussi été achevées.

Résultat escompté : Utilisation d'outils de classement et de traduction automatiques par les offices de brevets

180. La phase de conception du projet CLAIMS, qui visait à assurer la prise en charge informatique de la réforme de la CIB, a été achevée. Un nouveau système de gestion de la révision et de la publication de la CIB (RIPCIS) est en cours de mise en œuvre. Les fichiers maîtres de la CIB, créés à l'aide de ce système, ont été utilisés dans la mise au point d'une version Internet de la classification. Des parties du projet portant sur des instruments de classement automatisé, des instruments de traduction assistés par ordinateur, un instrument de recherche en langage naturel en français et en anglais et un instrument de validation des symboles de la CIB ont été réalisées et mises à la disposition du personnel de l'OMPI, des offices de propriété intellectuelle et d'autres utilisateurs.

Indicateur d'exécution

Élaboration d'outils automatisés pour faciliter la tenue à jour et la révision de la CIB et la création de bases de données pour le classement :

La base de données de classement de la huitième édition de la CIB, qui comprend la couche électronique, les index officiels des mots clés et la table de concordance, a été constituée en français et en anglais. En coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques et grâce à l'utilisation d'un instrument d'aide à la traduction, une version espagnole de cette base a aussi été mise au point et publiée. IPCCAT, logiciel de classement assisté par ordinateur pour le niveau élevé de la CIB, existe dans une version en ligne et dans une version autonome, et est désormais utilisable en français, en allemand, en anglais, en espagnol et en russe. TACSY, logiciel d'accès à la CIB en langage naturel, a été mis au point en français et en anglais.

Résultat escompté : Extension de la documentation minimale du PCT en vue de la poursuite de l'amélioration des recherches internationales.

181. Une étude sur la partie non-brevet de la documentation minimale du PCT a été réalisée dans l'optique d'améliorer encore les recherches internationales, notamment en incorporant des revues sur les savoirs traditionnels. La partie de l'étude consacrée aux savoirs traditionnels a été achevée et a débouché sur l'inscription de 13 revues sur les savoirs traditionnels sur la liste de la littérature non-brevet. Cela permettra d'améliorer sensiblement l'accès à la documentation relative aux savoirs traditionnels faisant partie de l'état de la

technique. La liste des éléments constitutifs de la littérature non-brevet, qui contient des éléments d'information supplémentaires renforçant sa qualité et ses possibilités d'utilisation, a été publiée sur le site Web de l'OMPI.

182. Le projet visant à élaborer un système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (SGIPDL) s'est poursuivi. L'objectif de ce projet est d'aider les examinateurs des offices de propriété intellectuelle à choisir la documentation à prendre en considération lorsqu'ils effectuent une recherche internationale. Un premier prototype, réalisé par le Bureau international pour faciliter la définition des caractéristiques techniques du système d'aide, est actuellement étudié par des représentants des administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT.

Indicateur d'exécution

Nombre de sources d'information non-brevet figurant dans la documentation minimale du PCT :

Treize revues sur les savoirs traditionnels ont été inscrites sur la liste des éléments constitutifs de la littérature non-brevet de la documentation minimale du PCT. Cette nouvelle liste a été publiée sur le site Web de l'OMPI.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 03.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

3 742

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme 03 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

137 144

PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

183. Les activités visant à améliorer la protection juridique disponible pour les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques aux niveaux national et international ont porté essentiellement sur les aspects suivants : i) développement du droit international concernant ces droits de propriété industrielle (sous-programme 04.1); le fonctionnement, le développement et la promotion des systèmes d'enregistrement international pour faciliter l'acquisition et le maintien en vigueur de ces droits dans différents pays (sous-programme 04.2); et le développement et la promotion des systèmes de classement reconnus au niveau international pour faciliter certaines procédures d'acquisition et de maintien en vigueur de ces droits (sous-programme 04.3). Les principaux faits intervenus en 2004 -2005 dans les domaines susmentionnés sont indiqués ci-dessous :

- la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver la convocation en mars 2006 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT);
- l'augmentation du nombre de parties au TLT;
- l'augmentation du nombre de parties aux systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne;

- l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye et l'entrée en vigueur du règlement d'exécution commun de l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et de l'Acte de 1934;
- l'entrée en vigueur des modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, prévoyant notamment l'introduction de l'espagnol comme langue supplémentaire du système de Madrid;
- l'adoption, par l'Assemblée de l'Union de Madrid, d'une réduction du montant de l'émolument de base pour les déposants d'une demande d'enregistrement international ressortissants des pays les moins avancés;
- une nette augmentation du nombre de demandes d'enregistrement international de marques;
- la poursuite des activités de promotion des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI;
- l'utilisation accrue de l'automatisation dans le cadre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne;
- la diminution des dépenses découlant de la publication en interne des versions imprimée et sur CD-ROM de la Gazette OMPI des marques internationales, ainsi que des DVD ROMARIN;
- la poursuite de la baisse du nombre de demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels;
- une augmentation du nombre de parties aux classifications de Nice, Vienne et Locarno et de l'utilisation de ces classifications;
- la poursuite de l'amélioration des systèmes de classement internationaux et de la publication de ceux-ci.

Sous-programme 04.1 – Développement du droit international et des services

OBJECTIF : **Élaborer des principes et des règles de droit harmonisés dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques ainsi que des pratiques administratives connexes, et promouvoir une reconnaissance et une mise en œuvre étendues des traités et recommandations administrés par l'OMPI.**

Résultat escompté : Révision du TLT.

184. En 2004-2005, les travaux sur la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) ont bien progressé en ce qui concerne plusieurs aspects fondamentaux. Les États membres, à leurs assemblées de 2004, ont donc pu approuver la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un TLT révisé en mars 2006. Le texte de la proposition de base pour un TLT révisé a été approuvé par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) en avril 2005. D'autres travaux préparatoires à la conférence diplomatique ont aussi été approuvés en 2005, et les États membres des assemblées de l'OMPI ont accepté l'invitation, par le Gouvernement singapourien, d'accueillir la conférence diplomatique à Singapour.

Indicateur d'exécution

Adoption du TLT révisé par une conférence diplomatique :

À ses sessions d'avril 2004, de novembre 2004 et d'avril 2005, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a examiné des propositions de révision du Traité sur le droit des marques (TLT) et a approuvé le texte de la proposition de base pour un TLT révisé.

Une réunion préparatoire à la conférence diplomatique a eu lieu en avril 2005 au cours de laquelle le projet d'ordre du jour, le projet de règlement intérieur et le texte des lettres d'invitation à la conférence diplomatique ont été approuvés.

En 2004, les États membres de l'OMPI, à leurs assemblées, ont approuvé la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un TLT révisé, prévue pour mars 2006, et ont accepté, à leurs réunions de septembre 2005, l'invitation du Gouvernement singapourien d'accueillir la conférence diplomatique à Singapour.

Résultat escompté : Extension de la portée géographique du TLT.

185. La portée géographique du TLT s'est étendue au cours de la période à l'examen, deux nouveaux États ayant adhéré au traité. À la fin de 2005, 33 États étaient parties au TLT.

Indicateur d'exécution

Nombre de nouvelles parties contractantes :

Trois nouvelles parties contractantes (Allemagne, Belgique et Turquie).

Résultat escompté : Harmonisation plus poussée des règles ou principes directeurs concernant le droit des marques et les pratiques administratives connexes.

186. Au cours de l'exercice biennal, les travaux sur l'harmonisation des règles et des principes directeurs applicables au droit des marques et aux pratiques administratives connexes ont surtout permis d'évaluer les données collectées auprès des États membres par l'intermédiaire d'un questionnaire sur le droit des marques et les pratiques dans ce domaine. Ces données ont été regroupées dans un projet de document de synthèse, qui a été diffusé auprès des États membres pour observations et examen. Il a été difficile de résumer les réponses reçues, compte tenu de la nécessité d'éviter toute interprétation ambiguë. Toutefois, les informations reçues en retour des membres du SCT sur le projet de document de synthèse ont été pour la plupart positives et d'une qualité telle qu'il a été possible de dégager les domaines sur lesquels les travaux à venir éventuels du SCT porteront.

Indicateur d'exécution

Nombre de recommandations ou directives en préparation ou adoptées :

Les informations figurant dans les quelque 22 000 réponses des États membres au questionnaire sur le droit des marques et les pratiques dans ce domaine ont été résumées par le Secrétariat et soumises au SCT. Après avoir reçu des observations ainsi que de nouvelles réponses, le Secrétariat a diffusé un document actualisé (voir les documents SCT/14/5 et SCT/14/REV).

Résultat escompté : Meilleure compréhension par les États membres des principes régissant les indications géographiques et les dessins et modèles industriels.

187. Les indications géographiques et les dessins et modèles industriels font l'objet de conceptions juridiques diverses au niveau national. Afin de mieux comprendre les principes qui sous-tendent ces conceptions, les activités ont consisté à mettre des compétences à la disposition des administrations et des milieux intéressés des États membres dans le cadre de contacts bilatéraux et multilatéraux. La demande d'appui constante de la part des gouvernements et du secteur privé est un bon indicateur de la pertinence de cette activité.

Indicateur d'exécution

Retour d'information des États membres :

Le Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques, organisé en coopération avec le Gouvernement italien, a eu lieu à Parme en juin 2005.

Sept États membres (Allemagne, Autriche, Jamaïque, Koweït, Mexique, République dominicaine, Sainte-Lucie) (gouvernements, milieux universitaire ou secteur privé), deux organisations intergouvernementales (Organisation internationale de la vigne et du vin) (OIV) et Organisation mondiale du commerce (OMC)) et cinq organisations non gouvernementales (Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV), Association des industries de marque (AIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Institut européen de l'administration publique (IEAP) et Association internationale pour les marques (INTA)) ont envoyé des invitations à des activités de sensibilisation et de formation.

Résultat escompté : Application renforcée des recommandations communes sur la protection des marques et autres objets de propriété industrielle.

188. Les recommandations communes concernant la protection des marques notoires et la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet sont des directives adressées aux autorités législatives et judiciaires nationales. Elles sont appliquées de manière sélective par les autorités nationales des États membres, au cas par cas, soit pour étayer des décisions judiciaires, soit pour inspirer de nouvelles dispositions législatives. Au cours de la période considérée, il est apparu que l'évaluation du degré d'application des recommandations communes est entravée par l'absence de mécanisme de suivi ou de compte rendu systématique de leur application par les États membres. La question des moyens à mettre en œuvre pour obtenir des informations claires et complètes sur le degré d'acceptation et d'application des recommandations communes par les États membres devra peut-être être soumise au SCT pour examen.

Indicateur d'exécution

Nombre de nouveaux pays appliquant les dispositions des recommandations communes :

Il est évident qu'en l'absence de mécanisme de suivi ou de compte rendu systématique de l'application des dispositions des recommandations communes par les États membres on ne saurait donner d'indication précise du nombre de pays ayant mis en œuvre les recommandations communes.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

3 629

Sous-programme 04.2 – Systèmes d'enregistrement international

OBJECTIF : Fournir avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, et favoriser le développement et l'utilisation des systèmes d'enregistrement international.

Résultat escompté : Exécution rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité, sans augmentation du montant des taxes, d'un volume d'opérations estimé comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
– Système de Madrid		
Demandes internationales	26 000	28 000
Renouvellements	7 000	7 500
Total : enregistrements et renouvellements	33 000	35 500
Désignations postérieures	7 800	8 100
Autres modifications	64 200	66 800
Refus et notifications y relatives	112 600	118 200
– Système de La Haye :		
Demandes internationales	4 000	4 000
Renouvellements	3 900	4 100
Total : dépôts et renouvellements	7 900	8 100
Nombre total de dessins et modèles contenus dans les dépôts	20 500	21 500
Modifications	4 000	4 200

Système de Madrid

189. L'augmentation récente du nombre de membres de l'Union de Madrid a donné lieu à un accroissement important de la demande de services dans le cadre du système de Madrid. En 2004-2005, le Bureau international a reçu, indexé et fait entrer dans la phase d'examen 63 038 demandes internationales (soit une augmentation de 16 021 demandes (34%) par rapport à l'exercice biennal précédent) et a enregistré, notifié et publié 56 548 enregistrements internationaux (soit une augmentation de 12 465 enregistrements (28,3%) par rapport à l'exercice biennal précédent). Au cours de la même période, le Bureau international a aussi traité (c'est-à-dire, reçu, examiné, enregistré, notifié et publié) 14 841 renouvellements (soit une augmentation de 2181 (17,2%) par rapport à l'exercice biennal précédent), 19 986 désignations postérieures (soit une augmentation de 5153 (34,7%) par rapport à l'exercice biennal précédent) et 114 579 autres modifications apportées à des enregistrements en vigueur (soit une augmentation de 13 440 modifications (13,3%) par rapport à l'exercice

biennal précédent). Le Bureau international a aussi traité 283 606 refus et notifications y relatives (octrois d'une protection, décisions définitives après refus, invalidations et renoncations) émanant d'offices de Parties contractantes (soit une augmentation de 2064 (0,7%)) par rapport à l'exercice biennal précédent).

190. Au cours de la période considérée, le traitement des demandes internationales est devenu plus complexe par suite des nouveaux aspects de la procédure internationale entrés en vigueur à la fin de 2003 ou en 2004. Il s'agit notamment de la déclaration d'intention d'usage dans les demandes désignant les États-Unis d'Amérique (à compter de novembre 2003), des revendications d'ancienneté et aux prescriptions d'ordre linguistique en vertu du système de la marque communautaire dans les demandes désignant la Communauté européenne (à compter d'octobre 2004) et de l'utilisation de l'espagnol en tant que langue supplémentaire du Protocole de Madrid (à compter d'avril 2004). Compte tenu de l'accroissement de la complexité des procédures, le volume de travail du Bureau international a augmenté. L'examen a été rallongé, les programmes d'appui informatique ont dû être ajustés et le volume du travail de traduction à entreprendre s'est considérablement accru, comme cela était prévu.

191. La charge de travail supplémentaire découlant des facteurs susmentionnés a été en partie absorbée par la réaffectation de fonctionnaires provenant d'autres secteurs du Bureau international, en particulier du service d'enregistrement de La Haye où la demande a baissé. Par ailleurs, une analyse minutieuse des procédures de travail internes du système de Madrid a été entreprise aux fins d'une rationalisation. À cet égard, un certain nombre de mesures ont été prises, qui ont permis d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité. Des mesures supplémentaires concernant l'organisation du travail et l'automatisation des procédures internes du système de Madrid ont été mises en œuvre en partie en 2005. Toutefois, les gains d'efficacité et de productivité ainsi obtenus n'ont pas permis de répondre aux besoins engendrés par la phase de traduction de la procédure d'enregistrement. C'est ainsi que, depuis juillet 2005, 11,7 traducteurs par mois, en moyenne, ont été employés pour traiter les travaux de traduction en souffrance concernant des demandes internationales examinées.

192. Conformément au règlement d'exécution commun modifié qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004, la première édition trilingue (français, anglais et espagnol) de la *Gazette OMPI des marques internationales* a été publiée le 20 mai 2004 (Gazette n° 8/2004). En outre, la version sur papier de la Gazette a commencé à être publiée chaque semaine (au lieu de tous les quinze jours). Depuis le n° 5/2004, la Gazette est entièrement imprimée en interne à l'OMPI. Autres progrès réalisés en 2005 : la mise à disposition (gracieuse), sur le site Web de l'OMPI, d'une version en ligne de la Gazette, en sus de la version sur papier et de la version sur CD-ROM (contre abonnement).

193. Une nouvelle version plus conviviale de la base de données ROMARIN publiée sur DVD, contenant des informations sur tous les enregistrements internationaux en vigueur inscrits au registre de Madrid, a été lancée en novembre 2004 (à partir du disque n° 10/2004). Cette nouvelle version de ROMARIN a également été publiée en ligne. La version en ligne est mise à jour quotidiennement.

194. Les offices des Parties contractantes ont été incités à communiquer avec le Bureau international par des moyens électroniques. À la fin de 2005, les offices de six Parties contractantes (soit deux de plus qu'à la fin de l'exercice biennal précédent) transmettaient

régulièrement au Bureau international par voie électronique les demandes internationales et autres communications. Environ 20% des demandes déposées en 2004 et 30% des demandes déposées en 2005 ont été envoyées au Bureau électronique par ce moyen. En outre, depuis 2005, la communication par voie électronique est aussi utilisée par trois offices pour la transmission de refus, de déclarations d'octroi d'une protection (deux offices) et de modifications (quatre offices). À la fin de 2005, le nombre d'offices auxquels le Bureau international a envoyé des notifications de Madrid sous forme électronique était passé à 39 (11 de plus qu'à la fin de l'exercice biennal précédent).

195. En 2004 a eu lieu une réunion des utilisateurs du système MECA (Madrid Electronic CommunicAtions) à des fins d'échanges d'informations et d'examen des problèmes et des solutions concernant l'utilisation des techniques de l'information dans le cadre des procédures du système de Madrid.

Système de La Haye

196. Le 1^{er} avril 2004, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur. Cependant, le nombre de demandes internationales selon le système de La Haye a continué de diminuer. Cette tendance se faisait déjà sentir au cours de l'exercice biennal 2002-2003 et est liée à l'entrée en vigueur, en avril 2003, du système du dessin ou modèle communautaire enregistré.

197. En 2004-2005, le nombre de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels reçues par le Bureau international était de 2569 (soit une diminution de 60,3% par rapport à l'exercice biennal précédent), le nombre d'enregistrements s'élevant à 2550 (soit une diminution de 61,7% par rapport à l'exercice biennal précédent). En ce qui concerne les renouvellements d'enregistrements internationaux, le total s'établissait à 7476 (soit une augmentation de 10,5% par rapport à l'exercice biennal précédent).

198. La diminution globale de l'activité d'enregistrement au titre du système de La Haye a permis de restructurer le Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels et de réaffecter des membres du personnel de l'équipe de La Haye à l'équipe de Madrid. Cette mesure a pu être prise bien que l'entrée en vigueur d'un nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye et d'un nouveau règlement d'exécution commun, en avril 2004, ait rendu la procédure d'examen selon le système de La Haye plus complexe et ait rendu nécessaire une adaptation des systèmes informatiques d'appui.

199. Ainsi que le prévoit le règlement d'exécution commun, le *Bulletin des dessins et modèles internationaux* a commencé à être publié sur le site Web de l'OMPI à compter du n° 4/2004, daté du 28 mai 2004.

Système de Lisbonne

200. Durant la période à l'examen, le Bureau international a reçu 18 nouvelles demandes internationales. À la fin de 2005, on comptait 867 appellations d'origine enregistrées dans le cadre du système de Lisbonne, dont 793 encore en vigueur. Le nombre total d'appellations d'origine en vigueur enregistrées au niveau international est passé de 779 à la fin de 2003 à 793 à la fin de 2005.

201. Le Bureau international a réalisé de nouveaux progrès dans la constitution d'une base de données électronique des appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne. Cette base de données, intitulée "Lisbon Express" est en ligne depuis le début de 2005.

Indicateurs d'exécution

Nombre de dépôts, de renouvellements et d'autres inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :

Système de Madrid (statistiques 2004-2005) :

Enregistrements internationaux :	56 548
Renouvellements :	14 841
Total (enregistrements et renouvellements) :	71 389
Désignations postérieures :	19 986
Autres modifications :	114 579
Refus et notifications correspondantes :	283 606

Système de La Haye (statistiques 2004-2005) :

Enregistrements internationaux :	2 550
Renouvellements :	7 476
Total (enregistrements et renouvellements) :	10 028
Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes :	15 749
Modifications :	5 334

Système de Lisbonne (statistiques 2004-2005) :

Enregistrements internationaux :	18
----------------------------------	----

Respect des délais pour les enregistrements internationaux et autres inscriptions :

Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du système de Madrid, le délai moyen requis pour le traitement des demandes internationales ne présentant aucune irrégularité jusqu'à l'inscription de l'enregistrement correspondant était d'environ 68 jours. À la fin de l'exercice biennal, le délai moyen de traitement avait été ramené à environ 46 jours. De même, le délai de traitement moyen pour l'inscription d'une désignation postérieure était d'environ 45 jours durant l'exercice biennal et a été ramené à environ 33 jours à la fin de l'exercice. Le délai de traitement moyen pour l'inscription d'autres modifications apportées à des enregistrements en vigueur était d'environ 42 jours durant l'exercice biennal et a été ramené à 35 jours environ à la fin de l'exercice.

Dans le cadre du système de La Haye, le délai de traitement moyen pour l'inscription d'un enregistrement international était de 22 jours et de 10 jours pour l'inscription de modifications à des enregistrements en vigueur.

Comparaison entre l'augmentation des activités d'enregistrement et les dépenses liées à cette augmentation :

Dans le cadre du système de Madrid, le nombre d'enregistrements internationaux a augmenté de 28,3% par rapport à l'exercice biennal précédent alors que le temps consacré par le personnel compétent du Bureau international à l'examen et à la traduction des demandes internationales (non compris l'espagnol, qui n'était pas encore une langue de travail lors de l'exercice biennal précédent) n'a augmenté que de 16,7%.

En ce qui concerne les modifications apportées à des enregistrements internationaux relevant du système de Madrid, le Bureau international a enregistré, durant l'exercice biennal, 17,2% de renouvellements supplémentaires, 34,7% de désignations postérieures supplémentaires et 13,3% d'autres modifications supplémentaires par rapport à l'exercice biennal précédent. Le temps consacré par le personnel compétent à l'examen a augmenté uniquement de 4,7%.

Le nombre de refus et de notifications y relatives inscrits au registre international pendant la période à l'examen, dans le cadre du système de Madrid, a légèrement augmenté (0,7%) par rapport à l'exercice biennal précédent, ce qui a entraîné une augmentation correspondante du temps consacré par le personnel compétent du Bureau international à leur examen.

Dans le cadre du système de La Haye, au cours de l'exercice biennal, le Bureau international a enregistré 61,7% d'enregistrements internationaux en moins, 25,3% de modifications d'enregistrements internationaux en moins et 10,5% de renouvellements en plus. Le nombre de fonctionnaires du Bureau international affectés à l'examen a diminué de 42,8%.

Au cours de l'exercice biennal, les dépenses autres que les dépenses de personnel liées aux systèmes d'enregistrement international ont diminué de 797 000 francs suisses par rapport à l'exercice biennal précédent. Cette diminution des dépenses est essentiellement due à la publication en interne, depuis 2004, des versions sur papier et sur CD-ROM de la *Gazette OMPI des marques internationales*, ainsi que des DVD ROMARIN.

Résultat escompté : Portée internationale accrue des systèmes de Madrid et de La Haye.

202. Au cours de l'exercice biennal, le nombre de Parties contractantes de l'Union de Madrid est passé de 74 à 78 et le nombre cumulé de Parties contractantes des trois Actes de l'Arrangement de La Haye est passé de 36 à 42. Cette évolution a abouti à la répartition géographique suivante :

- Union de Madrid : 43 membres en Europe, 20 en Asie et dans le Pacifique, 12 en Afrique et trois dans les Amériques;
- Arrangement de La Haye : 25 membres en Europe, neuf en Afrique, cinq en Asie et dans le Pacifique et deux dans les Amériques.

203. Au cours de la période considérée, le Bureau international a entrepris des activités de sensibilisation visant à faire plus largement connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leur utilisation, notamment en organisant des séminaires et des programmes de formation à l'intention des experts en marques et des offices nationaux et en participant à des séminaires, cours de formation, ateliers et réunions organisés par l'OMPI en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle, des OIG, des ONG ou d'autres entités. L'objectif de ces activités de promotion était triple, à savoir : améliorer l'utilisation des systèmes de Madrid et de La Haye par les déposants de demandes et les titulaires d'enregistrements de marques et de dessins ou modèles industriels des Parties contractantes; inciter les Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid à adhérer au Protocole de Madrid et les Parties contractantes de l'Arrangement de La Haye à adhérer à l'Acte de Genève de 1999; et inciter de nouvelles parties contractantes à adhérer aux systèmes de Madrid et de La Haye.

204. En 2004-2005, l'OMPI a continué à organiser des séminaires ayant lieu à Genève pour expliquer les procédures des systèmes de Madrid et de La Haye au secteur privé (propriétaires de marques ou agents de propriété industrielle) et aux offices nationaux de propriété industrielle, et les tenir informés de faits survenus récemment. Six séminaires de ce type ont eu lieu durant l'exercice biennal pour le système de Madrid (deux en français et quatre en anglais) et trois pour le système de La Haye (bilingue anglais-français).

205. Par ailleurs, des missions consultatives et d'autres réunions ont été organisées à l'intention d'utilisateurs effectifs ou potentiels du système de Madrid en Azerbaïdjan, au Brésil, au Canada, en Chine, à Cuba, à Chypre, dans la Communauté européenne, aux États Unis d'Amérique, en France, en Inde, en Iran (République islamique d'), au Japon,

en Jordanie, au Kenya, en Lettonie, en Namibie, au Népal, en Nouvelle-Zélande, au Pérou, au Pakistan, au Soudan, en Suède, en Syrie, en Thaïlande, à Trinité-et-Tobago et au Royaume-Uni. L'OMPI a organisé, à l'intention d'utilisateurs effectifs ou potentiels du système de La Haye, des activités en Azerbaïdjan, au Brésil, en Chine, dans la Communauté européenne, au Danemark, aux États-Unis d'Amérique, en Géorgie, en Guinée, en Iran (République islamique d'), au Japon, en Jordanie, au Kirghizistan, en Lettonie, en Moldova, en Norvège, au Togo et au Viet Nam.

206. Des experts de l'OMPI ont aussi participé à des séminaires et conférences organisés par des OIG, des ONG ou des organismes du secteur privé. En ce qui concerne le système de Madrid, ces réunions ont eu lieu en Argentine, en Belgique, au Brésil, au Canada, dans la Communauté européenne (office d'Alicante), en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en Italie, en Jordanie, au Portugal, en République tchèque et au Royaume-Uni. En ce qui concerne le système de La Haye, elles ont eu lieu au Canada, dans la Communauté européenne, au Danemark et aux États-Unis d'Amérique.

207. Les pages du site Web de l'OMPI consacrées au système de Madrid, disponibles en français, en anglais et en espagnol, ont été aussi traduites en arabe, en chinois et en russe et révisées afin de les rendre plus dynamiques et plus conviviales du point de vue du contenu, de l'accessibilité et de l'affichage des documents. Ces pages sont régulièrement actualisées à l'aide de publications ou de notifications d'informations concernant le système de Madrid. La Madrid Newsletter, nouvelle composante de ces pages, a été introduite en 2004.

Indicateur d'exécution

Nombre de nouvelles Parties contractantes au Protocole de Madrid et aux actes les plus récents de l'Arrangement de La Haye (Acte de Genève et Acte de 1960) :

Cinq États (Bahreïn, Croatie, Kirghizistan, Namibie et République arabe syrienne) et une OIG (Communauté européenne) ont adhéré au Protocole de Madrid. La Communauté européenne est la première OIG à adhérer au Protocole. À la fin de 2005, le Protocole de Madrid comptait 67 Parties contractantes. À la fin de 2005, sur les 78 membres de l'Union de Madrid (77 États et une OIG), 45 étaient liés à la fois par l'Arrangement et le Protocole, 11 étaient liés par le seul Arrangement et 22 par le seul Protocole.

Sept États (Croatie, Égypte, Hongrie, Lettonie, Namibie, Singapour et Turquie) sont devenus parties à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. À la fin de 2005, le nombre de Parties contractantes à l'Acte de Genève s'élevait à 19. Deux États (Croatie et Niger) ont adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye. Au 31 décembre 2005, l'Acte de 1960 comptait 31 Parties contractantes. La Hongrie a dénoncé l'Acte de 1934 avec effet au 1^{er} février 2005, ramenant à 15 le nombre de Parties contractantes à cet acte.

Résultat escompté : Amélioration du cadre juridique d'obtention de la protection des marques selon le système de Madrid et des dessins et modèles industriels selon le système de La Haye.

208. Les systèmes d'enregistrement international doivent évoluer et s'adapter aux nouvelles situations et continuer de répondre aux besoins en constante évolution des utilisateurs. En 2004, plusieurs modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid sont entrées en vigueur, et l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye a commencé de produire ses effets. En outre, un groupe de travail ad hoc a été convoqué en 2005 pour formuler des recommandations à l'Assemblée de l'Union

de Madrid à propos de la révision de la procédure de refus et de la clause de sauvegarde conformément au Protocole de Madrid ainsi que d'éventuelles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement. Par ailleurs, pour renforcer les possibilités pour les propriétaires de marques des pays les moins avancés de tirer parti du système de Madrid, le règlement d'exécution commun a été modifié et prévoit désormais une réduction de l'émolument de base payable au titre de l'enregistrement international d'une marque dans le cadre du système de Madrid par les déposants ressortissants de pays les moins avancés qui sont membres de l'Union de Madrid. L'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé cette modification en septembre 2005 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006).

Indicateur d'exécution

Adoption et mise en œuvre de nouvelles procédures ou de procédures modifiées pour le système de Madrid et le système de La Haye :

Le 1^{er} avril 2004 est entrée en vigueur une série de modifications du règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, qui a abouti à l'adjonction de l'espagnol comme langue du système de Madrid et a permis l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole de Madrid, lequel a ainsi pris effet.

Plusieurs modifications ont aussi été apportées aux instructions administratives, concernant l'accès aux formulaires officiels et aux formulaires non officiels à utiliser pour les procédures à suivre dans le cadre du système de Madrid. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Le 1^{er} avril 2004 est entré en vigueur le règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, à l'Acte de 1960 et à l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye, qui a remplacé les règlements d'exécution des actes de 1960 et 1934 et a donné effet à l'Acte de Genève de 1999.

Le *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid* (publication OMPI n° 455) a été mis à jour de manière à le rendre plus simple et plus convivial et à y incorporer les modifications apportées au règlement d'exécution commun et aux instructions administratives. La première édition du guide en espagnol a été publiée en novembre 2004. De la même manière, le *Guide pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels* (publication OMPI n° 857) a été entièrement révisé en 2004, à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, à l'Acte de 1960 et à l'Acte de 1934 et des instructions administratives.

L'Assemblée de l'Union de Madrid, à sa session de septembre 2005, a approuvé la réduction des taxes payables par les déposants des pays les moins avancés (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006).

Un groupe de travail ad hoc a été convoqué en juillet 2005 pour formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée de l'Union de Madrid sur le développement juridique du système de Madrid.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.2
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

36 682

Sous-programme 04.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

OBJECTIF : Fournir aux offices de propriété industrielle et autres utilisateurs des outils efficaces pour le classement des marques et des dessins et modèles industriels aux fins de la gestion et de la recherche des droits sur les marques et sur les dessins et modèles industriels.

Résultat escompté : Amélioration et mise à jour des classifications internationales.

209. Les recommandations formulées par le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice, à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions en 2004-2005, ont été soumises pour examen et approbation par le comité d'experts à sa vingtième session, tenue à Genève en octobre 2005. À cette session qui a marqué la fin de la période de révision de cinq années de la huitième édition de la classification de Nice, le comité d'experts a adopté un certain nombre de modifications à apporter à cette édition qui, tout comme celles qui avaient été adoptées à sa session précédente d'octobre 2003, seront incorporées dans la nouvelle (neuvième) édition de la classification. Cette nouvelle édition sera publiée mi-2006 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

210. Une nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno, publiée en septembre 2003, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Parallèlement, la version 1.4 du CD-ROM NIVILO:CLASS a été publiée avec la nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno et les éditions en vigueur des classifications de Nice et de Vienne (huitième et cinquième éditions, respectivement). Le CD-ROM a été diffusé auprès des offices de propriété industrielle des États membres.

211. Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa neuvième session en novembre 2005. L'une des plus importantes décisions prises par ce comité a été la création d'une nouvelle classe (Classe 32 : symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation) en vue de prévoir le classement des dessins et modèles industriels bidimensionnels. Le comité a décidé de prolonger de deux années la période de révision et tiendra une autre session en 2007 avant la fin de la période de révision en cours et la publication d'une nouvelle édition de la classification de Locarno mi-2008. Cette nouvelle édition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Indicateur d'exécution

Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications introduites ou préparées aux fins de leur introduction dans les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno :

Classification de Nice. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice s'est réuni deux fois et a adopté 43 nouvelles entrées et modifications pour la huitième édition de la classification de Nice. À sa session d'octobre 2005, le comité d'experts a examiné 303 propositions de modification et en a adopté 202. La nouvelle (neuvième) édition de la classification de Nice, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007, comprendra donc 340 modifications (138 adoptées par le comité d'experts en 2003 et 202 en 2005). Ces modifications se présentent sous la forme de 135 adjonctions (37 adoptées en 2005), 89 suppressions (74 adoptées en 2005), 96 modifications d'indications actuelles ou transferts d'une classe à une autre (77 adoptés en 2005) et 20 modifications d'intitulés de classe ou de notes explicatives (14 adoptés en 2005).

Quatre nouvelles recommandations (n^{os} 16 à 19) ont été diffusées auprès des membres de l'Union de Nice et des observateurs auprès du comité d'experts ainsi que du Groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice. Ces recommandations ont aussi été mises sur le site Web de l'OMPI. Elles concernent 14 nouvelles indications de produits ou de services ne figurant pas encore dans la liste alphabétique de la classification de Nice.

Classification de Locarno. Le 1^{er} janvier 2004, la nouvelle (huitième) édition de Locarno est entrée en vigueur.

En novembre 2005, le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa neuvième session au cours de laquelle il a examiné 101 propositions de modification et en a adopté 52. Les modifications adoptées concernent la création d'une nouvelle classe, 46 adjonctions et cinq transferts d'une classe à une autre.

En 2004, la nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno a été publiée sur le site Web de l'OMPI, en français et en anglais.

En janvier 2004, le CD-ROM NIVIL0:CLASS (version n^o 1.4) a été publié; il comprend la nouvelle (huitième) édition de la classification de Locarno, en français et en anglais.

Résultat escompté : Acceptation plus large et utilisation plus efficace des classifications internationales.

212. Des informations générales et des conseils sur l'application des classifications internationales ont continué d'être dispensés dans le cadre de réunions, échanges de correspondance, rapports de classement, publications de recommandations, organisation de cours de formation et exposés à l'intention des offices de propriété industrielle et du grand public. Des conseils ont aussi été régulièrement fournis sur la façon de bien utiliser les classifications internationales, à la demande d'offices de propriété industrielle, d'instituts de recherche et du grand public.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'offices de propriété industrielle utilisant les classifications internationales :

Six États sont devenus liés par l'Arrangement de Nice (Arménie, Bahreïn, Égypte, Jamaïque, République arabe syrienne et Saint-Kitts-et-Névis). À la fin de 2005, l'Arrangement de Nice comptait 78 Parties contractantes, et les offices de propriété industrielle de 155 États et trois organisations utilisaient la classification de Nice.

Deux États (Arménie et Jamaïque) sont devenus liés par l'Arrangement de Vienne. À la fin de 2005, l'Arrangement de Vienne comptait 21 Parties contractantes, et les offices de propriété industrielle de 51 États et trois organisations utilisaient la classification de Vienne.

Deux États (Belgique et Lettonie) sont devenus liés par l'Arrangement de Locarno. À la fin de 2005, l'Arrangement de Locarno comptait 45 Parties contractantes, et les offices de propriété industrielle de 56 États et quatre organisations utilisaient la classification de Locarno.

Dans le cadre du Service de classement pour les marques de l'OMPI, 295 rapports contenant des conseils sur la manière de classer les indications de produits ou services ont été remis, sur demande, à des offices de propriété industrielle.

Nombre de personnes formées à l'utilisation des classifications internationales et retour d'informations sur l'efficacité de la formation :

Une formation sur la classification de Nice a été dispensée au personnel des offices de propriété industrielle de l'Afrique du Sud, du Bhoutan, du Kenya, du Népal, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de Sri Lanka.

Une formation sur la classification de Vienne a été dispensée au personnel des offices de l'Afrique du Sud, du Bhoutan, du Cambodge, du Kenya, du Népal, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines; une formation sur la classification de Locarno a été dispensée au personnel des offices de l'Afrique du Sud et du Kenya.

Une réunion, tenue à Genève, a été organisée à l'intention de fonctionnaires des offices de propriété industrielle de la Géorgie, du Kirghizistan, de la République de Moldova et de l'Ukraine (sur la classification de Locarno) et de la République de Corée (sur la classification de Vienne).

Une réunion, tenue à Genève, a été organisée à l'intention de représentants de l'Office de propriété industrielle du Burundi (elle portait sur les trois classifications internationales).

Un exposé sur les trois classifications internationales a été présenté aux participants du cours de spécialisation de troisième cycle en propriété intellectuelle de l'Académie mondiale de l'OMPI, ayant lieu à Genève; un exposé sur la classification de Nice a été présenté à l'atelier sous-régional sur les classifications de Vienne et de Nice, tenu en Uruguay, et à un séminaire organisé par une ONG et tenu à Genève.

Des informations générales et des conseils sur la classification de Locarno ont été données à des représentants d'une ONG, à Paris.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 04.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	1 169
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 04 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	41 480
---	---------------

PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Droit d'auteur et droits connexes

213. Au cours de l'exercice biennal, le programme relatif au droit d'auteur et aux droits connexes est resté essentiellement axé sur le renforcement du système international du droit d'auteur et des droits connexes grâce à une gestion plus efficace des œuvres littéraires et artistiques et des autres objets de la protection. Toutes les parties intéressées, à savoir créateurs, gouvernements, entreprises, société civile et consommateurs, ont été encouragées à jouer un rôle actif dans ce processus.

214. Par ailleurs, l'OMPI a aidé des pays en développement et certains pays d'Europe et d'Asie à optimiser leur utilisation du système du droit d'auteur et des droits connexes au service du développement économique. La participation de l'OMPI à l'élaboration d'une nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays de la CEI, qui a été adoptée par l'Assemblée interparlementaire des pays de la CEI le 18 novembre 2005, a constitué à cet égard un succès majeur.

215. Si les activités juridiques et normatives restent au cœur des actions de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur, l'Organisation a également aidé les États membres à s'adapter à l'environnement numérique par d'auteurs moyens. Ainsi, elle a poursuivi l'examen de certaines questions économiques et techniques intéressant les industries et entreprises fondées sur le droit d'auteur, telles que les techniques de gestion numérique des droits et leur incidence sur les exceptions et limitations au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi que des modèles de licence différents, tels que les logiciels libres. Au cours de l'exercice biennal, le dialogue a également été renforcé avec le secteur privé, notamment les représentants des consommateurs et de la société civile.

Sous-programme 05.1 – Développement de la législation internationale sur le droit d'auteur

OBJECTIF : Améliorer la protection du droit d'auteur et des droits connexes et faciliter la création d'un consensus en ce qui concerne la législation internationale sur le droit d'auteur et son évolution.

Résultat escompté : Meilleure compréhension du WCT et du WPPT, plus nombreuses adhésions à ces traités et mise en œuvre de ces traités.

216. Le nombre de parties au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) a sensiblement augmenté au cours de l'exercice biennal et presque la moitié des parties contractantes ont bénéficié de conseils juridiques sur la mise en œuvre des traités.

217. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les fonctionnaires des États membres, des organisations intergouvernementales et des ONG, y compris les organismes du secteur privé et les universités, ce qui a permis de mettre l'accent sur la contribution de la protection du droit d'auteur à la création de richesses et son utilisation en tant qu'instrument de gestion culturelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre de pays ayant adhéré au WCT et au WPPT et ayant mis en œuvre ces traités :

Douze nouvelles parties contractantes au WCT (Albanie, Arménie, Bahreïn, Botswana, Émirats arabes unis, Jordanie, Kazakhstan, Oman, Qatar, République de Corée, République dominicaine et Singapour), portant à 56 leur nombre total.

Treize nouvelles parties contractantes au WPPT (Arménie, Bahreïn, Botswana, Chypre, Émirats arabes unis, Ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Oman, Qatar, République dominicaine et Singapour), portant à 55 leur nombre total.

Nombre de pays ayant demandé et reçu des conseils sur la mise en œuvre des deux traités :

Vingt-sept pays ont bénéficié de conseils sur la mise en œuvre des deux traités.

Réunions et missions organisées par l'OMPI sur des questions de fond relatives au droit d'auteur :

87 missions de fonctionnaires ont été menées dans le cadre de séminaires, conférences et consultations organisés au niveau régional, sous-régional ou national par des autorités gouvernementales ou semi-publiques, des universités, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Voyage d'études d'un représentant d'un pays en développement.

Résultat escompté : Projet de traité éventuel sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

218. Au cours de l'exercice biennal, les assemblées des États membres de l'OMPI ont passé en revue à deux reprises l'état d'avancement des consultations sur les questions en suspens relatives à la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et ont arrêté les mesures à prendre à ce sujet. Un certain nombre de pays ont instamment demandé que ces questions soient rapidement résolues afin qu'un nouveau traité puisse être élaboré. La question sera inscrite à l'ordre du jour des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2006.

Indicateur d'exécution

Progrès réalisés sur la voie de la convocation d'une nouvelle conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles :

Réunion d'information sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles tenue en novembre 2004. Au cours de cette réunion, un document intitulé "Étude sur le transfert des droits des artistes interprètes aux producteurs de fixations audiovisuelles : Conclusion"³ a été présenté à l'ensemble des délégations. Les États membres sont convenus de poursuivre l'examen de la question lors de leur session annuelle.

Résultat escompté : Projet de traité éventuel sur la protection des organismes de radiodiffusion.

219. Au cours de l'exercice biennal, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, au regard de l'incidence des techniques numériques et autres technologies nouvelles et de l'utilisation croissante de l'Internet. En septembre 2004, les assemblées des États membres de l'OMPI ont invité le SCCR à accélérer ses travaux en vue de la conclusion d'un traité sur les organismes de radiodiffusion. Un texte de synthèse révisé a été établi pour la douzième session du SCCR, tenue en novembre 2004, sur la base des propositions présentées par 16 États membres de l'OMPI et la Commission européenne et ses États membres afin de promouvoir le consensus et de faciliter les délibérations du comité. Un deuxième texte de synthèse révisé a été élaboré aux fins des consultations régionales qui, à la demande des gouvernements, se sont tenues en 2005. Lors de leurs assemblées, en septembre 2005, les États membres de l'OMPI ont décidé que le SCCR tiendrait deux réunions supplémentaires en vue d'accélérer les délibérations. Ces réunions viseraient à établir et à finaliser une proposition de base pour un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion afin de permettre aux assemblées des États membres de l'OMPI, à leur session de 2006, de recommander la convocation d'une conférence diplomatique en décembre 2006, ou à une date appropriée en 2007. Au cours de la première de ces réunions du SCCR, tenue en novembre 2005, les États membres ont examiné le deuxième texte de synthèse révisé.

³ Document AVP/IM/03/4 Add.

Indicateur d'exécution

Progrès réalisés sur la voie de la convocation d'une conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion :

Sur la base des délibérations au cours de la session de novembre 2005 du SCCR, un projet de proposition de base a été examiné à la session de mai 2006 du comité. Les États membres de l'OMPI envisageront de recommander la convocation d'une conférence diplomatique en décembre 2006 ou à une date appropriée en 2007.

Résultat escompté : Débat de fond sur la protection des bases de données non originales.

220. Le SCCR a poursuivi l'examen d'un instrument de protection internationale des bases de données non originales qui prendrait en considération et protégerait les investissements substantiels réalisés dans la création et la mise à jour de ces bases de données, tout en veillant à préserver un accès abordable aux revues scientifiques et techniques et aux autres sources d'information existant dans le domaine public. Le comité a décidé de ne revenir sur cette question qu'à la demande des États membres.

Indicateur d'exécution

Progrès réalisés sur la voie de l'élaboration d'une recommandation sur les travaux futurs relatifs à la protection des bases de données non originales

Poursuite des délibérations du SCCR sur la protection des investissements réalisés aux fins de la création et de la mise à jour des bases de données non originales. La question ne sera désormais inscrite à l'ordre du jour des travaux du SCCR qu'à la demande des États membres

Résultat escompté : Délibérations fructueuses et échange de données d'expérience sur certaines ou l'ensemble des questions suivantes : législation applicable aux questions internationales de droit d'auteur, gestion collective, exceptions et limitations, protection technique, gestion des droits dans l'environnement numérique, droit de suite, propriété des œuvres multimédias, systèmes d'enregistrement, protection du folklore par le droit d'auteur, responsabilité des fournisseurs de services sur l'Internet.

221. Un point concernant les exceptions et limitations aux droits en faveur des établissements d'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées, a été inscrit à l'ordre du jour de la treizième session du SCCR tenue en novembre 2005. En relation avec cette session, des réunions d'information ont été organisées par l'OMPI sur les contenus numériques à l'intention des malvoyants et les contenus éducatifs et le droit d'auteur à l'ère du numérique.

222. En novembre 2004, l'OMPI a participé à une réunion organisée par l'Accessible Technology Group (ATG) de Microsoft et le Digital Accessible Information System Consortium (Daisy Consortium) des États-Unis d'Amérique, sur les incidences pour les aveugles et les malvoyants des récents progrès techniques et des innovations technologiques futures. L'OMPI a également participé à la conférence sur le forum africain du droit d'auteur (African Copyright Forum) tenue à Kampala en novembre 2005.

Indicateurs d'exécution

Nombre de nouvelles questions examinées par le SCCR :

Le SCCR a décidé d'examiner, à sa session de 2005, les exceptions et limitations aux droits en faveur des établissements d'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées.

Travaux préparatoires entrepris par le Secrétariat en ce qui concerne l'examen des questions nouvelles :

À la demande des États membres à la session de novembre 2005 du SCCR, des études sur la mise en œuvre des limitations et exceptions dans la législation nationale sont en cours d'élaboration.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 05.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

5 693

Sous-programme 05.2 – Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur

OBJECTIF : **Faciliter la création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur, consolider les connaissances et favoriser le dialogue en ce qui concerne les modèles et les instruments de gestion du droit d'auteur et des droits connexes et la promotion et la sensibilisation du public.**

Résultat escompté : Amélioration de la coopération internationale et de l'utilisation, par les États membres, de l'information sur la gestion, les pratiques et les modèles commerciaux applicables à des œuvres protégées par le droit d'auteur, y compris le commerce électronique.

223. En 2004, l'OMPI a commandé une étude portant sur deux cas particuliers dans lesquels la gestion des droits dans l'environnement numérique pouvait contribuer efficacement à l'application des exceptions et limitations dans l'environnement numérique. Deux catégories de bénéficiaires sont prises en considération dans l'étude : les milieux éducatifs concernés par l'enseignement à distance dans l'environnement numérique et les malvoyants. L'étude devrait être achevée en 2006.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participants à une conférence internationale sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique :

Les plus grands nombres de participants à des conférences internationales auxquelles ont assisté des fonctionnaires du Secteur du droit d'auteur et des droits connexes ont été enregistrés respectivement en 2004 et en 2005, à savoir :

- The Wizards of OS 3: The Future of the Digital Commons, à Berlin;
- Conférence sur l'économie de la créativité, à Londres.

Nombre de participants à des réunions et séminaires sur le droit d'auteur dans l'environnement Internet et dans le commerce électronique :

Le nombre moyen de participants à des réunions et séminaires sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique s'est élevé à 150 tant en 2004 qu'en 2005.

Produits d'information mis au point par l'OMPI sur ce sujet, y compris la gestion des droits dans l'environnement numérique :

L'étude sur l'utilisation éventuelle des instruments de gestion des droits dans l'environnement numérique afin de mettre en application les limitations et exceptions devrait être achevée en 2006.

Résultat escompté : Amélioration de l'information sur la concession de licences pour les diverses catégories de produits protégés par le droit d'auteur.

224. L'OMPI a publié un guide sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes qui donne un aperçu concret de la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes dans un marché mondialisé. Le guide fournit des informations pratiques sur la concession sous licence de différents types d'œuvres, notamment les œuvres littéraires, musicales, graphiques et picturales, les œuvres cinématographiques, les produits multimédias, les supports didactiques et les logiciels. Chaque branche d'activité est traitée par un auteur de renommée internationale, qui donne un aperçu des grands principes commerciaux et juridiques en jeu dans la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes, y compris la gestion collective de ces droits. L'OMPI a également continué à étudier les nouveaux modes d'utilisation et de concession sous licence du droit d'auteur, notamment dans le cadre du système des Creative Commons.

Indicateur d'exécution

Produits d'information sur la concession de licences élaborés par l'OMPI à l'intention des différentes catégories d'utilisateurs :

Guide sur la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes.

Résultat escompté : Amélioration de l'information sur les systèmes actuels de gestion du droit d'auteur ainsi que sur les pratiques en vigueur et les questions soulevées dans ce domaine.

225. L'OMPI a continué à mieux faire connaître les aspects techniques, juridiques et de politique générale des techniques de gestion des droits dans l'environnement numérique et à aider les titulaires de droits à élaborer des stratégies de gestion de leurs droits dans l'environnement numérique. L'Organisation a également continué de coopérer avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) aux fins de l'élaboration d'un guide législatif des sûretés réelles visant à proposer des règles simples et harmonisées pour les sûretés réelles, qui s'appliqueraient à la catégorie la plus large possible d'actifs, y compris les droits de propriété intellectuelle, ce qui optimiserait la capacité des titulaires de droits à utiliser leurs actifs de propriété intellectuelle pour obtenir un financement au meilleur coût. En mai 2005, l'OMPI a organisé une réunion d'experts informelle sur les sûretés réelles en matière de propriété intellectuelle, en faisant fond sur les activités de sensibilisation au guide législatif de la CNUDCI menées antérieurement auprès des titulaires de droits. En octobre 2005, l'Organisation a participé à la trente-quatrième Assemblée générale de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction

(IFRRO) et à un séminaire sur l'accès au droit d'auteur, à Madrid, essentiellement axé sur les nouveaux moyens permettant d'assurer l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur sous forme numérique.

Indicateur d'exécution

Produits élaborés concernant les systèmes de gestion du droit d'auteur, ainsi que les pratiques et questions y relatives :

Contribution à l'élaboration du guide législatif de la CNUDCI proposant des règles simples et harmonisées en matière de sûretés réelles.

Résultat escompté : Sensibilisation accrue des dirigeants et des responsables de l'élaboration des politiques à l'importance économique du droit d'auteur.

226. L'OMPI a continué de promouvoir l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes comme moteurs de la croissance économique, et d'aider les responsables de l'élaboration des politiques à évaluer leur incidence et leur rôle éventuel dans la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'activités de sensibilisation du public organisées par les États membres au niveau national :

De nombreux États membres ont organisé des activités à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, consacrées en partie à la sensibilisation du public au droit d'auteur et aux droits connexes.

Débats d'orientation avec des fonctionnaires gouvernementaux et des chefs d'entreprise sur l'importance économique du droit d'auteur :

L'OMPI a participé aux manifestations suivantes :

- Conférence internationale sur le droit d'auteur au service de la créativité dans l'Union européenne élargie, organisée par la Commission européenne et la présidence irlandaise du Conseil de l'UE, à Dublin;
- atelier du Digital Media Project sur l'héritage analogique à l'ère du numérique, à Barcelone;
- conférence sur l'économie de la créativité, à Londres, à laquelle ont participé des chefs d'entreprise et des responsables de l'élaboration des politiques dans le domaine des industries des spectacles et des médias.

L'OMPI a également organisé en collaboration avec la CISAC un colloque sous-régional asiatique sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention du corps judiciaire (Singapour, novembre 2005).

Résultat escompté : Meilleure connaissance du rôle central joué par l'OMPI à l'échelle internationale dans les débats sur l'orientation et l'élaboration des politiques dans le domaine du droit d'auteur.

227. Le dialogue avec le secteur privé a été renforcé, notamment avec les consommateurs et la société civile, au cours des réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Tunis en 2005, et dans le cadre du Trans-Atlantic Consumer Dialogue. En juin 2005, l'OMPI a accueilli un forum en ligne sur la propriété intellectuelle dans la

société de l'information, dans le cadre duquel 374 contributions ont été envoyées sur dix thèmes comprenant, notamment, le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès aux contenus, le partage des savoirs sous forme numérique, les mesures d'incitation à la créativité et à l'innovation et la protection des savoirs traditionnels, et l'application des droits dans un marché numérique mondial. Le forum en ligne a été agréé en tant que réunion thématique constituant une contribution majeure de l'OMPI à la phase II du Sommet mondial sur la société de l'information.

228. Dans le domaine des logiciels, l'OMPI a continué à suivre de près l'évolution sur le plan international et à faire mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion des différents types de licences, y compris les logiciels libres. Par ailleurs, elle a participé à diverses manifestations consacrées à l'évolution des logiciels.

Indicateurs d'exécution

Documents établis pour le Sommet mondial sur la société de l'information :

L'OMPI a participé à deux réunions d'information consacrées au Sommet mondial sur la société de l'information, en juin 2005.

Contributions à d'importantes conférences internationales sur le droit d'auteur :

L'OMPI a participé aux manifestations suivantes :

- réunion du Trans-Atlantic Consumer Dialogue;
- colloque régional Asie-Pacifique sur les questions nouvelles en matière de protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique, à New Delhi en octobre 2004;
- première conférence internationale asiatique de l'Association du droit de l'informatique, à Bangalore en février 2005;
- deuxième conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement et l'utilisation du logiciel libre, à Recife en octobre 2005;
- quatrième conférence internationale sur les droits de propriété intellectuelle en matière de logiciels dans la région Asie-Pacifique, à Séoul en novembre 2005.

Programmes de formation mis en place par l'OMPI ou auxquels elle a participé :

Quatre ateliers de formation ont été organisés par l'OMPI en 2004 sur l'évolution du logiciel libre.

En 2005, l'OMPI a participé à trois manifestations en Amérique latine au cours desquelles ont été examinées des questions relatives à la protection des logiciels, y compris le logiciel libre.

Résultat escompté : Meilleure compréhension par les États membres des avantages concurrentiels des industries fondées sur le droit d'auteur.

229. En collaboration avec le Secteur du développement économique, un cours de formation pour la région Asie-Pacifique consacré à la création de valeur à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale, a été organisé à Singapour en août 2004.

Indicateur d'exécution

Nombre d'études réalisées par des pays sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur, avec l'aide de l'OMPI :

Un cours de formation pour la région Asie-Pacifique consacré à la création de valeur à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale, a été organisé à Singapour.

Résultat escompté : Meilleure évaluation des actifs de droit d'auteur.

230. Les liens avec les principaux bénéficiaires des exceptions et limitations au droit d'auteur, en particulier les malvoyants, les bibliothèques et les services d'archives, ont été renforcés. L'OMPI a pris part à plusieurs réunions et séminaires sur les meilleurs moyens d'appliquer ces exceptions tout en veillant à assurer une protection équilibrée des droits fondamentaux.

Indicateur d'exécution

Produits d'information et outils pratiques élaborés par l'OMPI :

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB) consacré à la bibliothéconomie et l'information, tenu en août 2004, ainsi que la réunion organisée par Microsoft sur les bibliothèques pour malvoyants et personnes souffrant d'un handicap visuel, tenue en novembre 2004, ont favorisé l'échange d'informations entre l'OMPI et les autres participants.

Résultat escompté : Renforcement de l'infrastructure d'appui aux créateurs et industries fondées sur le droit d'auteur dans les États membres.

231. En ce qui concerne les industries axées sur le contenu numérique, telles que la musique et l'édition en ligne, l'OMPI a contribué, sous la forme de textes et d'analyses, au rapport intitulé *Digital Music: Opportunities and Challenges*, publié en juin 2005 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Indicateur d'exécution

Aide à la création d'organismes par les communautés créatives :

Aide apportée à l'OCDE dans l'établissement d'un rapport sur les industries axées sur le contenu numérique sur bande large.

Résultat escompté : Meilleure connaissance du droit d'auteur par les créateurs et le public.

232. L'OMPI a publié un guide des traités de droit d'auteur et droits connexes administrés par l'OMPI et un glossaire du droit d'auteur et des droits connexes, qui précisent et expliquent les principes juridiques consacrés par ces traités, notamment leurs aspects politiques, économiques, culturels et techniques.

Indicateur d'exécution

Activités de formation et documents d'information émanant de l'OMPI :

Un guide des traités de droit d'auteur et droits connexes, ainsi qu'un glossaire, ont été publiés.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 05.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	1 089
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 05 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	6 782
---	--------------

PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Centre d'arbitrage et de médiation

233. L'utilisation et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle peuvent donner lieu à des litiges. Proposer des moyens efficaces de règlement de ces litiges constitue dès lors un défi majeur dans le cadre d'une politique internationale en matière de propriété intellectuelle. À cet égard, l'OMPI, par l'intermédiaire de son Centre d'arbitrage et de médiation, propose des mécanismes permettant aux parties de régler leurs litiges en dehors des systèmes judiciaires nationaux. Le recours accru à ces mécanismes peut être dû en partie aux activités de sensibilisation du Centre, notamment la publication de nouveaux documents d'information, l'organisation de conférences et d'ateliers de formation et la mise à jour et le développement constants de sa page Web.

234. Grâce au lancement d'un mécanisme dénommé Electronic Case Facility (WIPO ECAF), le Centre a acquis davantage d'expérience dans la fourniture de mécanismes en ligne de règlement des litiges. Outre son rôle de principale institution de règlement des litiges en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), le Centre, sur le plan de l'élaboration des politiques, a représenté l'OMPI dans diverses instances au sein desquelles les politiques en matière de noms de domaine étaient examinées.

Sous-programme 06.1 – Services d'arbitrage et de médiation

OBJECTIF : Renforcer la protection de la propriété intellectuelle grâce au règlement des litiges dans ce domaine par l'arbitrage et la médiation.

<u>Résultat escompté :</u>	Augmentation du nombre de litiges soumis à la procédure classique d'arbitrage et de médiation.
-----------------------------------	--

235. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Centre a administré 16 litiges en vertu des règles de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, alors qu'il en avait traité 12 au cours du précédent exercice biennal. Les litiges soumis portaient sur des licences de brevet, de marques et de droit d'auteur, des accords de conception de logiciels, des contrats de travail ayant trait à la propriété intellectuelle, des sociétés de gestion du droit d'auteur et des atteintes

à des brevets. Par ailleurs, le Centre a administré 43 litiges en vertu des règles d'arbitrage et de médiation expressément applicables à certains noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD), des procédures juridiquement distinctes des procédures administratives mentionnées au sous-programme 06.2.

236. En vue de rendre plus rapides et moins coûteuses les procédures de médiation et d'arbitrage administrées par l'OMPI, le Centre a lancé en 2005 un mécanisme dénommé ECAF (Electronic Case Facility) permettant aux parties et à l'ensemble des autres acteurs d'un litige administré en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, de déposer des communications par voie électronique dans un dossier sécurisé en ligne. Outre le fait qu'il facilite la communication, le stockage et la recherche en ligne de communications, ce nouvel instrument donne un aperçu concis des données relatives à un litige.

237. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Centre a continué de produire et de diffuser des informations sur les possibilités de règlement extrajudiciaire des litiges. Dans ce cadre, il a publié un ouvrage intitulé *Guide de l'arbitrage OMPI*, ainsi que des versions actualisées de son *Guide de la médiation OMPI* et de son *Guide de la procédure de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine*, et a édité deux volumes du cours sur le règlement des litiges publié par la CNUCED. Le Centre a en outre organisé dix ateliers portant sur des questions d'arbitrage, de médiation et de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et, en 2005, il a organisé la Conférence de l'OMPI sur le règlement des litiges créés dans le cadre de la collaboration scientifique et technique internationale, qui a réuni quelque 150 participants venus de 39 pays. Le Centre a répondu à plus de 11 000 demandes d'informations (pour la plupart en ligne) et a présenté des exposés à différents publics de spécialistes de la propriété intellectuelle, y compris au cours de séminaires et de réunions accueillis par l'OMPI. Grâce à l'adjonction permanente de nouveaux contenus, les pages consacrées au Centre figurent au deuxième rang des pages les plus consultées sur le site Web de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Nombre de litiges traités en vertu des règles de l'OMPI :

Le Centre a administré six litiges en vertu des règles d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, ainsi que 43 litiges en vertu des règles distinctes d'arbitrage et de médiation relatives aux noms de domaine administrées par l'OMPI.

Nombre de demandes de désignation par l'OMPI d'arbitres et de médiateurs :

Outre les litiges susmentionnés soumis à l'OMPI, le Centre a traité six demandes de recommandation par l'OMPI de médiateurs et d'arbitres.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 06.1
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

3 190

Sous-programme 06.2 – Politiques et procédures en matière de noms de domaine

OBJECTIF : Améliorer et mettre en œuvre le cadre juridique de la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet.

Résultat escompté : Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD).

238. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Centre a administré 2632 litiges relatifs aux noms de domaine en vertu des principes UDRP, soit une augmentation de l'ordre de 325 cas, ou 12%, par rapport au nombre de litiges dont il avait été saisi au cours de l'exercice précédent; rien qu'en 2005, la hausse a été de 20% par rapport à l'année précédente. Le nombre total de litiges soumis au Centre depuis l'entrée en vigueur des principes UDRP en décembre 1999 est passé à 8354. Ces litiges, été administrés dans 12 langues, ont impliqué des parties venant de 129 pays.

239. Afin de faciliter la prise de décision et le dépôt de pièces par les parties dans le cadre des procédures en vertu des principes UDRP, le Centre a publié sur son site Web un nouvel instrument d'information dénommé *WIPO Overview of WIPO Panel Views on Selected UDRP Questions* (synthèse des avis des commissions administratives de l'OMPI sur certaines questions relatives aux principes UDRP), qui vise à offrir une synthèse des tendances relevées au niveau des décisions prises sur des questions essentielles touchant aussi bien au fond qu'aux procédures dans le cadre des affaires examinées selon les principes UDRP. Des renvois aux décisions sont indiqués pour chaque avis mentionné, soit en tout plus de 100 décisions rendues par plus de 80 personnes différentes, membres des commissions chargées de trancher les litiges en vertu des principes UDRP. Le nouvel instrument renforcera la cohérence et la prévisibilité des décisions rendues en application des principes UDRP.

240. Dans le cadre de ses activités d'élaboration des politiques, le Centre a publié en 2005 un nouveau rapport sur les incidences en matière de propriété intellectuelle de l'adoption de gTLD supplémentaires. Ce rapport, intitulé "Nouveaux domaines génériques de premier niveau : aspects de propriété intellectuelle" et fondé sur l'expérience de l'OMPI dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS), a été présenté à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui veille au bon fonctionnement du DNS. Le Centre a représenté l'OMPI lors des discussions avec l'ICANN et ses différentes parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le suivi des recommandations formulées par les États membres de l'OMPI dans le cadre du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. Le Centre a également participé au Groupe de travail sur la gestion de l'Internet, destiné à étudier la question de la gestion de l'Internet et proposer des mesures appropriées à prendre.

Indicateurs d'exécution

Mise en œuvre des recommandations et décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI relatives à des questions telles que celles soulevées par les processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet :

Les décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la protection des noms de pays et des noms ou sigles d'organisations intergouvernementales sont toujours en cours d'examen par l'ICANN.

Nombre de litiges relatifs à des gTLD réglés: 2632

Résultat escompté : Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD).

241. Le Centre a contribué à l'élaboration de politiques en matière de règlement des litiges pour un certain nombre de services d'enregistrement de ccTLD qui ont sollicité son avis quant à la politique à mener et à la rédaction de ces instruments. Les 11 services d'enregistrement supplémentaires ayant désigné le Centre en tant qu'institution de règlement des litiges au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport ont porté à 46 le nombre de ccTLD pour lesquels le Centre exerce ces fonctions. Le Centre a été saisi de 161 litiges relatifs à des ccTLD, soit une augmentation de 100% par rapport au précédent exercice biennal (81 litiges).

Indicateurs d'exécution

Nombre d'améliorations apportées à la conception ou la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, y compris les procédures de règlement des litiges, dans le cadre de l'administration des ccTLD :

Le Centre a contribué à la mise en œuvre de mécanismes de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine pour 11 ccTLD supplémentaires.

Nombre de litiges relatifs à des ccTLD réglés : 161

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 06.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	2 365
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 06 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	5 555
---	--------------

PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Questions diverses de propriété intellectuelle

242. Ce programme porte sur des questions de propriété intellectuelle interdépendantes qui sont au centre du débat international, à savoir : la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (ou folklore), les aspects des ressources génétiques touchant à la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle dans les sciences de la vie et l'application des droits de propriété intellectuelle.

243. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI a jeté des bases solides pour l'élaboration et le renforcement des principes fondamentaux au niveau international de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il a commandé et examiné deux séries de projets d'objectifs de politique générale et de principes fondamentaux pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. Il a également progressé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives pratiques dans les domaines du renforcement des capacités, de l'orientation juridique et en matière de politique générale et de la protection défensive contre l'obtention illicite de brevets sur les savoirs traditionnels. La nécessité d'associer le maximum de parties prenantes est restée au centre des préoccupations du comité intergouvernemental. Le nombre d'ONG spécialement accréditées auprès du comité ayant dépassé 120, la plupart représentant des communautés autochtones et locales, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de créer un fonds de contributions volontaires destiné à financer la participation de ces communautés aux travaux du comité intergouvernemental.

244. L'OMPI a poursuivi ses activités d'appui et de contribution au débat international dans le domaine des sciences de la vie et a favorisé une connaissance concrète des questions de propriété intellectuelle dans ce domaine. L'accent a été mis sur la fourniture de contributions impartiales et instructives dans le cadre d'autres instances internationales auxquelles il a été expressément demandé à l'OMPI de participer. Une contribution technique et des services d'experts ont également été fournis dans le cadre d'un large éventail d'initiatives et de débats de politique générale se rapportant à la propriété intellectuelle, notamment dans les domaines de la biotechnologie agricole, de la santé publique, de l'innovation médicale en ce qui concerne les maladies orphelines et de la bioéthique.

245. Concernant les questions et stratégies en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, la compréhension des principes et la mise en œuvre des obligations dans ce domaine ont fait l'objet d'activités de promotion soutenues aux niveaux national et international. À cet égard, l'OMPI a continué de collaborer avec les États membres, les organisations intergouvernementales et les ONG, ainsi que la Commission européenne, dans le cadre de leurs propres programmes en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) ont été examinés par l'Assemblée générale de l'OMPI, qui a encouragé le comité à poursuivre ses activités. Compte tenu du rôle central du corps judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle, le comité consultatif est convenu de l'importance que revêt au niveau mondial la formation judiciaire continue et la spécialisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de mieux faire connaître les questions d'application des droits de propriété intellectuelle à tous les niveaux.

Sous-programme 07.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

OBJECTIF : Permettre aux détenteurs de savoirs traditionnels et aux dépositaires des cultures traditionnelles de tirer des avantages tangibles de la protection juridique de leurs savoirs traditionnels, de leurs expressions culturelles traditionnelles (folklore) et des ressources génétiques associées.

<p>Résultat escompté : Renforcement du dialogue international sur la façon d'assurer la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et leur valorisation en tant qu'actifs des communautés autochtones et locales; détermination et formulation des éléments d'un consensus international sur la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et les éléments des ressources génétiques relevant de la propriété intellectuelle.</p>
--

246. Le comité a réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'un cadre international plus clair et mieux structuré et a mené de nombreuses initiatives concrètes de renforcement des capacités, d'orientation juridique et en matière de politique générale et de protection défensive contre l'obtention illicite de brevets sur les savoirs traditionnels. Il a progressé vers l'obtention de résultats concrets sous la forme de deux séries de projets d'objectifs de politique générale et de principes fondamentaux pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il a mis en place un processus spécifique de consultations et d'analyse visant à favoriser l'examen à grande échelle de ces dispositions et la formulation de commentaires y relatifs, processus qui est venu à maturité en 2005. Ces dispositions synthétisent et restituent l'aspect essentiel du vaste débat de politique générale et de l'analyse juridique mis en œuvre dans le passé par le comité intergouvernemental. Elles ont été complétées par la définition schématique des options de politique générale et des mécanismes juridiques concrètement utilisés pour donner effet à ces objectifs et principes destinés à compléter les moyens de renforcement des capacités dont disposent les responsables de l'élaboration des politiques et les communautés. Ces travaux ont permis d'avancer vers un consensus sur le contexte et la nature de la protection dont doivent bénéficier les détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles, tout en favorisant la convergence de vues sur le ou les instruments nécessaires pour énoncer ces principes et leur donner effet.

247. Le comité intergouvernemental a élaboré les éléments d'une plate-forme intégrée pour la poursuite de l'élaboration d'options de politique générale et de mécanismes juridiques au niveau international, notamment :

- projets entièrement mis au point relatifs aux objectifs de politique générale et principes fondamentaux susceptibles de favoriser la délimitation de l'espace politique et juridique dans lequel inscrire la protection du folklore ou expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels;
- analyses et enquêtes décisives sur les données d'expérience nationales et les options juridiques et de politique générale pour la protection du folklore ou expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels;
- systématisation des sources d'information sur les dispositions législatives et la politique générale en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles

- traditionnelles, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des représentants des communautés traditionnelles;
- élaboration de tableaux analytiques et de dispositions législatives afin de promouvoir la compréhension et la coordination des formes *sui generis* de protection et de faciliter la négociation et l'élaboration de dispositions législatives relatives à des mécanismes de protection *sui generis*;
 - création d'une base de données sur les principes applicables à la gestion de la propriété intellectuelle dans le contexte de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels connexes et du partage des avantages qui en découlent, et élaboration de documents d'information sur les questions concrètes de propriété intellectuelle soulevées lors de la définition de conditions convenues d'un commun accord aux fins de l'utilisation des ressources génétiques;
 - renforcement de la base de la protection défensive des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, y compris la création d'un portail en ligne visant à faciliter la prise en considération des savoirs traditionnels au cours des procédures d'examen des brevets et de modification technique du système international des brevets; ces activités ont suscité des réactions au sein d'autres instances, en particulier le système du PCT et l'Union de l'IPC;
 - lancement de consultations ciblées et d'études sur des questions essentielles intéressant les communautés et les responsables de l'élaboration des politiques, telles que les pratiques adéquates en matière d'archivage ou de collecte des éléments du patrimoine culturel traditionnel, et la prise en considération du droit coutumier des communautés autochtones et locales.

248. Les activités de l'OMPI ont été menées en étroite collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies. L'Organisation a établi deux études détaillées, commandées par la Conférence des Parties à la CDB, sur les options et les bases juridiques des exigences en matière de divulgation contenues dans les demandes de brevet portant sur des inventions relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels. Ces travaux ont été accueillis avec satisfaction par la Conférence des Parties. L'OMPI a également apporté une contribution technique et d'autres formes d'appui sur des questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques à un large éventail d'instances telles que la CDB, le Secrétariat du Commonwealth, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'Instance permanente sur les questions autochtones mise en place par les Nations Unies, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, l'Université des Nations Unies et la Banque mondiale. Elle a noué des liens de coopération étroite et concrète avec des organismes régionaux de premier plan tels que l'Union africaine, l'ARIPO, l'ANASE, le Comité consultatif juridique afro-asiatique, la Communauté andine, l'OAPI et la SAARC. En outre, l'Organisation a participé au débat de politique générale organisé et favorisé par plusieurs ONG, notamment des associations issues de la société civile et du secteur des entreprises, des groupes de défense de l'intérêt général, et, en particulier, des représentants des communautés autochtones, locales ou autres communautés culturelles.

249. En coordination avec les travaux du comité intergouvernemental, des activités permanentes de renforcement des capacités et d'information sur les politiques menées ont été mises en œuvre à l'intention de détenteurs de savoirs traditionnels et dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, d'autorités nationales et d'organismes régionaux, notamment : des conseils sur les options en matière de protection *sui generis* à l'intention de

différents organismes régionaux et d'un nombre croissant d'autorités nationales; une aide concrète et une contribution technique à diverses instances régionales et internationales créées et accueillies par un certain nombre de pays en développement; la publication d'une série de brochures d'initiation, d'ouvrages, d'études, d'enquêtes, d'informations juridiques et d'articles dans des revues extérieures, avec la mention des documents de l'OMPI et leur utilisation dans les documents de la société civile et la littérature universitaire; la participation à des débats sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles organisés par la société civile, des spécialistes ou des universitaires; et l'appui à de nombreux programmes de formation et séminaires organisés par des ONG, d'autres institutions des Nations Unies, des organismes universitaires et des instituts de recherche, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres institutions d'enseignement et de formation.

250. La nécessité d'élargir les travaux du comité intergouvernemental et de les rendre accessible au plus grand nombre de parties prenantes a constitué une préoccupation majeure. Des mesures concrètes ont été prises en vue de renforcer la participation d'un nombre croissant d'ONG accréditées représentant des communautés locales ou autochtones : il a été décidé que chaque session du comité intergouvernemental serait précédée d'une réunion d'experts présidée par le représentant d'une communauté autochtone ou locale, au cours de laquelle seraient présentées les points de vue des différentes communautés sur les questions examinées par le comité; un site Web a été créé et exclusivement consacré à la présentation des points de vue des ONG; et le comité intergouvernemental a demandé l'élaboration d'une proposition, qu'il a approfondie et sur laquelle il est parvenu à un accord, relative à la création d'un fonds de contributions volontaires destiné à financer la participation des communautés locales et autochtones aux travaux du comité. À la suite de la création officielle de ce fonds par l'Assemblée générale de l'OMPI, un programme intensif a été lancé en vue de chercher des fonds et de promouvoir l'utilisation active du fonds par les bénéficiaires potentiels.

Indicateurs d'exécution

Réactions des participants des forums et des consultations sur la politique à suivre, en particulier des représentants des communautés autochtones et locales et d'autres détenteurs de savoirs traditionnels, en ce qui concerne leur capacité à protéger juridiquement les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques et à en tirer parti; réactions des États membres sur les questions de politique générale :

Retour d'information des participants des forums et consultations de politique générale :

- participation accrue d'un large éventail d'ONG aux travaux du comité intergouvernemental, le nombre d'ONG spécialement accréditées auprès du comité s'élevant à plus de 120;
- acceptation et élaboration de projets de séries d'objectifs et de principes de protection comme base matérielle des travaux devant déboucher sur des résultats concrets au niveau international;
- demande croissante de consultations et d'ateliers aux niveaux national et régional et d'autres manifestations visant à élaborer des contributions ciblées aux travaux du comité;
- recommandations spécifiques concernant les travaux de l'OMPI formulées par des organes tels que l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et la CDB.

Retour d'information des États membres sur les questions de fond :

- utilisation à grande échelle des projets de documents de l'OMPI sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles comme base théorique, source d'information ou point de repère en ce qui concerne l'élaboration de textes au niveau national ou régional, et dans le cadre d'autres instances internationales telles que la CDB, la Commission des droits de l'homme et le Comité consultatif juridique afro-asiatique;

- la Conférence des Parties de la CDB a pris note avec satisfaction de l'étude technique établie par l'OMPI sur les exigences en matière de divulgation concernant les brevets relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels et a considéré que son contenu était "utile en ce qui concerne les aspects relatifs à la propriété intellectuelle dans les mesures destinées aux utilisateurs";
- en réponse à l'encouragement de la Conférence des Parties de la CDB à accélérer ses travaux sur ce projet, le comité intergouvernemental a poursuivi l'examen des conditions convenues d'un commun accord dans les accords relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

Résultats des réunions internationales sur la politique à mener convoquées par l'OMPI :

- les travaux du comité intergouvernemental au cours du présent exercice biennal ont connu un tournant décisif, passant des enquêtes, échanges de données d'expérience concrètes et débats de politique générale à l'élaboration de textes spécifiques visant à encadrer les initiatives en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Ce changement qualitatif prononcé a conduit à l'élaboration et à l'amélioration après consultations de deux séries de projets de dispositions, concernant l'un la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et l'autre celle des savoirs traditionnels. Ces textes ont été utilisés sous la forme de contributions, éléments documentaires ou sources d'information dans le cadre d'un large éventail d'autres instances au niveau international ou régional ou de politique générale;
- à l'invitation de la CDB, l'OMPI a élaboré et présenté à la CDB une deuxième étude solidement étayée sur la question des exigences en matière de divulgation dans les demandes de brevet relatives aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques, en s'appuyant sur la première étude établie sur la base de la consultation à grande échelle des parties prenantes et des orientations des États membres;
- l'Assemblée générale est convenue de la création d'un fonds de contributions volontaires destiné à financer la participation des communautés locales et autochtones aux travaux du comité;
- un groupe d'experts formé de représentants des communautés autochtones et locales a été créé et financé et prend part aux sessions du comité intergouvernemental dans le cadre d'un programme coordonné de renforcement de la participation des détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles aux travaux d'élaboration des normes.

Résultat escompté : Mise en œuvre de mesures et d'instruments précis dans les États membres pour favoriser la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle, renforcer la capacité à tirer parti concrètement de la protection juridique et gérer les aspects de la propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques au bénéfice des détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et des dépositaires des ressources génétiques.

251. En dépit de lourdes contraintes budgétaires, de nombreuses activités d'assistance juridico-technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ont continué d'être élaborées et mises en œuvre, à la demande des parties prenantes. Des observations et des informations générales sur la protection des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques connexes ont également été fournies à différents pays et organisations intergouvernementales. Des instruments de renforcement des capacités et de politique générale ont continué à être élaborés en réponse à la demande en constante évolution et aux besoins exprimés. L'OMPI et le PNUE ont lancé conjointement une étude de grande ampleur sur le rôle de la propriété intellectuelle dans l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages. Conformément aux orientations du comité intergouvernemental, l'OMPI a lancé des études ciblées sur les questions de propriété intellectuelle posées par la sauvegarde du patrimoine culturel intangible, et sur l'interaction entre le droit coutumier autochtone, le système de la

propriété intellectuelle et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Toute une série de nouveaux produits d'information sur les brevets ont été élaborés en collaboration avec d'autres institutions internationales en vue d'appuyer les débats de politique générale à l'échelle internationale dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques.

252. La question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles a été de plus en plus intégrée aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI. Des informations d'ordre général ou portant sur le renforcement des capacités ont été fournies aux détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles, aux autorités nationales et aux organismes régionaux, notamment par la publication d'articles et d'études, ainsi que l'appui à de nombreux programmes de formation et séminaires organisés par des ONG, d'autres institutions des Nations Unies, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres établissements d'enseignement et de formation. L'OMPI a également participé à une série d'activités de coopération et de renforcement des capacités, telles que le programme de bourses pour les Autochtones à Genève, a fourni un appui à la coopération directe Sud-Sud sur des questions relatives à la protection et à la préservation adéquate des savoirs traditionnels et a favorisé la tenue de consultations sur l'élaboration d'instruments régionaux de protection des expressions culturelles traditionnelles et savoirs traditionnels.

253. Dans le cadre d'un dialogue avec les principales parties prenantes, l'élaboration d'instruments concrets, tels qu'un guide pratique des expressions culturelles traditionnelles ou un projet d'instrument à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, s'est poursuivie afin de veiller à ce que leurs intérêts sont pris en considération et préservés dans le cadre de toute fixation de leurs savoirs. Les activités de sensibilisation ont été complétées par la publication d'une série d'ouvrages, notamment deux brochures sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles destinées au grand public, ainsi que d'une série de notes d'information et d'études plus spécialisées. Il convient également de mentionner les consultations et études récentes sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par la sauvegarde du patrimoine culturel et sur le droit coutumier.

254. Le dialogue entre le Secrétariat de l'OMPI et d'autres instances des Nations Unies, notamment avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la CDB, la FAO et l'UNESCO, s'est intensifié conformément aux orientations des États membres. En conséquence, la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques connexes, ainsi que le respect et la reconnaissance de ces trois types d'éléments, est de plus en plus étroitement incorporée au programme mondial de développement. Cela favorisera le développement des instruments actuels ou l'élaboration de nouveaux instruments adaptés aux besoins particuliers des pays en développement, compte tenu de la nécessité d'assurer un équilibre approprié entre la propriété intellectuelle et les autres questions. Les éléments pratiques et théoriques des projets d'instruments élaborés par l'OMPI ont été largement utilisés comme points de repère et sources d'information dans de nombreuses initiatives nationales et internationales visant à lutter contre l'utilisation abusive et l'appropriation illicite de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles. Les travaux techniques de l'OMPI sur les exigences en matière de divulgation dans les demandes de brevet relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ont inspiré et précisé les travaux d'autres instances internationales dans ce domaine.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'instruments de politique générale et d'instruments pratiques effectivement utilisés :

Les textes et études de l'OMPI sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été largement utilisés comme base pour l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre d'options en matière de lois destinées à protéger ces savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles contre toute utilisation abusive et appropriation illicite, notamment au niveau national, régional ou international.

La participation de l'OMPI à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et au groupe d'appui interinstitutions connexe s'est encore renforcée et l'Instance permanente a transmis à l'OMPI ses recommandations au regard des objectifs de développement pour le millénaire et d'autres considérations de politique générale concernant les peuples autochtones.

Le PNUE et l'OMPI ont lancé une étude conjointe sur les aspects de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels et du partage des avantages en découlant relatifs à la propriété intellectuelle, qui contenait une analyse approfondie des coûts et des avantages des différentes conceptions, sur la base de trois études de cas en Inde, au Mali et au Nigéria. Cette étude a constitué une source d'information précieuse pour les responsables de l'élaboration des politiques, les communautés et les autres parties prenantes.

Éléments concrets permettant d'établir les avantages précis découlant de l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle par les détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques :

La prise de conscience accrue des avantages découlant de l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle se traduit en partie par le nombre croissant de demandes de formation, de commentaires et de conseils émanant de détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et de dépositaires de ressources génétiques; par l'évolution qualitative des travaux du comité intergouvernemental; et par l'augmentation du nombre de fois où les activités de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques connexes ont attiré l'attention d'autres instances, appartenant ou non au système des Nations Unies.

Résultat escompté : Mise en place de mécanismes juridiques plus efficaces pour protéger les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les aspects des ressources génétiques relatifs à la propriété intellectuelle.

255. Les travaux du comité intergouvernemental et les consultations et débats de politique générale menés dans ce cadre ont défini un cadre plus précis pour le dialogue politique international nécessaire à l'établissement de bases solides permettant de créer des mécanismes juridiques plus efficaces aux fins de la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des aspects des ressources génétiques relatifs à la propriété intellectuelle. Les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, à l'intention des pays en développement et des communautés ayant elles-mêmes mis au point et préservé les savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles, visent également à garantir à la fois l'efficacité des instruments existants et l'utilité et l'efficacité des nouveaux instruments destinés à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles contre toute utilisation abusive ou appropriation illicite. L'objectif à long terme de fourniture d'une protection efficace a été précisé dans la mesure où il s'agit de veiller à ce que les communautés détenant les savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles disposent d'un droit de regard et d'un pouvoir juridique renforcés sur l'utilisation de leur patrimoine intellectuel et culturel, ce qui leur permettra de définir leur propre plan d'action pour le développement durable tout en préservant la diversité culturelle.

256. L'OMPI a élaboré un ensemble d'analyses et d'études de portée générale sur l'utilisation des lois et mécanismes juridiques existants, ainsi que des projets de dispositions et de législation types, tout en sensibilisant les États membres et les détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et en laissant les options ouvertes pour la suite des discussions et des études. Cette phase initiale a permis de cibler les concepts et questions clés relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Les travaux du comité intergouvernemental et les activités menées par le Secrétariat sous sa supervision sont passés au cours du présent exercice biennal à une phase plus pratique, et ont été axés sur des dispositions et des mesures concrètes et ciblées.

Indicateur d'exécution

Réactions des États membres et des autres parties prenantes quant à l'utilité des analyses et des études réalisées par l'OMPI sur les textes de loi types proposés, ainsi que des ateliers de l'OMPI sur les aspects juridiques et techniques de la protection juridique :

Les textes et documents de l'OMPI sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques ont été largement cités et directement utilisés dans un nombre croissant d'initiatives législatives ou de politique générale et d'études et de propositions émanant de milieux universitaires et d'ONG, et ont contribué à former et à établir des partenariats fructueux avec des institutions et instances coopérant au niveau international. Les commentaires et contributions et l'aide concrète de l'OMPI ont été sollicités lors de l'élaboration d'un large éventail de dispositions nationales et régionales sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

L'OMPI a participé à des réunions sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques connexes, organisées par d'autres institutions appartenant ou non au système des Nations Unies telles que l'Institut international des ressources phylogénétiques, l'OMC, l'OEB, l'UNESCO, l'OMS, l'OIT, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission des droits de l'homme, la Fédération internationale du commerce des semences, le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), la CNUCED, le Trans-Atlantic Consumer Dialogue, l'Université des Nations Unies (UNU), la FAO, la CDB, l'ARIPO, l'OAPI, et de nombreux États membres de l'OMPI, ainsi qu'à un large éventail de consultations régionales tenues à la demande des États membres.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

3 408

Sous-programme 07.2 – Propriété intellectuelle et sciences de la vie

OBJECTIF : Soutenir et promouvoir un débat éclairé et l'élaboration en connaissance de cause des orientations de politique générale sur les questions de propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie.

Résultat escompté : Renforcement des débats internationaux et de l'évolution des politiques nationales en ce qui concerne les questions de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie.

257. Les progrès rapides réalisés dans les sciences de la vie ont provoqué un vaste débat international sur le rôle approprié et l'incidence réelle des droits de propriété intellectuelle sur les techniques des sciences de la vie et leurs implications du point de vue de l'éthique, du développement et des politiques dans le domaine de la santé. Le programme et budget pour l'exercice 2004-2005 contenait un nouveau sous-programme consacré à la propriété

intellectuelle relative aux sciences de la vie, visant à coordonner les activités permanentes de l'OMPI en matière d'appui aux débats internationaux de politique générale dans ce domaine. Dans le cadre de ce programme, l'OMPI a renforcé son apport aux débats internationaux de politique générale et a contribué à favoriser la compréhension pratique de ces questions. Il s'agissait principalement d'établir un cadre approprié pour l'information pratique visant à apporter une contribution impartiale et instructive à d'autres initiatives internationales auxquelles l'OMPI avait été activement invitée à participer par ses partenaires internationaux.

258. Des mesures préparatoires ont été prises en vue d'élaborer tout un ensemble de documents d'information générale, d'enquêtes sur des questions d'actualité et d'études de cas afin d'apporter une contribution concrète et objective aux débats contemporains cruciaux sur la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie. Des conseils techniques, des informations pratiques, des services d'experts et des séances d'information ont été fournis dans le cadre de différentes activités de l'OMPI. L'Organisation s'est également engagé dans une série d'initiatives internationales dans des domaines faisant actuellement l'objet d'un débat de politique générale relatif à la propriété intellectuelle, tels que la biotechnologie agricole, la santé publique et la bioéthique. Il s'est notamment agi d'une contribution substantielle aux travaux de l'OMS dans le cadre du Global Forum on Health Research, de l'UNESCO dans le cadre du Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, et de la FAO. Des mesures préliminaires ont été prises en vue de donner un aperçu de la situation générale en matière de brevets relatifs à des technologies essentielles dans le domaine des sciences de la vie afin d'apporter une contribution neutre mais utile aux instances internationales œuvrant dans ce domaine d'action déterminant. L'OMPI a participé à une série d'initiatives destinées notamment à évaluer les nouvelles formes d'innovation visant l'intérêt général, menées en collaboration avec d'autres partenaires tels que la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique et l'International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development (Évaluation internationale des sciences et techniques agricoles pour le développement) (IAASTD). Des activités précises ont été reportées compte tenu des restrictions en matière de ressources humaines au cours de la dernière partie de l'exercice biennal.

Indicateurs d'exécution

Éventail des questions traitées et qualité des contributions effectives aux débats :

Mis en place d'une base améliorée d'informations concrètes et objectives destinée à contribuer au débat de politique générale sur les questions de propriété intellectuelle soulevées dans ce domaine d'action des pouvoirs publics. Les bases ont été jetées en vue de la publication d'un ensemble de documents d'information, d'études pratiques et d'aperçus sur la situation générale en matière de brevets visant à aider les responsables politiques à évaluer les options de politique générale et à formuler des recommandations au niveau national tout en veillant à la pleine compréhension des différentes incidences et possibilités d'action dans le cadre international.

Étendue de l'engagement dans le cadre des débats internationaux sur les questions de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie :

Contribution aux travaux d'autres organisations du système des Nations Unies : Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique; réunions de l'UNESCO sur un projet de déclaration relative à la bioéthique; série de consultations régionales sur les questions actuelles de propriété intellectuelle organisées par l'OMC; huitième édition du Global Forum for Health Research; et travaux de la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH). Les contributions à la huitième édition du Global Forum for Health Research et à la CIPIH portaient sur les moyens d'élargir et de raccourcir le processus de fabrication des médicaments, notamment dans le cadre de nouvelles filières d'innovation axées

sur la mise au point de nouveaux traitements appropriés pour des maladies jusqu'ici négligées et d'une série de mesures reposant par exemple sur de nouvelles structures d'innovation, des partenariats public-privé et une utilisation des savoirs médicaux traditionnels qui tiennent dûment compte des lois et pratiques coutumières et les respectent.

Résultat escompté : Renforcement de la capacité, au niveau national, à promouvoir une politique des pouvoirs publics réussie grâce à une gestion stratégique de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie.

259. Les États membres avaient demandé que soient menées un certain nombre d'activités, notamment : des exposés sur des questions de politique générale concernant la gestion de la propriété intellectuelle relative aux innovations dans le domaine des technologies de la santé financées au moyen de fonds publics; des explications objectives sur les questions de la brevetabilité d'éléments tels que les protéines, l'ADN et les organismes vivants; et des exposés sur les questions actuelles de brevetabilité des biotechnologies à l'intention des représentants des pépinières d'entreprises technologiques. Des documents d'information et des exposés ciblés ont été fournis en réponse à ces demandes. Il avait également été demandé à l'Organisation de participer en collaboration avec d'autres partenaires à une série d'initiatives internationales, destinées à leur tour à donner des orientations coordonnées en matière de politique générale aux États membres.

Indicateurs d'exécution

Éventail des activités et nature du retour d'information quant aux mesures prises dans les États membres sur les questions de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie :

Le retour d'information sur ces travaux préliminaires a été positif et l'accent mis sur les aspects pratiques et objectifs sans préjuger des questions de politique générale a été particulièrement bien accueilli par les partenaires.

Qualité et incidence des produits d'information élaborés :

Des documents d'information et des études concrètes sont en cours d'élaboration. Leur qualité et leur incidence ne peuvent donc pas encore être établies, bien que les consultations officielles et les retours d'information, ainsi que la collaboration mise en œuvre lors de l'élaboration de ces documents aient été bien perçus par les différentes parties prenantes consultées.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

654

Sous-programme 07.3 – Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle

OBJECTIF : Répondre aux besoins des États membres en développant et en renforçant leurs systèmes et leurs infrastructures d'application des droits de propriété intellectuelle et favoriser les débats au sein du Comité consultatif sur l'application des droits.

Résultat escompté : Renforcement des capacités des systèmes nationaux et régionaux d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment meilleure compréhension des questions et des stratégies liées à l'application des droits.

260. Au cours de la période examinée dans le présent rapport, un certain nombre de délégations d'États membres ont été reçues, outre les membres du corps judiciaire de la Chine, de la Roumanie et du Soudan, en vue d'examiner et d'analyser les questions relatives à l'application des droits dans les procédures administratives et les litiges de propriété intellectuelle. Une série d'activités de formation ont été organisées dans toutes les régions, en particulier à l'intention des juges, des procureurs, des fonctionnaires des douanes et des responsables de l'application des lois, afin de promouvoir activement la compréhension des principes et le respect des obligations en matière d'application des droits. L'OMPI a en outre donné aux États membres des conseils sur les dispositions des projets de lois relatives à l'application des droits, ainsi que sur la formulation de stratégies nationales efficaces, en vue de renforcer la coopération au sein du secteur public et de créer des partenariats public-privé.

261. L'Organisation a publié un ouvrage intitulé *The Enforcement of Intellectual Property Rights: A Case Book*, établi par un haut fonctionnaire du corps judiciaire d'Afrique du Sud et qui contient des informations sur l'application des droits dans les pays de common law.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information sur l'impact des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'application des droits :

- renforcement des capacités des agents de l'État, tels que les fonctionnaires de la police, des douanes et du ministère public, sur le traitement des cas de contrefaçon et de piratage;
- renforcement de l'expérience des juges en matière de litiges de propriété intellectuelle tant au civil qu'au pénal.

Stratégies lancées ou systèmes mis en œuvre dans les États membres dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle :

Amélioration des informations disponibles pour prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, la formation de juges spécialisés et, le cas échéant, la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Plus grande sensibilisation du public à la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

262. L'intérêt du public pour les questions d'application des droits a été renforcé par la prise en considération dans toutes les activités de formation nationales et régionales de questions relatives aux risques pour la santé et la sécurité que présente l'utilisation de produits de contrefaçon (denrées alimentaires, médicaments, pièces détachées, etc.), ce qui a jeté les bases d'une collaboration plus étroite entre les secteurs public et privé, et avec les associations de consommateurs. De même, les incidences économiques et culturelles de la contrefaçon et du piratage ont été examinées.

Indicateur d'exécution

Nombre de projets et de matériels d'information élaborés au niveau national pour mieux sensibiliser le public à ces questions :

Le lancement du site Web consacré à l'application des droits, avec des liens pointant vers des enquêtes de consommation et des études publiées sur d'autres sites Web, a suscité l'élaboration de matériel d'information au niveau national.

Les bulletins d'information trimestriels en ligne sur les manifestations organisées à l'échelle mondiale dans le domaine de l'application des droits contribuent aussi à la sensibilisation du public.

Résultat escompté : Plus grande sensibilisation des États membres et des autres parties prenantes à l'importance de l'application des droits de propriété intellectuelle et échange de données d'expérience aux niveaux national et régional dans le domaine de l'application des droits.

263. Le Secrétariat a convoqué la deuxième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et a veillé à son bon déroulement. Au cours de cette session, conformément à l'approche thématique adoptée, des exposés ont été présentés par de hauts magistrats et de hauts fonctionnaires de pays de différentes régions du monde et des débats ont eu lieu sur le rôle des autorités judiciaires et extrajudiciaires et du ministère public dans les activités d'application des droits. L'ACE a décidé que sa prochaine session porterait sur l'enseignement et la sensibilisation, y compris la formation, l'accent étant mis sur les domaines d'application des droits constituant des sujets de préoccupation communs pour les États membres.

264. L'OMPI a également fourni des conseils sur des questions relatives à la coopération aux niveaux national et international et entre les secteurs public et privé, et a organisé des activités de formation pratique destinées aux organismes nationaux et régionaux chargés de l'application des lois.

Indicateur d'exécution

Échange d'informations au sein du Forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle (IPEIS) :

Les échanges d'informations ont principalement eu lieu dans le cadre de diverses réunions, organisées par l'OMPI ou auxquelles elle a pris part.

Résultat escompté : Coordination et coopération avec d'autres organisations concernées ainsi qu'avec le secteur privé.

265. La coopération avec un certain nombre d'organisations intergouvernementales et d'ONG dans le cadre de leurs différents programmes consacrés à l'application des droits de propriété intellectuelle a été renforcée au cours de l'exercice biennal.

266. Dans le cadre de sa coopération avec la Commission européenne, l'OMPI a apporté son appui à la mise en œuvre de quatre activités de formation à l'application des droits de propriété intellectuelle au titre du programme TAIEX, et des projets régionaux d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS) aux fins de la protection de la propriété intellectuelle dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, l'Organisation a participé à des réunions organisées notamment par la Chambre de commerce internationale et l'Association internationale des avocats, ainsi qu'aux sessions consacrées à l'application des droits par le Comité exécutif de l'Association pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et le forum de l'AIPPI.

Indicateur d'exécution

Nombre d'activités conjointes avec d'autres organisations et avec le secteur privé :

Parmi les principales activités, on peut citer la contribution et à la participation aux manifestations suivantes :

- premier et deuxième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon organisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Interpol avec le concours de l'OMPI et ses activités régionales de suivi à Rio de Janeiro, Rome et Shanghai;
- Atelier itinérant de l'OMS sur les médicaments de contrefaçon;
- première réunion du Groupe d'experts de l'OMD sur la protection des droits de propriété intellectuelle et autres réunions du Groupe stratégique de l'OMD sur les droits de propriété intellectuelle;
- réunion d'experts OCDE-OMPI sur les questions de mesures et de statistiques relatives à la contrefaçon et au piratage et réunion d'experts du G8 à Londres sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon;
- Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle;
- Session annuelle du Groupe consultatif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU);
- Séminaire sous-régional OMPI-CEE/ONU-OMD sur l'application des droits de propriété intellectuelle;
- deux sessions consacrées aux délibérations sur le projet de Convention de La Haye sur les accords exclusifs d'élection de for, et Conférence diplomatique sur cette question;
- Journée mondiale de lutte contre la criminalité de la propriété intellectuelle au cours de la Conférence internationale sur la criminalité financière organisée par Interpol.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 07.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

2 202

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 07 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

6 264

PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Coopération avec les pays en développement

267. L'exercice biennal 2004-2005 a vu un changement stratégique dans les priorités et les orientations des activités de l'OMPI en faveur du développement. Tout en conservant les activités traditionnelles d'appui institutionnel, humain et juridique, l'accent a été mis sur une étroite coopération avec les gouvernements bénéficiaires afin de les aider à tirer davantage parti des actifs de propriété intellectuelle contribuant aux objectifs de développement nationaux. À cet effet, les activités ont été centrées sur l'acquisition de technologie et la création d'actifs de propriété intellectuelle, d'emplois et de revenus et ont mis l'accent sur l'intégration des stratégies de propriété intellectuelle dans les objectifs de développement durable, en conciliant les buts économiques et les objectifs sociaux et généraux. Ces activités se sont inscrites dans le contexte plus large des objectifs du millénaire pour le développement et une attention particulière a été attachée aux besoins particuliers des PMA.

268. Le programme de coopération pour le développement de l'OMPI était notamment inspiré des principes suivants : réponse aux besoins et souhaits exprimés par les États membres et les groupes d'États membres ainsi que d'autres acteurs et parties prenantes; adaptation à l'évolution de l'environnement et des situations des États membres; supervision des États membres de la conception à la mise en œuvre des activités; et recours, dans la mesure du possible, à des experts locaux et régionaux.

269. La période considérée a été une phase critique dans l'évolution du système de propriété intellectuelle, marquée par des débats sur la propriété intellectuelle à l'OMPI, à l'OMC, à l'OMS et à la CDB, ainsi que dans d'autres instances internationales. Outre les États membres, les activités ont aussi été menées en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

270. Un large éventail d'activités a été organisé au cours de l'exercice biennal, notamment sur les questions suivantes : élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux en matière de propriété intellectuelle; conseils législatifs portant notamment sur les flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC, utilisation et gestion de la propriété intellectuelle en tant qu'actif commercial; sensibilisation, études et travaux de recherche, voyages d'étude et autres activités de formation; assistance à l'automatisation; et fourniture de conseils sur l'application et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Des séminaires, ateliers et colloques sur différents aspects de la propriété intellectuelle ont été organisés aux niveaux national et régional, rassemblant quelque 28 092 participants. Environ 534 missions et 131 voyages d'étude ont été organisés et des logiciels ont été fournis à 74 pays. Cinq plans d'action ciblés par pays et un plan d'action ciblé par région ont été mis en œuvre. Les pays en développement et les PMA ont reçu des conseils juridiques de l'OMPI, notamment sous forme de 54 projets de loi, 65 commentaires et 19 consultations. Environ 900 personnes ont participé à des cours de formation et à des séminaires sur la propriété intellectuelle destinés spécifiquement aux PMA.

Sous-programme 08.1 – Renforcement des capacités aux fins du développement

OBJECTIF : Renforcer la capacité des États membres à développer, protéger, faire respecter, gérer et exploiter commercialement la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique, social et culturel.

Résultat escompté : Diffusion de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement économique.

271. Les activités entreprises ont visé à favoriser une meilleure compréhension de l'importance croissante de la propriété intellectuelle en tant que moteur de croissance et de développement durable. Elles ont notamment consisté en des réunions organisées aux niveaux national et régional, ainsi qu'en des missions consultatives et des missions d'experts visant à sensibiliser les décideurs, les fonctionnaires nationaux, les industriels et d'autres parties prenantes aux diverses utilisations de la propriété intellectuelle aux fins du développement technique, social et culturel.

Indicateur d'exécution

Nombre et nature des initiatives prises au niveau national :

Afrique

- Atelier sous-régional OMPI/OAPI sur la propriété intellectuelle et le développement économique, social et culturel.
- Six réunions sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement économique et une table ronde ministérielle OAPI/OMPI/OEB/INPI.
- Deux ateliers sur la gestion des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche et le développement; et sur la mise en valeur des résultats de la recherche.
- Un atelier national et un atelier régional sur la propriété intellectuelle en tant qu'instrument d'élaboration de stratégies nationales en matière de gestion de marques.
- Deux ateliers régionaux sur la gestion des entreprises à l'intention des directeurs d'organismes de gestion collective afin de promouvoir les pratiques recommandées dans l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.
- Quatre ateliers et séminaires régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle, et deux séminaires nationaux sur les différents aspects du droit d'auteur et de l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Participation à un comité consultatif sur la réforme du système scientifique, technologique et d'innovation au Nigéria.

Pays arabes

- Neuf séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle.
- Cinq séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates.
- Quatre missions consultatives : deux sur la protection des produits pharmaceutiques et les aspects de propriété intellectuelle des accords commerciaux; et deux sur la propriété intellectuelle avec l'Association égyptienne pour la protection de la propriété intellectuelle.

Asie et Pacifique

- Dix séminaires nationaux sur les thèmes suivants : promotion de l'utilisation du système de la propriété industrielle (Vientiane); droit d'auteur et gestion collective (Phnom Penh); techniques de l'information au service du développement (Téhéran); systèmes de Madrid, de La Haye et du PCT (New Delhi, Mumbai, Chennai); propriété intellectuelle et marques (projet) (Katmandou); et système du PCT (Hanoi).

- Un cours de formation régional sur la création de valeur à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie musicale (Singapour);
- Une table ronde sous-régionale sur le PCT (Beijing).
- Un colloque interrégional sur l'utilisation stratégique des marques (Beijing), organisé conjointement avec la Division de la propriété intellectuelle et du développement économique.
- Cinquante-sept missions consultatives menées à bien par 59 experts de l'OMPI : 19 sur le système de la propriété industrielle; quatre sur le système du droit d'auteur; neuf sur les questions mondiales; six sur l'automatisation; et 19 sur des consultations bilatérales.
- Diverses activités visant à faire mieux connaître la propriété intellectuelle, à améliorer son administration et l'utilisation du système aux fins de la croissance économique, y compris la traduction de traités et publications de l'OMPI dans les langues locales au Cambodge, en Chine, en Iran (République islamique d'), en Malaisie, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam.

Amérique latine et Caraïbes

- Neuf séminaires régionaux et nationaux sur la propriété intellectuelle (à l'intention de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle, de juges et de procureurs).
- Dix-neuf séminaires nationaux et sous-régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits connexes.
- Neuf séminaires sous-régionaux sur la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques à l'intention des offices de propriété intellectuelle, et les demandes d'enregistrement de marques et les classifications internationales.
- Six séminaires régionaux et sous-régionaux sur les brevets et les techniques d'examen, ainsi que les techniques de l'information.
- Une réunion sous-régionale d'experts sur les mesures à la frontière.
- Deux séminaires nationaux sur les savoirs traditionnels, la parité, le folklore et les produits artisanaux.
- Trente missions de programmation pour coordonner et planifier les activités de coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle ou pour fournir des conseils et des indications à ces offices.
- Sept missions pour coordonner la coopération pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (avec l'Espagne et avec l'Office européen des brevets (OEB)).
- Vingt-neuf missions pour participer à des activités organisées par les offices de propriété intellectuelle, notamment en qualité de conférenciers (sur les marques, les notions générales de propriété intellectuelle et l'application des droits).
- Soixante et une missions entreprises par des experts ou consultants internationaux ou régionaux : 50 dans des offices de propriété intellectuelle nationaux dans le cadre des activités de coopération technique visant à moderniser et à automatiser leurs systèmes de propriété intellectuelle, y compris l'installation et le suivi, dans les offices de propriété industrielle et les bureaux du droit d'auteur nationaux, du système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle pour l'administration des marques et des brevets (IPAS), du système d'information sur le droit d'auteur (GDA), l'abonnement à l'Internet pour un office de propriété intellectuelle, l'achat de matériel de bureau pour sept offices et l'expédition d'ordinateurs à neuf offices de pays d'Amérique latine et des Caraïbes; quatre sur l'application des droits de propriété intellectuelle; deux sur les signes distinctifs; et cinq consacrées à la fourniture d'avis, de recommandations, d'indications ou de formation sur les questions générales relatives à la propriété intellectuelle.
- Huit voyages d'étude effectués par des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle dans d'autres offices de la région.
- Financement de la participation de six fonctionnaires nationaux à des manifestations régionales relatives à la propriété intellectuelle organisées dans d'autres pays.
- Compilation, classement et numérisation des marques dans un office de propriété intellectuelle national;
- Signature et application d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) sur la promotion de la propriété industrielle en tant que moteur du développement économique en Amérique latine.
- Recensement des éléments communs dans la pratique des demandes d'enregistrement de marques parmi les offices de propriété intellectuelle andins en vue de l'éventuelle adoption de procédures harmonisées.

Résultat escompté : Décideurs des pays en développement en mesure de formuler des politiques, en particulier en rapport avec des questions de propriété intellectuelle émergentes.

272. L'élaboration de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle est restée une priorité pour les pays en développement. Dans son assistance aux gouvernements, l'OMPI s'est donc attachée à promouvoir et à approfondir la compréhension des incidences des questions de propriété intellectuelle sur les politiques générales afin de permettre aux décideurs de formuler et de mettre en œuvre des politiques orientées vers l'avenir, conformément aux buts et objectifs de leurs plans de développement nationaux. Plusieurs manifestations nationales et régionales ont été organisées à cet effet.

273. En conséquence, de plus en plus de pays ont mis en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies en matière de propriété intellectuelle afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique indigène, la culture, les savoirs traditionnels, la santé, le droit d'auteur et les droits connexes à l'ère du numérique, les techniques de l'information et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle. Un appui a également été fourni au gouvernement sur les questions relatives à la politique de propriété intellectuelle dans le contexte de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux et de leur mise en œuvre au niveau national.

274. Des progrès ont été réalisés dans l'aide apportée aux décideurs concernant l'élaboration d'une législation moderne de propriété intellectuelle et la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'application des droits. À cet égard, des délibérations ont été organisées sur les questions cruciales de politique générale relatives à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et des flexibilités prévues par cet accord, concernant notamment la nécessité d'élaborer des politiques de propriété intellectuelle adaptées et l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de politique générale au service du développement économique et social.

Indicateur d'exécution

Nombre de réunions organisées à l'intention des décideurs à l'échelon national, régional ou international, et retour d'information sur la formulation des politiques :

Afrique

- Deux tables rondes de haut niveau sur la propriété intellectuelle et les politiques générales, ainsi que sur des questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- Une table ronde ministérielle sur les systèmes nationaux de propriété industrielle a fourni des indications en vue de plans stratégiques nationaux sur la base d'une session d'un groupe de travail.
- Participation aux réunions suivantes : une réunion ministérielle sur la santé publique; un atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle et la santé publique; une table ronde à l'intention des pays lusophones sur la promotion de la propriété intellectuelle et sur la protection du droit d'auteur et des industries culturelles; un colloque sous-régional sur une stratégie concertée pour promouvoir la gestion collective du droit d'auteur et les industries culturelles dans les pays de l'Océan indien, au Burundi et au Rwanda; et réunions de l'Union africaine (UA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) pour intégrer la propriété intellectuelle aux stratégies de développement régional en Afrique.
- Séances d'information à l'intention des ambassadeurs et des représentants permanents africains auprès de l'ONU à New York sur les activités de l'OMPI en Afrique à l'appui du NOPADA et le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique.

- Missions consultatives dans 16 pays au cours desquelles des entretiens ont eu lieu notamment avec les ministres chargés de la santé, du commerce et de l'industrie, de la législation, de la culture et de la science et de technologie.

Pays arabes

- Trois missions d'experts pour dispenser des conseils sur des questions liées à la protection des produits pharmaceutiques.
- Une consultation régionale à l'intention des pays arabes sur la protection des organismes de radiodiffusion.
- Un séminaire régional sur le droit d'auteur et la gestion collective.
- Deux séminaires sous-régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des pays membres du Conseil de la coopération du Golfe, et deux sur les marques et le système de Madrid.
- Huit séminaires nationaux sur les thèmes suivants : propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires nationaux; traités de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux; droit d'auteur et droits connexes; un séminaire OMPI/OMC sur la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC.
- Quatre séminaires itinérants sur la protection du droit d'auteur et le piratage.
- Sept voyages d'étude dans un office de propriété intellectuelle et quatre dans un bureau du droit d'auteur dans des pays arabes.
- Deux missions d'experts conjointes OMPI/CISAC auprès du Bureau marocain du droit d'auteur.

Asie et Pacifique

- Colloque régional OMPI/CISAC sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des membres du pouvoir judiciaire (Singapour).
- Trois séminaires régionaux sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (Daeduk), sur la gestion collective (New Delhi) et sur la protection des nouvelles technologies par la propriété intellectuelle (Daejeon).
- Organisation de colloques régionaux sur les questions suivantes : le droit d'auteur dans les établissements d'enseignement et les bibliothèques (Région administrative spéciale de Hong Kong); les questions émergentes relatives à la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique (New Delhi); la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle (Kuala Lumpur); la propriété intellectuelle au service du développement et l'inauguration du bureau extérieur de l'OMPI (Singapour); et les politiques et les stratégies en matière de droit d'auteur et de promotion des industries culturelles (Hangzhou (Chine)).
- Forum OMPI-ANASE sur les questions de politique générale relatives au programme international en matière de propriété intellectuelle (Jakarta).
- Cours de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle (Tokyo) et sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes (Tokyo).
- Un atelier national sur l'Accord sur les ADPIC (Yangon) et un séminaire national sur l'application des droits de propriété intellectuelle (New Delhi).
- Participation aux manifestations suivantes : la vingtième session du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle (IPEG) de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) (Séoul); le séminaire national sur le piratage de la propriété intellectuelle organisé par l'Agence indonésienne de perception du droit d'auteur (Karya Cipta Indonesia (YKCI)) (Jakarta); et les consultations (Manille) et la quatrième Conférence annuelle (Séoul) des hauts fonctionnaires des pays de l'ANASE chargés de l'économie.
- Six voyages d'étude sur différents aspects de l'administration de la propriété intellectuelle, y compris l'automatisation, à l'intention de 23 délégués de la Chine, de l'Iran (République islamique d'), de la Mongolie, du Myanmar, du Pakistan et de la République populaire démocratique de Corée.
- Cinq missions consultatives sur la stratégie et des conseils législatifs en matière de propriété intellectuelle conduites par cinq experts de l'OMPI.
- Différentes consultations, notamment avec des ministres chargés de la santé, du commerce et de l'industrie, de la législation, de la culture et de la science et de la technologie.

Amérique latine et Caraïbes

- Une réunion régionale à l'intention des directeurs des offices de propriété industrielle et des bureaux du droit d'auteur des pays d'Amérique latine.
- Deux cours régionaux de haut niveau OMPI-CEPALC sur les aspects de la négociation et les technologies de la propriété intellectuelle, ainsi que sur la gestion de la technologie et la propriété intellectuelle.
- Un forum régional OMPI-CEPALC sur les politiques de propriété intellectuelle, la science, la technologie et l'innovation.
- Un séminaire national sur le transfert de technologie, les droits de propriété intellectuelle et la politique commerciale.
- Trente missions visant les objectifs suivants : signature et mise en œuvre de l'accord OMPI/CEPALC; fourniture de conseils aux représentants du GRULAC à New York; fourniture de conseils aux gouvernements au sujet de questions de politique générale se rapportant notamment aux stratégies nationales de propriété intellectuelle, à la modernisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle, à la législation sur le droit d'auteur, à la science et à la technologie; représentation de l'OMPI ou participation de conférenciers à des manifestations nationales ou régionales (réunion régionale de l'OMC, science et technologie, notions générales de droit d'auteur, commerce électronique); participation à la trentième session de la CEPALC.
- Onze missions d'experts : participation à des réunions de travail ou de programmation sur la mise en œuvre de projets régionaux ou nationaux relatifs à la propriété intellectuelle; sensibilisation des autorités nationales à l'importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement économique; représentation de l'OMPI ou participation de conférenciers à des manifestations nationales ou régionales (réunion régionale de l'OMC pour les pays des Caraïbes, forum de haut niveau sur la biotechnologie à l'intention des pays des Caraïbes et manifestation nationale sur le droit d'auteur).
- Signature d'un accord de coopération entre l'OMPI et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) comportant un plan de travail qui prévoit l'organisation conjointe d'activités dans des domaines relatifs à la propriété intellectuelle et à ses incidences sur le développement économique, telles que des réunions et des programmes de formation et l'élaboration d'enquêtes.
- Coopération avec les pays des Caraïbes dans le cadre du projet de coopération pour le développement avec les pays des Caraïbes conclu en 2003.
- Lancement d'études sur la gestion technologique dans le cadre de l'accord OMPI-CEPALC.
- Conseils juridiques et techniques à l'intention de deux pays concernant le renforcement des institutions (création d'un office national de propriété intellectuelle autonome) et assistance aux gouvernements pour la rédaction des règlements d'exécution de certaines lois nationales.
- Conseils législatifs fournis à cinq gouvernements dans les domaines du droit d'auteur, des brevets et des marques.

Résultats escomptés : Coopération des offices de propriété intellectuelle avec des fédérations d'industrie, des chambres de commerce, des institutions universitaires ou de recherche, y compris des universités et des PME, en vue d'établir des liens et de mettre au point des programmes axés sur une utilisation durable du système de la propriété intellectuelle aux fins de la croissance économique.

275. Des liens et des mécanismes de coopération renforcés ont été noués avec les différents acteurs et utilisateurs de la propriété intellectuelle, à savoir les offices de propriété intellectuelle, les milieux universitaires, les instituts de recherche-développement, les PME, les chambres de commerce et d'industrie, les sociétés de gestion collective du droit d'auteur et les créateurs, afin de stimuler l'utilisation du système et des actifs de propriété intellectuelle

au service de la croissance économique, du développement durable et de la création de richesses. Ces activités ont permis aux titulaires de droits de mieux recenser, élaborer, protéger et gérer les innovations et les savoirs qu'ils créent, détiennent ou utilisent.

276. En facilitant l'établissement de liens entre les autorités chargées de l'application des droits de propriété intellectuelle et les offices de propriété intellectuelle, l'OMPI a contribué à améliorer la protection de la propriété intellectuelle aux niveaux national et régional.

Indicateur d'exécution

Nombre de liens et de programmes ayant pour objectif d'intensifier et d'encourager le développement, la protection et la gestion des actifs de propriété intellectuelle au niveau national :

Afrique

- Un projet pilote a été lancé dans des pays africains pour démontrer le rôle que peuvent jouer les indications géographiques dans la promotion des produits agricoles et artisanaux. Un plan de coopération pour la mise en œuvre de ce projet a été signé par l'OMPI, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France). Le Ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'est récemment joint au groupe chargé de l'exécution du projet, qui se trouve dans sa phase pilote dans quatre pays. Les critères techniques pour le choix du produit ont été élaborés et chacun des quatre pays a choisi deux produits en concertation avec les professionnels du domaine et les autorités. Un guide sur la méthode de dépôt des indications géographiques à l'intention du déposant a été élaboré et une conférence ministérielle a adopté un plan d'action.
- Réseau de recherche en propriété intellectuelle : un projet d'appui aux chercheurs d'Afrique centrale en matière de création de propriété et d'exploitation de la recherche en matière de santé et de ses résultats a été mis au point en collaboration avec le Réseau universitaire international de Genève (RUIG), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'un des objectifs du projet consiste à établir un lien entre les institutions chargées de la propriété intellectuelle et les autres institutions chargées de la science, de la technologie et de la recherche. Quelque 14 instituts de recherche-développement d'Afrique centrale participent à ce projet.
- Des missions ont été entreprises au sujet du programme de sensibilisation visant à promouvoir l'utilisation de l'information en matière de brevets dans la création d'entreprises et le transfert de technologie, et des ateliers ont été organisés sur la concession de licences de propriété intellectuelle et la promotion du dépôt de demandes de brevet, ainsi que sur la recherche et l'établissement de revendications de brevet.
- Un document de politique générale sur la propriété intellectuelle a été établi à l'Université de Moi (Kenya) en vue de créer un lien entre l'Institut kényen de la propriété industrielle (KIPI) et l'université.
- Des ateliers ont été organisés sur la compétitivité des PME.

Pays arabes

- Trois missions consultatives concernant : la Conférence sur les aspects juridiques des accords de l'OMC; les pays en développement; et l'Institut d'études diplomatiques.
- Un séminaire régional sur la propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique.
- Séminaires nationaux sur les thèmes suivants : la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants et du corps enseignant de l'université; l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles; la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes et des représentants des médias; la propriété industrielle aux fins de la création d'entreprises, du commerce et de la recherche-développement; le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des avocats et des juges; la propriété intellectuelle et la protection des produits pharmaceutiques; la propriété industrielle à l'intention des membres du parlement et du pouvoir judiciaire; et la contrefaçon et le piratage dans le secteur audiovisuel.
- Deux colloques internationaux sur la propriété intellectuelle en tant qu'instrument stratégique de la croissance économique.

Asie et Pacifique

- Trois séminaires nationaux sur les PME (Colombo, Katmandou, Timphu).
- Ateliers régionaux sur les techniques de l'information et l'automatisation des offices de propriété intellectuelle (Makati) et sur la propriété intellectuelle à l'intention des dirigeants de PME et des institutions d'aide aux PME (Shanghai).
- Séminaire régional sur la coopération entre le secteur privé et le secteur public (Colombo).
- Séminaire régional sur le rôle des institutions de propriété intellectuelle dans la promotion de l'innovation (Daeduk).
- Table ronde sur la gestion intégrée de la propriété intellectuelle (Islamabad).
- Cours de formation sur l'administration de la propriété industrielle (Tokyo) et sur les techniques de l'information dans l'administration de la propriété industrielle (Tokyo).
- Un voyage d'étude sur différents aspects de l'administration de la propriété intellectuelle, y compris l'automatisation, à l'intention de deux délégués de la Thaïlande.
- Dix missions consultatives sur l'automatisation et la création d'un office de la propriété intellectuelle entreprises par 14 experts de l'OMPI.
- Réalisation de 12 études nationales : six études sur les universités conduites par des experts nationaux et internationaux en Chine, en Inde, aux Philippines, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande; trois études pour rassembler des informations sur les PME dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) conduites par trois experts nationaux au Bangladesh, aux Maldives et au Pakistan; et trois études sur la création d'entreprises pour l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) menées par des experts nationaux en Indonésie, aux Philippines et à Singapour.
- Élaboration d'un guide de l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle.
- Achat de 107 ordinateurs équipés de logiciels et d'autre matériel de bureau pour le Forum du Pacifique Sud et 12 pays, à savoir le Bhoutan, le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Myanmar, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao, la République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka et la Thaïlande.
- Appui financier à la participation de cinq délégués à la consultation régionale sur la protection des organismes de radiodiffusion (Manille) et au colloque international sur la propriété intellectuelle dans l'industrie de la mode et du textile (Caserta).

Amérique latine et Caraïbes

- Trois réunions sous-régionales ou régionales sur les systèmes mondiaux de protection en tant qu'instruments de la compétitivité et la promotion de la compétitivité (une réunion régionale et une réunion sous-régionale) et sur la propriété intellectuelle dans les politiques universitaires (une réunion régionale).
- Six réunions nationales sur les thèmes suivants : la gestion collective du droit d'auteur et des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants; la propriété intellectuelle et l'économie du secteur audiovisuel; les indications géographiques; la propriété intellectuelle et ses incidences pour les PME; et l'utilisation de la documentation en matière de brevets aux fins du progrès technique.
- Les missions suivantes ont été entreprises : missions de programmation pour planifier les activités de coopération dans le cadre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective; participation à deux consultations régionales sur la protection des organismes de radiodiffusion; participation à sept manifestations nationales (radiodiffusion et droit d'auteur, indications géographiques, propriété intellectuelle à l'intention des artisans); et participation à huit réunions régionales organisées par d'autres partenaires (organisations intergouvernementales et non gouvernementales).
- Cinq missions d'experts : une visant la tenue de consultations avec des entreprises de médias pour la création d'une vidéo de sensibilisation aux créations régionales; et participation de conférenciers à quatre manifestations non organisées par l'OMPI (sur le droit d'auteur, les notions générales de propriété intellectuelle à l'intention des universités et les inventions technologiques).
- Financement de la participation de cinq personnes à la consultation régionale sur la protection des organismes de radiodiffusion et de cinq autres personnes à d'autres manifestations intéressant leurs gouvernements respectifs.
- Élaboration de sept études nationales sur les PME par des experts locaux.

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, et notamment l'installation du logiciel "SGS" élaboré par la SGAE pour la gestion de ses opérations, qui est régie par un accord OMPI/SGAE.
- Assistance juridique et technique concernant les redevances et les techniques de négociation avec les utilisateurs à l'intention des sociétés de gestion collective des pays d'Amérique centrale (dans le cadre du plan d'action ciblé par région pour l'Amérique centrale).

Résultat escompté : Renforcement des connaissances des décideurs, des universitaires, des inventeurs, des institutions de recherche, des institutions culturelles et des entreprises privées sur la façon de gérer les actifs de propriété intellectuelle dans un intérêt économique.

277. La mise en valeur des ressources humaines est restée une priorité, compte tenu de la nécessité de créer et de renforcer des capacités nationales et régionales en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, de gestion et d'exploitation des actifs de propriété intellectuelle et de mise en œuvre de mécanismes d'application des droits.

Indicateur d'exécution

Nombre de programmes portant sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités et efficacité de ces programmes :

Afrique

- Formation relative à l'automatisation de 13 offices de propriété industrielle et installation de logiciels dans cinq offices de propriété industrielle et 10 bureaux du droit d'auteur.
- L'OMPI a financé la participation de 372 fonctionnaires à différentes réunions organisées sur diverses questions de propriété intellectuelle.
- Organisation de 14 voyages d'étude à l'intention de 24 fonctionnaires de bureaux du droit d'auteur et d'offices de propriété industrielle.
- Organisation d'ateliers de formation à l'intention de chercheurs, d'examineurs et d'agents de brevets et de marques.
- Un projet sur l'évaluation des avantages du système de la propriété intellectuelle a été mis en œuvre, qui consiste à examiner les politiques, pratiques et stratégies actuelles en matière de propriété intellectuelle aux fins de l'élaboration, de la gestion et de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle pour recueillir des données empiriques pouvant être utilisées comme instrument stratégique pour prendre des décisions en connaissance de cause dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce projet vise à établir un diagnostic de la situation économique, sociale, culturelle et technologique dans chaque pays. Il permettra à l'OMPI d'évaluer l'utilisation de la propriété intellectuelle pour stimuler et promouvoir le progrès économique, social, culturel et technologique. Les résultats de chacune de ces évaluations serviront à élaborer, en coopération avec le pays concerné, un plan visant à renforcer la contribution de l'OMPI dans les principaux secteurs de l'économie. Ce programme a été mené à bien dans cinq pays et a été étendu aux pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
- Une session d'un groupe d'experts des systèmes nationaux de propriété industrielle a été organisée.
- Établissement d'un projet d'instrument régional harmonisé pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, dont une première version a été soumise au Conseil d'administration et au Conseil des ministres de l'ARIPO, ainsi qu'au Conseil d'administration de l'OAPI.

Pays arabes

- Conférence régionale pour les pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.
- Séminaire sous-régional sur l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les pays arabes.
- Huit séminaires nationaux sur les questions suivantes : la propriété intellectuelle à l'intention des parlementaires et des journalistes; l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs; l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes; les conventions de Paris et de Berne; les indications géographiques; et les marques.
- Atelier sur la concession de licences de brevet.
- Deux missions d'experts pour contribuer à une conférence sur la biotechnologie aux fins du développement durable et fournir des conseils sur l'archivage des connaissances et des données d'expérience.
- Quinze voyages d'étude au siège de l'OMPI à l'intention de juges et 24 voyages d'étude dans des offices de propriété industrielle en Égypte et au Maroc.
- Achèvement de l'installation du logiciel de gestion des systèmes automatisés pour 14 pays (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen).

Asie et Pacifique

- Des ateliers nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants : application des droits (Hanoi et Ho Chi Minh-Ville); système de Madrid (Téhéran); la propriété intellectuelle à l'intention des enseignants des facultés de droit (Téhéran); l'application du droit d'auteur et des droits connexes (Colombo); le système de droit d'auteur et l'industrie de la création nationale (Katmandou); table ronde sur les entreprises fondées sur le droit d'auteur : le cas de l'édition (Ho Chi Minh-Ville); utilisation et protection effectives des dessins et modèles industriels (Karachi et Siakot); cours de formation de l'OMPI à la concession réussie de licences de technologie (Jakarta); rôle de l'enseignement de la propriété intellectuelle (Foshan); et table ronde sur les partenariats université-industrie (Tokyo).
- Un atelier régional sur les avantages économiques de la protection des marques (Bangkok) et un atelier sous-régional sur l'importance économique des marques et le système de Madrid (Islamabad).
- Séminaire international sur la concession de licences de brevet (Tokyo).
- Table ronde sous-régionale sur les entreprises fondées sur le droit d'auteur : le cas de l'édition (Hanoi).
- Appui financier en faveur de la participation de quatre délégués au troisième forum international sur la créativité et les inventions (Le Cap), à l'atelier OMPI/InWent/OEB sur l'innovation (Allemagne) et au colloque international sur la recherche et l'enseignement en matière de propriété intellectuelle (Genève).
- Appui financier en faveur de la participation de trois conférenciers de l'OMPI à un atelier national sur le classement des marques (Tangerang), à un séminaire national sur les indications géographiques (Jakarta et Bandung) et à une réunion sur la science et la technologie (Islamabad).
- Des cours de formation ont été organisés sur les thèmes suivants : administration de la propriété industrielle, application des droits de propriété intellectuelle, techniques de l'information, examen des demandes de titres de propriété industrielle, application du droit d'auteur et des droits connexes (le tout à Tokyo); et droit d'auteur et droits connexes, organisé conjointement avec la CISAC (Kuala Lumpur).
- Huit voyages d'étude au profit de 43 délégués du Cambodge, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Népal, de la Thaïlande, du Pakistan et de Sri Lanka.
- Six bourses à long terme au bénéfice de quatre étudiants de la Chine, du Pakistan et du Viet Nam.
- Treize missions consultatives sur l'administration de la propriété intellectuelle, l'information et l'éducation, l'examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques et la gestion collective et l'application du droit d'auteur et des droits connexes.
- Une étude sur la contribution économique des industries du droit d'auteur aux Philippines.

Amérique latine et Caraïbes

- Dix-huit ateliers, cours de formation ou réunions nationaux, sous-régionaux ou régionaux sur les thèmes suivants : droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants; droit d'auteur et droits connexes; commercialisation des inventions; propriété intellectuelle et nouvelles techniques de l'information; propriété intellectuelle et environnement numérique; renforcement de la gestion collective; et création, production et exploitation des œuvres audiovisuelles.

- Les missions suivantes ont été entreprises : trois missions de coordination concernant la coopération avec l'Espagne et les ONG dans le domaine du droit d'auteur et de la gestion collective; participation d'un conférencier à huit manifestations organisées par d'autres institutions sur les notions générales de propriété industrielle et de droit d'auteur; et une mission concernant l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 08.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	28 330
--	---------------

Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers

OBJECTIF : Aider les États membres qui sont des pays en développement ou des PMA, grâce à des services d'appui particuliers, à atteindre leurs objectifs en matière de propriété intellectuelle et de développement.

Résultat escompté : Large accès à l'information en matière de législation relative à la propriété intellectuelle mise à disposition par l'OMPI.

278. Les informations et la documentation disponibles dans la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), la base de données électronique de législation en matière de propriété intellectuelle, ont continué d'être étoffées. Les quelque 3,8 millions de consultations enregistrées en 2005 témoignent d'un succès non démenti auprès des utilisateurs.

Indicateur d'exécution

Degré d'utilisation des collections et des publications ayant trait au droit de la propriété intellectuelle tenues par l'OMPI :

La base de données CLEA comptait 3746 entrées bibliographiques et 2952 documents en texte intégral concernant la législation de 120 pays, de la Communauté européenne, de la Communauté andine, de l'OAPI et de l'ARIPO, ainsi que les textes de traités administrés ou non par l'OMPI. La structure et l'interface de CLEA ont été améliorées.

Quelque 3,8 millions de pages consultées ont été enregistrées en 2005. Compte tenu de modifications techniques apportées à la base de données, on ne dispose pas de statistiques d'utilisation fiables pour 2004.

Résultat escompté : Législation nationale des pays en développement et des PMA conforme aux normes internationales.

279. Une assistance législative a été fournie à des pays en développement et à des PMA, principalement sous forme de projets de lois et de commentaires sur des projets ou des textes de loi, suivie de consultations avec des fonctionnaires nationaux.

280. L'assistance technico-juridique de l'OMPI a été centrée sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, en particulier dans plusieurs PMA d'Afrique et d'Asie, ce qui a supposé des discussions fréquentes et approfondies sur les moyens qui permettraient aux pays en développement, mêmes s'ils adhèrent aux normes internationales, de rendre ces normes

plus accessibles, compte pleinement tenu des préoccupations nationales relatives par exemple à la politique industrielle et au développement économique et social. Ces activités ont été suivies par l'élaboration de solutions juridiques novatrices en étroite concertation avec les pays en question.

Indicateur d'exécution

Nombre de projets de lois et de règlements, commentaires, avis sur la compatibilité et autres avis juridiques fournis par l'OMPI :

Les pays en développement et les PMA ont reçu des avis juridiques de la part de l'OMPI sous la forme de 54 projets de loi et de 65 commentaires sur des projets de loi ou des textes de loi promulgués. En outre, 19 consultations ont été organisées, notamment sur une liste de questions pour la région du Pacifique Sud.

La demande s'est accrue en permanence compte tenu des préoccupations relatives aux flexibilités, s'agissant notamment des dispositions concernant les licences obligatoires, les limitations et exceptions au droit d'auteur et à la brevetabilité, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et à l'importation parallèle.

Résultat escompté : Utilisation des techniques de l'information en tant que moyen de renforcer l'efficacité des offices de propriété intellectuelle.

281. Les activités déployées dans ce domaine ont notamment consisté en une série de services visant à moderniser les opérations et les processus administratifs des offices de propriété industrielle et des organismes de gestion collective, notamment sous forme de conseils sur les tendances mondiales et les pratiques recommandées, d'analyses des besoins, de simplification des schémas opérationnels, d'introduction ou d'amélioration de systèmes d'automatisation personnalisés et d'établissement de bases de données nationales sur la propriété intellectuelle.

282. Les activités suivantes ont notamment été privilégiées : recensement et analyse des besoins particuliers et des capacités des offices en matière d'automatisation en termes d'infrastructure informatique et de ressources humaines et financières; perfectionnement du personnel des offices moyennant transfert de connaissances et formation; supervision et suivi étroits au cours des premiers mois critiques suivant l'installation des systèmes d'assistance technique; et évaluations périodiques de viabilité pour déterminer l'incidence de l'assistance fournie aux offices.

283. Les résultats escomptés pour l'exercice biennal ont été atteints grâce à une approche globale de l'assistance en faveur de la modernisation et à une stratégie d'utilisation de produits, de services et de pratiques recommandés ayant fait leurs preuves dans les différentes régions.

Indicateur d'exécution

Nombre d'offices de propriété intellectuelle mettant en place de nouveaux systèmes d'automatisation ou modernisant les systèmes existants :

Des logiciels d'automatisation ont été installés et mis en service dans les offices de propriété intellectuelle de 35 pays : Asie et Pacifique (2); Afrique (11); Amérique latine (11); pays arabes (7); certains pays d'Europe et d'Asie (4).

Des évaluations des besoins en matière d'automatisation ou des visites consultatives ont été organisées dans les offices de 36 pays : Asie et Pacifique (11); Afrique (6); Amérique latine (10); pays arabes (4); certains pays d'Europe et d'Asie (5).

Des visites de suivi et des évaluations et mesures postérieures à l'installation ont été organisées dans les offices de 36 pays : Asie et Pacifique (1); Afrique (13); Amérique latine (13); pays arabes (6); certains pays d'Europe et d'Asie (3).

Un atelier technique sur l'automatisation de l'office de propriété intellectuelle s'est tenu à Harare (Zimbabwe), réunissant 11 coordonnateurs d'offices provenant principalement d'Afrique.

Résultat escompté : Meilleure perception par les décideurs et les groupes d'utilisateurs des PMA de l'importance des questions de propriété intellectuelle et renforcement de la capacité des PMA de bénéficier du système de la propriété intellectuelle.

284. Outre l'assistance fournie au titre de son programme principal d'aide aux pays en développement, l'OMPI a mis en œuvre des solutions spécifiquement adaptées aux besoins des PMA. Ces activités ont notamment porté sur la création et le renforcement des capacités de protection des droits de propriété intellectuelle, l'administration des systèmes et institutions de propriété intellectuelle et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle en faveur de la croissance économique et du développement durable. L'importance attachée par les États membres à l'assistance fournie par l'OMPI aux PMA a été soulignée par la Déclaration ministérielle de Séoul adoptée par la Conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés, organisée en octobre 2004 en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée. Dans cette déclaration, l'OMPI était invitée à renforcer son assistance technique aux PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle.

285. Par ailleurs, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en mai 2001 a continué de servir de cadre aux activités déployées par l'OMPI au cours de l'exercice biennal, avec cinq domaines d'action recommandés, à savoir : la mise en valeur des ressources humaines, les techniques de l'information, les savoirs traditionnels et le folklore, les PME et la création de sociétés de gestion collective. L'accent a été placé sur les activités suivantes : études par pays sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles; événements par pays pour les PMA organisés en coopération avec l'OMC, le CCI et la CNUCED, ainsi qu'avec l'ARIPO et l'OAPI; création de services consultatifs et de centres d'information sur la propriété intellectuelle; et publication d'un manuel de formation sur les licences de technologie pour les PMA en collaboration avec le CCI.

Indicateurs d'exécution

Nombre de réunions à l'intention des décideurs et des groupes d'utilisateurs, et retour d'information :

Un deuxième forum annuel sur la propriété intellectuelle a été organisé au Soudan en coopération avec l'Université de Khartoum, les autorités judiciaires et l'Association des employeurs. De hauts fonctionnaires, dont des ministres et des vice-ministres, des professeurs et des fonctionnaires des douanes ont participé à ce forum.

Un séminaire national sur le rôle de l'invention et de l'innovation dans le développement économique national de l'Éthiopie : défis et perspectives, organisé en Éthiopie, a réuni de hauts fonctionnaires nationaux et des représentants d'établissements d'enseignement supérieur, d'entreprises publiques et privées, d'associations professionnelles, de titulaires de brevets et de certificats de modèle d'utilité et des associations éthiopiennes d'inventeurs et d'éditeurs de l'audiovisuel.

Le programme de formation et de consultation sur les droits de propriété intellectuelle dans l'économie mondialisée à l'intention des pays les moins avancés tenu en Suède a mis en présence des hauts fonctionnaires de 17 PMA anglophones chargés des politiques de propriété intellectuelle.

Des exposés présentés par l'OMPI lors des septième et huitième cours d'initiation de l'OMC à l'intention des PMA francophones et anglophones, respectivement, ont été suivis par de hauts fonctionnaires des PMA.

Le Forum sur la propriété intellectuelle, moteur de croissance économique tenu au Soudan a réuni des ministres et vice-ministres et de hauts fonctionnaires nationaux autour du thème de l'intégration de la propriété intellectuelle dans la stratégie de développement national et de l'établissement d'une organisation nationale de propriété intellectuelle.

Les informations communiquées en retour par les participants aux manifestations susmentionnées ont été des plus encourageantes et plusieurs recommandations ont été faites en vue d'organiser de telles activités de manière périodique pour stimuler l'intérêt en faveur des systèmes de propriété intellectuelle et l'utilisation de ces systèmes.

Nombre et nature des actions lancées au niveau national :

Les progrès suivants ont été accomplis dans la réalisation des activités de l'OMPI en faveur des PMA :

- Du matériel informatique et des connexions à l'Internet ont été installés dans 48 offices de propriété intellectuelle de 32 PMA.
- Une formation professionnelle a été dispensée à l'intention de plusieurs PMA dans les domaines de la propriété industrielle du droit d'auteur et des droits connexes.
- Des PMA ont participé à plusieurs séminaires ou ateliers sur la création de sociétés de gestion collective et les sociétés existantes ont été renforcées.
- Dans le domaine des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques, les intérêts particuliers des PMA ont été examinés dans le cadre de nombreuses réunions nationales, régionales et interrégionales, y compris au sein du comité intergouvernemental. Des études spécifiques par pays ont été lancées pour les PMA.
- Des informations essentielles ont été mises à disposition en vue d'aider les PME des PMA dans leurs activités inventives et novatrices.

Un certain nombre de principes directeurs, de documents d'orientation, de profils nationaux et d'autres documents de référence ont été établis sur les questions de propriété intellectuelle à l'intention des PMA, notamment :

- Des notes portant sur des questions spécifiques.
- Les versions française et anglaise des "Données essentielles de propriété intellectuelle concernant les pays les moins avancés" ont été mises à jour et publiées sur l'Internet.
- L'ouvrage intitulé "Exchanging Value Negotiating Technology Licensing Agreements" a été publié et distribué aux PMA et à certains organismes des Nations Unies.

Résultat escompté : Utilisation accrue des sociétés de gestion collective par les créateurs et les artistes.

286. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre d'activités conjointes avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), l'IFRRO, le Conseil international des auteurs d'arts graphiques, plastiques et photographiques (CIAGP), la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) et d'autres organismes ou institutions.

287. Plusieurs réunions se sont tenues aux niveaux national et régional pour renforcer la sensibilisation du grand public et des titulaires de droits à l'importance et au rôle des organismes de gestion collective, l'accent étant placé sur leurs incidences culturelles et économiques (Cambodge, Niger et Sri Lanka). Des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans des pays désireux de créer des organismes de gestion collective et d'autres manifestations ont porté sur le droit d'auteur et la gestion d'entreprise à l'intention des conseils d'administration et des directeurs d'organismes de gestion collective existants (Bénin et Kenya).

288. L'OMPI a également participé à des réunions qu'elle a coorganisées aux niveaux national et régional afin d'accroître l'utilisation des organismes de gestion collective par les créateurs, les artistes et les utilisateurs, notamment : une réunion au Malawi, organisée en coopération avec la Fédération internationale des musiciens (FIM) et la Société française de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM); des séminaires nationaux à l'intention des sociétés d'artistes interprètes ou exécutants au Brésil et au Paraguay; et un cours de formation au Chili. Par ailleurs, l'OMPI a assuré une formation à la gestion collective et aux mécanismes de suivi en vue d'accroître les recettes des artistes et des créateurs. Des cours de formation importants sur les droits et les sociétés des artistes interprètes ou exécutants ont été organisés à Madrid, en coopération avec la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) et la Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE) à l'intention de tous les organismes de gestion collective d'Amérique latine existants, et à Tokyo, en collaboration avec le Centre japonais pour l'administration des droits des artistes interprètes ou exécutants (CPRA) et le Conseil japonais des organisations d'artistes interprètes ou exécutants (GEIDANKYO).

289. Des services consultatifs et techniques, y compris l'installation de logiciels, ont été assurés pour renforcer les activités principales des organismes de gestion collective, et complétés au moyen de cours ou de formation. D'autres activités ont porté sur la formation d'un formateur du Malawi à l'automatisation, au développement et à l'installation du logiciel Africos, qui a été mis en place en Côte d'Ivoire, en Ouganda et en Zambie en 2004. Des cours de formation complémentaires ont été dispensés et des programmes de coopération ont été mis en œuvre au Burkina Faso à l'intention de fonctionnaires du Burundi et du Tchad, et au Malawi à l'intention de fonctionnaires de l'Éthiopie. D'autres cours de formation régionaux sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont eu lieu en Malaisie et à Singapour.

290. La nécessité d'intégrer efficacement les techniques numériques aux opérations de gestion collective a été prise en considération dans toutes les activités, ainsi que les questions relatives à l'accès aux bases de données et aux réseaux de diffusion internationaux. Des entretiens et des réunions spécifiques ont été tenus sur ce sujet avec certains organismes de gestion collective européens en vue de favoriser la compatibilité des systèmes de gestion des droits des pays en développement avec les normes et systèmes techniques internationaux.

291. Les réunions et les séances de formation sur des questions stratégiques à l'intention des sociétés membres du Caribbean Copyright Link (CCL) se sont poursuivies en vue d'obtenir un tableau des performances respectives de ces sociétés, de définir les orientations et stratégies futures et de poursuivre le développement de ces sociétés.

292. Les activités de formation à l'intention du personnel des organismes de gestion collective ont été inspirées par la nécessité d'améliorer les procédures techniques, administratives et de saisie des données, ainsi que les notions générales de droit d'auteur et des droits connexes, y compris la gestion d'entreprise. Ces activités devraient avoir un impact positif sur l'efficacité de fonctionnement des organismes de gestion collective à long terme et améliorer la répartition des redevances aux titulaires de droits, comme cela a déjà été le cas dans certains pays.

293. L'OMPI a édité les publications suivantes : une brochure produite conjointement avec la CISAC et l'IFRRO, intitulée "De l'artiste au public", qui explique le système de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les principales industries culturelles; une brochure intitulée "La création de nouvelles sociétés de droit d'auteur"; et un ouvrage intitulé "La gestion collective dans la vie musicale".

Indicateur d'exécution

Nombre d'organisations de gestion collective créées ou renforcées :

Trois organismes de gestion collective pour les titulaires de droits connexes (artistes interprètes ou exécutants) ont été créés au Costa Rica, au Paraguay et en République dominicaine, et deux sociétés de droit d'auteur ont été créées au Cap-Vert et en Équateur.

Au total, 54 pays ont bénéficié d'une assistance destinée aux décideurs et aux organismes de gestion collective pour faciliter l'exercice de leurs activités, assurer une exploitation commerciale efficace des œuvres, une répartition appropriée des recettes aux créateurs et aux artistes et dispenser des séances de formation consacrées aux questions théoriques et pratiques de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 08.2
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

15 170

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 08
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

43 500

PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

294. Les activités déployées au cours de la période considérée ont continué de renforcer l'utilisation effective des systèmes de propriété intellectuelle dans les pays concernés en vue d'influer favorablement sur le développement technique, économique, social et culturel. Ces activités ont été concentrées sur la mise en valeur des ressources humaines, la sensibilisation et le renforcement de la coopération aux niveaux régional et international.

295. En vue d'aider les autorités nationales à accroître l'efficacité de l'administration et de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle, l'OMPI a coopéré avec neuf gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays, de sept programmes de coopération bilatéraux et de deux mémorandums d'accord.

296. En 2004-2005, 10 pays de la région sont devenus membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 et d'autres sont devenus candidats à l'adhésion. En conséquence, la coordination avec l'Union européenne dans le domaine de l'assistance technique relative à la propriété intellectuelle s'est intensifiée, l'OMPI fournissant des services d'experts à l'occasion de 44 manifestations organisées et financées par le Bureau d'assistance technique et d'échange d'information (TAIEX) relevant de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne dans les 10 nouveaux membres d'Europe centrale, baltes et méditerranéens de l'Union européenne.

297. L'OMPI a également entrepris de coopérer avec le programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation des pays des Balkans occidentaux. À cet égard, l'OMPI a envoyé des conférenciers à 15 manifestations financées par le programme CARDS et a organisé des voyages d'étude à l'intention de fonctionnaires de quatre pays.

298. Par ailleurs, la coordination a été renforcée avec les organisations œuvrant dans la région, telles que l'Office européen des brevets (OEB), l'Office eurasien des brevets (OEAB), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle des pays membres de la CEI, l'Office de la marque communautaire (OHMI), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Coalition for Intellectual Property Rights, représentant le secteur privé, et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Le renforcement de la coopération avec ces institutions a eu un effet démultiplicateur sur l'assistance technique fournie par l'OMPI aux 31 pays de la région.

OBJECTIF : Renforcer la capacité des États membres à utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle pour leur développement économique, social et culturel.

<p>Résultat escompté : Conformité des législations nationales des pays concernés avec les normes internationales applicables et les tendances observables sur le plan mondial.</p>

299. L'OMPI a continué de fournir une assistance à l'élaboration de lois de propriété intellectuelle nouvelles ou actualisées, répondant aux normes et tendances internationales actuelles et conformes à l'Accord sur les ADPIC. Des conseils juridiques ont été dispensés concernant des projets de loi de propriété intellectuelle de six pays et une nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays membres de la CEI. Des consultations ont également eu lieu avec plusieurs gouvernements concernant la modernisation de leur législation de propriété intellectuelle et l'adhésion à des traités administrés par l'OMPI. Au cours de l'exercice biennal, 42 pays ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI.

Indicateur d'exécution

Nombre de lois nationales tenant compte des conseils et des avis de l'Organisation :

Six lois nationales tiennent compte des avis de l'OMPI.

Résultat escompté : Renforcement des mécanismes administratifs et judiciaires pour l'application des droits de propriété intellectuelle

300. Environ 600 fonctionnaires d'administrations de propriété industrielle et de droit d'auteur, du pouvoir judiciaire, des milieux juridiques, de la police et des douanes ont reçu une formation à l'occasion de deux séminaires sous-régionaux et de deux séminaires nationaux, ainsi que de réunions consultatives et de voyages d'étude, qui leur ont permis de renforcer leurs connaissances sur les moyens de lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon d'actifs de propriété intellectuelle.

Indicateur d'exécution

Nouveaux mécanismes pour l'administration et l'application des droits dans les États membres :

Plusieurs gouvernements ont fait état des mesures prises à cet égard.

Résultat escompté : Efficacité accrue des administrations chargées de la propriété intellectuelle.

301. De nombreuses administrations nationales de propriété intellectuelle ont renforcé leurs infrastructures et accru leur efficacité grâce à des programmes de coopération, projets et activités d'assistance bilatéraux (missions consultatives d'experts, séances de formation, voyages d'étude, fourniture de matériel, de supports d'information et de logiciels).

Indicateur d'exécution

Satisfaction des utilisateurs grâce à des services rapides, faciles à utiliser et économiques :

Plusieurs gouvernements ont fait état de la satisfaction exprimée par les utilisateurs.

Résultat escompté : Mise en place d'infrastructures bien organisées en matière d'innovation et de services de propriété intellectuelle connexes efficaces aux niveaux national et régional pour aider les PME.

302. Plusieurs manifestations suivies par l'OMPI ou organisées en coopération avec l'Organisation, l'achèvement d'une étude et la traduction et l'adaptation d'une brochure de l'OMPI à l'intention des PME dans 13 pays en coopération avec le programme TAIEX de la direction générale à l'élargissement ont permis de faire mieux connaître le rôle des actifs de propriété intellectuelle et de leur gestion dans l'obtention et la pérennisation de la réussite commerciale sur les marchés intérieurs et internationaux pour toutes les catégories de PME.

Indicateur d'exécution

Nombre de projets axés sur les résultats visant les offices de propriété intellectuelle, les institutions de recherche-développement, les organismes culturels et les entreprises :

Plusieurs gouvernements ont fait état des mesures prises à cet égard.

Résultat escompté : Création de nouvelles sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et renforcement des sociétés existantes.

303. Les projets, séminaires et consultations consacrés au renforcement des capacités et les autres activités d'assistance technique ont contribué de manière significative à la modernisation des organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

304. Il convient notamment de mentionner à cet égard l'établissement et la traduction de la version russe du logiciel Africos pour les organismes de gestion collective des pays membres de la CEI, ainsi que la traduction du guide de ce logiciel.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'organisations de gestion collective modernisées :

Le logiciel Africos a été installé dans 10 organismes de gestion collective.

Incidence avérée et quantifiable pour les titulaires de droits d'auteur en termes de recettes et de redevances perçues et distribuées :

Ces informations ne sont pas disponibles.

Résultat escompté : Intérêt accru et amélioration des connaissances et des compétences en ce qui concerne l'utilisation du système de la propriété intellectuelle à des fins de compétitivité commerciale et constitution d'actifs fondés sur la propriété intellectuelle à des fins de développement économique, social et culturel.

305. Une attention considérable a été consacrée à la sensibilisation à l'importance politique et économique des droits de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de leur rôle de catalyseur dans des domaines essentiels de l'activité économique des pays concernés. Environ 1600 participants des secteurs public et privé ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle au cours des réunions de sensibilisation organisées par l'OMPI. Différentes publications de l'OMPI traduites en russe et dans d'autres langues de la région ont contribué à ce résultat. Par ailleurs, des études sur la contribution des industries du droit d'auteur à l'économie ont été entreprises dans plusieurs pays.

Indicateurs d'exécution

Élaboration de plans stratégiques de gestion des actifs de propriété intellectuelle et d'autres instruments de gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle :

Deux pays ont adopté des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

Incidence avérée et quantifiable pour les détenteurs d'actifs de propriété intellectuelle en termes de recettes et de redevances perçues et distribuées ou autre incidence économique :

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 09
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

4 922

PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Académie mondiale de l'OMPI

306. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect stratégique crucial des activités visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social, culturel et technique. L'académie a contribué à cet objectif dans le cadre de ses trois sous-programmes : enseignement à distance, formation professionnelle et élaboration des politiques.

307. En ce qui concerne l'enseignement à distance, au cours de la période considérée, un nouveau cours avancé a été lancé dans le cadre d'une phase pilote, trois cours ont été révisés et plusieurs cours nouveaux ont commencé à être élaborés. En 2005, le nombre total d'étudiants du cours d'enseignement à distance a dépassé les 10 000 pour la première fois.

308. Les programmes de formation professionnelle et d'élaboration des politiques ont continué d'être améliorés et adaptés pour répondre aux besoins divers des États membres.

309. En 2004-2005, un accord cadre de coopération avec l'Université de Bucarest (Roumanie) a été signé et un programme d'enseignement diplômant en propriété intellectuelle a été lancé à l'Université nationale libre Indira Gandhi (Inde).

Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance

OBJECTIF : Fournir les compétences et les connaissances spécialisées requises à un large éventail de groupes cibles, y compris les étudiants et les professionnels, dans le domaine de la propriété intellectuelle et renforcer ces compétences et ces connaissances

Résultat escompté : Programme d'enseignement de la propriété intellectuelle de grande qualité proposé grâce à des services en ligne conduisant à la délivrance d'un certificat.

310. L'élaboration de nouveaux cours, conduisant à la création d'un programme complet d'enseignement de la propriété intellectuelle, est demeurée une priorité. Outre les cours avancés existants (droit d'auteur et droits connexes (DL-201), commerce électronique

(DL-202), savoirs traditionnels (DL-203) et biotechnologie (DL-204)), un nouveau cours sur la protection des obtentions végétales (DL-205) a été mis au point et une session pilote a été lancée conjointement avec l'UPOV. En étroite coopération avec les autres divisions de l'OMPI, des travaux ont été lancés en vue de l'élaboration de plusieurs cours sur des sujets précis, à savoir : brevets, artisanat et arts visuels (pour les PME), règlement des litiges de propriété intellectuelle et concession de licences de droit d'auteur.

311. Les cours sur le commerce électronique (DL-202) et la biotechnologie (DL-204) ont été révisés. Le cours sur les savoirs traditionnels (DL-203) a continué de subir d'importante modification.

Indicateurs d'exécution

Élaboration de nouveaux modules d'enseignement à distance de la propriété intellectuelle en vue de créer un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle :

L'établissement de plusieurs nouveaux cours a débuté sur les brevets, l'artisanat et les arts visuels (pour les PME), le règlement des litiges de propriété intellectuelle (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) et la concession de licences de droit d'auteur. Une session pilote du nouveau cours sur la protection des obtentions végétales (DL-205) a été lancée.

Retour d'information de la part des utilisateurs quant à la qualité du programme d'enseignement à distance :

2004 : retour d'information des participants sur les cours avancés DL-201 et DL-202 (respectivement) :

évaluation du contenu des cours : excellent : 33,5%, 17%
très bon : 38%, 57%
bon : 21,5%, 26%
moyen : 7%, 0%

évaluation de l'appui didactique : excellent : 38%, 52,5%
très bon : 40,5%, 43%
bon : 21,5%, 4,5%

2005 : retour d'information des participants sur les cours avancés DL-201, DL-202 et DL-205 (respectivement) :

évaluation du contenu du cours : excellent : 40,2%, 38%, 26%
très bon : 35,2%, 41,8%, 56%
bon : 18,6%, 13,9%, 18%
moyen/insuffisant : 6%, 5,4%, 0%

évaluation de l'appui didactique : excellent : 38%, 30,2%, 55%
très bon : 35,7%, 42%, 25%
bon : 15%, 14%, 20%
moyen/insuffisant : 19%, 13,8%, 0%

Retour d'information de la part des utilisateurs quant à l'utilité du certificat :

2004 : retour d'information des participants sur les cours avancés DL-201 et DL-202 (respectivement)

- le cours correspondait à leurs objectifs personnels au moment de l'inscription : 100%
- le cours a eu un impact dans leur institution : 51,5%, 69%
- taux de réussite au cours : 74%, 76%

- 2005 : retour d'information des participants sur les cours DL-201, DL-202 et DL-205 (respectivement) :
- le cours correspondait à leurs objectifs personnels au moment de l'inscription : 96%, 91%, 100%
 - le cours a eu un impact dans leur institution : 51%, 63%, 74%
 - taux de réussite au cours : 75%, 83%, 80%

Résultat escompté : Existence de cours sur la propriété intellectuelle dans différentes langues et à différents niveaux de spécialisation et facilitation de l'accès à ces cours.

312. Afin d'élargir l'éventail des cours d'enseignement à distance, un cours d'initiation à la propriété intellectuelle (DL-001) a été proposé, qui diffère des autres cours d'enseignement à distance dans la mesure où il ne prévoit pas d'inscription, d'appui didactique ni d'examen final. Pour faciliter la réussite au cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101), un système d'évaluation dynamique et rigoureuse a été appliqué à l'examen final. Grâce à la plate-forme d'enseignement à distance, le système d'évaluation finale comprenait des questions à choix multiple permettant de connaître immédiatement les résultats. L'appui didactique pour le cours DL-101 a été assuré par des membres de l'Académie et des collègues d'autres services de l'OMPI. En 2005, le nombre total de participants au cours d'initiation (DL-001), au cours général (DL-101) et aux trois cours avancés (DL-201, DL-202 et DL-205) a dépassé les 10 000.

313. Ayant atteint le niveau universitaire dans les cours avancés, l'académie a appliqué un système de droits d'inscription, qui a rapporté quelque 50 000 dollars É.-U. au cours de l'exercice biennal.

Indicateurs d'exécution

Nombre de modules ou de cours autonomes et de langues dans lesquels ils sont proposés :

- 2004 : - cours d'initiation DL-001 à la propriété intellectuelle : ouvert sans restriction en français, en anglais, en espagnol et en portugais (traduit en arabe, en chinois et en russe mais non publié en ligne)
- cours général DL-101 sur la propriété intellectuelle : 14 sessions (deux par an en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en portugais et en russe)
 - cours avancé DL-201 sur le droit d'auteur : deux sessions en anglais et en espagnol
 - cours avancé DL-202 sur le commerce électronique : une session en anglais
- 2005 : comme ci-dessus, sauf :
- cours avancé DL-201 sur le droit d'auteur : une session en français, en anglais et en espagnol (traduit en arabe, en chinois, en portugais et en russe mais non publié en ligne)
 - cours DL-205 sur la protection des obtentions végétales : session pilote en anglais

Nombre de participants ayant achevé chaque cours proposé :

- 2004 : - DL-001 (quatre langues) : 850 (cours libre, en ligne depuis le mois de septembre)
- DL-101 (sept langues) : 4991 (soit 50% du nombre total de participants inscrits)
 - DL-201 (deux langues) : 52 (soit 81% du nombre total de participants inscrits)
 - DL-202 (une langue) : 49 (soit 80% du nombre total de participants inscrits)

- 2005 : – DL-001 (quatre langues) : 2500 (soit 50% du nombre total de participants inscrits, cours libre)
– DL-101 (sept langues) : 4,051 (soit 45% du nombre total de participants inscrits)
– DL-201 (trois langues) : 173 (soit 75% du nombre total de participants inscrits)
– DL-202 (une langue) : 178 (soit 83% du nombre total de participants inscrits)
– DL-205 (une langue) : 46 (soit 80% du nombre total de participants inscrits)

Évaluation des cours par les participants :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Retour d'information des participants du cours DL-101 :	%	%
Le cours a répondu aux objectifs personnels :	98	96
évaluation du contenu du cours :		
excellent/très bon :	77	69
bon :	18	21
moyen :	4	6
insuffisant :	1	4
évaluation de l'appui didactique :		
excellent/très bon :	93	85
moyen :	7	7
insuffisant :	–	8

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.1 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

4 455

Sous-programme 10.2 – Formation des cadres

OBJECTIF : Permettre aux professionnels de la propriété intellectuelle de fournir des services juridiques et d'autres services connexes pour répondre aux besoins des États membres

Résultat escompté : Actualisation et renforcement des connaissances du personnel des offices de propriété intellectuelle, des agents de brevets, des représentants d'institutions de recherche-développement et d'associations professionnelles et d'autres professionnels des pays en développement et des pays en transition.

314. Les programmes de formation des cadres dispensent une formation de niveau intermédiaire et élevé aux techniciens des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays en transition se sont poursuivis pendant l'exercice biennal. Le cours d'enseignement à distance est demeuré une condition préalable à la participation aux séminaires intermédiaires interrégionaux sur la propriété industrielle et le droit d'auteur et les droits connexes.

315. Le niveau du cours OMPI-SUÈDE sur le droit d'auteur et les droits connexes a été relevé, son titre a été modifié, de même que sa cible et son format. Quatre phases ont été introduites, à savoir : évaluation des besoins; cours à Stockholm; élaboration de projet et formation a posteriori dans le pays en développement correspondant. Ce cours a été suivi, en 2005, du cours de formation avancée OMPI-SUÈDE sur la propriété industrielle dans l'économie mondialisée.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participants formés venant de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché :

En 2004 et 2005 respectivement, quelque 216 et 169 fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition ont reçu une formation.

Évaluation de l'efficacité de la formation reçue par les participants :

2004-2005 : séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle :

- 96 et 97% des participants, respectivement, ont jugé le séminaire "très utile";
- 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes;
- le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 81% et 97% des participants et partiellement à ceux de 19% et 13% des participants.

séminaire intermédiaire interrégional sur le droit d'auteur et les droits connexes :

- 91 et 94% des participants, respectivement, ont jugé le séminaire "très utile";
- 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes;
- le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 82% et 84% des participants et partiellement à ceux de 18% et 16% des participants.

Les cours de formation proposés en coopération avec le Gouvernement suédois ont été très appréciés des participants, notamment en raison de l'accent placé sur l'évaluation des besoins et la mise en œuvre de projets au niveau national.

Résultat escompté : Conception et mise en œuvre de programmes, en coopération avec des institutions partenaires, notamment des offices de propriété intellectuelle qui répondent aux besoins de la formation professionnelle, compte tenu des politiques nationales et régionales de développement.

316. La coopération avec les institutions partenaires est restée l'un des aspects importants du programme de formation des cadres. Des consultations ont été tenues avec quelque 25 offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux afin d'étudier les possibilités d'harmonisation des programmes de formation mis en œuvre en commun avec ces institutions. Il est envisagé de poursuivre ces consultations.

Indicateurs d'exécution

Nombre de partenariats conclus en matière d'enseignement professionnel :

Aucun partenariat nouveau n'a été conclu. Le programme de formation des cadres a poursuivi son partenariat avec 25 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.

Retour d'information de la part des institutions partenaires :

Les institutions partenaires avec lesquelles des cours conjoints ont été organisés ont été très satisfaites du niveau de compétence des participants, grâce au cours DL-101. Chaque cours proposé a atteint ses objectifs.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

3 436

Sous-programme 10.3 – Élaboration des politiques, enseignement et recherche

OBJECTIF : Intégrer la notion de pluridisciplinarité dans la politique relative à la propriété intellectuelle et parvenir à une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle parmi les décideurs, les conseillers en politique, les diplomates, les enseignants et d'autres membres des secteurs public et universitaire.

Résultat escompté : Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable et renforcement de la capacité des décideurs à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle.

317. En 2004-2005, des sessions de l'Académie ont continué d'être organisées pour améliorer la compréhension des questions de propriété intellectuelle parmi les décideurs et les conseillers. Parmi les initiatives nouvelles, il convient de citer l'organisation du Colloque OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des enseignants d'universités des pays en développement et des pays en transition.

318. Suite au retour d'information positif émanant des précédents participants au stage de formation de l'OMC à la politique commerciale, quatre séminaires de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (deux en anglais, un en français et un en espagnol) à l'intention des participants suivant le stage de formation de l'OMC à Genève ont été organisés à l'Académie mondiale de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Augmentation du nombre et de la diversité des participants des sessions de l'Académie :

- 2004 :
- Colloque international sur les questions émergentes de droit d'auteur et de droits connexes, à Washington (14 participants de 14 pays).
 - Propriété intellectuelle, enseignement et formation, protection par la propriété intellectuelle des résultats de la recherche scientifique et des innovations techniques, à Beijing et à Shanghai (en anglais et en chinois, avec 320 participants).
 - Atelier sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement, à Bangkok (en anglais, avec 63 participants).
 - Séminaire national sur la propriété intellectuelle et le développement, à Minsk (Biélorus) (en anglais, avec 250 participants).
 - Colloque OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle, à Genève (en anglais, avec 19 professeurs de 19 pays).
- 2005 :
- Cours de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, à Genève (anglais, avec 26 participants de 23 pays).
 - Cours sur la propriété intellectuelle à l'intention d'ambassadeurs de certains pays d'Europe et d'Asie, à Genève (en anglais, avec 16 participants de 16 pays).
 - Cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates des pays asiatiques, à Genève (en anglais, avec 12 participants de 12 pays).
 - Cours OMPI-KIPO à l'intention des directeurs d'instituts de formation à la propriété intellectuelle, à Daejeon (en anglais, avec 17 participants de 17 pays).
 - Colloque OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle, à Genève (en anglais, avec 19 participants de 19 pays).
 - Colloque sur la propriété intellectuelle, à Kitwe (Zambie) (en anglais, avec 125 participants).
 - Séminaire de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour la Chine occidentale, à Lanzhou (avec 200 participants).
 - Voyage d'étude de 15 directeurs d'offices de propriété intellectuelle de la Chine à Genève.

Retour d'information des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation de stratégies de développement fondées sur la propriété intellectuelle :

Informations non disponibles.

Résultat escompté : Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique pertinents à formuler des politiques adaptées et efficaces pour la protection, l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle.

319. Conformément à la mission de l'académie consistant à donner aux hauts responsables de l'application des droits les connaissances et les compétences requises en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, des sessions de l'académie sur l'application des droits ont été organisées à l'intention des membres des organes chargés de l'application des droits et des juges.

Indicateur d'exécution

Retour d'information des participants quant à l'utilité de l'information reçue sur la formulation des politiques touchant à la propriété intellectuelle sur le plan de l'administration et de l'application des droits de propriété intellectuelle :

- 2004 :
- Colloque sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, à Lusaka (en anglais, avec 110 participants).
 - Colloque à l'intention des juges roumains, à Genève (en anglais, avec sept participants).
 - Séminaires à l'intention de 102 participants de pays en développement et de pays en transition suivant le stage de l'OMC sur la politique commerciale, à Genève (en français, en anglais et espagnol).
- 2005 :
- Cours OMPI-USPTO à l'intention des membres du pouvoir judiciaire sur l'application des droits de propriété intellectuelle, à Washington (avec 13 participants de 13 pays).
 - Colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges, à Genève (en anglais, avec 14 participants du Soudan).
 - Colloque sur la protection de la propriété intellectuelle, à Kosti (Soudan) (avec 180 participants).
 - Séminaires pour un total de 109 participants de pays en développement et de pays en transition suivant le stage de l'OMC sur la politique commerciale, à Genève (en français et en anglais).

Résultat escompté : Mise à la disposition des établissements enseignant la propriété intellectuelle de matériel didactique et de programmes d'enseignement.

320. La fourniture de matériel didactique est demeurée l'un des moyens les plus efficaces de sensibiliser le public et de répondre à une demande croissante des institutions proposant des cours de propriété intellectuelle. À cet effet, l'académie a mis des publications et d'autres documents relatifs à la propriété intellectuelle à la disposition d'universités et d'autres institutions dans différents pays.

Indicateur d'exécution

Nombre d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement proposés :

- 2004 : une collection de publications de recherche et une collection de documents sur la propriété intellectuelle ont été publiées. Du matériel didactique sur la propriété intellectuelle a été fourni aux institutions suivantes : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (Autriche); Université de Yaoundé II (Cameroun); Université de droit du Gujarat (Inde); Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (Italie); Université des Nations Unies (Japon); Université de Bucarest (Roumanie); Office de la propriété intellectuelle de la Serbie-et-Monténégro; Université du Cap (Afrique du Sud); siège de la police de la Zambie; et Association juridique de la Zambie.
- 2005 : une collection de publications de recherche et une collection de documents sur la propriété intellectuelle ont été publiées. Du matériel didactique sur la propriété intellectuelle a été fourni aux institutions suivantes : Université du Botswana; Instituto de Direito do Comercio Internal e Desenvolvimento (IDCID) (Brésil); Institut de conseils en brevets (IPA) (Inde); Bureau d'enregistrement des entreprises de la propriété industrielle de la République islamique d'Iran; Université Tarbiat Modarres (République islamique d'Iran); Université de Nairobi (Kenya); Tribunal de propriété industrielle du Kenya; Université Hassan II (Maroc); Université Abdou Moumouni (Niger); Université de Lagos (Nigéria); Université de Bucarest (Roumanie); Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal); Université de Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie); Institut des droits de l'homme, de la propriété intellectuelle et du fonds pour le développement (HURID) (Zambie) et Midlands State University (Zimbabwe).

Résultat escompté : Coopération effective avec des établissements d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

321. L'année 2004 a marqué la deuxième année d'existence de la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle, qui est le fruit de la coopération entre l'Académie mondiale de l'OMPI, l'Université de Turin, le Centre de formation international de l'OIT et le Gouvernement italien. Quelque 39 étudiants ont décroché la maîtrise au cours de l'exercice biennal. La maîtrise de droits de l'homme et de droit de la propriété intellectuelle, proposée conjointement par l'Académie, l'Institut Raoul Wallenberg et l'Université de Lund (Suède), a continué de prendre de l'importance.

322. Compte tenu du rôle crucial de la coopération avec d'autres institutions, un programme diplômant sur la propriété intellectuelle a été lancé à l'Université de Bucarest (Roumanie) en décembre 2004, et plusieurs séminaires conjoints ont été organisés avec d'autres institutions.

323. Le programme de spécialisation en propriété intellectuelle OMPI-UNISA mené conjointement avec le Centre d'études commerciales de la Faculté de droit de l'Université d'Afrique du Sud a été dispensé à distance. Ce programme est destiné aux universités et aux professionnels connaissant déjà la propriété intellectuelle ou possédant une expérience pratique. Il est axé sur la situation particulière des pays en développement et traite de la propriété intellectuelle sous l'angle des conventions internationales et des obligations des pays en développement.

Indicateur d'exécution

Nombre d'accords conclus et de programmes communs lancés et mis en œuvre. Retour d'information sur l'efficacité de ces programmes :

- 2004 : – Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle/cours de spécialisation post-universitaire sur la propriété intellectuelle, à Turin (en anglais, avec 18 participants de 17 pays).
– Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle et de droits de l'homme, à l'Université de Lund (Suède)
– Université de Bucarest (Roumanie) : un programme diplômant sur la propriété intellectuelle a été lancé. Au total, 16 étudiants ont suivi ce cours.
– Programme de spécialisation OMPI-UNISA sur la propriété intellectuelle, mené conjointement avec l'UNISA (en anglais, avec 33 étudiants diplômés, soit un taux de réussite 56%).
– Trois séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention d'un total de 100 étudiants de différents pays et universités.
- 2005 : – Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle/cours de spécialisation post-universitaire sur la propriété intellectuelle, à Turin (en anglais, avec 21 participants de 19 pays).
– Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle et de droits de l'homme, à l'Université de Lund (Suède)
– Lancement du programme diplômant sur la propriété intellectuelle en Inde (en anglais et en hindi, avec 100 participants).
– Programme de spécialisation OMPI-UNISA sur la propriété intellectuelle, administré conjointement avec l'UNISA (en anglais, avec 48 étudiants diplômés, soit un taux de réussite 70%).
– Séminaire intensif sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit, à Genève (en anglais, avec 12 participants);
– Séminaire national sur l'éducation et la formation, à Dushanbe (Tadjikistan) (avec 100 participants).
– Cinq séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention d'un total de 82 étudiants de différents pays et de différentes universités.

Résultat escompté : Accroissement de la recherche sur la propriété intellectuelle.

324. Des contacts ont été pris avec plusieurs institutions d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle en vue de récapituler les programmes d'enseignement sur la propriété intellectuelle dans certaines universités. Des mesures de suivi sont prises en vue de consolider les résultats.

325. L'établissement de recueils de litiges de propriété intellectuelle a été entrepris en 2004.

Indicateurs d'exécution

Nombre et qualité des programmes de recherche menés en particulier dans les pays en développement :

n.d.

Nombre et qualité des documents de recherche publiés et examinés par l'académie :

Publication d'un recueil de documents de recherche sur la propriété intellectuelle.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 10.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 : 2 175

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre programme principal 10 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 : 10 066

PROGRAMME PRINCIPAL 11 – La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle

326. Des méthodologies pratiques en matière de recherche, fondées sur une démarche par pays et par secteur, ont été élaborées en vue de mieux analyser et comprendre le rapport entre propriété intellectuelle et développement économique, ainsi que de fournir des données et instruments utiles et concrets pour aider les décideurs et les responsables à formuler des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle et destinées au développement économique tant national que régional.

327. Les États membres n'ont cessé de faire valoir combien il importe d'adopter des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle pour encourager l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle dans le domaine de la croissance économique et du développement social. Il s'en est suivi la création, en avril 2004, de la Division de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, dont l'objet principal est d'aider les États membres, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, à accroître et renforcer leur capacité à valoriser, acquérir, gérer, utiliser et commercialiser les actifs de propriété intellectuelle comme biens économiques à l'avantage des ressortissants. À cette fin, les activités entreprises durant l'exercice biennal ont porté sur l'élaboration et la fourniture d'instruments très concrets destinés aux décideurs aux échelons national, régional et international, ainsi qu'aux responsables et administrateurs dans les instituts universitaires et de recherche.

328. C'est ainsi que 45 États membres ont reçu diverses formes d'assistance en matière de stratégie et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle aux fins de valoriser, de gérer et d'exploiter les actifs locaux de propriété intellectuelle, en coopération avec d'autres organisations gouvernementales nationales, régionales et internationales. Dans tous les projets et activités, le renforcement et l'utilisation des compétences locales ont été prioritaires. À cet égard, 156 experts locaux de pays en développement ont participé à l'élaboration de monographies et de documents de formation, ainsi qu'à la réalisation de programmes. Au total, 1285 participants de pays en développement et de pays en transition, dont 194 décideurs et responsables, ont été formés – avec l'appui de 94 institutions et organisations gouvernementales ou non gouvernementales – à la coopération avec d'autres secteurs de l'OMPI.

329. La Division des industries de la création a été instaurée en juin 2005 pour permettre aux activités de l'OMPI de mieux servir les pays désireux d'évaluer leur potentiel créatif. Outre la recherche, visant à révéler le champ d'application des créations, l'objectif consistait à entreprendre des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, à contribuer à l'élaboration d'instruments de méthodologie destinés à vérifier l'incidence du système de la propriété intellectuelle sur la créativité, ainsi qu'à enrichir le débat international sur la conceptualisation des industries de la création, en faisant ressortir leur élément de propriété intellectuelle.

330. L'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises (PME) étant de plus en plus perçue comme une priorité par les parties concernées dans les États membres, le programme d'activités de sensibilisation, administré par l'OMPI et destiné aux PME, a été étoffé pour y intégrer l'organisation de manifestations liées au renforcement des capacités.

331. Durant l'exercice biennal, les travaux se sont poursuivis pour entretenir, améliorer et développer encore les relations de l'OMPI avec le monde de l'entreprise et les organisations non gouvernementales (ONG) qui s'intéressent aux questions de propriété intellectuelle. L'OMPI a accru sa participation aux réunions organisées par ces ONG en vue de donner des informations sur ses travaux et de recenser de nouveaux domaines possibles de coopération.

332. L'élaboration et le perfectionnement des activités de sensibilisation et des documents d'information du public ont continué parallèlement à une réduction des coûts de ces activités. Tout particulièrement, des ressources ont été réaffectées à l'établissement de nouveaux documents de sensibilisation destinés à certains publics cibles. Les techniques de l'information ont également été mieux exploitées aux fins de créer, de commercialiser et de diffuser des documents de sensibilisation. La coopération avec les États membres pour organiser des campagnes de sensibilisation nationales s'est maintenue, permettant une diffusion bien plus large de messages fondamentaux concernant la propriété intellectuelle et contribuant à une plus grande reconnaissance de l'OMPI et de ses travaux.

Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement

OBJECTIF : Mieux faire comprendre aux décideurs des États membres l'intérêt d'élaborer et de gérer des politiques et des pratiques d'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au service du développement économique.

Résultat escompté : Meilleure analyse et compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique.
--

333. À la suite de la décision prise par les assemblées de l'OMPI en septembre 2004, une série de réunions intergouvernementales intersessions a été organisée aux fins d'examiner des propositions présentées par les États membres sur la mise au point d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement. Dans ce contexte, l'OMPI a, conjointement avec la CNUCED, l'OMS, l'ONUDI et l'OMC, organisé un séminaire sur la propriété intellectuelle et le développement, auquel ont assisté des représentants des États membres, des organisations intergouvernementales et des ONG.

334. L'OMPI a adopté une démarche par pays ou par secteur comme stratégie essentielle pour mettre en évidence les avantages économiques attachés au système de la propriété intellectuelle, afin de s'assurer qu'il est dûment tenu compte des circonstances propres à chaque pays. Les programmes ont cherché à montrer aux innovateurs, aux entreprises, aux organisations de recherche publiques et aux universités les moyens les plus efficaces d'évaluer et d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle.

335. Pour aider les décideurs et les responsables à formuler des stratégies ciblées en matière de développement économique national ou sectoriel, fondées sur la valorisation, la gestion, la protection et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle, les compétences existant au sein du Secrétariat ont été associées aux connaissances et à l'expérience pratiques d'experts extérieurs, en s'efforçant de recourir, dans la mesure du possible, aux compétences locales disponibles dans les pays en développement et les pays en transition.

336. Concernant les industries de la création, l'élaboration de méthodologies reconnues à l'échelon international et visant à évaluer l'incidence du système de la propriété intellectuelle sur le développement, a fait l'objet de deux réunions : une réunion d'experts en novembre 2005 à Genève, dont l'objectif était de concevoir une méthodologie destinée à évaluer les conséquences de la piraterie dans le domaine du droit d'auteur, et une réunion internationale d'experts, organisée conjointement par l'OMPI et l'OCDE sur l'évaluation de la contrefaçon et de la piraterie. Ces réunions ont permis d'établir un aperçu détaillé en matière d'élaboration de méthodes de recherche futures à mettre en œuvre en 2006.

337. L'OMPI a également participé à une réunion internationale sur l'établissement des comptes satellites destinés aux industries culturelles dans le cadre du système des comptes nationaux, qui peut faciliter notablement le suivi des créations en données statistiques. Cette activité, due à la Convention Andrés Bello en Colombie, se poursuit en coopération avec l'UNESCO, la CEPALC, des universités et les bureaux nationaux de statistiques des pays d'Amérique latine.

Indicateur d'exécution

Réalisation de monographies, projets de démonstration et publications; retour d'information de la part des États membres :

Des missions d'enquête, des réunions nationales et régionales et des activités portant sur le lien entre la propriété intellectuelle et le développement économique ont été organisées en collaboration avec des responsables nationaux intervenant dans l'élaboration des politiques macro-économiques mises en œuvre au niveau national. Des missions ont ainsi été organisées dans les pays suivants: Allemagne, Belgique, Bhoutan, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jordanie, Liban, Panama, République de Corée, Suisse, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

Les manifestations nationales et régionales, organisées par l'OMPI ou auxquelles l'Organisation a participé, ont permis d'attester que les actifs de propriété intellectuelle ont le potentiel de créer une valeur pour les entreprises :

- Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies commerciales et de stratégies de recherche (Barbade).
- Séminaire national de l'OMPI sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité des entreprises équatoriennes sur les marchés nationaux et internationaux (Équateur).
- Séminaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies nationales en matière de gestion des marques (Botswana, Jamaïque et Tanzanie).
- Premier centre régional de haut niveau OMPI-CEPALC sur les questions et les techniques de négociation relatives à la propriété intellectuelle en Amérique latine et aux Caraïbes (Chili).
- Réunion régionale arabe de l'OMPI sur la propriété intellectuelle comme moteur de la croissance économique (Jordanie).
- Séminaire national de l'OMPI à Oman sur les valeurs traditionnelles dans un monde globalisé : le défi de la propriété intellectuelle (Oman).
- Colloque international de l'OMPI et de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) sur la propriété intellectuelle : un instrument stratégique de la croissance économique (Égypte).

- Forum d'orientation de l'OMPI-CEPALC sur la propriété intellectuelle, les sciences, la technologie et l'innovation (Chili).
- Séminaire andin de l'OMPI sur l'utilisation de la propriété intellectuelle comme instrument pour accroître la compétitivité du secteur des affaires (Pérou).
- Conférence OMPI/OCDE : évaluation de l'incidence économique des contrefaçons (siège de l'OMPI).
- Colloque interrégional de l'OMPI sur l'utilisation stratégique des marques pour le développement économique (Chine).
- Séminaire sous-régional OMPI-ASEAN et national de l'OMPI sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement (Indonésie et Malaisie respectivement).
- Deuxième cours régional de haut niveau OMPI-CEPALC sur la gestion de la technologie et la propriété intellectuelle (Chili).
- Initiative de l'OMPI-CEPALC concernant une table ronde sur le dialogue concernant les politiques à suivre en matière de propriété intellectuelle et de gestion des technologies (Chili).
- Atelier de l'OMPI-Centre du Moyen-Orient pour la culture et le développement (MECCAD) sur la propriété intellectuelle comme moteur des industries culturelles (Jordanie).
- Séminaire national de l'OMPI sur l'importance économique des brevets (Mexique).

Ces réunions ont traité de questions importantes pour la région, le pays, le secteur et les entreprises, ainsi que de leurs avantages comparatifs. Une évaluation du bilan de chaque réunion a mis en évidence qu'il était essentiel d'adapter les activités aux besoins de chaque pays et région, en tenant compte de leurs atouts.

La question des synergies entre l'OMPI et d'autres organisations internationales, telles que la Banque mondiale, l'OCDE, l'UNESCO, l'ONUDI, la CNUCED, l'OMS, l'OMC et le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR) et d'autres institutions des Nations Unies, a été étudiée en vue d'une éventuelle coopération et collaboration concernant des projets liés à la propriété intellectuelle.

Ce sont au total 45 États membres qui ont été assistés de diverses façons en matière de stratégies relatives à la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités pour valoriser, gérer et exploiter les actifs de propriété intellectuelle, en coopération avec d'autres organisations gouvernementales, nationales, régionales et internationales, telles que la CNUCED; le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); l'UNESCO; l'Initiative pour l'Afrique en matière de sciences et de technologie; l'OEB; l'Assistance de la Communauté européenne au projet de reconstruction, de développement et de stabilisation (CARDS) dans les pays des Balkans occidentaux; l'OAPI; le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); l'ARIPO; la Commission de l'Océan indien (COI); le Secrétariat de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); des ONG et des associations professionnelles telles que Licensing Executives Society International (LESI); le Réseau universitaire international de Genève (GIAN-RUIG); l'Association of University Technology Managers (AUTM); et InWent Capacity Building International.

Les activités fondées sur la recherche concernant la façon dont les stratégies, politiques et pratiques relatives à la propriété intellectuelle servent concrètement à favoriser l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle comme instrument du développement économique ont abouti aux résultats suivants :

- Une base de données sur les stratégies, politiques et pratiques relatives à la propriété intellectuelle, constituée de 38 catégories de contenus (due à la compilation et à l'analyse d'exemples et de modèles concrets émanant d'États membres).
- Un instrument d'évaluation de la propriété intellectuelle (publication OMPI n° 927E) comprenant guide et liste récapitulative pour effectuer, à l'échelon national ou régional (secteur public), une évaluation globale du cadre national concernant la propriété intellectuelle et les questions connexes, en vue d'accroître tant en quantité qu'en qualité les droits et actifs de propriété intellectuelle acquis par des ressortissants d'États membres et d'obtenir de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle des avantages pour l'économie et le développement. Trente-quatre États membres ont bénéficié des programmes d'assistance technique et de formation de l'OMPI, leur permettant de réaliser un audit national de la propriété intellectuelle, ou de formuler et d'appliquer des stratégies et politiques nationales en matière de propriété intellectuelle.

- Une monographie sur l'évaluation de la propriété intellectuelle et ses liens avec le financement, concernant notamment les instituts de recherche et des entreprises fondées sur la technologie en phase de développement ont été lancés.
- Recherches visant à concevoir un projet de démonstration de deux ans et demi, qui consiste à élaborer, expérimenter et évaluer un modèle fondé sur la création de deux réseaux d'instituts de recherche-développement (R-D) dans le secteur de la santé (maladies tropicales) dotés chacun d'un service commun de propriété intellectuelle (centre de propriété intellectuelle). Ce modèle est mis en place dans six pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) et en Colombie avec l'appui de la Fondation du réseau universitaire international de Genève (GIAN-RUIG). Le réseau de R-D et son modèle de Centre de propriété intellectuelle peut servir à aider les chercheurs et instituts de R-D locaux à gérer, protéger, acquérir et exploiter les résultats de recherche aux fins d'assurer la durabilité des institutions. L'établissement d'un partenariat synergique entre les 11 organisations partenaires gouvernementales et non gouvernementales, nationales, régionales et internationales, pour aider les 32 instituts universitaires et de recherche concernés a été l'un des principaux résultats de ce projet. Ce dernier a bénéficié d'un financement extrabudgétaire et d'un apport de compétences pratiques de la part d'institutions partenaires.
- Sept experts locaux et six groupes de travail nationaux ont réalisé une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de fournisseurs de services de développement commercial en matière de propriété intellectuelle dans la région de l'ANASE; inventeurs, instituts de recherche et PME des 10 pays de l'ANASE peuvent s'y adresser pour obtenir certains services qui les aideront à créer, protéger et exploiter leurs actifs de propriété intellectuelle.

Avec le concours d'organismes nationaux, régionaux et internationaux qui s'occupent d'élaborer des politiques économiques et du développement, des missions d'enquête, des réunions et activités nationales et régionales portant sur les stratégies, politiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle ont été organisées pour soutenir les objectifs économiques et de développement dans chaque pays. Ainsi, des missions consultatives et d'enquête ont été effectuées à la Barbade, au Cameroun, en Colombie, en Croatie, à Doubaï, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, en Ouganda et en Serbie-et-Monténégro.

Chacune des manifestations –11 nationales, 15 régionales et cinq internationales –, organisées par l'OMPI, ou auxquelles l'Organisation a participé, a fait ressortir pourquoi la valorisation, la propriété et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle peuvent créer une valeur locale et comment l'intégration des stratégies et politiques relatives à la propriété intellectuelle dans les plans nationaux et régionaux en matière d'économie et de développement peut soutenir le développement. Au nombre des questions abordées lors de ces manifestations et destinées à aider les États membres à élaborer et appliquer des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle, on citera entre autres : sélection à l'échelon national des domaines et secteurs économiques qui ont, ou peuvent avoir, des avantages comparatifs (ciblage); soutien et financement de la R-D locale dans ces secteurs cibles afin d'établir des groupes et réseaux technologiques; liens entre évaluation et financement en matière de propriété intellectuelle; financement de la protection par la propriété intellectuelle; politiques en matière de propriété intellectuelle pour les instituts de recherche, notamment pour soutenir le transfert de technologies du secteur public au secteur privé et traiter les questions de la fuite et des gains de compétences.

Des initiatives ont été prises dans 11 pays à l'appui de recherches sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur (trois pays en Afrique, deux en Asie, trois en Amérique latine et trois en Europe centrale et orientale) qui se fondent sur le *Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur*. Des projets ont été lancés avec succès dans deux pays, d'autres sont prévus au cours de 2006. Des études, réalisées par des équipes d'experts dans les pays intéressés, ont débouché sur des partenariats internationaux avec une participation multipartite coordonnée par l'OMPI.

Un échange international a été entamé sur la mise au point et l'amélioration des méthodes destinées aux études internationales sur la contribution économique des industries du droit d'auteur dans les pays en développement, visant en particulier les questions de collecte de données et l'élaboration d'indicateurs multiples. Ces travaux sont effectués en étroite coopération avec l'UNESCO, l'ONUDI et d'autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales selon le cas.

Résultat escompté : Meilleure compréhension et pratique accrue de la gestion des actifs de propriété intellectuelle et de l'élaboration de politiques à cet égard.

338. La coopération avec les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle s'est poursuivie, se traduisant notamment par l'élaboration d'études d'impact, de projets nationaux et de publications sur l'incidence de la protection par la propriété intellectuelle sur les résultats économiques.

339. La coopération de l'OMPI avec des universités et des centres d'études renommés a enrichi ses travaux visant à évaluer de manière concrète et fiable, à partir de données empiriques, le rapport entre actifs de propriété intellectuelle et développement économique. Les recherches et études de ce type aident à préciser et expliquer les mécanismes économiques intervenant dans le système de la propriété intellectuelle et à fournir des données économiques qui permettront aux décideurs de formuler des stratégies de développement économique.

340. La priorité a été également accordée au renforcement des capacités des infrastructures d'appui aux innovations et aux entreprises, des instituts de recherche publics et universités à établir des politiques et pratiques et les appliquer à l'élaboration, la gestion, la protection, la propriété et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle de manière efficace et en vue de créer à l'échelon local une propriété des actifs de propriété intellectuelle et une durabilité des institutions. Ces résultats ont été obtenus grâce au renforcement des compétences professionnelles locales, concernant les questions de propriété intellectuelle, dans des domaines tels que rédaction de demandes de brevets, conseils stratégiques en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation, gestion des actifs de propriété intellectuelle, transfert de technologies et concessions de licences, pour que les instituts de recherche et les entreprises à l'échelon local puissent tirer un meilleur parti de la propriété intellectuelle dans leurs activités et étendre encore ces dernières.

341. Aux fins de contribuer efficacement au débat international sur la conceptualisation des industries de la création et leur élément de propriété intellectuelle, l'OMPI a participé à plusieurs conférences internationales où des contributions particulières ont été présentées devant un public de 2000 décideurs et experts dans le domaine des industries de la création.

342. L'OMPI a également entrepris l'élaboration de deux publications sur des questions relatives à la propriété intellectuelle dans les industries de la création. En août 2005, l'OMPI et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique ont signé un accord de services lié à l'importance des secteurs du droit d'auteur dans les pays en développement, qui vise à fournir une assistance technique et un appui aux pays désireux d'entreprendre certaines activités pour promouvoir leurs industries de la création. L'OMPI a continué de coopérer avec le Gouvernement du Brésil à la création d'un centre international pour les industries de la création à Salvador de Bahia (Brésil). Un certain nombre de partenariats et de projets ont été établis ou examinés avec les gouvernements respectifs de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Indicateur d'exécution

Résultats d'évaluation indiquant le degré de compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique et du principe de gestion des actifs de propriété intellectuelle :

L'OMPI a achevé une étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans la R-D en matière de santé en Indonésie. Cette étude aidera le pays à harmoniser les méthodes de R-D dans le domaine de la santé et la propriété intellectuelle, ainsi qu'à encourager le marché phytopharmaceutique, dont le potentiel de croissance est important.

Une autre étude, menée en Jordanie dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle dans la R-D en matière de santé, permettra de déterminer les caractères communs et les particularités que rencontrent les pays en développement dans ce domaine.

Dans le cadre des activités visant à promouvoir l'utilisation efficace et rentable du système de la propriété intellectuelle dans la région Afrique, un projet d'évaluation de l'incidence de ce système a été achevé au Kenya.

L'OMPI et le secrétariat de l'ANASE ont réalisé en commun une étude visant à rassembler des cas de réussite d'entreprises commerciales de la région en matière de gestion de portefeuille des actifs de propriété intellectuelle. Deux monographies ont été retenues pour chaque État membre de l'ANASE, à savoir : Brunei, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Une étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour encourager les systèmes du tourisme au Liban a été mise au point en 2005; elle porte sur le rôle de la propriété intellectuelle pour promouvoir les investissements dans le tourisme culturel.

Concernant l'utilisation du système de la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies nationales en matière de dénominations commerciales, l'OMPI a aidé l'Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque et le Gouvernement royal du Bhoutan à élaborer un programme national de dénominations commerciales.

Une mission d'experts a été organisée en Équateur, où des artisans cherchaient à faire protéger l'indication géographique utilisée sur les chapeaux de paille tressés main de Montecristi, afin de sensibiliser le public à la façon dont l'utilisation de signes distinctifs peut contribuer à procurer des avantages socioéconomiques.

Une étude entreprise à la fin de 2005 à Sri Lanka sur les indications géographiques visait à évaluer comment la protection des indications géographiques peut accélérer la croissance dans les secteurs du thé, de la cannelle et du saphir.

Une étude a été entreprise en Inde pour déterminer le potentiel de l'industrie de la biotechnologie en matière de propriété intellectuelle. Cette étude devrait montrer l'importance croissante des droits de propriété intellectuelle dans ce secteur.

Au niveau macroéconomique, une étude a été entreprise sur l'importance économique et stratégique des brevets et des marques pour donner un aperçu de la valeur et de l'importance de la propriété intellectuelle dans l'économie, de la valeur des brevets et des marques pour les stratégies commerciales d'ensemble; elle comprend une analyse des coûts-avantages, des monographies et des données empiriques à l'appui. Concernant les marques, une évaluation a été réalisée sur les perspectives économiques que présente le système de Madrid.

Dans le cadre du projet de réseau R-D et de centres de propriété intellectuelle, des documents et guides didactiques ont été conçus et expérimentés, en tant que modules et instruments de formation pratique en matière de propriété intellectuelle aux fins de créer des compétences locales dans trois domaines essentiels de gestion des actifs de propriété intellectuelle, à savoir : transfert de technologie et concession de licences, rédaction de demandes de brevet et gestion des résultats de recherche et commercialisation. À cet effet, 103 chercheurs, juristes et administrateurs locaux ont été formés.

Un module de formation des agents de brevets, qui comprend un manuel et des exercices d'enseignement à distance avec assistance pédagogique, en anglais, espagnol et français, a été mis au point et adapté dans six pays d'Afrique centrale et en Colombie.

Un programme exhaustif de formation de formateurs au transfert de technologie et à la concession de licences, ainsi qu'un dossier de formation sur la concession réussie de licences de technologie, qui comprend un guide en la matière (publication de l'OMPI n° 903) et un ensemble de documents de formation type à adapter ultérieurement aux besoins propres au pays ou à la région ont été élaborés. Le programme de formation précité existe en anglais, espagnol, français, portugais et serbe. Ainsi, 537 personnes de 32 pays ont été formées au transfert de technologie et aux questions de concession de licences.

L'OMPI et l'OCDE préparent actuellement de concert une étude sur la création d'actifs et de valeur de la propriété intellectuelle, visant à rechercher le potentiel économique de la propriété intellectuelle et d'autres actifs intangibles à l'échelon des entreprises. Cette étude fournira un aperçu des pratiques actuelles dans le secteur industriel en matière de gestion et d'évaluation de la propriété intellectuelle suivies dans divers pays, parallèlement aux principes directeurs. Une autre étude, entreprise avec l'OCDE, sur l'évaluation de l'incidence économique de la contrefaçon devrait permettre d'élaborer une méthodologie qui servira à quantifier les pertes et les éventuels bénéfices de la contrefaçon.

L'OMPI a contribué aux études entreprises pour évaluer la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur au Brésil, en Hongrie, en Lettonie, en Russie et à Singapour. Les enquêtes ont été achevées en Hongrie, en Lettonie et à Singapour, les projets lancés dans les deux autres pays ne devant être au point qu'en 2006.

Des contributions au débat international sur la conceptualisation des industries de la création et de leur élément "propriété intellectuelle" ont été apportées lors des manifestations suivantes : Conférence de l'Alliance globale pour la diversité culturelle : partenariat en marche, organisée par l'UNESCO; Conférence sur l'économie de la création organisée par la présidence de l'Union européenne; deuxième Conférence internationale *Jornada Expresiones Vivas* à Barcelone; et Séminaire de l'OMPI sur les questions pratiques de propriété intellectuelle lors de l'élaboration d'un plan de développement, Belfast.

Des publications ont été lancées sur les questions relatives à la propriété intellectuelle dans les industries de la création :

- La propriété intellectuelle dans le secteur de l'édition; documentation de référence destinée aux éditeurs sur les questions de propriété intellectuelle liées à la création d'une maison d'édition. Dans ce contexte, un dialogue s'est instauré avec des éditeurs de pays en développement, sous forme notamment de réunions avec Caribbean Publishers Network (CAPNET), African Publishers Network (APNET) et la Fédération des éditeurs indiens (FIP), organisé en marge du Salon du livre de Francfort.
- Une publication de l'OMPI, où seront présentées des études évaluant la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur à l'économie nationale, qui s'appuient sur le guide de l'OMPI et ont été réalisées au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Hongrie, en Lettonie et à Singapour. Cette publication, qui sera la première de la série sur les industries de la création, est attendue au premier trimestre de 2006.

En décembre, un séminaire de deux jours sur la propriété intellectuelle comme moteur des industries culturelles s'est tenu dans le cadre du deuxième Forum mondial de la culture en Jordanie. Ce dernier a permis d'atteindre un vaste public et d'examiner les questions de propriété intellectuelle dans le cadre de la culture et de sa contribution au développement.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.1
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

2 260

Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME

OBJECTIF : Améliorer la perception et la compréhension des institutions publiques, privées et de la société civile du monde entier pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies propres à renforcer l'utilisation stratégique des actifs de propriété intellectuelle par les innovateurs et les PME

<p>Résultat escompté : Perception croissante de la propriété intellectuelle comme une priorité des politiques visant à renforcer les moyens des inventeurs, des créateurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des PME.</p>

343. La propriété intellectuelle est de plus en plus perçue comme une priorité sur le plan des politiques générales pour les différentes parties prenantes des États membres, comme en témoigne le nombre croissant de demandes reçues pour organiser des activités de sensibilisation, mais aussi de renforcement des capacités, liées à divers aspects de la propriété intellectuelle intéressant les PME.

344. Quelque 6800 personnes ont participé à 99 manifestations dans le monde, organisées par l'OMPI ou auxquelles cette dernière a assisté. Ce total s'ajoute au large éventail de bénéficiaires qui ont accédé au site Web de l'OMPI sur les PME, représentant en moyenne quelque 60 000 et 117 000 consultations de pages par mois respectivement en 2004 et 2005. Le nombre d'abonnés au bulletin électronique sur les PME, dans les six langues de l'ONU, est passé à 19 179 en 2005, soit une augmentation de 193% par rapport à l'exercice biennal précédent.

345. En 2004 et 2005, la coopération avec divers partenaires extérieurs a été encore renforcée concernant la traduction ou l'adaptation d'un certain nombre de publications : trois guides succincts d'une nouvelle série de l'OMPI intitulée "La propriété intellectuelle au service des entreprises" (à savoir, un guide sur les marques *Créer une marque*, un guide sur les dessins et modèles industriels *L'image : un facteur déterminant*, et un guide sur les brevets *Inventer le futur*), dans neuf pays d'Europe orientale, deux pays de la région Afrique, un de la région arabe, un en Asie et un en Amérique latine; et d'autres publications telles qu'un guide sur *La négociation de contrats de licence* et un guide pratique sur *La commercialisation des œuvres artisanales et des œuvres des arts visuels : le rôle de la propriété intellectuelle*. Cette initiative a été financée par des contributions mises à disposition par le Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon et la République de Corée, ainsi que par des fonds ordinaires de l'OMPI. En outre, certains partenaires nationaux ont traduit ou adapté les guides précités, sans coût direct pour l'OMPI. Ainsi, 62 pays ont achevé la traduction ou adapter ces guides et d'autres documents d'information. De plus, un ouvrage intitulé *Capitalizing on IP* a été mis au point en vue de sa publication au prochain exercice biennal.

346. La coopération au sein de l'OMPI a également été renforcée grâce à l'organisation conjointe d'études et de manifestations dans le monde visant à promouvoir l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle dans des secteurs tels que l'innovation, les entreprises, les sciences et la technologie, la recherche-développement, les universités, les associations professionnelles et les PME.

347. En 2005, deux manifestations publiques ont été organisées : le *Compasso di Oro*, exposition italienne de dessins et modèles primés, organisée à l'OMPI; et une exposition organisée avec la Fédération de l'industrie horlogère suisse intitulée "Créateurs en mouvement perpétuel".

348. Concernant le programme des prix décernés par l'OMPI, 131 prix ont été remis au total en 2004-2005 par l'OMPI à des inventeurs dans le cadre de concours nationaux et internationaux ou de salons; 20 trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été remis à des entreprises dans six pays et 40 prix OMPI de la créativité ont été attribués à des auteurs et des créateurs pour récompenser des créations dans divers domaines artistiques tels que la musique, la littérature, la poésie, le cinéma et les dessins et modèles industriels.

Indicateurs d'exécution

Nombre de programmes nationaux de sensibilisation destinés aux inventeurs, aux créateurs, au monde de la recherche, aux entrepreneurs et aux PME :

- Participation à 53 séminaires nationaux, ateliers et autres activités de sensibilisation ou de formation portant sur la propriété intellectuelle et les PME en Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et dans les pays arabes, ainsi que dans certains pays d'Europe et d'Asie, représentant un total de quelque 4300 personnes.
- Participation à 35 séminaires, programmes d'orientation, conférences ministérielles, conférences de presse, cours de niveau universitaire organisés dans 11 pays industrialisés et suivis par environ 2100 personnes.
- Quatre ateliers portant sur la propriété intellectuelle et le monde de l'entreprise, organisés au siège de l'OMPI à Genève, ont accueilli quelque 400 participants.
- Des exposés ont été présentés lors de réunions sur la propriété intellectuelle et les PME, organisées à Genève par d'autres secteurs de l'OMPI et institutions des Nations Unies.
- Programme d'une journée ayant trait au domaine des affaires et portant sur la propriété intellectuelle et les PME, destiné à un groupe de 60 étudiants de l'Institut indien de planification et de gestion.
- 131 prix ont été au total décernés par l'OMPI à des inventeurs en 2004-2005 lors de concours ou de foires internationaux.
- Vingt trophées OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés à des entreprises dans six pays.
- Quarante prix OMPI de la créativité ont été attribués à des auteurs et des créateurs.

Nombre de politiques élaborées ou adoptées sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle et concernant les inventeurs, les créateurs, les chercheurs, les entrepreneurs et les PME :

- Publication de 13 articles dans la revue de l'OMPI et de 40 articles dans le bulletin d'information électronique sur les PME portant sur différents aspects de la propriété intellectuelle et des PME.
- Réalisation de six études nationales sur les PME et la propriété intellectuelle en Argentine, au Bhoutan, au Maroc, en Mongolie, au Népal et à Sri Lanka.
- Traduction en roumain et en turc de guides respectivement sur les marques et sur les dessins et modèles industriels, qui ont été imprimés et diffusés par les offices nationaux respectifs de propriété intellectuelle; réalisation d'un nouveau guide (anglais) sur les brevets intitulé *Inventing the Future*, dans la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises".
- Publication conjointement avec le CCI de deux guides *Secrets of Intellectual Property: A Guide for Small and Medium-Sized Exporters* (anglais et espagnol) (les secrets de la propriété intellectuelle : guide à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices); *Exchanging Value – Negotiating Technology Licensing Agreements: A Training Manual* (Valeur d'échange – Négociation des accords de licences de technologie : manuel de formation).
- Assistance technique à l'élaboration de deux guides sur la propriété intellectuelle, l'un destiné à l'industrie indienne du jouet et l'autre à l'industrie indienne des machines outils, dont le financement a été assuré par l'ONUDI.

Résultat escompté : Meilleure perception et compréhension du système de la propriété intellectuelle et utilisation accrue de celui-ci par les organismes de R-D et les universités pour diffuser et commercialiser les résultats de leurs recherches.

349. Le programme de l'OMPI concernant l'initiative en faveur des universités n'a cessé de s'étendre durant l'exercice biennal. À la fin de 2005, plus de 50 universités y participaient, avaient nommé des coordonnateurs de la propriété intellectuelle et reçu le dossier de documentation sur ladite initiative. En 2005, plus de 10 nouvelles demandes de participation à ce programme ont été enregistrées. Deux ateliers régionaux sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle, destinés aux universités, ont été organisés en 2005 en Croatie et au Guatemala, en coopération respectivement avec l'Office espagnol des brevets et l'Office européen des brevets.

350. Dans le cadre du programme des services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS), l'OMPI a traité, en 2004-2005 avec le concours de pays donateurs, près de 2442 demandes de recherche sur l'état de la technique émanant de pays en développement, dont 383 demandes de rapports de recherche et d'examen concernant le dépôt de demandes de brevet en vertu du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI).

351. En outre, 1361 demandes de recherches en ligne ont été reçues de pays en développement, que le Bureau international a traitées en ligne. Des copies de documents de brevet ont été fournies sur demande d'un certain nombre de pays en développement.

352. L'OMPI a également organisé, dans divers pays en développement, une série de séminaires et ateliers sur les services de l'Organisation, l'accès aux renseignements concernant les brevets, les bases de données en ligne et le développement économique grâce au transfert de technologies. Ils ont été suivis par des représentants des universités, des associations professionnelles, des associations d'inventeurs, de PME, des chambres de commerce et de membres des offices de la propriété industrielle.

Indicateur d'exécution

Nombre d'instituts de recherche-développement et d'universités qui ont établi des politiques ou nommé des coordonnateurs en matière de propriété intellectuelle pour favoriser la valorisation, la protection et la gestion des actifs de propriété intellectuelle en fonction des résultats de recherche :

À la fin de 2004, l'OMPI a lancé le tout nouveau site Web sur l'initiative en faveur des universités.

À la fin de 2005, plus de 50 universités avaient adhéré au réseau de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités. Chaque université participante avait désigné un coordonnateur en matière de propriété intellectuelle. En outre, les offices nationaux de propriété intellectuelle ont nommé chacun au moins un correspondant en la matière. Rien qu'en 2005, 13 autres universités ont adhéré au programme.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

6 860

Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé

OBJECTIF : Renforcer la coopération avec le secteur privé pour favoriser une participation plus dynamique de celui-ci aux activités de programme de l'OMPI

Résultat escompté : Mécanismes transparents et appropriés et lignes directrices permettant au secteur privé de jouer un rôle moteur dans les activités de l'OMPI.

353. Afin de parachever un cadre administratif efficace et transparent pour le programme de partenariat de l'OMPI, l'Organisation a poursuivi ses consultations avec d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres entités sans but lucratif ayant des programmes de partenariat analogues. Les avis fournis par ces organisations ont servi à mettre à point les détails du propre programme de partenariat de l'OMPI.

354. L'OMPI a participé à plusieurs réunions et débats avec des représentants d'ONG, telles que l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPI), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), la Chambre de commerce internationale (ICC), l'Association internationale pour les marques (INTA), l'Association communautaire du droit des marques (ECTA) et la Fédération mondiale des femmes chefs d'entreprise (FCEM), ainsi qu'avec des associations de consommateurs. En conséquence, un nombre croissant d'ONG ont demandé le statut d'observateur ou à être accréditées auprès de l'OMPI, renforçant ainsi le dialogue entre l'OMPI et les ONG.

Indicateur d'exécution

Adoption de lignes directrices pour la coopération avec le secteur privé :

L'OMPI a continué à mettre au point et à remanier les lignes directrices pour faire en sorte que leur version finale concernant le partenariat avec le secteur privé fasse du programme un modèle de transparence et d'efficacité.

L'OMPI a été citée dans un recueil établi par le Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG) sur l'engagement du système des Nations Unies auprès des ONG, de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs (*UN System Engagement with NGOs, Civic Society, the Private Sector and Other Actors*).

Résultat escompté : Recherche de nouvelles sources de financement extrabudgétaire pour accroître les possibilités d'étendre les projets de l'OMPI et d'augmenter les activités visant à consolider la culture de la propriété intellectuelle, à renforcer les ressources humaines et à édifier les infrastructures nationales de la propriété intellectuelle.

355. L'OMPI a continué de chercher à recourir aux ressources extrabudgétaires du secteur privé aux fins d'aider les États membres à bénéficier pleinement des avantages du système de la propriété intellectuelle. De nombreuses institutions publiques et diverses parties prenantes du secteur privé ont manifesté leur désir de participer à des projets conjoints avec l'OMPI. Des discussions se sont poursuivies avec la Fondation des Nations Unies en vue d'étudier

quels seraient les meilleurs moyens de recevoir des ressources de tiers. En outre, le programme du partenariat avec le secteur privé définit actuellement le rôle d'intermédiaire qu'il pourrait jouer entre donateurs potentiels et bénéficiaires du programme.

Indicateurs d'exécution

Réactions positives des États membres et du secteur privé :

Lors de missions à New York et à Washington, des parties prenantes se sont déclarées désireuses de collaborer avec l'OMPI à la mise en place de partenariats aux fins de favoriser des conditions qui permettent à tous les États membres de bénéficier pleinement du système de la propriété intellectuelle. Pour y donner suite, l'OMPI a commencé à rechercher de nouveaux partenariats novateurs auprès du secteur privé et des universités privées. Il ressort des échanges avec les États membres que ceux-ci accueilleraient favorablement un programme de partenariat bien ciblé.

Montant des contributions acceptées et nombre de projets approuvés :

Plusieurs propositions de projet ont été examinées au titre du programme de partenariat en vue de leur mise en œuvre en 2006-2007, notamment avec la Fédération mondiale des femmes chefs d'entreprise (FCEM).

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

964

Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public

OBJECTIF : Renforcer et promouvoir l'image de l'OMPI; donner aux parties prenantes de l'OMPI un meilleur accès à des informations actualisées et d'excellente qualité sur la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Produits d'information attrayants, accessibles et conviviaux traitant de sujets relatifs à la propriété intellectuelle.

356. L'OMPI a continué à accroître et à améliorer ses activités de sensibilisation, en augmentant la gamme de nouveaux produits actualisés d'information visant tant le grand public que des groupes cibles. Durant l'exercice biennal, quelque 258 nouveaux produits ont été créés et 109 autres actualisés, allant des guides juridiques et techniques aux manuels de formation, documents de publicité et de sensibilisation. Le contenu de la revue de l'OMPI n'a cessé de s'enrichir, réservant une part importante à l'utilisation fructueuse du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et en présentant les activités et services de l'OMPI d'une façon plus dynamique. Deux nouvelles publications gratuites, respectivement sur la propriété industrielle (*Understanding Industrial Property*) et sur le droit d'auteur et les droits connexes (*Understanding Copyright and Related Rights*) ont répondu aux demandes d'initiation plus poussée à la propriété intellectuelle pour les non-spécialistes. Les ventes du WIPO Intellectual Property Handbook (manuel de l'OMPI sur la propriété intellectuelle) ont augmenté de 35%, les consultations en ligne de la version électronique s'étant accrues de 71% en 2005.

357. De nouveaux produits de sensibilisation ont été créés pour des publics cibles et, notamment, les efforts ont redoublé pour faire mieux comprendre aux jeunes la propriété intellectuelle. Le livre intitulé *Tirez les enseignements du passé, construisez l'avenir : inventions et brevets*, le premier d'une série de documents didactiques créés par l'OMPI pour

les établissements scolaires, marque une nouvelle orientation. L'ouvrage a été favorablement accueilli par des États membres et des ONG, au point qu'ont été demandées des traductions en langues locales, ainsi que des liens avec la version pdf pour un certain nombre de sites Web éducatifs. Une brochure explicative, destinée aux étudiants, a également été éditée sur la valeur de la propriété intellectuelle. Les avantages, pour les créateurs et les utilisateurs, du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que de la gestion collective du droit d'auteur, sont expliqués dans une brochure destinée à retenir l'attention et éditée conjointement avec deux organisations partenaires du secteur privé. Les travaux ont commencé avec une maison d'édition réputée concernant un projet de copublication d'un nouveau manuel qui vise à pallier le manque, sur le marché, de documents de référence destinés aux spécialistes de la propriété intellectuelle.

358. Le site Web de l'OMPI a enregistré en moyenne quatre millions et 14,5 millions de consultations par mois, respectivement en 2004 et 2005, attestant son importance cruciale comme moyen de sensibilisation et de communication. L'OMPI a commencé à réaménager le site Web pour en améliorer l'efficacité, pour à la fois faciliter l'accès à l'information et aux services fournis par l'Organisation et faire connaître ses activités et ses valeurs. Le lancement du nouveau site est prévu en 2006. Est également sur le point d'être achevée la rédaction d'un jeu complet de guides pratiques sur le Web destinés aux États membres et aux ONG, qui concernent la conduite de campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle; leur publication est prévue en 2006 dans le cadre des nouvelles perspectives du site Web de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution

Nombre de produits d'information générale et spécialisés nouveaux, révisés et actualisés :

258 nouveaux produits ont été publiés et 109 autres ont été actualisés.

24 demandes de traduction, émanant d'États membres, de 16 produits d'information générale de l'OMPI, qui, une fois achevés, représenteront 63 nouvelles versions linguistiques.

Nombre et diversité des produits d'information de l'OMPI communiquant l'image de marque de l'Organisation :

41 048 publications de l'OMPI ont été vendues en 2004 et 2005.

Un millier de dossiers d'information sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été distribués durant l'exercice biennal aux États membres, aux ONG et aux organisations intergouvernementales.

Nombre de conférences et de séminaires pour lesquels des supports publicitaires ont été élaborés :

344 supports publicitaires ont été produits pour les conférences et séminaires.

Nombre de documents disponibles par langue sur le site Web et nombre de visites sur le site :

En moyenne, le nombre de consultations de pages par mois est passé de quatre millions en 2004 à 14,5 millions en 2005⁴. Les domaines du site Web, tels que communiqués de presse, ressources des PME et "propriété intellectuelle" ont été maintenus dans les six langues. Les traductions des documents officiels ont été intégrées dans la base de données sur les documents. Il ressort du suivi d'un domaine type tel que "propriété intellectuelle" qu'en 2005 66% des visiteurs ont consulté la version anglaise du site, 12% la version française et 10% la version espagnole. Le nombre de visiteurs de la version chinoise a été sensiblement moindre en 2005 qu'en 2004. L'adoption d'un distributeur de nouvelles RSS a permis de mieux diffuser l'information sur l'OMPI auprès des abonnés.

⁴ Un meilleur logiciel a permis de saisir les statistiques sur le site Web avec plus d'exactitude en 2005 qu'auparavant.

Résultat escompté : Accroissement du nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement et plus large utilisation des techniques de l'information à cet effet.

359. Le nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement s'est accru durant la période, quelque 82 publications étant téléchargeables par le biais de la librairie électronique sur le site Web de l'OMPI à la fin de 2005. Parallèlement, en encourageant la demande de versions électroniques au lieu de publications imprimées et en surveillant plus strictement les commandes en gros acheminées lors de manifestations, les coûts de production et de distribution des produits gratuits ont été réduits. Le nombre de publications imprimées et distribuées a partant diminué de 20% par rapport à l'exercice biennal précédent, pour avoisiner 450 000. Les abonnements électroniques à la Revue de l'OMPI se sont rapidement accrus depuis le lancement de cette version en ligne au milieu de 2002, passant à plus de 8000 à la fin de 2005. L'utilisation de la publication en ligne intitulée *The WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide*, a augmenté de 81% en 2005 par rapport à 2004, 333 448 pages au total ayant été consultées durant l'exercice biennal.

360. L'OMPI a conclu avec le Service GooglePrint un accord permettant aux utilisateurs de Google qui cherchent des termes propres à la propriété intellectuelle d'être également orientés vers les versions électroniques des publications de l'OMPI contenant ces termes. L'accès à un certain nombre de pages dans ces publications est accordé aux utilisateurs, ainsi qu'un lien avec la librairie électronique de l'OMPI. Tout en élargissant l'accès à l'ensemble des produits d'information gratuits de l'OMPI, cette technologie fait mieux connaître les publications, ainsi que les perspectives de vente de ces dernières.

Indicateurs d'exécution

Nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement :

449 371 produits ont été distribués gratuitement.

Nombre de publications gratuites disponibles sur la librairie électronique du site de l'OMPI :

82 titres représentant 345 publications dans les différentes langues.

Résultat escompté : Accroissement des activités de commercialisation des produits de l'OMPI.

361. Une étude minutieuse du système informatique utilisé pour commercialiser et distribuer les publications a été entreprise durant l'exercice biennal en vue de rationaliser les méthodes de travail. Un nouveau système de paiement, selon lequel tout achat doit être intégralement réglé avant que la publication ne soit expédiée, a été instauré.

362. Les recettes totales provenant des ventes ont diminué de 37% par rapport à l'exercice biennal précédent. Cette réduction résulte des décisions visant à offrir davantage de produits gratuits de l'OMPI sur le site Web aux fins d'atteindre un plus large public et de la cessation des ventes des brochures sur le PCT qui avaient été très lucratives. Afin de concilier la mise à disposition gratuite des publications et le maintien des recettes provenant des ventes, l'OMPI a entrepris de déterminer quels sont les produits qui pourraient être vendus en ligne dans des versions à valeur ajoutée.

Indicateurs d'exécution

Nombre de participations à des manifestations :

L'OMPI a réduit sa participation à des manifestations à des fins commerciales, ne l'estimant pas rentable. Toutefois, des intermédiaires ont continué de promouvoir ses publications dans certaines manifestations internationales (par exemple, International Trademark Association (INTA), San Diego, septembre 2005; réunion sur les marques à Prague, octobre 2005; et dans le cadre du stand des Nations Unies au Salon du livre à Francfort, septembre 2005).

Nombre de pays où il existe des dépositaires de produits d'information de l'OMPI :

11 pays.

Volume des ventes des dépositaires :

32 000 francs suisses.

Recette publicitaire des revues de l'OMPI :

375 287 francs suisses.

Nombre d'utilisateurs des listes de diffusion de la librairie électronique :

13 536 abonnés figurent sur les listes anglaise, française et espagnole, soit une augmentation de 64% par rapport à l'exercice biennal précédent.

Produit des ventes des publications de l'OMPI et de la librairie électronique en pourcentage des ventes totales :

Les recettes provenant de la vente des publications se sont élevées à 4,64 millions de francs suisses, dont 7,4% (344 529 francs suisses) représentaient les ventes de la librairie électronique.

Résultat escompté : Meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI au sein du public.

363. C'est en plus grand nombre que les États membres et les organisations ont participé à la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2004 et 2005, dont les messages visaient particulièrement les jeunes. Une soixantaine d'États membres et d'organisations ont rendu compte à l'OMPI des activités qu'ils avaient organisées sur le thème "Encourager la créativité", en 2004, et plus de 110 sur le thème "Pensez, imaginez, créez", en 2005. L'OMPI a fourni aux offices de la propriété intellectuelle des dossiers de documents publicitaires, contenant affiches, CD-ROM, publications, ainsi qu'un message du directeur général. Plus de 50 offices de la propriété intellectuelle ont, durant l'exercice biennal, demandé et reçu des copies des messages télévisés de l'OMPI pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

364. Les productions vidéos et multimédias ont augmenté tant en volume qu'en qualité; 90% d'entre elles ont été réalisées en interne, permettant ainsi d'importantes économies. Quatre messages télévisés conçus et produits par l'OMPI ont été diffusés en 2004 et 2005 sur CNN, BBC World et quelque 80 réseaux nationaux. Des entretiens vidéos avec d'éminents créateurs et des utilisateurs de la propriété intellectuelle ont été retransmis lors de séminaires de l'OMPI aux fins de diffuser d'importants messages sur le droit d'auteur et la créativité.

Indicateurs d'exécution

Accroissement du volume, de la portée et de la qualité des productions de télévision, des messages publicitaires, des documentaires et des communiqués de presse vidéos :

La production de toutes catégories de films et de produits multimédias, à l'appui des activités de nombreux secteurs, a augmenté : six CD-ROM, 11 animations "flash", 14 entretiens vidéo, deux importants messages vidéo, sept clips, 15 vidéos destinées à être diffusées sur le Web et 13 vidéos sur des conférences et expositions de l'OMPI.

107 commandes d'enregistrements sur bande, vidéos, DVD de la série télévisée Creative Planet et du message télévisé pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été reçues d'offices de la propriété intellectuelle.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 11.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	8 658
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 11 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	18 742
---	---------------

PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Gestion des ressources

365. Ce programme couvre les opérations financières, la gestion des ressources humaines et des connaissances, le Service des conférences, le Service linguistique, le Service d'impression des documents, le Service des achats, le Service des voyages et le Service des bâtiments.

366. Au cours de la période considérée, l'OMPI a continué à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité, en particulier, grâce à un plus grand recours aux outils des techniques de l'information. Les procédures administratives ont aussi été davantage rationalisées et les efforts de réduction des dépenses générales de fonctionnement se sont poursuivis avec l'adoption de mesures d'économie.

367. Un pas important a été franchi avec la mise en service réussie du système de gestion de l'information administrative (AIMS). Le Service linguistique a aussi été doté de nouveaux outils informatiques, notamment des bases de données terminologiques, qui lui ont permis d'augmenter sa productivité.

368. La rationalisation des systèmes administratifs de gestion des ressources humaines s'est poursuivie et le système existant d'information en ligne du personnel a connu des améliorations qui se sont traduites par une administration plus efficace des droits aux prestations et avantages du personnel. Les besoins en personnel de l'Organisation ont dans une large mesure été satisfaits grâce à des transferts internes.

369. Les frais de télécommunication à partir des téléphones fixes et mobiles ont diminué de 30% par rapport à l'exercice biennal précédent. Les coûts d'impression ont aussi été réduits grâce à l'augmentation des capacités internes d'impression spécialisée et de la production de documents sur CD et sur DVD. D'autres économies importantes ont été réalisées dans le secteur des voyages et la location de bureaux.

370. En 2004, une étude sur les possibilités de réduction des coûts relatifs au projet de nouvelle construction a été menée. En 2005, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le projet de construction révisé et la proposition tendant à faire appel à des sources extérieures de financement.

Sous-programme 12.1 – Opérations financières

OBJECTIF : Assurer l'exécution efficace de toutes les opérations financières de l'OMPI.

Résultat escompté : Renforcement de l'efficacité des opérations financières.

371. La gestion saine des opérations financières s'est poursuivie, avec la tenue d'une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses et l'établissement de comptes mensuels et annuels conformément au règlement financier de l'Organisation et au règlement d'exécution de celui-ci. Le rapport de gestion financière pour l'exercice 2002-2003 et le rapport des vérificateurs extérieurs des comptes ont été adressés aux États membres à temps et les comptes pour l'exercice 2004-2005 devraient être clos dans les délais. Le rapport de gestion financière pour l'exercice 2004-2005 est en cours d'élaboration et il sera adressé aux États membres en 2006 avec le rapport de vérification correspondant.

372. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments de l'Union de Madrid a fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'exercice biennal, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au protocole de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye.

373. Toutes les étapes du projet de système de gestion de l'information administrative (AIMS) ont été menées à bien de façon satisfaisante et l'ensemble des modules a été mis en place (facturation, comptabilité générale, comptes des créanciers et comptes des débiteurs). Les modules relatifs aux dépenses et aux recettes sont entrés en service comme prévu. En ce qui concerne les recettes, des progrès considérables ont été réalisés dans l'adaptation du système aux besoins opérationnels des utilisateurs et les efforts visant à accroître encore l'efficacité dans ce domaine se poursuivent.

374. Un certain nombre d'interfaces ont été élaborées en collaboration avec d'autres secteurs, notamment, du côté des dépenses, des interfaces relatives aux effectifs, au budget et au transfert électronique de fonds et, du côté des recettes, des interfaces relatives au PCT, aux offices récepteurs du PCT, aux marques, à la publication, aux dessins et modèles industriels, aux noms de domaine et aux comptes bancaires et courants. Elles ont permis d'accroître considérablement l'efficacité grâce à l'automatisation de nombreuses opérations journalières améliorant l'échange d'information entre différents secteurs d'activité de l'OMPI.

375. La formation du personnel s'est poursuivie et a permis de réaffecter des membres du personnel pour compléter l'Équipe d'appui informatique de l'OMPI et de développer au maximum l'indépendance fonctionnelle des différents secteurs.

Indicateur d'exécution

Mise en œuvre réussie des premiers modules du nouveau système d'information financière :

Le passage à la production des modules relatifs aux dépenses et aux recettes a été réalisé avec succès et dans les délais prévus.

Les utilisateurs du logiciel relatif aux recettes ont reçu une formation intensive et l'équipe chargée de la maintenance informatique a été renforcée, certains employés des services de finance ayant reçu une formation spécifique à cet effet.

Résultat escompté : Probité dans la réalisation des toutes les opérations financières.

376. L'exécution de l'ensemble des opérations financières s'est poursuivie avec la plus haute efficacité et la plus grande probité, conformément au règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 se sont avérés exacts, que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la caisse de retraite (fermée) de l'OMPI. Les vérificateurs extérieurs ont produit des rapports de vérification satisfaisants. L'audit réalisé à mi-parcours de l'exercice biennal 2004-2005 a donné lieu à un ensemble de recommandations qui ont immédiatement été examinées et suivies d'un certain nombre de mesures. Les vérificateurs ont fait part de leur satisfaction quant au processus de suivi.

Indicateurs d'exécution

Rapport satisfaisant des vérificateurs extérieurs des comptes :

Rapport satisfaisant et opinion de vérification positive des vérificateurs extérieurs sur les comptes de l'exercice biennal 2002-2003. Les vérificateurs ont exprimé leur satisfaction quant aux suites qui ont été données aux recommandations formulées dans l'audit réalisé à mi-parcours de l'exercice biennal 2004-2005.

Perception des recettes et règlement des dépenses dans les délais :

Recouvrement en temps voulu des contributions des États membres; comptabilisation rapide des recettes provenant des contributions, taxes et émoluments, autres revenus; préparation en temps voulu des fiches de paie mensuelles et paiement des fournisseurs dans les délais.

Comptabilité conforme aux règlements, règles et normes applicables :

Les opérations ont été exécutées conformément aux autorisations données par les organes compétents de l'Organisation et dans le respect du règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution.

Répartition dans les temps entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye :

Répartition entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.

Résultat escompté : Sauvegarde des fonds pouvant être investis et obtention d'un rendement maximal en fonction des décisions du Comité consultatif des investissements.

377. La totalité des fonds disponibles a continué d'être intégralement investie. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni à un rythme régulier et est convenu que, s'agissant du capital préservé, la meilleure solution consistait à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse qui offrait un rendement moyen de 2,53%, soit un rendement d'un montant total de 8,4 millions de francs suisses pour l'exercice biennal.

Indicateur d'exécution

Rendement obtenu sur les fonds investis :

Le rendement des investissements s'est élevé à 8,4 millions de francs suisses, correspondant à un taux d'intérêt annuel d'environ 2,53% pour l'exercice biennal.

Résultat escompté : Complète transparence, reddition de comptes et utilisation effective des ressources.

378. Des rapports financiers satisfaisants ont été fournis dans les délais aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, favorisant ainsi la transparence, la reddition des comptes et l'utilisation effective des ressources.

Indicateur d'exécution

Établissement de rapports financiers et livraison d'informations financières dans les délais aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat :

Communication dans les délais d'informations financières aux utilisateurs internes et externes, notamment en ce qui concerne les taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.

Le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2002-2003 et le rapport de vérification ont été publiés en juillet 2004 et examinés lors des assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre 2005. Le rapport de gestion financière et le rapport de vérification pour l'exercice biennal 2004-2005 seront envoyés aux États membres en juillet 2006.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 12.1
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

12 865

Sous-programme 12.2 – Gestion des ressources humaines et des connaissances

OBJECTIF : Gérer et mettre en valeur de façon efficace et rationnelle les ressources humaines en tant qu'actif de l'OMPI et améliorer l'accès à l'information des fonctionnaires de l'OMPI et de l'ensemble de la communauté d'intérêts de l'OMPI grâce à la gestion des connaissances.

Résultat escompté : Recrutement efficace et en temps voulu d'un personnel de haut niveau compte tenu de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et de la répartition géographique.

379. Les limites en matière de recrutement, introduites à la fin de l'année 2002, sont restées en vigueur tout au long de l'exercice biennal. Au cours de la période considérée, seulement 39 personnes sont entrées au service de l'Organisation (contre 246 pour l'exercice biennal 2002-2003) : 10 personnes engagées pour une durée déterminée et 29 agents temporaires, dont cinq administrateurs auxiliaires. Vingt traducteurs temporaires supplémentaires ont été recrutés dans le cadre de contrats de louage de services. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, 45 mises au concours ont été annoncées (44 dans la catégorie des administrateurs et une dans la catégorie des services généraux), 50 personnes ont été nommées sur concours et 11 stages ont été proposés dans le cadre du programme spécial de stages de l'OMPI. L'OMPI a reçu quelque 6000 demandes d'emploi et traité 2500 prolongations de contrat pour des agents temporaires.

380. La baisse du niveau de recrutement a limité l'incidence des nouvelles nominations sur l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et la répartition géographique. Cette politique a aussi présidé à l'orientation croissante des efforts en faveur de la réaffectation du personnel temporaire en poste afin de répondre aux besoins de l'Organisation. À cet égard, un service d'offres d'emploi intitulé "Jobshop" a été lancé sur l'Internet. En outre, la durée maximale de contrat pour les agents temporaires et les fonctionnaires des services généraux a été allongée à 11 mois et trois semaines.

Indicateurs d'exécution

Nombre de personnes répondant aux besoins de l'Organisation recrutées dans les délais fixés :

Nomination de 43 personnes à des postes d'administrateur principal et de sept personnes à des postes des services généraux.

Les besoins en personnel supplémentaire ont été satisfaits avec le recrutement de 11 consultants et employés dans le cadre de contrats de travail spécial, 18 personnes dans les services généraux et à des postes de traducteur pour une courte durée, 20 personnes au titre de contrats de louage de services et 11 stagiaires.

Amélioration de la répartition géographique :

À la fin de l'année 2005, 96 nationalités étaient représentées au sein du personnel contre 94 à la fin de l'année 2003.

Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs principaux ou des catégories supérieures :

À la fin de l'année 2005, le nombre de femmes aux niveaux P4 et plus représentaient 28% des fonctionnaires à ces niveaux, contre 27% à la fin du mois de décembre 2003.

Résultat escompté :	Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tous les fonctionnaires grâce au Système intégré de gestion du personnel (SIGAGIP/HRAccess).
----------------------------	---

381. Les membres du personnel ont reçu leurs prestations dans les délais et de manière satisfaisante. La stabilisation du nombre de fonctionnaires et d'agents temporaires a permis de consolider les activités liées à l'administration des prestations et avantages du personnel. Par ailleurs, le processus actuel d'amélioration du système d'information en ligne du personnel, applicable aux employés à titre individuel et en tant que groupes, destiné aux chefs de programme, aux supérieurs hiérarchiques et aux membres du personnel, s'est poursuivi au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

382. Sept cent quatre-vingt demandes relatives à l'indemnité pour frais d'étude ont été traitées, représentant une hausse de 9,1% par rapport à l'exercice biennal précédent. De plus, 786 cartes de légitimation suisses et laissez-passer des Nations Unies ont été délivrés, 1736 attestations et certificats de travail ont été établis; 1824 rapports périodiques ont été examinés et des avancements d'échelon annuels dans le grade ont été autorisés; 594 demandes d'indemnités pour charges de famille ont été traitées et 824 demandes d'allocation logement ont été vérifiées et les montants correspondants versés.

383. Le renforcement des procédures d'administration du personnel destinées à soutenir les diverses activités de programme s'est poursuivi tout au long de l'exercice biennal. Cette tendance s'est aussi traduite par l'adoption de dispositions plus souples en ce qui concerne les congés, notamment avec l'introduction de dispositions particulières visant à faciliter la réintégration de membres du personnel reprenant le travail après un congé de maladie de longue durée.

384. Toutes les tâches liées à l'administration des services de prévoyance sociale du personnel, des agents temporaires, des retraités de l'OMPI et de leurs familles ont été menées à bien, à l'instar de l'administration et de la gestion du coût des différentes assurances et de l'administration de la participation des fonctionnaires et d'autres personnes à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI.

385. Au cours de la période considérée, 25 fonctionnaires et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 114 cas de cessation de service ont été calculés, ramenant le nombre total des participants à 1151. En ce qui concerne la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, des mesures de maîtrise des coûts liés au paiement des compléments de pension ont été introduites au cours de l'année 2005 à l'égard de 62 fonctionnaires retraités. Par ailleurs, l'immeuble de Carouge appartenant à la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI a été vendu en 2005.

386. En 2004, un appel d'offres portant sur l'assurance médicale a débouché sur le renouvellement du contrat avec Van Breda et le gel du niveau des primes jusqu'à la fin de 2005. De nouvelles mesures ont été prises dans le but de maîtriser la hausse des coûts médicaux et autres. Un appel d'offres a aussi été lancé pour les trois assurances accidents de l'OMPI, à savoir l'assurance accidents professionnels, l'assurance accidents non professionnels des membres du personnel actifs ou retraités et l'assurance accidents non professionnels couvrant les époux et les enfants des membres du personnel actifs ou

retraités. Une nouvelle compagnie d'assurance a été choisie pour administrer ces régimes à partir de janvier 2005. Avec 285 inscriptions et 323 démissions, l'assurance médicale collective comptait 3010 assurés à la fin de l'année 2005.

Indicateur d'exécution

Retour d'information des membres du personnel sur l'administration de leurs droits aux prestations et avantages :

Le retour d'information reçu du personnel en général en ce qui concerne l'administration des prestations et avantages a été positif.

Résultat escompté : Amélioration de la compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.

387. L'OMPI a continué à participer activement au processus de réforme du système des traitements et indemnités applicable au sein du régime commun des Nations Unies. Le Statut et règlement du personnel de l'Organisation a été modifié (y compris le barème des traitements des différentes catégories de fonctionnaires) conformément aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Indicateur d'exécution

Nombre de modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI :

Le texte de 11 dispositions du Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié et 21 ordres de service concernant des questions d'administration du personnel ont été publiés.

Résultat escompté : Classement des postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.

388. Cinquante-trois postes de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux (environ 6% du nombre total de postes) ont fait l'objet d'une opération de classement et la révision complète de toutes les descriptions de poste au sein de l'Organisation a été engagée. À cet effet, il a été fait appel à un classificateur extérieur ayant une connaissance approfondie des normes de classement du système des Nations Unies. À la fin de l'année 2005, tous les postes étaient classés conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour chaque catégorie de postes au sein du régime commun des Nations Unies. En 2004, un nouveau système informatisé applicable aux normes de classement des postes dans la catégorie des administrateurs et la catégorie spéciale a aussi été introduit (la "Nouvelle norme cadre").

Indicateur d'exécution

Pourcentage de postes classés et reclassés selon les normes du régime commun des Nations Unies :
Cent pour cent des postes sont classés conformément aux normes applicables.

Résultat escompté : Amélioration des normes d'emploi du personnel et des agents temporaires.

389. Les pratiques et procédures applicables aux conditions de travail du personnel et des agents temporaires ainsi que les conditions d'emploi des agents temporaires ont été améliorées. La durée pendant laquelle une employée temporaire en congé spécial pour cause de maternité a droit à son plein traitement a été portée de huit à 12 semaines et le congé pour cause de décès et le congé de paternité ont été instaurés.

390. Au cours de la période considérée, une initiative portant sur un nouveau système d'évaluation du comportement professionnel, applicable aux membres du personnel et aux agents temporaires, a été lancée. Un système de rapport périodique a été introduit pour les agents temporaires des services généraux. Des procédures ont aussi été établies en ce qui concerne le traitement des plaintes pour harcèlement sur le lieu de travail.

391. Le personnel faisant face à des problèmes personnels ou familiaux a continué à bénéficier de conseils tout au long de l'exercice biennal et les activités concernant le club d'enfants, les questions privées des employés, les contacts avec les retraités, le logement et l'aide au personnel s'agissant de questions administratives en rapport avec des organes extérieurs se sont poursuivies. La mise à jour des informations pertinentes s'est poursuivie, l'accent étant mis sur l'actualisation du site Intranet, et les travaux sur les projets concernant les personnes à charge, les problèmes financiers et le bien-être du personnel ont démarré.

Indicateur d'exécution

Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel et employés :
L'assouplissement qui a été apporté à la gestion des heures de travail et des congés a été accueilli avec satisfaction par le personnel à tous les niveaux.

Résultat escompté : Fourniture rapide et précise de renseignements et de conseils au personnel sur ses droits et obligations.

392. La méthode axée sur les utilisateurs a continué à être appliquée et a été associée aux améliorations apportées au système existant d'information en ligne du personnel. Cela a eu pour effet de réduire le nombre de demandes directes de 28,8% par rapport à l'exercice biennal précédent.

393. Des conseils juridiques ont été dispensés sur un large éventail de questions ayant trait au recrutement, à la retraite, aux assurances et à la protection sociale. Les dossiers concernant les appels formés devant le Comité d'appel de l'OMPI et le Tribunal administratif du BIT ont été établis et déposés au nom de l'administration.

Indicateur d'exécution

Retour d'information du personnel sur les renseignements et conseils donnés :

Le personnel à tous les niveaux a estimé que l'accès amélioré à l'information en ligne était extrêmement utile.

Résultat escompté :

Amélioration de la qualité du travail grâce à une formation à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information, à la communication, aux langues et dans d'autres domaines en rapport.

394. L'Organisation a continué à dispenser une formation en vue d'améliorer les compétences dans le domaine de la gestion, de la communication, de l'informatique et des langues. Au total, 37% des membres du personnel de l'OMPI ont pris part à des activités de formation, représentant 0,37% de la masse salariale totale. Au cours de l'exercice biennal, une formation en informatique a été assurée au sein de l'Organisation (92 participants) et à l'extérieur (16 participants) et une formation technique a été dispensée à 12 spécialistes en informatique. En outre, 66 membres du personnel ont participé à la formation en ligne à la propriété intellectuelle proposée par l'Académie mondiale de l'OMPI, des formations spécifiques ad hoc en matière de gestion ont continué à être assurées, 130 membres du personnel ont participé à des cours en rapport avec leurs besoins professionnels et 1434 personnes ont bénéficié de cours de langue.

395. Toutefois, des contraintes financières ont nécessité la réduction du volume total d'activités de formation. Les dépenses consacrées aux cours de langue ont été diminuées de 20% grâce à une réduction du nombre de cours et la formation en informatique a été suspendue au second semestre de 2004. D'autres programmes prévus, tels que la formation à la gestion des marques et du temps, ont été reportés.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des participants et de leurs supérieurs hiérarchiques :

Les évaluations générales qui ont été effectuées en ce qui concerne les cours de formation ont montré un niveau élevé de satisfaction fondé sur le retour d'information des supérieurs hiérarchiques et du personnel.

Nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI :

1434 personnes ont participé à des cours de français, d'allemand, d'anglais, d'arabe, de chinois, d'espagnol, de japonais et de russe, ainsi qu'à des cours d'expression orale et écrite et à des cours intensifs en français et en anglais. Des examens d'aptitude linguistique ont été organisés en français, en anglais et en espagnol pour 117 membres du personnel de l'OMPI, 56 d'entre eux ayant réussi l'épreuve.

Résultat escompté :

Soins de santé adéquats pour le personnel, les retraités et les délégués.

396. Toutes les demandes de soin formulées par le personnel, les retraités et les délégués étrangers, ainsi que les demandes d'entretien avant et après les missions, ont été traitées de façon satisfaisante. D'importantes mesures ont aussi été prises pour maîtriser et éviter la propagation générale du virus coxsackie identifié, et l'OMPI a planifié des mesures de préparation nécessaires dans la perspective d'une pandémie éventuelle de grippe aviaire.

397. L'extension du réseau de prestataires de soins de santé a permis aux membres du personnel et à leurs familles de bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé à des prix compétitifs. Cet élément a joué un rôle important dans la politique de maîtrise des coûts de l'Organisation.

Indicateur d'exécution

Nombre de membres du personnel, d'agents temporaires, de retraités et de délégués de l'OMPI bénéficiant de soins; rapports et commentaires émanant de toutes les personnes concernées (fonctionnaires, retraités et délégués) :

Le Service médical de l'OMPI a effectué 10 882 consultations et interventions auprès des fonctionnaires et des agents temporaires, des retraités, des délégués des États membres et des invités officiels de l'OMPI, traité 73 cas d'urgence, effectué 632 vaccinations, délivré 17 certificats médicaux et organisé 105 réunions d'information avant des missions, au cours desquelles des trousseaux de voyage ont été distribués.

Résultat escompté : Sensibilisation aux avantages des techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail sain et un meilleur accès à ces avantages.

398. La poursuite de la mise en œuvre des programmes de promotion de la santé, des mesures préventives, des politiques d'hygiène et des services de médecine générale et de médecine du travail a contribué à l'amélioration du bien-être du personnel, de ses conditions de travail et de son environnement professionnel. Plusieurs programmes de promotion de la santé publique ont été lancés, en particulier en ce qui concerne la prévention des maladies, l'ergonomie des postes de travail, la lutte contre le tabagisme et les régimes. Douze inspections d'hygiène alimentaire ont été menées dans les cuisines des deux cafétérias de l'OMPI au cours de la période considérée.

Indicateur d'exécution

Diminution notable du nombre de cas de maladies en rapport avec le milieu de travail; retour d'information des chefs de programme et des membres du personnel :

En 2004, le nombre de jours de congé de maladie a diminué de 18% par rapport à 2003.

En 2005, le nombre de jours de congé de maladie a augmenté de 15,7% par rapport à 2004, principalement à cause du virus coxsackie.

Résultat escompté : Accroissement du fonds bibliothécaire d'ouvrages de propriété intellectuelle, notamment des collections électroniques, ainsi que du nombre de langues représentées et fourniture de services d'information aux fonctionnaires de l'OMPI et à l'ensemble des personnes qui ont une communauté d'intérêts avec l'OMPI.

399. Le Centre de gestion des connaissances et la bibliothèque électronique de l'OMPI ont assuré des services de bibliothèque ouverts au personnel de l'OMPI et au public, notamment le prêt de livres et la diffusion interne d'environ 300 périodiques, ainsi que des services de référence très complets accessibles à tous les utilisateurs. Au cours de la période considérée,

le fonds bibliothécaire d'ouvrages de propriété intellectuelle s'est enrichi d'environ 800 nouveaux ouvrages.

400. Les outils de recherche en ligne ont été largement utilisés pour satisfaire des requêtes internes et externes. En raison de restrictions budgétaires, le centre a temporairement suspendu certains services de bibliothèque traditionnels et certaines activités en rapport pour se consacrer à la réorganisation du fonds bibliothécaire.

401. Une révision de grande envergure du fonds et un inventaire complet des collections de livres et de revues ont été entrepris, permettant d'améliorer notablement l'accès à la collection imprimée. La numérisation de livres, destinée à préserver la collection d'ouvrages présentant un intérêt historique, a permis la création d'une bibliothèque électronique spéciale de plus d'une centaine d'ouvrages électroniques couvrant l'essentiel des ouvrages présentant un intérêt historique en matière de propriété intellectuelle. Le service Books.Google a aussi été utilisé avec succès.

402. Dans le cadre des activités de gestion des connaissances, le bulletin d'information électronique interne *Synergia* lancé en 2003 a été amélioré et 20 numéros ont été distribués à environ 150 abonnés au cours de l'exercice biennal. Ce bulletin informe le personnel sur les activités de la bibliothèque, présente des techniques de gestion des connaissances, donne des conseils pour effectuer efficacement une recherche en ligne et indique des liens vers de nouveaux outils et bases de données d'information en ligne intéressants.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'ouvrages de différente nature relatifs à la propriété intellectuelle :

- 300 périodiques, dont 30 font partie de l'essentiel des ouvrages consacrés à la propriété intellectuelle.
- 25 130 ouvrages dont 800 articles ont été ajoutés à la collection en 2004 et en 2005.

Nombre et types de services électroniques et nouveaux :

- 24 services électroniques (bases de données) sont disponibles, notamment cinq services de l'espace Internet public (les services du consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques donnent accès à Proquest, Science Direct, Oxford Reference, the Economist Intelligence Unit (EIU) et aux services de bibliothèque électronique de la Banque mondiale).

Statistiques d'utilisation des services de la bibliothèque, y compris les services de la bibliothèque électronique, et retour d'information des utilisateurs :

- Nombre de visites : 10 à 15 par semaine en moyenne.
- Nombre de demandes extérieures de référence et de recherche : 150.
- Nombre de demandes internes de référence et de recherche : 200.
- Le bulletin d'information interne des spécialistes des connaissances de l'OMPI *Synergia* comptait 150 lecteurs.
- Le retour d'information de la part des utilisateurs internes et externes a été positif, notamment en ce qui concerne les "initiatives en matière de gestion judicieuse des connaissances" qui porte sur des techniques d'amélioration de la communication (recherche d'idées par la réflexion et l'écriture), utilisation d'outils conceptuels (schématisation conceptuelle) et création de bureaux virtuels (espaces de collaboration en ligne personnalisés).

Résultat escompté : Prise en considération des initiatives de gestion des connaissances dans les travaux du Secrétariat et renforcement de la collaboration et de l'accès à l'information pour le personnel de l'OMPI.

403. Plusieurs initiatives ont été lancées en vue d'améliorer la collaboration en ligne sur le plan interne, avec la création de plus d'une centaine de "bureaux virtuels".

Indicateur d'exécution

Efficacité des initiatives relatives à la gestion des connaissances selon le retour d'information des utilisateurs :
Malgré le retour d'information très positif des utilisateurs sur l'initiative relative aux bureaux virtuels, le recours continu à cette technique est resté limité.

Résultat escompté : Contribution effective au contenu et à la conception de l'Intranet et initiatives visant à accroître la contribution du personnel au site Intranet de l'OMPI et son utilisation de ce site.

404. Pour des raisons budgétaires, la contribution au contenu et à la conception du site Intranet de l'OMPI a été limitée.

Indicateur d'exécution

Utilisation des services et retour d'information des utilisateurs :
N/D

Résultat escompté : Fourniture aux États membres de services d'information en matière de propriété intellectuelle.

405. Des services de recherche et de référence en rapport avec la propriété intellectuelle ont été fournis à des chercheurs de prestige, à des spécialistes et à d'autres utilisateurs venant de pays en développement.

Indicateur d'exécution

Utilisation des services et retour d'information des utilisateurs :
Quelque 150 demandes de recherche ou de référence ont été traitées. Le retour d'information des utilisateurs a été très positif.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 12.2 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

17 537

Sous-programme 12.3 – Service des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents

OBJECTIF : Gérer les conférences et faciliter la compréhension des délibérations et des publications entre les États membres et au sein du Secrétariat.

Résultat escompté : Fourniture aux délégués et au Secrétariat de services efficaces pour les conférences et autres réunions.

406. Des dispositions d'ordre logistique et administratif ont été prises pour assurer les services de Secrétariat des conférences et des réunions tenues à Genève et ailleurs, y compris l'interprétation et la fourniture de documents. Au cours de la période considérée, l'utilisation des salles de conférence de l'OMPI a augmenté d'environ 20% par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Un nouveau système de base de données destiné à faciliter le recrutement des interprètes ainsi que l'administration de leurs services a été mis en place. En outre, un nouvel élément ajouté sur le site Internet de l'OMPI a permis aux délégués et au public d'avoir facilement accès à des informations sur les réunions, et les procédures internes applicables à la préparation et aux services de secrétariat des réunions ainsi qu'à la diffusion électronique des documents ont été rationalisés.

Indicateur d'exécution

Satisfaction des délégués quant aux services fournis pour les conférences :

Le retour d'information de la part des délégués et du personnel de l'OMPI a été extrêmement positif. Des services d'appui aux conférences ont été fournis pour :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Nombre de réunions à Genève	63	88
Nombre de réunions ailleurs (pour lesquelles des documents ont été fournis)	105	128
Nombre de contrats établis pour des interprètes indépendants	430	591
Nombre de journées de travail des interprètes indépendants	1 538	1 644
Nombre de participants aux réunions tenues à Genève	4 360	5 864
Nombre d'autres réunions (visites, réunions internes, réunions ad hoc, etc.)	1 298	1 554

Résultat escompté : Amélioration de l'efficacité de la diffusion des documents de réunion et de la publication de ces documents sur le site Web de l'OMPI.

407. La publication sur le site Internet de l'OMPI des renseignements et documents relatifs aux réunions a été largement développée avec la mise à disposition d'une base de données générale relative aux documents et d'outils de recherche puissants et la diffusion hebdomadaire de courriers électroniques complémentaires aux abonnés intéressés. Les délégués, les membres du personnel et le public peuvent désormais accéder rapidement aux informations relatives aux réunions tenues à Genève et ailleurs ainsi qu'aux documents de réunion correspondants, et effectuer des recherches à cet égard.

Indicateur d'exécution

Diffusion rigoureuse et en temps voulu des documents :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Nombre de documents distribués (toutes langues confondues)	3 882	3 912
Nombre de circulaires officielles et autres notifications envoyées	541	634
Nombre de jeux de documents préparés et expédiés	135 472	168 608

La plupart des circulaires d'information et autres communications internes ont été diffusées au personnel par voie électronique, la distribution d'exemplaires sur papier ayant pratiquement cessé.

Résultat escompté : Liens de télécommunications modernes entre tous les bâtiments occupés par l'OMPI et utilisation économiquement rationnelle des télécommunications.

408. L'effet conjugué des mesures de maîtrise et de rationalisation des coûts liés à l'infrastructure des télécommunications (équipement, entretien et location de lignes) et de la diminution des dépenses de fonctionnement, après négociation de tarifs préférentiels avec les fournisseurs, a donné lieu à des frais considérablement moins importants que prévu.

Indicateur d'exécution

Maintien des coûts globaux des télécommunications au niveau de ceux de l'exercice biennal 2002-2003 malgré une utilisation accrue :

Le montant total des coûts de télécommunication a été réduit de 30%. Les coûts liés à l'infrastructure pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été inférieurs de 33% par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les coûts de téléphonie fixe et mobile ont baissé respectivement de 36 et 12%, grâce aux efforts déployés sans relâche pour obtenir des tarifs plus intéressants sur le marché hautement compétitif des télécommunications.

Résultat escompté : Gestion efficace et rationnelle des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.

409. Les services ont été fournis en temps voulu, de façon efficace et économique. Quelque 127 000 courriers reçus ou expédiés, notamment par télécopie et par voie électronique, ont été enregistrés au niveau central (213 000 colis et lettres supplémentaires reçus, principalement destinés au secteur du PCT, ont aussi été traités). Tous les courriers reçus ont été vérifiés par les services de sécurité. Des services de messagers-chauffeurs ont été assurés entre les différents bâtiments occupés par l'OMPI. En ce qui concerne le courrier expédié, l'aspect concurrentiel du marché conjugué au grand nombre de courriers (plus de 2,4 millions au cours de l'exercice biennal contre 2,1 millions en 2002-2003), ont permis de réaliser des économies considérables dans les frais d'expédition.

410. Les travaux de classement, de conservation (notamment la numérisation de documents ayant une importance historique) et de restructuration des archives centrales se sont poursuivis, permettant des recherches plus aisées. Toutefois, des contraintes budgétaires ainsi que des retards dans la mise en place d'un système de gestion électronique des documents ont entraîné une accumulation importante de documents sur papier attendant d'être numérisés,

enregistrés et archivés. Ce système permettrait de moderniser le mode de traitement du courrier et créerait un environnement totalement électronique en ce qui concerne la production, la gestion, l'archivage et la recherche de documents. En attendant sa mise en place, les mesures prises portaient essentiellement sur la mise au point d'une technique de numérisation des images applicable au courrier en cours de traitement et aux documents les plus récents et la mise en place d'un serveur de télécopie dédié à la réception, à l'archivage, à l'indexation et à la diffusion électroniques des messages reçus aux adresses électroniques et aux numéros de télécopie centralisés de l'OMPI.

411. Sous les auspices du Conseil international des archives, l'OMPI a travaillé activement avec d'autres organismes des Nations Unies à Genève à l'élaboration de politiques et de pratiques harmonisées en matière de gestion du courrier informatisé et des archives au sein du régime commun des Nations Unies, notamment des normes relatives au traitement des documents sur tous les types de support.

Indicateurs d'exécution

Exploitation efficace et en temps voulu des systèmes de gestion du courrier informatisé et des archives et distribution en temps voulu du courrier et de la correspondance interne :

Presque la totalité du courrier (sur papier et sous forme électronique) a été enregistrée et distribuée dans un délai d'un jour suivant réception, malgré les contrôles de sécurité renforcés.

Utilisation économiquement rationnelle du courrier postal et des autres services de messagerie :

Tandis que le nombre total de courriers expédiés a augmenté (2 450 000 courriers en 2004-2005 contre 2 127 000 en 2002-2003), le poids total du courrier postal a fortement diminué (passant de 723 tonnes en 2002-2003 à 388 tonnes en 2004-2005), essentiellement en raison du recours plus important aux voies électroniques, entraînant une réduction importante des coûts globaux d'expédition. L'OMPI a continué à bénéficier de tarifs extrêmement avantageux pour les diverses destinations à travers le monde et les diverses catégories de courrier. Les frais liés au courrier postal ont atteint six millions de francs suisses en 2004-2005 contre 8,2 millions de francs suisses en 2002-2003.

Résultat escompté : Traduction de documents dans davantage de langues de travail.

412. Le Service linguistique a assuré des traductions dans les six langues officielles des Nations Unies ainsi qu'en allemand, en portugais et en italien, il a maintenu la bonne qualité des documents traduits, mis en forme, relus et révisés tout en assurant le délai le plus court possible pour la distribution des documents. La demande globale de services de traduction a augmenté par rapport à l'exercice précédent et il a été satisfait à une large proportion de cette demande supplémentaire grâce à l'externalisation de la traduction, l'équipe de traduction interne ayant été réduite de 16%.

413. Il convient de noter, au cours de l'exercice biennal, un accroissement des demandes reçues des États membres concernant la mise à disposition des documents relatifs aux réunions de l'OMPI tenues à Genève dans toutes les langues de travail (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe). Il n'a cependant pas été possible de répondre à cette demande du fait de restrictions budgétaires importantes.

414. Le Service linguistique a eu accès à un certain nombre d'outils informatiques, notamment dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur avec un système de mémoire de traduction importante, des bases de données terminologiques qui ont été enrichies

et mises à la disposition de chaque traducteur, sans oublier les outils et ressources accessibles sur l'Internet. Ces outils lui ont permis de maintenir un niveau élevé de productivité.

Indicateurs d'exécution

Retour d'information des délégués sur la qualité et l'obtention en temps voulu des traductions :

Les délégués et les membres du personnel ont été satisfaits de la qualité et des délais de livraison des traductions.

Volume de traductions produites conforme aux normes de productivité :

Les traductions et les documents mis en forme ou relus ont représenté un volume total d'environ 55 000 pages de texte standard, dont 110 traductions de lois, règlements, lois types ou projets de lois reçus de 56 pays ou groupes de pays ou établis à leur intention et des documents pour la plupart des 151 réunions qui se sont tenues au siège de l'OMPI et des 233 qui se sont tenues ailleurs.

Le volume des travaux de traduction, de mise en forme, de relecture et de révision a présenté un excellent niveau de productivité globale.

Résultat escompté : Augmentation du volume du travail d'impression réalisé dans l'Organisation, y compris les brochures du PCT, les publications et les documents.

415. Au cours de l'exercice biennal, le volume du travail d'impression réalisé dans l'Organisation a diminué d'environ 66%, essentiellement par suite de l'augmentation de la production de CD et de DVD remplaçant les versions sur papier chaque fois que cela était possible. Dans le même temps, l'impression à l'extérieur de certaines publications a été interrompue, en raison de l'accroissement des capacités de l'Organisation en matière d'impression spécialisée et d'impression en couleur, en particulier en ce qui concerne la Revue de l'OMPI et la Gazette des marques.

Indicateur d'exécution

Augmentation de la production de l'imprimerie de l'Organisation, y compris l'impression en couleur :

Au cours de l'exercice biennal, le volume du travail d'impression réalisé dans l'Organisation s'est abaissé à 141 127 388 pages en 2004-2005 contre 213 395 337 en 2002-2003. Le matériel d'impression en couleur a permis la production de 8 606 257 pages en 2004-2005 contre 4 107 371 pages en 2002-2003.

Résultat escompté : Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.

416. Les publications, documents et autres textes, sur papier ou sous forme électronique, ont été livrés dans les délais prévus.

Indicateurs d'exécution

Nombre de publications, documents et autres textes (sur papier ou sous forme électronique) livrés dans les délais prévus :

Tous les documents et publications ont été produits en temps voulu. Les utilisateurs n'ont formulé aucune plainte.

Augmentation du nombre des publications produites sous forme électronique (CD, DVD, etc.) :

43 698 DVD et CD ont été produits et expédiés dans les délais contre 6006 en 2002-2003.

Réduction des coûts en faisant réaliser les publications dans le cadre de contrats de sous-traitance (et aussi à l'intérieur de l'Organisation lorsqu'il conviendra) :

286 bons de commande (contre 466 en 2002-2003) ont été établis à l'intention de fournisseurs extérieurs, un chiffre qui traduit l'augmentation de la production interne.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 12.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

39 674

Sous-programme 12.4 – Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments

OBJECTIF : Assurer des services économiques et adaptés en matière d'achats et de voyage; accomplir d'autres tâches de planification administrative et technique et gérer les locaux et la sécurité.

Résultat escompté : Livrer du matériel, des produits et des services de la meilleure qualité possible au meilleur coût et en temps voulu, en utilisant des procédures transparentes et juridiquement adéquates.

417. Le Service des achats a continué à obtenir la livraison de matériel, de produits et de services à l'appui des activités de l'OMPI. Au cours de l'exercice biennal, 2643 bons de commande internes ont été émis et 105 contrats représentant un montant total d'environ 118 millions de francs suisses ont été établis à la suite d'une invitation à soumissionner adressée à 654 fournisseurs. Soixante-six contrats de ce type ont été soumis au Comité d'examen des contrats dans le cadre des neuf sessions tenues en 2004-2005.

Indicateur d'exécution

Niveau de prix et de qualité du matériel, des produits et des services obtenus :

- Un rabais de 575 000 francs suisses a été négocié sur les frais de résiliation découlant du passage du système du WIPOnet de SITA-IBM au Centre international de calcul.
- Conclusion d'un contrat de trois ans pour la location de photocopieuses multifonctions (copie, télécopie, numérisation), permettant de réaliser une économie de plus de 200 000 francs suisses par an grâce à la réduction des coûts de location des photocopieuses et des coûts d'achat et d'entretien des imprimantes locales et en réseau.
- Conclusion d'un contrat pour la sous-traitance des services de traduction du PCT pour un montant total de 1,7 million de francs suisses.
- Conclusion d'un contrat de trois ans pour la fourniture des cartouches d'encre permettant de réaliser une économie de plus de 50 000 francs suisses par an, soit 20% du montant total des dépenses antérieures.
- Des contrôles stricts ont été maintenus en ce qui concerne la distribution de fournitures.
- Gestion et actualisation en cours de la base de données des fournisseurs.
- Des négociations ont débouché sur une diminution du montant réclamé par BPS en ce qui concerne l'ancien bâtiment de l'OMM, ce montant passant de 1,4 million de francs suisses à 700 000 francs suisses.

Résultat escompté : Obtenir pour les voyages des conditions satisfaisantes et avantageuses conformes aux normes de sécurité.

418. L'OMPI a pu continuer à obtenir des conditions de voyage très satisfaisantes et très avantageuses, notamment des tarifs préférentiels auprès de compagnies aériennes qui ont permis de réaliser des économies sur les frais de voyage.

419. Une proposition de système automatisé pour les autorisations de voyage a été élaborée, dans le but d'accroître l'efficacité sur le plan administratif.

Indicateurs d'exécution

Traitement dans les délais de toutes les demandes d'autorisation de voyage et de visa d'entrée :

2326 demandes d'autorisation de voyage et 1458 demandes de visa d'entrée ont été traitées dans les délais.

Réduction du temps moyen nécessaire au traitement des autorisations de voyage :

Une proposition a été soumise en vue d'introduire un système automatisé pour les autorisations de voyage qui permettrait de réduire le temps moyen nécessaire au traitement de ces autorisations.

Montant des économies découlant des tarifs spéciaux et des accords avec les compagnies aériennes :

La négociation de tarifs spéciaux avec les compagnies aériennes a permis de réaliser une économie de 3 013 677 francs suisses.

Résultat escompté : Gérer efficacement les locaux de l'OMPI et assurer efficacement la sécurité des bâtiments.

420. Les politiques de location ont été révisées sur la base des besoins actuels de l'Organisation et des prévisions à cet égard. L'occupation de l'ancien bâtiment de l'OMM a permis à l'OMPI de réaliser des économies substantielles dans les coûts de location en quittant certains bâtiments : Sogival et IBM, ainsi que les aires de stockage et les places de stationnement correspondantes; Union Carbide; Budé et les places de stationnement louées à l'Hôtel Intercontinental; Casai; OIM; ainsi que le dépôt des Colombettes. Le bâtiment de Chambésy, qui devait être rendu le 31 décembre 2006, a été libéré et des négociations ont été menées avec le propriétaire afin d'étudier les possibilités de le lui rendre avant cette date.

421. La libération de ces bâtiments ayant entraîné un manque de places de stationnement pour le personnel déplacé au siège de l'OMPI ou dans les environs, 55 places de stationnement supplémentaires ont été louées au parking des Nations.

422. La réinstallation des membres du personnel du PCT et l'emménagement dans l'ancien bâtiment de l'OMM ont été achevés en février 2004. Les alarmes, la surveillance vidéo et l'extension du système de contrôle d'accès extérieur ont été mis en service. La gestion et le suivi de ce système ont été confiés au PCT. Un nouveau système de verrouillage a été mis en place parallèlement au plan d'accès correspondant. Les questions relatives aux garanties d'entreprise couvrant les défauts devant encore être corrigés dans le hall d'entrée de l'ancien bâtiment de l'OMM ont fait l'objet d'un suivi.

423. D'autres travaux d'amélioration des bâtiments ont été entrepris, notamment l'aménagement de deux salles de conférence situées au treizième étage du bâtiment AB et d'une salle de formation pour l'Académie mondiale de l'OMPI dans le bâtiment P&G. Des rayonnages ont aussi été installés dans les espaces de stockage des Sablières I et II pour répondre aux besoins d'archivage du PCT, et dans les dépôts du Département des finances, dans le bâtiment Giuseppe-Motta.

424. Des travaux d'entretien des installations existantes ont été régulièrement effectués et un système de climatisation défectueux ainsi que des installations électriques obsolètes ont été remplacés dans le bâtiment AB. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés dans le bâtiment GBII.

425. En 2005, un nouveau contrat a été conclu pour les services de nettoyage des locaux de l'OMPI. Par ailleurs, un cahier des charges a été établi et une analyse comparative a été réalisée en ce qui concerne les offres reçues pour les services de jardinage et le remplacement, en 2006, de panneaux d'électricité obsolètes dans le bâtiment AB et l'ajout de dispositifs d'alimentation supplémentaires.

426. En ce qui concerne les services de sécurité, il a été demandé aux autorités suisses de procéder à une évaluation des conditions de sécurité dans les bâtiments de l'OMPI à Genève en 2004, compte tenu de la menace mondiale de terrorisme envers le personnel et les biens des Nations Unies. Il a été estimé dans le rapport établi à la suite de cette évaluation que les mesures en vigueur étaient appropriées compte tenu du niveau de risque à l'époque. Toutefois, il a été reconnu que des améliorations pouvaient être apportées en ce qui concerne le périmètre de sécurité.

427. En 2005, il a été demandé à des membres du personnel de sécurité du Tribunal international pour la répression des crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie des Nations Unies de procéder à une première évaluation de l'OMPI, dans le cadre des normes minimales de sécurité opérationnelles recommandées par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Ce rapport a conclu que les mesures en vigueur nécessitaient des améliorations considérables. Des actions ont été entreprises pour mener à bien en priorité cette entreprise difficile au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

428. En 2005, les services de sécurité physique préventive ont été renforcés et une patrouille mobile à pied a été chargée de surveiller les bâtiments AB, GBI, GBII, P&G, de l'ancien bâtiment de l'OMM et des parkings.

429. Une collaboration plus étroite en matière de sécurité a été engagée avec l'Organisation des Nations Unies à Genève et d'autres institutions spécialisées à Genève, en vue d'évaluer et de limiter le risque pour le personnel, les informations et les biens de l'OMPI.

Indicateur d'exécution

Taux d'occupation et nombre de bureaux en réserve, fréquence de la réinstallation des membres du personnel, nombre de locaux loués et coût des locations, nombre d'incidents en rapport avec la sécurité des bâtiments :

- Le taux d'occupation de l'ensemble des bâtiments a atteint environ 91% au cours de l'exercice biennal. À la fin de l'année 2005, quelque 130 postes de travail sur 1450 étaient inoccupés.
- En 2004, quelque 330 membres du personnel du PCT ont été réinstallés, marquant la fin du transfert des services du PCT dans l'ancien bâtiment de l'OMM qui compte 455 postes de travail.
- Quelque 1370 déménagements ont été effectués, pour libérer des bâtiments qui ne seraient plus utilisés ou à la suite d'une réorganisation de certains services.
- À la fin de l'année 2005, les bâtiments administratifs étaient répartis sur quatre sites (contre 10 précédemment), dont deux sont situés à proximité du siège de l'OMPI.
- Le montant des loyers et des charges s'est élevé à 28 060 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2004-2005, soit une réduction de 17% par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.
- Aucun incident majeur lié à la sécurité n'est survenu au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 12.4 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

65 578

Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction

OBJECTIF : Poursuivre les travaux relatifs à la nouvelle construction autorisée dans le respect des délais, du budget et du cahier des charges et donner toutes les informations nécessaires aux États membres.

Résultat escompté : Réalisation dans les délais et au meilleur coût du projet relatif à la nouvelle construction.

430. En janvier 2004, l'OMPI a dénoncé le contrat qui la liait avec l'entreprise générale désignée pour la nouvelle construction, à la suite d'un litige survenu entre les deux partenaires du consortium qui les a empêchés d'honorer leurs obligations contractuelles envers l'OMPI. L'Organisation a toutefois été en mesure d'obtenir l'achèvement des travaux préparatoires et la fermeture du chantier par le consortium.

431. L'Organisation a en outre estimé qu'il était devenu nécessaire de réaliser une étude sur les possibilités de réduction des coûts. À cette fin, les architectes et les ingénieurs du projet ont, à la demande de l'OMPI, entrepris des études complémentaires dont les résultats ont été présentés dans un rapport en 2004. Après l'acceptation par l'OMPI des solutions proposées, de nouveaux plans et de nouveaux cahiers des charges ont été élaborés en vue d'un appel d'offres public international, réalisé en 2005, et une étude portant sur la construction d'un sous-sol supplémentaire a été réalisée.

432. Les honoraires dus aux architectes et aux ingénieurs au titre du projet initial qui a été abandonné ont été versés conformément aux accords signés par l'ensemble des parties, de même que les montants correspondant aux travaux effectués par l'entreprise générale dans le cadre du contrat qui a été dénoncé.

433. En 2005, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le projet de construction révisé et la proposition tendant à recourir à un financement bancaire extérieur pour ce nouveau projet. À cet égard, les règles, les procédures et les cahiers des charges pour la gestion du projet ont été établis conformément aux lignes directrices recommandées par les vérificateurs externes des comptes et adoptés par les États membres.

Indicateur d'exécution

Avancement des projets de construction en respectant les délais imposés et les contraintes budgétaires :

- Confirmation le 12 janvier 2004 par l'OMPI de la dénonciation du contrat conclu avec l'entreprise générale.
- Achèvement des travaux préparatoires.
- Présentation le 7 juillet 2004 du rapport des architectes et des ingénieurs sur les possibilités de réduction des coûts du projet.
- Révision du budget du projet à 125,5 millions de francs suisses, y compris le sous-sol supplémentaire.
- Approbation par les États membres du projet de construction révisé, y compris le sous-sol supplémentaire, et de la proposition de financement extérieur du nouveau bâtiment.
- Paiement d'un montant total de 6 708 970 francs suisses correspondant aux travaux préparatoires, aux honoraires et aux dépenses de fonctionnement.

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du sous-programme 12.5 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	7 854
--	--------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs suisses) au titre du programme principal 12 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	143 508
---	----------------

PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Techniques de l'information

434. La réduction des dépenses a continué de constituer l'objectif principal en la matière tout au long de l'exercice biennal, les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élevant à 28,55 millions de francs suisses alors que le budget révisé de ces dernières pour 2004-2005 avait été établi à 30,55 millions de francs suisses. Par rapport au montant initial de ce budget prévu pour l'exercice biennal, qui était de 58,18 millions de francs suisses, l'économie est de 29,63 millions de francs suisses. Les économies réalisées dans les dépenses relatives au système informatique central prévues en 2004 ont servi à renouveler, en 2005, 40% des postes de travail de l'Organisation : condition nécessaire au passage à Windows XP.

435. Au cours de la période considérée, le système de gestion de l'information administrative (AIMS), dernier des grands projets de l'OMPI ayant trait aux techniques de l'information, a été mis en service. La plupart des grands projets ayant trait aux techniques de l'information lancés par l'OMPI au cours des sept dernières années ont donc, à ce jour, été réalisés.

Sous-programme 13.1 – Politiques et systèmes informatiques

OBJECTIF : **Élaborer et mettre en œuvre des politiques informatiques tout en assurant l'amélioration constante des systèmes informatiques de l'OMPI afin qu'ils répondent aux besoins des États membres et du Secrétariat.**

<u>Résultat escompté :</u>	Mise en conformité des projets relatifs aux techniques de l'information avec les objectifs déclarés et la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.
-----------------------------------	---

436. La commission de l'OMPI chargée de la politique informatique s'est réunie cinq fois et a approuvé un certain nombre de politiques générales importantes en matière d'utilisation, de

répartition et de remplacement du matériel informatique au sein de l'Organisation. La commission a également servi d'instance pour l'établissement d'un dialogue avec les secteurs d'activité de l'OMPI sur l'établissement de priorités dans le domaine des techniques de l'information.

437. En 2004, tous les modules définis dans le cadre du projet AIMS ont été mis en service, à un coût d'exécution global inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initialement approuvé (9,1 millions de francs suisses contre 10,9 millions prévus dans le budget). Le module de recettes prévu au titre de ce projet a subi un léger retard en raison de restrictions budgétaires dont le programme a été l'objet en 2003 et du fait que des conditions de fonctionnement complexes sur le plan technique devaient être mises en place, en particulier une adaptation du logiciel et la conception de 17 interfaces avec des systèmes déjà en place dans d'autres secteurs d'activités de l'OMPI.

438. Des progrès considérables ont été réalisés en 2005 pour stabiliser l'AIMS en réglant la plupart des problèmes signalés par les utilisateurs et en apportant plusieurs améliorations. En outre, une proposition visant à améliorer les procédures administratives, notamment les demandes électroniques d'autorisation de voyage et les ordres d'achat, a été approuvée.

439. L'équipe informatique interne a réalisé d'importants progrès quant à la reprise de la plus grande partie de l'appui au système AIMS précédemment assuré par le partenaire externe chargé de la mise en œuvre et de l'assistance. L'indice de satisfaction globale des utilisateurs concernant le nouveau système s'est amélioré et le passage dans le nouvel exercice biennal s'est effectué graduellement.

440. Une évaluation interne indépendante et complète du projet WIPOnet – comprenant une enquête auprès des offices de propriété intellectuelle dans le cadre de laquelle il leur a été demandé de faire part de leur avis sur ce projet – s'est achevée au milieu de 2004. Le rapport d'évaluation contient 27 recommandations relatives aux pratiques actuelles en matière de techniques de l'information et aux projets à venir.

441. Un certain nombre de règles de sécurité informatique ont été élaborées, approuvées et mises en œuvre, et certaines règles en vigueur réexaminées. Les mécanismes internes et externes de contrôle de la vulnérabilité, ainsi que les vérifications ordinaires de la sécurité des applications Web, ont permis de maintenir un bon niveau de gestion de la vulnérabilité. En atteste l'absence d'attaques malveillantes (virus, programmes malveillants, mise en danger du système), malgré le nombre toujours croissant de malveillances. Les systèmes de protection du périmètre ont rejeté quelque 500 tentatives d'intrusions par jour.

442. La productivité des membres du personnel s'est considérablement améliorée au milieu de 2004 grâce à l'adoption sur les passerelles du courrier électronique d'une fonction de filtrage qui supprime réellement la majorité des messages non sollicités (messages publicitaires ou SPAM). Chaque jour, cette fonction décèle et supprime automatiquement quelque 30 000 messages de ce type, qui représentent environ 70% de tous les messages reçus, dont plus de 200, ou environ 2,3%, sont contaminés par un virus.

Indicateurs d'exécution

Évaluations postérieures à la mise en œuvre :

Une évaluation interne indépendante et complète du projet WIPOnet a été réalisée.

Retour d'information des utilisateurs, tels que fonctionnaires de l'OMPI et États membres :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu.

Finalisation et application du Plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information :

Les projets suivants faisant partie du Plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information ont, dans le contexte actuel de réduction des dépenses, été réalisés : BNPI (bibliothèque numérique de propriété intellectuelle), PCT-SAFE (sécurité des demandes déposées par voie électronique), WIPOnet et AIMS.

Résultat escompté : Optimisation des ressources dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information.

443. Des progrès satisfaisants ont été accomplis pour ce qui est de l'optimisation des ressources, tant sur le plan de la rationalisation du système et des services que de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des techniques de l'information. Des progrès doivent encore être accomplis en matière de ressources humaines, certains des principaux systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations étant toujours gérés par des individus plutôt que par des équipes.

Indicateurs d'exécution

Avantages quantifiables en termes de coûts ou de performance découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources :

Parmi plusieurs initiatives de ce type prises par l'OMPI, citons le recours aux complexes de stockage acquis dans le cadre du projet IMPACT (gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets) comme espace de stockage partagé pour de nombreuses applications internes de l'OMPI relatives à ses opérations, telles que le courrier électronique.

Augmentation de l'effectif des services pouvant travailler sur différents systèmes :

Peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine.

Finalisation et observation des directives techniques concernant les techniques de l'information :

Des conflits de priorités en matière d'exécution des programmes ont eu pour effet de retarder la mise en œuvre des directives techniques concernant les techniques de l'information. Il est à souhaiter que cette tâche pourra être entreprise au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Toutefois, dans un premier temps, on a commencé, à la fin de 2005, à former le personnel à la gestion de la bibliothèque d'infrastructure (ITIL) pour faciliter la mise en œuvre d'un cadre de gestion des services informatiques.

Résultat escompté : Actualisation des systèmes existants et adaptation de ces systèmes à l'évolution des besoins de l'OMPI.

444. Seules les modifications essentielles ont été apportées aux systèmes opérationnels.

Indicateurs d'exécution

Nombre de plans d'exécution et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications et améliorations apportées aux systèmes :

Des travaux préliminaires sur les procédures de vérification des changements ont été entrepris.

Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète :

Seuls les changements indispensables ont été apportés.

Retour d'information des utilisateurs :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu.

Résultat escompté : Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.

445. Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) plénier s'est réuni en février 2004 et a reçu des rapports sur l'état d'avancement des projets AIMS et WIPOnet, de l'initiative visant à relier les réseaux WIPOnet, TriNET et Patnet et des activités de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Il a également été informé de l'évolution des travaux du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG).

446. Le SDWG a tenu trois réunions en janvier et en novembre 2004, ainsi qu'en septembre 2005. Il a examiné et adopté la norme ST.36, une nouvelle norme OMPI en vertu de laquelle il est recommandé d'avoir recours aux ressources XML (eXtensible Markup Language) pour le dépôt, le traitement, la publication et l'échange de tout type d'information relative aux brevets. Le SDWG a également examiné et approuvé la révision des 10 standards OMPI existants, notamment ceux qui devaient être modifiés pour être mis en conformité avec la réforme de la classification internationale des brevets (CIB). Le SDWG a élaboré, approuvé et diffusé trois questionnaires, portant respectivement sur les procédures de correction appliquées dans les offices des brevets, sur l'harmonisation et l'identification des différentes parties des descriptions de brevet et sur les formats des éléments figuratifs des marques actuellement en vigueur dans les offices de propriété intellectuelle. Il a aussi approuvé un projet de renouvellement du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, ainsi que son nouveau contenu et une nouvelle plate-forme de publication.

447. Le Secrétariat a fourni un appui au SDWG dans l'accomplissement de ses travaux, notamment par l'établissement de documents de travail et des projets de rapports correspondants. Il a également assuré un appui à 10 équipes d'experts du SDWG, dont sept étaient sous la responsabilité du Secrétariat, ainsi qu'à 11 réunions de ces équipes, tout en coordonnant leurs travaux.

448. Quelque 226 rapports techniques annuels (ATR) sur les activités liées aux brevets, marques et dessins ou modèles industriels ont été établis en 2003 et 2004 par les offices de propriété industrielle; ils ont été traités et publiés sur le site Web de l'OMPI au moyen du nouveau système de gestion des ATR.

449. Sur la base des demandes reçues de ses délégués, le SDWG a mis en place trois nouvelles tâches concernant l'établissement d'une norme XML afférente au traitement et à l'échange électronique de données sur les marques, l'actuelle norme de l'OMPI ST.50 et les pratiques suivies par les offices de brevets en matière de citations. Le SDWG a également institué, à la demande du Secrétariat, deux nouvelles tâches concernant la révision des deux normes de l'OMPI.

Indicateur d'exécution

Retour d'information des délégués :

Les délégués ont recommandé que l'OMPI révise son Plan stratégique concernant les techniques de l'information de manière à assurer sa validité pour cinq nouvelles années.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.1
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

15 178

Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques

OBJECTIF : Assurer l'efficacité, la stabilité, l'intégration, la modularité et la sécurité des systèmes informatiques, entretenir l'infrastructure de communications en réseau nécessaire et fournir des services informatiques visant à améliorer l'échange d'information au sein du Secrétariat et parmi les milieux mondiaux de la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Mise en place d'une infrastructure moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue de la maximisation de la productivité du personnel.

450. L'accent est mis, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, sur des initiatives tendant à assurer la maîtrise des coûts en amont et le renforcement et la rationalisation de l'infrastructure tout en répondant à de nouveaux besoins tels qu'une plus grande continuité des opérations, une disponibilité accrue du système et le traitement de risques nouveaux et grandissants sur le plan de la sécurité.

451. Le déménagement du système du PCT dans la nouvelle salle informatique sécurisée située dans l'ancien bâtiment de l'OMM a été achevé au cours du premier semestre de 2004. Grâce à l'utilisation de liens de communication directs avec le matériel analogue situé dans la salle informatique principale du bâtiment AB de l'OMPI, il est maintenant possible d'envisager des mesures qui permettront d'assurer une plus grande continuité des opérations des principaux systèmes du PCT. Le réseau interne de l'OMPI (LAN) a également été étendu et sécurisé pour permettre l'aménagement complet de l'ancien bâtiment de l'OMM.

452. Dans le cadre du regroupement du stockage et de la sauvegarde des données, le matériel du complexe de stockage (SAN) a été réaffecté comme ressource centralisée couvrant l'ensemble des opérations. L'objet principal de cette initiative était de réduire les coûts liés à la sauvegarde, au stockage et à l'administration du système grâce à des économies d'échelle.

453. En conséquence, le système AIMS a été mis en service au moyen de la technologie SAN. De plus, les serveurs de courrier électronique de l'OMPI, l'ensemble des bases de données Oracle, ainsi que la majorité des serveurs d'application à partir de Windows sont désormais convertis à la fonction de stockage et de sauvegarde centralisée.

454. En ce qui concerne le regroupement de la fonction de sauvegarde, un nombre accru de systèmes ont été convertis en services de sauvegarde centralisés fondés sur le robot chargeur. À la fin de l'exercice biennal, le volume des sauvegardes quotidiennes automatiques s'élevait à 1,8 téraoctets, correspondant à neuf millions de fichiers. En moyenne, 120 sessions de sauvegarde ont été ouvertes chaque jour, représentant une durée globale de 70 heures.

455. Une nouvelle version du logiciel de gestion centralisée des postes de travail (ZEN) a été installée sur la majorité des ordinateurs de bureau en réseau en vue du passage à Windows XP.

456. Les différents segments du réseau de l'imprimerie ont été regroupés et reliés par connexion sécurisée à l'Intranet pour faciliter les transferts de grandes quantités de données.

457. La plupart des photocopieuses de l'OMPI ont été remplacées par des appareils multifonctions (photocopie, impression en réseau et numérisation) au titre d'un nouveau contrat entraînant des économies et une amélioration importante des fonctions d'impression en réseau et de numérisation. Ces appareils remplaceront efficacement le parc d'imprimantes en réseau désuet sans qu'il soit nécessaire d'investir dans de nouvelles imprimantes.

458. Le passage du système de gestion des formulaires électroniques e-Works à une plateforme à client léger avec interface Web a été achevé. Ce système, nouveau et plus fiable, permet désormais d'étendre l'utilisation des formulaires électroniques à des procédures administratives plus complexes.

459. À la demande du Bureau du PCT, huit nouveaux serveurs permettant de mettre en place une fonction interne de reconnaissance des caractères ont été installés, testés et mis en service.

460. Au cours de l'exercice biennal, le service d'assistance technique a traité un total de 33 645 demandes, y compris 1552 déménagements d'ordinateurs individuels, 1698 réparations d'ordinateurs, 781 réparations d'écrans, 1576 interventions relatives à des imprimantes et 256 configurations d'ordinateurs portables.

461. Au total 110 jours de formation ont été organisés à l'intention de 86 membres du personnel au cours du premier semestre de l'année 2004. En raison de restrictions budgétaires, la formation du personnel informatique a été grandement réduite tout au long de 2004, mais une formation à l'utilisation de la bibliothèque d'infrastructure a été dispensée à la fin de 2005. Cette dernière devrait se poursuivre durant le prochain exercice biennal.

Indicateurs d'exécution

Dépenses effectives conformes au budget :

Les dépenses autres que les dépenses de personnel sont restées dans les limites fixées par le budget.

Déroutement des activités conforme au plan d'exécution :

En raison de la limitation des ressources humaines, seules les tâches hautement prioritaires ont été assurées.

Nombre d'objectifs qualitatifs atteints :

Le taux de disponibilité des différents systèmes de bureautique et services en réseau a avoisiné les objectifs fixés de 98-99%, et ce, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Ces valeurs sont très satisfaisantes, les interventions concernant ces systèmes n'ayant lieu que durant les heures de travail.

Nombre d'éléments de réseau et d'éléments matériels et logiciels mis au niveau des normes de l'industrie, selon les besoins :

À la fin de 2005, quelque 750 nouveaux postes de travail et 100 nouveaux écrans ont été achetés, conformément à la politique de l'OMPI en matière de remplacement du matériel informatique. Les nouveaux ordinateurs seront installés dans le cadre du projet de passage à Windows XP en 2006. Au titre du regroupement des serveurs, un total de 21 nouveaux serveurs ont été mis en service au cours de l'exercice biennal et une trentaine d'anciens ont été retirés.

Statistiques d'utilisation des services de réseau

Quelques exemples de l'utilisation du réseau de l'OMPI :

- e-Works, le système de gestion des formulaires électroniques, a traité au total 16 219 et 28 256 documents respectivement en 2004 et 2005, comprenant : 7162 et 17 938 demandes de congé; 8975 et 10 176 demandes de congé pour rendez-vous médical et 82 et 142 demandes de matériel informatique.
- Le réseau Intranet de l'OMPI a répondu à plus de 7,5 millions demandes de pages.

Nombre de membres du personnel formé aux techniques pertinentes :

Durant l'exercice biennal, les membres du personnel des services techniques ont reçu chacun en moyenne trois jours de formation.

Résultat escompté : Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI

462. Au cours de la période envisagée, le réseau physique de l'OMPI a connu un taux de disponibilité de 100% tandis que les services de bureautique et les services en réseau essentiels ont affiché un taux moyen de disponibilité de 98,2%.

463. Le système informatique central du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) a continué d'héberger plusieurs des principaux systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations. Grâce à un suivi rigoureux du fonctionnement et des coûts, les niveaux de dépenses actuels devraient être maintenus à l'avenir malgré une utilisation accrue du système. La tendance pour les systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations à avoir davantage recours aux ressources serveur internes s'est en outre poursuivie.

464. Pour ce qui est du système de courrier électronique de l'OMPI, la taille totale des boîtes aux lettres de l'OMPI a été maintenue en deçà de 220 et 280 gigaoctets respectivement en 2004 et 2005 par suite de mesures visant à limiter leur taille. En 2004, le nombre de messages

électroniques externes reçus ou envoyés quotidiennement (y compris SPAM) était de 39 100, pour un volume de 1,97 gigaoctets. En 2005, le nombre moyen de messages électroniques (SPAM non compris) envoyés ou reçus quotidiennement était de 9 687, pour un volume de 2,51 gigaoctets.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Les priorités en matière d'exécution de programmes concurrents ont retardé la mise en œuvre des accords de niveaux de services.

Résultats au regard des objectifs convenus :

98,5% de spam (messages non sollicités) ont été supprimés automatiquement.

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

- le taux moyen de disponibilité du système informatique central du CIC était en 2004 de 100% pendant les heures de travail (8 h 30 à 17 h 30) et de 99,95% durant les heures de travail étendues (7 heures à 21 heures); les chiffres correspondants pour 2005 étaient, respectivement, 99,94% et 99,91%;
- le taux de disponibilité des systèmes informatiques du PCT était de 99,75%, et celui des bases de données Oracle et des autres systèmes utilisés par le PCT pour ses opérations de 99,89%;
- le système de courrier électronique de l'OMPI, qui comprend cinq serveurs et trois passerelles, avait un taux de disponibilité par 24 heures de 97,2%.

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Le temps de résolution des incidents varie énormément en fonction de la complexité du problème soumis et de la disponibilité du personnel technique.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

La maintenance du système et la disponibilité de la documentation à l'intention des utilisateurs restent des priorités.

Résultat escompté : Fonctionnement fiable et stable du WIPOnet et des services Web connexes de l'OMPI.

465. Au début de l'année 2004, la responsabilité de la maintenance des services WIPOnet a été transférée d'IBM, fournisseur du WIPOnet, au CIC, permettant ainsi de réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le même niveau de disponibilité des services pour les États membres. Au cours de la même période, le service d'assistance a cessé d'être assuré par le fournisseur externe SITA pour être pris en charge par l'OMPI, et une assistance a été fournie aux offices de propriété intellectuelle pour leur permettre d'obtenir une connexion Internet auprès des fournisseurs d'accès Internet locaux, pendant une période transitoire d'une année.

466. À la fin de juin 2004, des kits WIPOnet ont été installés dans 105 offices de propriété intellectuelle. Un total d'environ 1100 utilisateurs agréés du WIPOnet, la plupart membres du personnel des offices de propriété intellectuelle, dont 245 représentaient les coordonnateurs et les coordonnateurs suppléants de 222 de ces offices situés dans 157 États membres, ont reçu une formation WIPOnet lors de 22 ateliers régionaux organisés et réalisés par l'OMPI.

467. L'utilisation du réseau trilatéral (TriNET) pour le transfert de données sécurisé entre les offices de la coopération trilatérale s'est nettement accrue.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Non disponible

Résultats au regard des objectifs convenus :

Aucun retour d'information négatif n'a été reçu de la part des utilisateurs.

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

Le temps de bon fonctionnement des systèmes était de 99,95%

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Le temps de réponse moyen était de 48 heures.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

Des guides d'utilisation et des listes de questions fréquemment posées révisés ont été publiés.

Résultat escompté : Intégration des services WIPOnet dans les services informatiques existants afin d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

468. À l'occasion du transfert au CIC et compte tenu des résultats d'une évaluation de l'utilisation des services du WIPOnet, certains services sous-utilisés ont été supprimés et l'architecture de sécurité a été simplifiée afin d'éliminer les obstacles que pouvaient rencontrer certains utilisateurs.

469. L'assistance technique, fournie par des experts régionaux et des membres du personnel de l'OMPI, a amélioré l'efficacité des services offerts aux États membres, ainsi que l'utilisation des ressources financières disponibles.

Indicateurs d'exécution

Nombre de fonctionnaires et de systèmes de l'OMPI utilisant les services du WIPOnet :

Ce nombre était de 1281

Nombre de services du WIPOnet et de services informatiques existants intégrés :

Non disponible

Résultat escompté : Mise à la disposition des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle d'un ensemble complet de produits et de services Web destinés en particulier aux offices de propriété intellectuelle des États membres qui possèdent une connexion à l'Internet.

470. Le WIPOnet offre des services d'hébergement de sites Web et de courrier électronique, des groupes de discussion en ligne et des services ftp (protocole de transfert de fichiers).

Indicateurs d'exécution

Statistiques d'utilisation des différents services :

Courrier électronique : 16 500 messages par mois.

Nombre d'utilisateurs inscrits utilisant les services Web du WIPOnet :

12.

Retour d'information des utilisateurs sur la pertinence des services Web de l'OMPI compte tenu de leurs besoins :

Les résultats de l'évaluation du projet WIPOnet montrent que les services offerts par la plate-forme WIPOnet sont jugés utiles par les offices de propriété intellectuelle pour ce qui est de la communication et d'autres utilisations générales relatives à la propriété intellectuelle. Les offices de propriété intellectuelle ont toutefois fait part de leur besoin de disposer de certains services spécifiquement axés sur la propriété intellectuelle.

Résultat escompté : Amélioration de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle.

471. L'année 2004 a vu la mise en place d'un système de gestion des documents fondé sur le Web destiné à faciliter l'accès aux documents publiés sur le site Web public de l'OMPI et à améliorer les processus d'ensemble de publication des documents. Plusieurs applications fondées sur le Web et plusieurs applications administratives (Évolution, système de gestion des litiges relatifs aux noms de domaine, accès en ligne aux comptes courants) ont été modifiés pour pouvoir être intégrés dans le système AIMS. L'OMPI a en outre lancé une base de données sur les traités qui permettra aux utilisateurs externes d'obtenir, par l'intermédiaire du site Web public de l'Organisation, des informations détaillées sur les traités administrés par l'OMPI. L'Organisation a également fourni une assistance technique à l'appui du système d'enseignement à distance.

472. En 2005, plusieurs applications reposant sur des bases de données ont été installées, à savoir la base de données sur les membres et observateurs de l'OMPI, la base de données Lisbon Express (appellations d'origine), le mécanisme électronique intitulé WIPO ECAF et la base de données statistiques concernant la propriété intellectuelle. Le distributeur de nouvelles RSS de l'OMPI et la consultation en ligne des dossiers concernant le PCT sont autant d'autres nouveautés sur le site. Un certain nombre d'instruments ont été adoptés pour améliorer les services offerts par la Section des services Internet : Opinio (enquêtes en ligne), HTML Transit (logiciel de serveur pour la conversion en format HTML) et Urchin Web (concernant les statistiques sur le Web). Plusieurs sites ont été créés et d'autres réaménagés aux fins d'améliorer la navigation et d'ajouter d'autres versions linguistiques, soit au total 35 sites. L'appui Web et l'assistance technique ont été fournis à CLEA, à l'enseignement à distance et à d'autres systèmes. Un système de gestion du contenu a été mis en place pour l'Intranet.

Indicateurs d'exécution

Nombre de demandes d'accès enregistrées sur les sites Web hébergés par l'OMPI :

Environ 90 et 176 millions de pages Web ont été appelées respectivement en 2004 et 2005.

Nombre de pages d'information publiées sur les serveurs Web de l'OMPI :

Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre de documents affichés a augmenté de 20%.

Plus de 30 serveurs ont été maintenus en fonctionnement pour assurer des services fondés sur l'Internet avec un taux de disponibilité de près de 100%.

Nombre, disponibilité et utilisation d'autres services Web tels que services de téléconférence ou de visioconférence et cours d'enseignement à distance :

Quelque 860 000 et 1 071 431 publications selon le PCT ainsi que 410 000 et 452 000 enregistrements selon le système de Madrid étaient disponibles sur le Web à la fin, respectivement, des années 2004 et 2005.

**Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.2
au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :**

31 548

Sous-programme 13.3 – Systèmes informatiques du PCT

OBJECTIF : Assurer un appui permanent et des services de développement pour tous les systèmes informatiques du PCT afin d'améliorer l'accès des déposants, des offices de propriété intellectuelle et des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle au système du PCT et la communication avec ces parties prenantes, tout en proposant des systèmes qui répondent à l'accroissement du nombre et de la complexité des demandes PCT.

Résultat escompté : Assurer le fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques du PCT.

473. La stabilité et la disponibilité des systèmes informatiques du PCT ont été satisfaisantes au cours de la période considérée. Les activités d'appui système et d'appui logiciel ont notamment consisté à poursuivre les travaux entrepris en 2003 pour apporter les modifications voulues au système afin que ce dernier puisse prendre en charge les modifications du règlement d'exécution du PCT entrées en vigueur en janvier 2004 et janvier 2005, ainsi que la huitième édition de la CIB, apporter les corrections indispensables aux systèmes de production, assurer les tâches quotidiennes relatives aux opérations du système et l'automatisation de certaines tâches de production.

Indicateurs d'exécution

Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords :

Les accords de niveau de service seront mis en œuvre dans la mesure des ressources disponibles.

Résultats au regard des objectifs convenus :

Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- 2004 : 270 563 documents ont été numérisés (représentant un total de 5 842 048 pages);
- 2005 : 280 305 documents ont été numérisés (représentant un total de 6 274 201 pages);

- Documents de priorité électronique :
 - 2004 : 45 472 documents de priorité électronique ont été transférés vers des serveurs (représentant un total de 2 332 765 pages);
 - 2005 : 160 800 documents de priorité électronique ont été transférés vers des serveurs (représentant un total de 7 690 000 pages);
- Demandes internationales déposées par voie électronique :
 - 2004 : 17 324 demandes ont été reçues et traitées;
 - 2005 : 33 130 demandes ont été reçues et traitées;
- Demandes publiées ou publiées de nouveau :
 - 2004 : 157 335 demandes;
 - 2005 : 164 563 demandes;
- Communications saisies au moyen du système de reconnaissance optique des caractères (ROC) :
 - 2004 : 2912 copies CD/DVD de la règle 87; 2251 copies CD/DVD de l'article 20;
 - 2005 : 4737 copies CD/DVD de la règle 87; 2333 copies CD/DVD de l'article 20;
- Demandes adressées par voie électronique dans le cadre du système de communication sur demande (COR) :
 - 2004 : 1517 CD et 200 DVD;
 - 2005 : 1228 CD et 176 DVD;

Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes :

Selon les indicateurs d'exécution du sous-programme 13.2.

Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs :

Une moyenne hebdomadaire de 40 demandes d'assistance concernant les opérations ont été traitées, chaque intervention ayant duré en moyenne quatre heures.

Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :

La documentation sur les systèmes et la documentation à l'intention des utilisateurs ont été mises à jour en permanence.

Résultat escompté : Publication entièrement électronique.

474. Au cours de la période considérée, le texte complet de plus de huit millions de pages de brochures du PCT a été saisi au moyen du système de reconnaissance optique des caractères (ROC) et a servi au système de recherche en matière de brevets de l'OMPI.

475. La conception d'un système interne destiné à appliquer le système ROC a commencé en 2005. Cette nouvelle fonction permettra de disposer du texte des demandes internationales publiées sous une forme se prêtant à la recherche. Par ailleurs, le système ROC facilitera certains processus de saisie des données dans le cadre des demandes internationales. Les essais de la version bêta du système ROC ont commencé au cours du premier semestre de 2005. À la demande du Bureau du PCT, huit nouveaux serveurs permettant l'application du système ROC ont été installés, essayés et mis en service.

476. Les travaux visant à étoffer la collection de données du PCT accessible en ligne en y adjoignant les données bibliographiques actuelles de tous les documents publiés depuis 1978, ainsi que des images pour toutes les demandes PCT publiées et les documents connexes, ont progressé.

Indicateurs d'exécution

Qualité des publications produites par des moyens électroniques :

100% des délais de publications ont été respectés en 2004 et 2005.

Des retours d'information positifs ont été reçus concernant la qualité des publications du PCT (brochures, Gazette du PCT, documents produits dans le cadre du COR).

Disponibilité et convivialité des publications produites par des moyens électroniques :

La disponibilité des données a été étendue pour y ajouter les publications remontant à 1978 (auparavant, de ce jour à 1996).

Grâce au système COR, les offices de propriété intellectuelle peuvent demander et obtenir les documents dont ils ont besoin en temps voulu.

Pour ce qui est de la disponibilité, le système COR, en 2004 et 2005, a été entièrement en mesure de prendre en charge la publication et la communication des documents à tous les usagers.

En 2005, un nouveau système de consultation en ligne des données et portail concernant le PCT (PatentScope) a été rendu disponible.

Résultat escompté : Élargissement de la gamme des services proposés aux déposants et aux offices de propriété intellectuelle.

477. Malgré une diminution des ressources disponibles pour les activités de programmation et d'appui, plusieurs services supplémentaires ont été introduits, en particulier le système PCT-SAFE, qui a été mis en place au sein de l'office récepteur du Bureau international et qui permet à tout un chacun d'effectuer un dépôt de demande électronique selon le PCT. Parmi les efforts supplémentaires déployés en matière de dépôt électronique, citons l'élaboration d'une procédure et d'un site Web destinés à aider les offices récepteurs du PCT à se préparer à l'introduction du dépôt électronique, ainsi que la mise en place du projet PCT-ROAD, qui vise à permettre le dépôt électronique de demandes auprès des offices récepteurs du PCT par l'intermédiaire d'un support matériel. Quelque 8000 déposants sont agréés comme utilisateurs du système PCT-SAFE et neuf offices récepteurs du PCT bénéficient des fonctions de dépôt électronique à ce titre.

Indicateurs d'exécution

Nombre de transactions proposées aux déposants dans le cadre du système PCT-SAFE :

Onze versions du logiciel client PCT-SAFE et trois correctifs ont été diffusés en 2004 et 2005, les modifications apportées comprenant diverses mises à jour PCT, des corrections de bogues et des petites améliorations fonctionnelles.

Retour d'information des utilisateurs sur la qualité et la variété des services proposés :

Les retours d'information reçus des divers utilisateurs, et en particulier des services d'assistance des systèmes PCT-SAFE et COR, ont permis d'apporter diverses améliorations aux services proposés. Une demande d'élargissement des services n'en est pas moins réelle.

Résultat escompté : BNPI disponibles pour le PCT.

478. La Bibliothèque numérique de la propriété intellectuelle (BNPI) s'est enrichie d'un système de consultation en ligne de dossiers concernant le PCT. La Gazette électronique du PCT a été modifiée pour permettre de rechercher des données et d'y accéder, selon un

nouveau format de données concernant les demandes publiées et dans un souci de conformité aux normes, en particulier la norme ST.36. L'infrastructure de la BNPI a été améliorée aux fins de rendre le processus de publication plus fiable en vue d'un système de publication entièrement électronique. L'accès direct à la base de données COR a été mis en place concernant la recherche de données bibliographiques, la rationalisation de la recherche de données et la suppression d'éventuelles disparités dues à la diversité des sources de données.

Indicateurs d'exécution

Étendue des données figurant dans les bibliothèques :

Le système de consultation en ligne des dossiers du PCT a été ajouté. La Gazette électronique du PCT s'est enrichie du nouveau format selon la norme ST.36.

Existence de mécanismes d'importation ou de recherche :

Interface directe avec la base de données COR pour des données bibliographiques dans le système de consultation en ligne des dossiers du PCT.

Retour d'information des parties intéressées, en particulier les offices de propriété intellectuelle :

L'information en retour de la part d'utilisateurs, concernant la disponibilité accrue des documents du PCT au moyen du système de consultation en ligne des dossiers du PCT, a été extrêmement positive.

Résultat escompté : Optimisation des procédures d'échange de données en ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées.

479. Un service d'échange de données informatisées (PCT-EDI) a été conçu et mis à disposition des offices de propriété intellectuelle à la mi-2004. Le système PCT-EDI constitue un mécanisme souple, sûr et entièrement automatisé d'échange d'informations relatives à la propriété intellectuelle entre les offices et le Secrétariat.

480. Durant la période considérée, le système de communication sur demande (COR) a été amélioré, permettant au Secrétariat de communiquer des documents aux offices de propriété intellectuelle non seulement sur papier, mais aussi sur CD ou sur DVD ou au moyen du système PCT-EDI. L'OMPI a doté le système COR d'une nouvelle fonction qui permet aux offices de commander les documents qu'ils souhaitent recevoir en ligne, à l'aide d'une interface fondée sur le Web. En 2005, le système a été étoffé au point de fournir plusieurs documents supplémentaires.

481. En 2005, une stratégie fondée sur des plans de coopération a été mise en place et a permis d'officialiser les activités d'échange de données avec huit pays.

Indicateurs de d'exécution

Nombre, type et qualité des procédures d'échange de données entre le Bureau international, les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées :

Le nouveau système COR en ligne a été utilisé par 31 offices.

Le système PCT-EDI permet aux offices de commander des documents en grandes quantités en format XML et de copier les résultats en vrac. Les offices peuvent également transmettre des documents au Secrétariat. L'Office coréen de la propriété intellectuelle a ainsi commencé, en septembre 2004, à transmettre tous ses documents de priorité au Secrétariat au moyen du service de transfert par réseau PCT-EDI;

En août 2004, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) a commencé à envoyer tous ses documents de priorité au Secrétariat sur CD. À la fin de 2004, quelque 26 000 documents de priorité avaient été transmis sur CD pour être ensuite traités électroniquement par le Secrétariat.

À la fin de l'année 2005, neuf offices recouraient au service de transfert par réseau dans leurs activités courantes.

Réalisation des objectifs en matière de sécurité des échanges de données :

L'objectif de faire accepter par les offices de propriété intellectuelle le niveau de sécurité exigé par l'OMPI pour les systèmes COR en ligne et PCT-EDI a été réalisé;

Les exigences en matière de sécurité relatives au dépôt et au traitement électronique selon le PCT ont été satisfaites conformément aux Instructions administratives du PCT.

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du sous-programme 13.3 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	15 116
--	---------------

Montant total des dépenses (en milliers de francs) au titre du programme 13 au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :	61 842
---	---------------

IV. CONCLUSION

482. Les informations figurant dans le présent rapport rendent compte des progrès accomplis par le Secrétariat pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés figurant dans le programme et budget de l'exercice biennal 2004-2005.

483. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner le contenu du présent document et à l'approuver.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce
ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
ADI	autorité de dépôt internationale
ADN	acide désoxyribonucléique
AIMS	Système de gestion de l'information administrative
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
BNPI	bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation
CCE	Commission consultative du monde de l'entreprise
CCI	Centre du commerce international (CNUCED/GATT)
CCI	Corps commun d'inspection
CCP	Commission consultative des politiques
ccTLD	domaine de premier niveau qui est un code de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEI	Communauté des États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIB	classification internationale des brevets

CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CIPIH	Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (OMS)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLAIMS	Système automatisé d'information en matière de classement
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CMO	organisme de gestion collective
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
DVD	disque numérique universel
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	domaine générique de premier niveau
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, au savoirs traditionnels et au folklore
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPER	rapport d'examen préliminaire international
NOPADA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de développement et de coopération économiques
OEB	Office européen des brevets

OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT-EDI	Service d'échange de données informatisées du Traité de coopération en matière de brevets
PCT-ROAD	PCT-Receiving Office Administration
PCT-SAFE	PCT Secure Applications Filed Electronically-sécurité des demandes déposées par voie électronique
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-D	recherche-développement
ROC	reconnaissance optique des caractères
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SDWG	Groupe de travail sur les normes et la documentation

SPLT	projet de traité sur le droit matériel des brevets
TAIEX	Bureau d'assistance technique et d'échange d'informations (Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne)
TLT	Traité sur le droit des marques
UDRP	Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPOnet	Réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

INDEX

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. PROGRES ACCOMPLIS PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 DANS LE SENS DE LA REALISATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'OMPI	2
III. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL	16
PROGRAMME PRINCIPAL 02 – Direction générale	16
Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général	17
Sous-programme 02.2 – Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures	18
Sous-programme 02.3 – Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques	24
Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure	28
PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	34
Sous-programme 03.1 – Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets	36
Sous-programme 03.2 – Système du PCT	39
Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)	46
PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	48
Sous-programme 04.1 – Développement du droit international et des services	49
Sous-programme 04.2 – Systèmes d'enregistrement international	52
Sous-programme 04.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels	59
PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Droit d'auteur et droits connexes	61
Sous-programme 05.1 – Développement de la législation internationale sur le droit d'auteur	62
Sous-programme 05.2 – Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur	65
PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Centre d'arbitrage et de médiation	70
Sous-programme 06.1 – Services d'arbitrage et de médiation	70
Sous-programme 06.2 – Politiques et procédures en matière de noms de domaine	72
PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Questions diverses de propriété intellectuelle	73
Sous-programme 07.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore	75
Sous-programme 07.2 – Propriété intellectuelle et sciences de la vie	81
Sous-programme 07.3 – Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle	84
PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Coopération avec les pays en développement	87
Sous-programme 08.1 – Renforcement des capacités aux fins du développement	88
Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers	97

PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Coopération avec certains pays d’Europe et d’Asie	102
PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Académie mondiale de l’OMPI	106
Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance	106
Sous-programme 10.2 – Formation des cadres	109
Sous-programme 10.3 – Élaboration des politiques, enseignement et recherche	111
PROGRAMME PRINCIPAL 11 – La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d’une culture de la propriété intellectuelle	115
Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement	116
Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME	123
Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé	126
Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public	127
PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Gestion des ressources	131
Sous-programme 12.1 – Opérations financières	132
Sous-programme 12.2 – Gestion des ressources humaines et des connaissances	135
Sous-programme 12.3 – Service des conférences, Service linguistique et Service d’impression des documents	143
Sous-programme 12.4 – Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments	147
Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction	150
PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Techniques de l’information	151
Sous-programme 13.1 – Politiques et systèmes informatiques	151
Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques	155
Sous-programme 13.3 – Systèmes informatiques du PCT	161
IV. CONCLUSION	165

[Fin de l’annexe II et du document]